

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

TEXTES JOURNALISTIQUES QUÉBÉCOIS ET FRANÇAIS : VARIATION SYNTAXIQUE DES NORMES DE
FONCTIONNEMENT

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAITRISE EN LINGUISTIQUE

PAR

MATHIEU VINUESA

DÉCEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Certains projets ne se mènent pas seuls, la réalisation de ce mémoire de maîtrise en est assurément un.

Je tiens tout d'abord à remercier Sophie Piron, ma directrice de recherche, qui m'a guidé et soutenu depuis la genèse de ce projet : avant même mon inscription à la propédeutique en linguistique, Sophie me rencontrait pour m'aider à définir les contours de la présente étude. J'ai un profil d'étudiant quelque peu atypique, il m'a fallu concilier des obligations professionnelles et une vie familiale tumultueuse (en est-il d'autres ?) et Sophie m'a accompagné dans mon rythme hachuré. J'ai beaucoup appris sous sa supervision et je n'aurai certainement pas mené ce projet à terme sans sa bienveillance et sa grande disponibilité.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à l'endroit de mon comité d'évaluation, soit Philip Comeau, qui m'a initié à la sociolinguistique, et Marine Le Mené Guigourès. Je remercie également les professeurs du département de linguistique de l'UQAM que j'ai eu l'honneur d'avoir comme enseignants et qui m'ont partagé leur savoir; je remercie particulièrement Reine Pinsonneault, pour son écoute et ses encouragements, ainsi que Thomas Leu, qui m'a soutenu dans toutes mes candidatures de concours de bourses. En effet, depuis mon retour à l'université, j'ai reçu l'appui financier de plusieurs organismes : les bourses qui m'ont été octroyées m'ont offert du temps pour me consacrer à ma scolarité ainsi qu'à la rédaction de mon mémoire en me permettant de prendre des pauses professionnelles. Je remercie donc le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC), la Fondation de l'UQAM, La Fondation de l'Université du Québec, La Faculté des sciences humaines de l'UQAM et le Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec (CRIFUQ).

Sur un plan plus personnel, je remercie ma famille et mes amis, que j'ai certainement quelque peu assommés avec ma recherche et mes questionnements sur la variation linguistique. Un grand merci à Jocelyn Desaulniers, pour qui la composition syntaxique des phrases du *JDM* n'a désormais plus de secrets.

Pour conclure, je remercie ma conjointe, Maude Laliberté, qui m'a encouragé et accompagné depuis le début de cette aventure et dont le soutien a été déterminant dans l'accomplissement de mon parcours universitaire des sept dernières années.

DÉDICACE

À Victor & Alice.

AVANT-PROPOS

C'est en œuvrant à titre d'enseignant de français auprès d'élèves adultes francophones, mais souvent issus de l'immigration récente, qu'à germé mon intérêt pour la question de la norme du français québécois et que l'idée de cette recherche a pris racine. Nombre de mes élèves sont originaires de pays au passé colonial français récent, et donc où le français, qui n'est pas la langue maternelle, demeure souvent enseigné et valorisé. Bien qu'établi au Québec depuis plus de 15 ans, j'ai grandi en France et lorsque je communique avec un nouvel élève, celui-ci ne manque généralement pas de relever mon origine et d'engager une conversation sur le fait que je parle un « bon » français. Ainsi, la pratique de mon métier d'enseignant, par les remarques de mes élèves ou de certains collègues, a contribué à nourrir mon questionnement sur cette notion de norme et matérialise dans mon quotidien le débat entourant la question du français québécois standard.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	xi
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS	xii
RÉSUMÉ.....	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS.....	5
1.1 Contexte historique.....	5
1.1.1 La langue sous le Régime français (1608-1759).....	5
1.1.2 La langue sous la domination britannique : du traité de Paris au XX ^e siècle.....	5
1.1.3 Du début du XX ^e siècle à l'après-guerre.....	7
1.1.4 La Révolution tranquille ou l'affirmation de l'identité québécoise.....	7
1.1.5 L'aménagement linguistique : la défense du français et la norme.....	8
1.1.6 Quel français ?	9
1.2 Ouvrages de référence sur le français québécois	11
1.2.1 Les dictionnaires québécois.....	11
1.2.2 Les grammaires québécoises	12
1.3 Quelques caractéristiques du français québécois	14
1.3.1 Particularités phonétiques du français québécois.....	14
1.3.2 Particularités lexicales.....	16
1.3.3 Particularités syntaxiques et morphosyntaxiques.....	17
1.4 Français québécois dans les médias écrits.....	21
1.4.1 De l'observation des écarts linguistiques vers la description des normes de fonctionnement ..	21
1.4.2 Perception du français dans les médias écrits québécois	24
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL	26
2.1 Norme et linguistique	26
2.1.1 Normal et normatif.....	26
2.1.2 Une typologie des normes.....	27
2.1.3 Norme endogène et exogène	29

2.1.4	Langue standard	30
2.2	La variation.....	30
2.2.1	Un concept sociolinguistique.....	31
2.2.2	Un phénomène linguistiquement transversal	32
2.2.3	Typologie de la variation.....	34
2.3	Cadre d’analyse syntaxique.....	37
2.3.1	Deux définitions préalables : syntaxe et phrase	37
2.3.2	L’analyse syntaxique	38
2.3.2.1	Les groupes syntaxiques	38
2.3.2.2	Les types et formes de phrases	39
2.3.2.3	Les phrases complexes	40
2.3.2.4	Le discours rapporté	42
CHAPITRE 3 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE		44
3.1	Questions de recherche et objectifs	44
3.2	Corpus	45
3.2.1	Les quotidiens	46
3.2.2	Les articles.....	47
3.3	Les variables de l’étude.....	47
3.3.1	Les variables indépendantes.....	47
3.3.2	Les variables dépendantes.....	48
3.4	Méthodologie.....	48
3.4.1	Encodage des données	48
3.4.2	Description des éléments syntaxiques observés	50
3.4.2.1	Étendue et complexité syntaxique des phrases	50
3.4.2.2	Procédés de jonction de phrases.....	51
3.4.2.2.1	Coordination	51
3.4.2.2.2	Juxtaposition.....	52
3.4.2.2.3	Subordination	52
3.4.2.3	Constructions particulières.....	55
3.4.2.4	Discours direct	55
3.4.2.5	La mise en relief.....	56
3.4.3	Exclusion des titres et des intertitres.....	57
3.5	Limites méthodologiques de la recherche.....	57
CHAPITRE 4 RÉSULTATS & ANALYSE.....		59
4.1	Étendue et complexité des phrases graphiques	60
4.1.1	Étendue des phrases graphiques	60
4.1.1.1	Moyenne, médiane et écart type	60
4.1.1.2	Distribution des phrases selon leur étendue.....	61
4.1.2	Composition des phrases graphiques.....	65
4.1.2.1	Moyenne et écart type du nombre de P par phrase graphique	65
4.1.2.2	Nombre de P par phrase graphique	66

4.1.3	Structure des phrases complexes	68
4.2	Procédés de jonction de phrases	71
4.2.1	Coordination	71
4.2.2	Juxtaposition	75
4.2.3	Subordination	76
4.2.3.1	Subordonnées relatives	76
4.2.3.2	Subordonnées complétives	81
4.2.3.3	Subordonnées circonstancielles	86
4.3	Constructions particulières	90
4.3.1	Phrase averbale.....	90
4.3.2	Phrase infinitive	91
4.3.3	Subordonnée orpheline	91
4.4	Discours direct.....	92
4.4.1	Recours au discours direct	92
4.4.2	Nature syntaxique du discours direct	93
4.4.3	Recours à la phrase incise	95
4.5	Mise en relief	96
4.5.1	Recours à la mise en relief	96
4.5.2	Types de mise en relief	97
4.6	Synthèse	97
4.7	Conclusion	103
	CONCLUSION	107
	ANNEXE A Tableau synoptique du corpus.....	111
	ANNEXE B Sous corpus du <i>Devoir</i>	115
	ANNEXE C Sous corpus du <i>Journal de Montréal (JDM)</i>	129
	ANNEXE D Sous corpus du <i>Monde</i>	144
	ANNEXE E Sous corpus du <i>Parisien</i>	159
	BIBLIOGRAPHIE.....	176

LISTE DES FIGURES

Figure 4-1 Distribution des phrases selon leur étendue	63
Figure 4-2 Procédés de formation des phrases complexes.....	70
Figure 4-3 Nombre de mots par phrase graphique.....	104

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0.1 Différences syntaxiques entre des critiques issues de revues littéraires et de quotidiens.....	03
Tableau 2.1 Représentation de la variation (Gadet, 2007,p.23)	36
Tableau 3.1 Synthèse du corpus.....	45
Tableau 4.1 Nombre de mots par phrase graphique : moyenne et écart type.....	60
Tableau 4.2 Etendue des phrases graphiques.....	61
Tableau 4.3 Phrase syntaxique : nombre moyen et écart type par phrase graphique	65
Tableau 4.4 Nombre de phrases syntaxiques par phrase graphique	66
Tableau 4.5 Procédés de formation des phrases complexes	69
Tableau 4.6 Coordinations de phrases : nombre moyen par phrase graphique.....	71
Tableau 4.7 Contexte syntaxique du recours à la coordination.....	73
Tableau 4.8 Ellipse du verbe dans la phrase coordonnée	74
Tableau 4.9 Juxtaposition de phrase : nombre moyen par phrase graphique	75
Tableau 4.10 Subordonnées relatives : nombre moyen par phrase graphique.....	76
Tableau 4.11 Distribution des subordonnées relatives.....	77
Tableau 4.12 Mode verbal des subordonnées relatives	78
Tableau 4.13 Distribution des pronoms relatifs.....	79
Tableau 4.14 Subordonnées complétives : nombre moyen par phrase graphique	81
Tableau 4.15 Distribution des subordonnées complétives	82
Tableau 4.16 Mode verbal des subordonnées complétives	83
Tableau 4.17 Fonctions syntaxiques des subordonnées complétives	85
Tableau 4.18 Subordonnées circonstancielles : nombre moyen par phrase graphique.....	86
Tableau 4.19 Distribution des subordonnées circonstancielles.....	87
Tableau 4.20 Mode verbal des subordonnées circonstancielles	89
Tableau 4.21 Recours à la phrase averbale.....	90

Tableau 4.22 Recours à la phrase infinitive.....	91
Tableau 4.23 Recours à la phrase subordonnée orpheline.....	92
Tableau 4.24 Recours au discours direct.....	93
Tableau 4.25 Distribution du discours direct selon sa nature syntaxique	94
Tableau 4.26 Recours à la phrase incise.....	95
Tableau 4.27 Recours à la mise en relief.....	96
Tableau 4.28 Distribution de la mise en relief selon son type	97
Tableau 4.29 Synthèse de la variation	99
Tableau 4.30 Distribution des phrases graphiques à construction particulière	105

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

SOCIOLINGUISTIQUE

FH	Français hexagonal
FHf	Français hexagonal familier
FQ	Français québécois
FQf	Français québécois familier
FQs	Français québécois soutenu
FR	Français de référence

SYNTAXE

GAdj	Groupe de l'adjectif
GAdv	Groupe de d'adverbe
GN	Groupe du nom
GPrep	Groupe de la préposition
GV	Groupe du verbe
Ph. Graph.	Phrase graphique
P	Phrase syntaxique
Sub. Rel.	Subordonnée relative
Sub. Comp.	Subordonnée complétive
Sub. Circ.	Subordonnée circonstancielle
Comp.	Complément
Att.	Attribut
CD	Complément direct
CI	Complément indirect
CP	Complément de phrase

LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

N	Nombre d'occurrences
%	Pourcentage
<	Inférieur à
≤	Inférieur ou égal à
>	Supérieur à
≥	Supérieur ou égal à
≈	Environ

RÉSUMÉ

Cette recherche exploratoire aborde un sujet peu observé jusqu'à présent, soit la question d'une possible variation syntaxique observable entre des textes québécois et français. En effet, il est généralement admis que dans un contexte écrit normé la variation n'affecte pas la syntaxe. L'hypothèse de cette recherche est que, sur le plan syntaxique, le respect de la norme prescriptive de l'écrit n'empêche pas une variation des normes de fonctionnement. Ainsi, l'objectif du présent mémoire est de vérifier si la variation diatopique et la variation diastratique affectent les normes de fonctionnement des structures de phrases d'articles de presse de quotidiens québécois et français. Par conséquent, ce mémoire s'inscrit dans deux domaines de recherche, soit la grammaire (syntaxe et structure de phrase) et la sociolinguistique (variation diatopique et diastratique en français). La méthodologie de notre recherche repose sur l'analyse grammaticale détaillée des phrases d'un corpus journalistique constitué d'articles issus de deux quotidiens québécois, soit *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, et de deux quotidiens français, soit *Le Monde* et *Le Parisien*. Pour les deux variétés de français, nous avons sélectionné un quotidien visant un lectorat populaire et un autre visant un lectorat plus privilégié : l'objectif étant de comparer certains éléments syntaxiques selon une perspective diatopique et selon une perspective diastratique. Les résultats de la présente étude par rapport aux variables syntaxiques observées (étendue de phrase, complexité syntaxique, procédés de formation des phrases complexes, structures particulières, discours direct et mise en relief) sont positifs : les normes de fonctionnement des quotidiens sont affectées par la variation diastratique et par la variation diatopique. La syntaxe étant une composante linguistique moins sensible à la variation, les différences des normes de fonctionnement entre les quotidiens sont souvent subtiles, toutefois, elles sont parfois très nettes et très marquées. Un autre constat important de notre étude est que l'on observe souvent une variation à la convergence de l'axe diastratique et diatopique : il n'est pas rare de voir une asymétrie de la dynamique diastratique entre les deux variétés.

Mots clés : français québécois, français hexagonal, textes journalistiques, syntaxe, variation, normes de fonctionnement

INTRODUCTION

Toute variante géographique du français se positionne généralement par rapport à la variété de référence, qui est encore souvent parisienne. Le français québécois ne fait pas exception, mais le contexte sociopolitique et historique du Québec a mené à un débat autrement plus véhément qu'ailleurs en francophonie.

La prise de conscience par les Canadiens français des écarts entre leur langue et celle de la France est observable dès le milieu du XIX^e siècle (voir entre autres Bouchard 2012, Oakes & Warren 2009 et Duval & Plourde 2000). Cette prise de conscience a mené pendant près de deux siècles à un discours particulièrement critique à l'endroit du français québécois. Il faudra attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir poindre une nouvelle perspective, indissociable de la notion d'identité québécoise qui a pris son essor avec la Révolution tranquille, cette période historique, qui a posé les jalons du Québec moderne. La querelle du jocal, amorcée dans les années 1960 actualise alors le débat normatif et identitaire entourant la langue au Québec.

Une dizaine d'années plus tard, bien que le français soit désormais la langue officielle de la nation québécoise par l'entremise des lois linguistiques (*Loi sur la langue officielle* (dite « loi 22 »), LQ 1974, c 6 ; puis la *Charte de la langue française* (dite « loi 101 »), RLRQ c C-11 (LQ 1977, c 5)), tous ne s'entendent toujours pas sur la norme (au sens de variété de référence) qu'il se doit d'adopter. Il s'en suivra alors d'un débat opposant les tenants d'une norme linguistique exocentrique calquée sur le modèle du français hexagonal aux tenants d'une norme endocentrique (qui présuppose donc l'existence d'un français québécois standard). Ce débat au sujet de la norme est à l'origine de nombreux travaux de recherche visant une description des particularités linguistiques du français québécois (et de ses différences avec le français hexagonal).

À ce titre, la linguistique de corpus a largement contribué à la description du français québécois, toutefois, la majorité des recherches qui lui sont liées concernent le français québécois vernaculaire (pensons entre autres au « Corpus de Montréal 1971 » Sankoff & Cedergren ou encore au « Corpus de l'Estrie » initié par Beauchemin). Plusieurs auteurs se sont également penchés sur la sociophonétique du français québécois (Dumas 1987, Dolbec & Paradis 1991, Ostiguy & Tousignant 2008). Le lexique québécois, par l'entremise des dictionnaires (le *Dictionnaire de la langue québécoise*, le *Dictionnaire du français plus : à l'usage des*

francophones d'Amérique, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* et le dictionnaire en ligne *Usito*) et de corpus de presse (de Villers 2005, Martel, Cajolet-Laganière et Langlois 2001) a également fait l'objet de nombreuses descriptions. Finalement, s'il existe quelques études sur la morphosyntaxe et la syntaxe du français québécois, celles-ci portent exclusivement sur la variété orale (notamment Barbaud 1998 et Bigot, 2021) et traitent souvent du registre populaire (Lefebvre, 1982, Léard 1995).

Peut-être que cela est dû à un préjugé quant à un potentiel effet de la norme prescriptive qui tendrait à standardiser toute production écrite, mais il semble qu'à ce jour il n'existe pas vraiment de travaux qui se sont attelés à décrire la variation syntaxique entre le français québécois écrit et le français hexagonal en contexte formel. En effet, pour ce qui est de la grammaire de l'écrit, il est tacitement admis que le français québécois respecte les mêmes règles prescriptives que le français hexagonal (Martel et Cajolet-Laganière, 1995). Ceci amène donc certains auteurs à affirmer qu'il n'y a pas de différence syntaxique à l'écrit entre le français québécois et le français hexagonal. Ainsi, Nemni affirme au sujet du français québécois écrit :

« La lecture de n'importe quel livre, de n'importe quel article écrit ici [au Québec] montrerait à l'évidence que les quelques écarts, essentiellement d'ordre lexical, ont surtout rapport avec la réalité d'ici (sous-ministre, commission scolaire, etc.) » (Nemni, 1998, p.165)

Le fait que les normes grammaticales prescriptives soient les mêmes pour le français québécois que pour le français hexagonal n'est pas, de notre point de vue, un gage d'absence de variation entre des productions écrites en français québécois et en français hexagonal : les mêmes normes prescriptives n'impliquent pas nécessairement les mêmes normes de fonctionnement, puisque la variation peut émerger à l'intérieur du cadre borné par les normes prescriptives.

Cette assertion se voit étayée par certains travaux de linguistique textuelle, notamment ceux de Ablali (2006), qui a mené une recherche portant sur le genre de l'article de critique dans laquelle il a étudié de manière contrastive la critique littéraire et la critique journalistique au moyen d'un corpus composé de 2211 articles (261 issus de revues littéraires et 1950 issus de quotidiens). Ablali s'est intéressé à plusieurs variables syntaxiques, dont le nombre de mots par phrase, le nombre de mots par proposition, le pourcentage global de propositions indépendantes et de propositions subordonnées. Nous avons retranscrit les résultats de son analyse dans le tableau suivant :

Tableau 0.1 Différences syntaxiques entre des critiques issues de revues littéraires et de quotidiens

	Critique littéraire	Critique journalistique
Nombre moyen de mots par phrase	22,02	18,63
Nombre moyen de mots par proposition	10,48	8,86
Pourcentage global de propositions indépendantes	84,44 %	88,23 %
Pourcentage global de subordinées relatives	2,60 %	1,86 %
Pourcentage global de subordinées conjonctives	11,11 %	8,63 %

Ces résultats traduisent une variation de l'exploitation du potentiel de la syntaxe du français écrit entre les deux types de discours (littéraire et journalistique), alors qu'ils s'actualisent dans le même genre de texte (la critique). Ceci nous conforte dans l'idée que, malgré qu'ils soient soumis aux mêmes normes prescriptives, le français québécois et le français hexagonal, dans leur modalité écrite, pourraient témoigner de normes de fonctionnement différentes. En effet, si la nature du discours peut avoir une influence sur la syntaxe de la phrase, il est légitime de supposer que la variété géographique de la langue, soit québécoise ou hexagonale, puisse en avoir une également.

Les objectifs de cette recherche seront donc :

- 1) de s'interroger sur une possible variation syntaxique des normes de fonctionnement du français québécois et du français hexagonal dans un contexte écrit formel par l'observation de la structure phrastique d'un corpus journalistique constitué d'articles issus de deux quotidiens québécois (*Le Devoir* & *Le Journal de Montréal*) et de deux quotidiens français (*Le Monde* & *Le Parisien*).
- 2) le cas échéant, de décrire cette variation grammaticale des normes de fonctionnement dans quelques-uns de ses aspects.

Dans le premier chapitre de notre mémoire, nous nous proposons d'effectuer une brève présentation de l'histoire et du contexte sociolinguistique du Québec, pour nous intéresser ensuite plus spécifiquement au français québécois, soit ses caractéristiques, sa description dans les ouvrages de référence et finalement la perception dont il fait l'objet dans les médias écrits. Dans le second chapitre, nous établirons le cadre conceptuel de notre étude et nous nous attarderons à définir plus précisément les concepts de normes linguistiques et ceux de variation et de variété linguistiques. Dans le troisième chapitre, nous présenterons nos questions et objectifs de recherche ainsi que la méthode de notre étude. Le quatrième chapitre sera consacré à la présentation et à l'analyse des résultats.

CHAPITRE 1

LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

Bien que notre étude consiste à comparer le français québécois et le français hexagonal, nous ne nous attarderons pas ici à présenter l'histoire de la norme sociolinguistique en France puisque l'objet de notre travail vise spécifiquement à contribuer à la description du français québécois. Ainsi, dans ce chapitre, nous commencerons par brièvement présenter le contexte historique et sociolinguistique du Québec. Nous verrons ensuite quel traitement connaît le français québécois dans les ouvrages de référence (dictionnaires et grammaires) puis nous présenterons quelques-unes de ses caractéristiques phoniques, lexicales et syntaxiques. Par après, nous nous intéresserons au français québécois dans la presse écrite. Nous procéderons d'abord à la recension d'études portant sur la langue et nous verrons quelles sont les perceptions du français québécois dans la presse écrite par le public et les professionnels du journalisme.

1.1 Contexte historique

1.1.1 La langue sous le Régime français (1608-1759)

La question de la dynamique de l'implantation du français en Nouvelle-France ne fait pas l'unanimité auprès de tous les historiens de la langue française au Québec. En effet, Barbaud (1984) soutient la thèse d'une unification linguistique à la fin du XVII^e siècle, celle-ci étant notamment favorisée par l'arrivée massive de femmes francophones originaires de l'Île-de-France avec les Filles du roi ; Rey, Duval et Siouffi (2013) rappellent qu'à cette époque de nombreux patois étaient présents sur le territoire français. D'autres auteurs, dont Poirier (1994), estiment que les premiers colons étaient déjà d'origine francisante. Quoi qu'il en soit, tel que soutenu par Wolf (2000), il semble qu'il n'y avait pas (ou peu) de patois en usage en Nouvelle-France. Ainsi, Bigot (2021) estime que la norme (au sens de bon usage) sous le régime français était sensiblement la même que celle de Paris en ce qui a trait à la prononciation et à la grammaire. Il reconnaît toutefois certaines particularités lexicales dues à des emprunts aux divers parlers locaux de France (*achaler, bec, banc de neige, gosser* ou encore *malin* au sens d'*irascible*).

1.1.2 La langue sous la domination britannique : du traité de Paris au XX^e siècle

À la suite de la signature du traité de Paris en 1763, par lequel la France a cédé à l'Angleterre une grande partie de ses possessions en Amérique du Nord, le français au Québec a connu une période plus sombre. Sur le plan politique, il faudra attendre un siècle pour que le français soit reconnu comme langue officielle

par l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui impose l'usage des deux langues au fédéral et dans la province. Sur le plan économique, c'est l'anglais qui s'est largement imposé d'abord par le biais du commerce, puisque les marchands, même francophones, se sont mis à privilégier cette langue au détriment du français ; certains affichant même des enseignes en anglais au-dessus de leur porte (Dickinson, 2000). Cette tendance va encore s'accroître par la suite avec la révolution industrielle (qui apporte son lot de vocabulaire technique en anglais), avec les échanges commerciaux avec les États-Unis et avec le capitalisme industriel dont le patronat est très largement dominé par les anglophones (Bigot, 2021).

Concernant l'usage du français, après la signature du traité de Paris, l'immigration française vers la Nouvelle-France a fortement ralenti et la langue a évolué en conservant peu de contacts avec le parler en usage en France. Si certains Canadiens français pensent alors que leur langue est la digne héritière du français pur du XVII^e siècle, soit un français non corrompu par les idées postrévolutionnaires françaises, d'autres y voient un refus d'évoluer et une marque d'ignorance. On remarque donc qu'une certaine frange de la population avait déjà conscience des écarts entre la langue en usage au Québec et celle en France. Aussi, dès le XIX^e siècle, des auteurs de manuels correctifs vont alors tenter de corriger ces écarts (Bouchard, 2020). En plus de ces ouvrages, on verra également apparaître dans le dernier tiers du XIX^e siècle les premières chroniques linguistiques, qui prendront part à ce mouvement de correction de la langue (Remysen, 2012). Cette perception négative de la langue en usage par une partie des élites va être renforcée par les jugements extérieurs, notamment ceux des anglophones qui qualifient le français parlé au Québec de « French Patois » (Bouchard, 2020) ou ceux de Français en visite au Bas-Canada, tel Tocqueville, en 1831, qui écrit en parlant d'avocats qu'il avait entendus plaider à Québec :

« Ils manquent particulièrement de distinction, parlent français avec l'accent normand des classes moyennes. Leur style est vulgaire et mêlé d'étrangetés et de locutions anglaises. »
(cité par Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 141)

Ainsi, dès le XIX^e siècle, on voit poindre la question des jugements qualitatifs sur la langue et cela permet de mieux comprendre le contexte historique dans lequel s'inscrit le débat, toujours actuel, concernant la norme de référence du français québécois.

1.1.3 Du début du XX^e siècle à l'après-guerre

Au début du XX^e siècle, la population des campagnes s'est amoindrie au détriment de celle des villes. Il s'agit d'une période charnière puisqu'elle marque un changement de société avec la disparition du mode de vie rural traditionnel. La population francophone a le sentiment que la langue française est souvent source de discrimination, les Canadiens francophones sont pauvres et souvent dominés, mais une petite bourgeoisie commence à se former. Au sein des villes, la population francophone cohabite alors avec la population anglophone (dans des quartiers distincts) et la crainte de voir l'identité canadienne-française dissoute au sein du « gouffre du grand tout anglo-américain » (Bouchard, 2020) est forte. Après la Seconde Guerre mondiale, la crainte de l'anglicisation est plus forte que jamais et le Québec connaît une véritable crise identitaire qui transparaît dans le discours critique sur la langue.

[On en vient] à intégrer complètement l'opinion négative émise par les Anglo-Saxons, à dire et à écrire que les Canadiens français parlent une langue déstructurée à l'extrême, de plus en plus éloignée du français normatif et de la langue écrite. On ajoute qu'elle est saturée d'anglicismes et de barbarismes, que son vocabulaire est pauvre, sa syntaxe fautive, sa prononciation vulgaire, bref un grand nombre de gens en arrivent à avoir honte [de leur langue et de leur culture] (Bouchard, 2008, p. 261).

Ce discours critique se manifestera notamment au travers des jugements des chroniqueurs linguistiques qui sont fortement négatifs et qui condamnent toute forme de régionalisme et d'anglicisme (Bouchard, 2020).

1.1.4 La Révolution tranquille ou l'affirmation de l'identité québécoise

Le décès du premier ministre Maurice Duplessis en 1959 marque un changement d'ère politique et économique et qui va s'accompagner d'une nouvelle définition identitaire. En juillet 1960, Jean Lesage prend la tête du gouvernement du Québec et va amorcer la Révolution tranquille. Cette période est marquée par des changements profonds se traduisant par des réformes socio-économiques (nationalisation des ressources naturelles, création du ministère de l'Éducation, de l'Assurance maladie, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la Régie des rentes, etc.) et de projets publics majeurs (construction d'infrastructures routières et de barrages hydroélectriques). Sur le plan identitaire, la province de Québec devient le Québec (souvent associé à la notion de nation) et ses habitants francophones ne se définissent plus comme des Canadiens français, mais bien comme des Québécois (Leclerc, 2015). L'affirmation de cette identité se manifeste dans la sphère culturelle et bien évidemment par le discours sur la langue. Le débat entourant la question de la norme va refaire surface par le biais de

ce que l'on nomme *la querelle du joul*. Ce terme désignant le français populaire parlé au Québec est lancé en 1959 par André Laurendeau, directeur du *Devoir*. Bouchard (2020) fait état des travaux de Paul Daoust, qui a consacré sa thèse de doctorat à l'étude de *La querelle du joul*. Ce dernier affirme que sur les 2 523 articles et ouvrages consacrés à la question qu'il a recensés entre 1959 et 1975, 90 % étaient en défaveur du joul. Le joul est souvent associé à l'idée de dégénérescence et on impute son origine au contact du français et de l'anglais en milieu urbain. Toutefois, selon Maurais (2008), certains intellectuels, notamment les auteurs de la revue *Parti Pris*, y voyaient plutôt une marque de l'identité québécoise. Ainsi, en parlant du joul, Michel Tremblay dira :

« Laissons les détracteurs pour ce qu'ils sont : des complexés, des snobs ou des colonisés culturels. Laissons-les brailler, leurs chiâlements n'empêcheront pas notre destin de s'accomplir. Le joul en tant que tel se porte à merveille ; il est plus vivace que jamais... Quelqu'un qui a honte du joul, c'est quelqu'un qui a honte de ses origines, de sa race, qui a honte d'être québécois. » (Tremblay, dans Trait 1973)

1.1.5 L'aménagement linguistique : la défense du français et la norme

L'affirmation identitaire que constitue la Révolution tranquille se traduit également sur le plan de l'aménagement linguistique. En 1961 est créé l'Office de la langue française (OLF), dont le but premier était la normalisation terminologique des secteurs modernes de la production et du commerce. Ainsi, l'OLF se donnait pour mission de résister aux pressions qu'exerçait sur le français le milieu nord-américain (Bigot, 2021). Toutefois en termes de normes, bien qu'il reconnaisse une certaine particularité au français québécois, l'OLF s'appuie très largement sur ce que l'on pourrait appeler le français international ; ainsi, dans son premier numéro publié en 1965, l'OLF définit la norme de la manière suivante :

« Ainsi, la norme qui, au Québec, doit régir le français dans l'administration, l'enseignement, les tribunaux, le culte et la presse doit, pour l'essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d'expression française. » (OLF, 1965, p. 6)

Cette définition n'est pas vraiment surprenante, puisqu'elle s'inscrit dans la lignée du discours dominant d'alors favorisant un français partagé par toute la francophonie (qui dans les faits s'avère être le modèle parisien), très critique à l'égard du joul et des régionalismes typiques du français québécois.

Entre 1968 et 1977, le Québec va connaître une décennie plutôt mouvementée sur le plan de l'aménagement linguistique. L'étincelle qui mit le feu aux poudres est la décision des commissaires

scolaires de la municipalité de Saint-Léonard, qui rend obligatoire l'enseignement unilingue francophone pour l'ensemble de la commission scolaire. Cette décision fait suite aux réclamations de parents immigrants d'origine italienne qui réclamaient plus de cours en anglais pour leurs enfants et l'accès à une école unilingue anglophone (Corbeil, 2007). Il faut comprendre qu'à l'époque la population francophone du Québec s'inquiétait de la part croissante de l'enseignement en anglais, Corbeil (2007, p. 128) relève qu'en 1962-1963, 75 % des enfants de parents immigrants fréquentaient des classes anglaises. Cette crise, qui s'est traduite parfois par des affrontements violents entre parents, va cristalliser une préoccupation nationale et la question de la cohabitation difficile de l'anglais et du français à titre de langues officielles. Ainsi sera mise sur pied en décembre 1968 la Commission Gendron qui a pour mandat de proposer des mesures législatives dans le but d'assurer la protection des droits linguistiques de la majorité francophone et de la minorité anglophone du Québec. En septembre 1969 sera adoptée la loi 63, soit la Loi pour promouvoir la langue française au Québec. Malgré son nom, cette loi laisse une très grande part à l'anglais (notamment en ce qui a trait à la langue d'enseignement) et la population francophone demeure mécontente. La crise d'octobre 1970 va provisoirement reléguer les questions linguistiques à l'arrière-plan politique, mais le problème et l'insatisfaction demeurent. À la suite du dépôt du rapport de la commission Gendron en février 1973, une nouvelle loi est promulguée en 1974, il s'agit de la loi 22, soit la Loi sur la langue officielle. Bien qu'elle élargisse le champ d'application de la loi 63 aux domaines de l'administration publique, des entreprises d'utilité publique et des professions, du travail, des affaires et de l'enseignement, la loi 22 ne règlera pas la situation : les anglophones la jugeront trop contraignante (l'affichage unilingue est désormais interdit) tandis que les francophones lui reprocheront de n'être pas assez coercitive. Il faudra donc attendre 1977 et la loi 101, soit la Charte de la langue française, pour voir une réelle prise en considération des recommandations de la Commission Gendron et des mesures plus marquées en faveur du français. En effet, cette loi avait pour vocation, entre autres, de fermer l'accès à l'école anglaise aux immigrants afin de favoriser le français comme langue d'enseignement, de forcer la francisation au sein des entreprises (avec notamment la création obligatoire de comités de francisation) et surtout d'affirmer le fait français en lui conférant le statut de seule langue officielle du Québec.

1.1.6 Quel français ?

Si la question de la protection et de la légitimation du français face à l'anglais semble réglée par la loi 101, la question de la norme resurgit : quel doit être ce français qui est désormais cette seule langue officielle ? Avec 9 chapitres et 98 articles législatifs qui lui sont consacrés, le statut de la langue française est dorénavant assuré, toutefois la question de la « qualité » de la langue (et donc en substance, celle de la

norme) n'est abordée que quatre fois dans le texte législatif (Laur, 2003, p. 147). Une définition du français de référence sera alors proposée par l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) lors de son congrès annuel de 1977 :

« Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. » (AQPF, 1977, p. 11)

Cette vision plutôt aménagiste de la norme sera reprise par le Conseil de la langue française¹ (CLF) en 1990 :

« Le français québécois, bien qu'il soit, pour une grande part, semblable au français de France, est également différent par plusieurs aspects. Le CLF recommande au gouvernement d'assurer le regroupement des corpus et des fichiers qui portent sur le français d'ici en un fonds québécois de données linguistiques. Ce fonds permettra au Québec de se doter des instruments essentiels à la description du français québécois et, ainsi, de fournir à la collectivité les dictionnaires et autres outils d'apprentissage dont elle a besoin » (Communiqué de presse du CLF, 23 mai 1990)

Cette vision d'un français québécois standard est soutenue par nombre de linguistes dont Martel et Cajole-Laganière sont les chefs de file :

« Ils (les Québécois) veulent tout simplement une langue de qualité à la fois française et québécoise qui exprime leur univers culturel et institutionnel nord-américain. Une langue à laquelle correspond enfin une norme, celle du français québécois standard. » (Martel et Cajole-Laganière, 1995, p. 24)

Toutefois, tous les avis ne vont pas dans le même sens et certains auteurs, comme Paquot (2008 a & b) ou Meney (2010, 2017), estiment que la reconnaissance d'une norme endogène du français québécois, soit un français québécois standard, relève avant tout d'une entreprise idéologique.

La norme linguistique est linguistiquement arbitraire ; à l'instar de toute norme sociale, elle est socialement motivée et relève donc de valeurs. Selon cette perspective, il est certain que tout positionnement par rapport à une norme de référence traduit un positionnement idéologique : l'aménagement linguistique n'est pas une discipline issue de la linguistique, mais la manifestation concrète d'une politique linguistique. Aussi, rappelons ici que l'objectif premier de la présente étude n'est pas de

¹ Aujourd'hui *Conseil supérieur de la langue française*

prendre position dans ce débat idéologique, mais bien de participer humblement au travail entrepris par de nombreux linguistes à ce jour, soit la description du français en usage au Québec.

1.2 Ouvrages de référence sur le français québécois

1.2.1 Les dictionnaires québécois

Comme nous l'avons vu, que ce soit par le truchement des chroniques linguistiques ou des ouvrages à visée normative, la grande majorité des productions linguistiques au sujet du français québécois ont longtemps privilégié une approche plus corrective que descriptive. Le discours identitaire associé à la Révolution tranquille a remis en question cette approche pour favoriser l'émergence de la reconnaissance d'une communauté linguistique propre au peuple québécois (Labelle, 2015).

Ainsi, depuis la fin du XXe siècle, cette volonté de décrire le lexique québécois s'est illustrée par la parution de plusieurs dictionnaires au Québec qui n'ont pas tous connu le même accueil. Le premier ouvrage que nous citerons est le *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron (1980). Si cet ouvrage, malgré son succès, est apparu peu crédible du fait qu'il présentait essentiellement du vocabulaire relevant de la langue orale, il a eu néanmoins l'effet d'inciter les linguistes « à réfléchir sérieusement à la question du dictionnaire conçu en fonction des besoins locaux » (Poirier, 2008). Paraît ensuite en 1988 sous la direction de Claude Poirier le *Dictionnaire de français plus à l'usage des francophones d'Amérique* (Auger et al., 1988). Cet ouvrage, bien plus rigoureux que le précédent, est le premier à adopter le français québécois comme référence : pour chaque entrée lexicographique, c'est le sens en usage au Québec qui occupe la première place et les usages propres à la France qui sont signalés comme des francismes. Peu après, en 1992, a paru le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, (Boulanger & Rey, 1992). À l'instar du *Dictionnaire de français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, l'ouvrage de Rey et Boulanger privilégie la norme d'usage des Québécois. On lui reprochera sa nomenclature et son marquage des registres parfois défaillant (Cardinal & Jousset, 1993), ce qui a mené à une forte polémique et à une nouvelle publication un an seulement après la première (Guillot, 1999). On verra ensuite paraître le *Dictionnaire québécois-français* (Meney, 1999). Contrairement aux ouvrages précédents, la visée de ce dictionnaire n'est pas de participer à la reconnaissance d'un français québécois de référence, mais de présenter des lexies issues du français québécois et leur équivalent en français hexagonal, à la manière d'un dictionnaire de traduction, tel que le titre de l'ouvrage peut le laisser présager. Un ouvrage qui aura nettement plus marqué la normalisation du français québécois est le *Multidictionnaire* (de Villers, 1988). Dans la préface de la quatrième édition, Jean-Claude Corbeil le présentera comme un dictionnaire

pragmatique dont la nomenclature est guidée par l’inventaire des difficultés prévisibles et le respect de la norme sociale la plus généralement admise (Corbeil, 2003). Comme le revendique son autrice, la visée normative de l’ouvrage est sans équivoque : « *le Multidictionnaire* décrit le français de tous les francophones et le bon usage québécois » (de Villers, 1999). Finalement, le dictionnaire en ligne *Usito* (2013) concrétise certainement cet affranchissement des dictionnaires européens. Réalisé dans le cadre du projet de recherche *Franqus* et accessible en ligne gratuitement depuis 2019, *Usito* a comme objectif affiché de décrire « tous les mots du français standard actuellement en usage au Québec, attestés dans les écrits de langue soignée (registres neutre et soutenu²) ».

Si les premiers ouvrages lexicographiques attestaient la variation lexicale entre le français québécois et le français hexagonal, *Usito* et *le Multidictionnaire* témoignent bien de la reconnaissance d’une variété de français à part entière, comportant les registres familier et soutenu. Comme nous le verrons ci-après (1.4), la reconnaissance par les dictionnaires de ce lexique québécois de registre soutenu, ou tout au moins standard, a une incidence quant aux pratiques rédactionnelles ayant cours dans les journaux québécois.

1.2.2 Les grammaires québécoises

Les grammaires de référence les plus reconnues dans l’ensemble de la francophonie sont actuellement *La grammaire méthodique du français* dont la 8^e édition vient de paraître (Riegel *et al.*, 2021) et *Le bon usage*, qui en est à sa 16^e édition (Grevisse & Goosse, 2016). Ces deux ouvrages, qui sont édités à l’extérieur du Québec, n’accordent pas de traitement spécifique au français québécois et ne le distinguent pas du français hexagonal sur le plan syntaxique. Notons d’ailleurs que l’ouvrage de Riegel *et al.* (2021) cible particulièrement les enseignants et les étudiants des universités françaises et des programmes de formation français.

« Il s’agit d’un ouvrage de diffusion et de vulgarisation des descriptions linguistiques destiné prioritairement aux enseignants et aux étudiants de français, en particulier aux candidats aux CAPES et aux agrégations de Lettres, y compris aux littéraires. » (Pellat & Riegel, 2012, p. 11)

En outre, si l’édition originale du *Bon usage* est belge, dans la note préliminaire de la 16^e édition, Goosse (Grevisse & Goosse, 2016) souligne que le nouvel éditeur est « Français » et qu’il faut « se réjouir de cette

² <https://www.usherbrooke.ca/usito/>

reconnaissance explicite». Autrement dit, la norme véhiculée par le *Bon usage* correspond à celle du français hexagonal, voire d'un français jugé en partage au sein de la francophonie.

En dehors de ces ouvrages de référence panfrancophones, il existe plusieurs grammaires éditées au Québec, notamment des grammaires publiées pour l'enseignement au Québec. On citera ainsi Bosquart (1998) ou Chartrand *et al.* (1999). Certains ouvrages québécois ont fait l'objet d'une approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et peuvent, à ce titre, être considérées comme des ouvrages de référence. Pour l'enseignement de niveau primaire, il s'agit de *Grammaire de base* (Simard & Chartrand, 2011) et *Grammaire jeunesse. Primaire* (Laporte & Rochon, 2011). Pour l'enseignement de niveau secondaire, les ouvrages sont : *La grammaire au secondaire* (Côté & Xanthopoulos, 2008), *L'express grammatical pour le secondaire* (Lecavalier *et al.*, 2011) ainsi que *Nouvelle grammaire pratique. 1^{er} et 2^e cycles du secondaire* (Laporte & Rochon, 2015). Outre ces cinq ouvrages destinés aux élèves québécois, nous avons également consulté deux grammaires de niveau universitaire, ciblant particulièrement les futurs enseignants. Il s'agit de *La grammaire moderne* (Boivin et Pinsonneault, 2020) ainsi que du *Français écrit pour futurs enseignants* (Lefrançois, 2020).

Si aucun de ces ouvrages ne fait explicitement mention d'une volonté de description ou de normalisation du français québécois, ce dernier y est tout de même abordé par le biais du lexique. Ainsi, Laporte et Rochon (2015), dans le chapitre traitant des variétés de langue (p. 283), font référence au « français du Québec » et dans une section consacrée à la variation linguistique, Côté et Xanthopoulos (2008) mentionnent l'existence des québécismes en citant quelques exemples (*bavette, patenteux, carreaté*), mais également celles des canadianismes, des belgicismes ou encore des africanismes. Notons toutefois que, dans tous les ouvrages consultés, les références au français québécois sont généralement implicites et ont pour objet de condamner des anglicismes que l'on entend assez couramment au Québec et qui sont considérés comme fautifs (ex : *retourner un appel* au lieu de *rappeler* ; *batterie* au lieu de *pile*, *canceler* au lieu de *annuler*, *sauver du temps* au lieu de *gagner du temps*). Ainsi, dans toutes les grammaires scolaires, excepté Lecavalier *et al.* (2011), on retrouve une liste d'anglicismes à proscrire (Côté et Xanthopoulos (2008) - p. 466 ; Laporte et Rochon (2015) -p. 260 ; Simard et Chartand (2011) - p. 35 ; Laporte et Rochon (2011) - p. 75). Si on ne retrouve pas de liste équivalente dans les grammaires universitaires, Lefrançois (2020) prenant l'exemple de *prendre une marche* calqué sur *to take a walk*, affirme que « certaines expressions propres au Québec ont été traduites trop directement de l'anglais » (Lefrançois, 2020, p. 88).

En ce qui a trait à la syntaxe et la morphosyntaxe, les rares références au français québécois ont également pour objet de proscrire certaines formes relevant de l'oral. Ainsi Simard & Chartrand (2011) présentent à la fin de plusieurs chapitres une section intitulée « *je fais attention aux difficultés du français* » qui concerne parfois des erreurs plus typiques du français québécois. Les auteurs soulignent par exemple l'emploi de certaines formes de l'oral à éviter à l'écrit (*y est fatigué* au lieu de *il est fatigué*) ou de formes considérées incorrectes tant à l'oral qu'à l'écrit (*a vient d'arriver* au lieu de *elle vient d'arriver* ; *il se fâche quand qu'il est contrarié* au lieu de *il se fâche quand il est contrarié*, p. 100). Dans leur ouvrage, Boivin et Pinsonneault (2020) ont une démarche similaire avec une section intitulée « *constructions non standards et erreurs courantes* » qui clôt chaque chapitre. Les autrices y condamnent plusieurs formes caractéristiques du français québécois à l'oral. Par exemple, elles relèvent la redondance du subordonnant dans certaines subordonnées circonstancielles (**Paul se demande quand qu'on va partir*, Boivin & Pinsonneault, p. 192) ou encore l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec des verbes de mouvement (**Jérémie a descendu à la cave*, Boivin & Pinsonneault, p. 92).

Ce bref parcours des grammaires a permis de constater que les rares références à des particularités du français québécois portent essentiellement sur le lexique, sinon exceptionnellement sur la phonétique et la syntaxe. Par ailleurs, et le constat est important à faire, ces particularités sont présentées comme des formes fautives. En somme, aucune des grammaires éditées au Québec et destinées au monde scolaire ne reconnaît de spécificité syntaxique au français québécois dans son registre normé. Comme nous allons le voir dans la section suivante, s'il existe des formes morphosyntaxiques typiques du français québécois (cf. 1.3.3), celles-ci relèvent du registre familier et généralement de la langue orale.

1.3 Quelques caractéristiques du français québécois

1.3.1 Particularités phonétiques du français québécois

Bien que notre étude concerne le français québécois écrit, le français québécois se distingue fortement par ses caractéristiques phonétiques et c'est pourquoi il nous semblait important d'y consacrer quelques lignes. En effet, Ostiguy et Tousignant (2008) introduisent leur ouvrage consacré à la prononciation du français québécois par la phrase suivante :

« Dès une première écoute, bon nombre de Québécois francophones sont capables de classer leur interlocuteur soit comme étant un francophone d'une autre province ou d'un autre pays, soit comme un francophone du Québec. » (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 11)

Voyons donc brièvement quelques traits phonétiques distinctifs du français québécois. Sur le plan vocalique, le français québécois se distingue par une ouverture et un relâchement des voyelles *i*, *u* et *ou* (prononcées [ɪ], [ʏ] et [ʊ]) que l'on n'entend pas en français hexagonal (auquel on attribue souvent une prononciation plus « pointue »). Bien que cette prononciation ne soit pas socialement marquée, on ne l'entend généralement pas de la bouche des lecteurs de nouvelles (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 73). Le français québécois connaît également une prononciation de la voyelle *a* qui diffère du français hexagonal. En fin de mot, elle peut prendre la forme [ɔ] (associée à la langue familière) ou [ɑ] (caractéristique d'une langue plus soutenue) ou [a] qui correspond également à la prononciation hexagonale (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 86). Un autre trait distinctif du français québécois est la diphtongaison des voyelles longues et allongées ([ɑ :]→[au] ; [ɛ :]→[ae]). Celle-ci est généralement considérée comme caractéristique d'une langue parlée de moins bonne qualité (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 103). En ce qui concerne les voyelles nasales, le français parlé au Québec en connaît quatre, soit *an* [ã], *in* [ẽ], *on* [õ] et *un* [œ] alors que l'usage en France démontre de plus en plus que *in* et *un* ont tendance à se confondre, de sorte que le syntagme « un brin brun » sera souvent prononcé en français hexagonal [ɛ̃brɛ̃brɛ̃] (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 115). En outre, le français québécois conserve deux autres oppositions phonologiques qui tendent à disparaître en français hexagonal : il y a une nette distinction entre le [e] fermé (comme dans la prononciation de blé [ble]) et le [ɛ] ouvert (comme dans le nom « lait » [lɛ]). Finalement, le français québécois continue de distinguer le [a] antérieur du [ɑ] postérieur (comme dans patte [pat] et pâte [pat]), ce qui n'est pas le cas en français hexagonal (Remysen, 2003, p. 31). Sur le plan consonantique, l'affrication des consonnes *t* et *d* lorsqu'elles sont suivies par [i] et [y] est un trait stéréotypé de l'accent québécois (Friesner, 2010, p. 36). Ainsi, en français québécois, les adjectifs « dur » et « petit » seront souvent prononcés [dzɥr] et [pɛtsi] (Remysen, 2003, p. 31), cette prononciation n'est pas socialement marquée (Ostiguy et Tousignant, 2008, p. 137).

En somme, le français québécois présente plusieurs caractéristiques phonétiques ; si certaines sont socialement marquées et relèvent exclusivement d'un registre plutôt familier, d'autres appartiennent à l'ensemble des registres. En effet, Reinke & Ostiguy soulignent que :

« Des études ont montré cependant que la variété soutenue du français québécois comporte un certain nombre de particularités linguistiques, surtout prosodiques, phonétiques et lexicales, qui la démarquent légèrement du français standard de France. » (Reinke et Ostiguy, 2005, p. 14)

1.3.2 Particularités lexicales

Comme nous l'avons vu, les travaux lexicographiques sont depuis longtemps au cœur du processus de description du français québécois, et pour cause : tel que le présente Cajolet-Laganière (2008), la réalité de la France n'est pas celle du Québec.

« Il est normal que le français porte dans son lexique la trace de sa transplantation en Amérique du Nord, au 17^e siècle, et de l'histoire de la communauté francophone nord-américaine. Tout en permettant l'élargissement de ses ressources lexicales, cette diffusion géographique du français a favorisé le développement d'un bon nombre d'usages différents de part et d'autre de l'Atlantique, et donc de variantes géographiques. » (Cajolet-Laganière, 2008, p. 150)

Remysen (2003) propose une double classification du lexique propre au Québec selon qu'il est envisagé dans une perspective synchronique ou diachronique. Selon une approche synchronique, il existe des québécismes formels : il s'agit de mots propres au Québec qui n'existent tout simplement pas dans le lexique du français hexagonal (*abriér, poudrerie, quétaine, astheure*, etc.). Il relève également l'existence de québécismes sémantiques, soit des mots communs aux deux variétés, mais dont le sens diffère. Pensons par exemple au terme *cartable*, qui désigne dans le lexique québécois un cahier muni d'anneaux métalliques et destiné à classer des documents, alors qu'il réfère à un type de bagage dans le lexique hexagonal ; on pourrait également citer le mot *bleuet* qui désigne un fruit très populaire au Québec, mais qui désigne une fleur sauvage de couleur bleue en France. Il considère également les québécismes de statut, soit des mots qui peuvent différer selon la fréquence de leur usage tel l'adverbe *présentement* auquel le français hexagonal préfère *actuellement*.

Selon une perspective diachronique, certains mots courants du lexique québécois existaient dans le lexique du français hexagonal, mais leur usage a disparu (*breuvage, culottes* - au sens de *pantalons, camisole*, etc.). En plus de ces archaïsmes, le lexique québécois contient également des amérindianismes comme *atoca* (terme iroquoien désignant la canneberge) et des anglicismes (qui sont critiqués et que l'on ne trouve pas dans le français hexagonal) tels que *chum* (ami ou compagnon), *brake à bras* (frein à main), *choker* (renoncer par manque de courage). Remysen (2003) souligne à juste titre que les québécismes lexicaux ne se limitent pas à des usages populaires. Certains québécismes sont utilisés en contexte courant par les classes non populaires ; pensons par exemple aux termes *billet de courtoisie* (dont l'équivalent est *billet de faveur* dans le lexique hexagonal) ou *liqueur* (au sens de boisson non alcoolisée). En outre, d'autres mots relèvent d'un registre neutre et sont courants en contexte formel : *cellulaire* (téléphone portable),

courriel (courrier électronique), *costume de bain* (maillot de bain), *tapis* (moquette). Reinke et Ostiguy (2016) proposent une classification de ce lexique québécois propre au registre soutenu en trois catégories : les québécismes sans équivalent lexical en français de référence³ (québécismes de création : *acériculture*, *établière*, *semaine de relâche*, etc., ou d'emprunt : *autopatrouille*, *ouananiche*) ; les québécismes ayant un équivalent en français de référence (*souffleuse à neige* vs *fraise à neige*) et finalement, les québécismes de fréquence, soit des mots partagés par l'ensemble des francophones, mais dont la fréquence d'utilisation au Québec est nettement plus soutenue qu'ailleurs en francophonie (*arachide* vs *cacahouète* ou *soulier* vs *chaussure*).

1.3.3 Particularités syntaxiques et morphosyntaxiques

Nous avons pu constater dans la section consacrée aux grammaire québécoises (1.2.2) que, sur les plans syntaxiques et morphosyntaxiques, le français québécois, dans ses registres normés, ne semble pas se distinguer du français hexagonal. En effet, comme le souligne Bigot (2021), dès 1965, la posture du Ministère des affaires culturelles du Québec est très claire :

«La grammaire normative du français québécois ne doit en aucun cas s'éloigner du français international. Elle doit même s'aligner sur le modèle prescrit en France et dans toute la francophonie.» (Bigot, 2021, p. 124).

Plus récemment, bien qu'elle reconnaisse «un large consensus quant à l'existence d'une norme interne au Québec», la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec reprend cette même posture en affirmant :

«Il importe d'abord de préciser que les spécificités caractérisant le « français standard en usage au Québec » touchent très peu l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la morphologie, c'est-à-dire la structure et l'essence même de la langue française commune à tous les francophones de la planète. Règle générale, le français écrit utilisé au Québec se conforme aux règles traditionnelles de la grammaire et de la syntaxe françaises.» (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001 p. 84)

Toutefois, si la grammaire du français québécois normé ne se distingue pas de celle du français hexagonal, le français québécois des registres populaires et familiers présente tout de même certaines caractéristiques qui se manifestent dans la langue orale. Même si ces caractéristiques ne concernent pas

³ Reinke et Ostiguy (2016), p. 7 ; pour les auteurs, il s'agit de la variété illustrée dans les outils de référence souvent constitués en France.

directement notre étude, puisque celle-ci traite du français québécois écrit, il nous apparaît pertinent d'en donner ici un bref aperçu.

Sur le plan morphologique, Barbaud (1998) remarque par exemple que le féminin est parfois gouverné par la phonologie; ainsi des termes tels que *avion* ou *ascenseur*, qui sont de genre masculin en français hexagonal, sont fréquemment employés au genre féminin en français québécois à l'oral. Il existe également une variation concernant certaines conjugaisons, notamment à la première personne du singulier (Remysen, 2003) : le français québécois familier permet par exemple la forme *je vas* ou *m'a* pour *je vais* ou encore la forme *chu* pour *je suis*. Un dernier point que nous aborderons concerne la morphologie des pronoms. En effet, Reinke et Ostiguy (2016) relèvent qu'en français québécois familier le pronom *elle* peut être remplacé par *a*, les pronoms *il*, *ils*, *elles* et *lui* sont fréquemment remplacé par *i*. (les exemples suivants sont extraits de Reinke et Ostiguy, 2016, p. 62)⁴

- (1) a. Al'a envie de dormir. [FQf]
- (1) b. Elle a envie de dormir. [FQs]

- (2) a. l'part pi i'vient. [FQf]
- (2) b. Il part puis il vient. [FQs]

- (3) a. J'i ai donné. [FQf]
- (3) b. Je lui ai donné. [FQs]

- (4) a. l'ont faim. [FQf]
- (4) b. Ils ont faim. [FQs]

En outre, les pronoms disjoints pluriels *nous*, *vous* et *eux* deviennent *nous autres*, *vous autres* et *eux autres* (Reinke et Ostiguy, 2016).

- (5) a. Eux-autres, i sont heureux. [FQf]
- (5) b. Eux, ils sont heureux. [FQs]

- (6) a. Vous autres, viendrez-vous? [FQf]
- (6) b. Vous, viendrez-vous? [FQs]

- (7) a. On n'ira pas, nous autres. [FQf]
- (7) b. On n'ira pas, nous. [FQs]

⁴ Notons que la vision de Reinke et Ostiguy sur ce point de variation morphosyntaxique ne fait pas nécessairement l'unanimité, et certains linguistes y voient plus une variation phonologique que morphologique.

Voyons à présent quelques particularités syntaxiques et morphosyntaxiques du français québécois familier. D'abord, on remarque parfois l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec certains verbes de mouvement (Bigot, 2021; Villeneuve, 2017).

- (8) a. Il a passé tout droit. [FQf]
- (8) b. Il est passé tout droit. [FQs]

- (9) a. J'ai tombé à terre. [FQf]
- (9) b. Je suis tombé à terre. [FQs]

Une autre particularité syntaxique propre au français québécois familier concerne l'ordre des pronoms compléments direct (CD) et indirects (CI) combinés, qui demeure essentiellement le même en position préverbale ou postverbale (Reinke et Ostiguy, 2016, p. 67).

- (10) a. Tu me les envoies. Envoie-moi-les. [FQf]
- (10) b. Tu me les envoies. Envoie-les-moi. [FQs]

Dans les phrases de forme négative (outre l'omission de l'adverbe de négation *ne* – qui est également courante en français hexagonal familier), un élément typique de la syntaxe du français québécois familier est la double négation caractérisée par la combinaison des pronoms *aucun*, *rien* et *personne* avec l'adverbe *pas* (Bigot, 2021).

- (11) a. J'ai pas vu personne ce matin. [FQf]
- (11) b. Je n'ai vu personne ce matin. [FQs]

- (12) a. Je peux pas rien faire. [FQf]
- (12) b. Je ne peux rien faire. [FQs]

- (13) a. J'ai pas entendu aucun bruit. [FQf]
- (13) b. Je n'ai entendu aucun bruit. [FQs]

Le français québécois familier présente également des formes caractéristiques en ce qui concerne la structure de certaines phrases complexes. Ainsi, la conjonction *quand* peut être suivie de *que* (Bigot, 2021).

- (14) a. Le plus difficile, c'est quand que tu commences. [FQf]
- (14) b. Le plus difficile, c'est quand tu commences. [FQs]

Aussi, en français québécois familier, l'emploi du pronom relatif *que* a tendance à être généralisé, même lorsqu'il est le complément d'un verbe transitif indirect (Remysen, 2003).

- (15) a. La fille que je t'ai parlé m'a justement téléphoné hier. [FQf]
(15) b. La fille dont je t'ai parlé m'a justement téléphoné hier. [FQs]

Également au sein des relatives, il arrive que le français québécois familier autorise la disjonction de la préposition du pronom relatif (Roberge et Rosen, 1999).

- (16) a. C'est lui, le voisin que j'ai des problèmes avec. [FQf]
(16) b. C'est lui, le voisin avec qui j'ai des problèmes. [FQs]

Toujours au sein des relatives, mais également des interrogatives indirectes, on remarque en français québécois familier que la structure *ce que* est en concurrence avec les formes *qu'est-ce que/que c'est que* (Bigot, 2021).

- (17) a. Je fais qu'est-ce que je veux. [FQf]
(17) b. Je fais ce que je veux. [FQs]

- (18) a. Je me demande que c'est que tu fais. [FQf]
(18) b. Je me demande ce que tu fais. [FQs]

Finalement, un dernier phénomène particulier du français québécois familier que nous relèverons concerne l'interrogative directe marquée à l'aide de la particule *tu*, qui est une forme d'interrogation très fréquente à l'oral (Remysen, 2003, p. 33).

- (19) a. Paul est tu déjà parti ? [FQf]
(19) b. Paul est-il déjà parti ? [FQs]

- (20) a. Ça va tu ? [FQf]
(20) b. Est-ce que ça va ? [FQs]

La liste des particularités que nous venons de passer en revue n'avait pas vocation à être exhaustive, mais à présenter l'essentiel des caractéristiques du français québécois. Elle permet également de confirmer l'existence de différences, mais montre surtout que beaucoup de ces particularités, notamment celles qui touchent la syntaxe, prennent place à l'oral et dans des variétés familières. Il semble donc admis que le français québécois écrit de référence ne présente pas de spécificités syntaxiques.

1.4 Français québécois dans les médias écrits

1.4.1 De l'observation des écarts linguistiques vers la description des normes de fonctionnement

Si le français québécois des médias écrits a fait l'objet de diverses études, c'est notamment parce que la langue de la presse écrite est généralement perçue non seulement comme le reflet de la langue d'usage, mais aussi comme le modèle à suivre (de Villers, 2001 ; Martel, *et al.*, 2001). Toutefois, la plupart de ces travaux s'inscrivent généralement dans une approche plus évaluative que descriptive : ceux-ci visent à évaluer la qualité de la langue avec l'objectif plus ou moins explicite d'améliorer ce modèle.

Ainsi, Tremblay (1994, 2001) a procédé à l'analyse de corpus journalistiques constitués de textes issus de quotidiens et de magazines avec comme objectif d'en évaluer la qualité linguistique. Dans ses analyses, Tremblay tient compte des écarts linguistiques (problème de cohésion grammaticale et lexicale, structuration de l'information, progression thématique, etc.) et des écarts normatifs. En outre, elle s'intéresse à la longueur des phrases, qu'elle considère comme un critère de lisibilité indiquant la difficulté syntaxique du texte. Selon ses résultats, les magazines (*L'Actualité*, *Protégez-vous* et *Voir*) présentent des phrases plus courtes que les quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *le Journal de Montréal*). Elle constate cependant que la longueur des phrases du *Journal de Montréal* est nettement moindre que celle des autres journaux (Tremblay, 2001, p15).

La qualité de la langue est également l'objet d'étude des travaux de Clerc *et al.* (2000) et de Kavanagh *et al.* (2015). Ces analyses de corpus journalistiques québécois ont été réalisées sous l'égide du Conseil supérieur de la langue française. La visée de ces deux études (la seconde consistant en une réitération de la première) n'est pas tant de décrire le français québécois en usage dans les médias écrits, que de recenser dans les textes les écarts avec les normes prescriptives des ouvrages de référence (français et québécois). La méthodologie consiste en une analyse des textes au moyen d'une grille d'évaluation linguistique comprenant neuf rubriques, dont la syntaxe. Pour ces deux études, si l'on exclut les erreurs liées à l'omission de la virgule, ce sont les erreurs de vocabulaire et de syntaxe qui sont les plus fréquentes. Ces dernières sont sous-catégorisées selon qu'elles concernent un groupe de mots ou bien la construction de la phrase. Pour ce qui est de la première catégorie la majorité des erreurs relèvent du choix ou de l'absence de la préposition :

- (21) *[...] dont le jury a reconnu le talent à faire découvrir [...].
→ le talent **pour** faire découvrir (Clerc *et al.*, p. 54)

- (22) *Ce rôle dévolu à la Commission peut également amener à élaborer des politiques et produire des documents [...].
→ et à produire (Clerc et al., p. 53)

Pour ce qui est des erreurs de construction de phrases, les auteurs soulignent que celles-ci sont souvent liées au complément du verbe ou à un problème de coordination.

- (23) *Maintenant, il faut plus des doigts d'une main pour compter les différentes manières de visionner. [...].
→ le verbe **visionner** s'emploie avec un complément (Kavanagh et al., 2015, p. 21)
- (24) *Les absences de Michael Cammalleri, Andrei Markov et Roman Hamrlik ont alors pris une ampleur beaucoup plus importante.
→ la répétition de la préposition **de** est obligatoire dans cette énumération (Kavanagh et al., 2015, p. 21)

Nous relèverons que ce type d'erreurs liées au choix de la préposition ou à la transitivité des verbes (soit les exemples 21 et 23), bien que prenant place en syntaxe, est fortement relié à des connaissances lexicales.

Selon une approche variationniste, Chaput (2013) s'est intéressée aux blogues journalistiques québécois en procédant à une comparaison des billets de blogues avec les articles de journaux traditionnels de journalistes blogueurs. L'objectif de cette étude était de mesurer l'influence que la langue parlée a dans les blogues. Chaput a notamment considéré des tournures interrogatives et négatives relevant de la langue parlée et l'emploi du mode indicatif après la locution conjonctive *bien que*.

- (25) *Pourtant, sans nier la nécessité d'écouter lorsqu'il le faut, être chef de parti, c'est quoi? (Chaput, 2013, p. 185)
- (26) *La chanson parle d'une fille de riche qui fait du social class tourism et elle veut savoir c'est quoi de vivre comme une personne ordinaire. (Chaput, 2013, p. 185)
- (27) *Lorsque vous tournez devant nous et nous obligez à freiner, c'est pas gentil. (Chaput, 2013, p. 213)
- (28) *Bien que toutes les chansons du concert ont été bien rendues, il reste que certaines pièces telles que La parade vont chercher davantage d'efficacité sur disque que sur scène. (Chaput, 2013, p. 228)

Son analyse lui permet de conclure que dans les blogues, qui relèvent de la communication médiée par ordinateur⁵, les auteurs se permettent certains écarts de langue par rapport à la norme de l'écrit et qu'il s'agit d'un procédé discursif adapté au support de communication interactif qu'ils constituent. Chaput note que ces écarts sont également présents, dans une mesure nettement moindre, dans les articles de journaux traditionnels, mais elle considère là encore qu'ils sont majoritairement volontaires et qu'ils servent à « attirer l'attention des lecteurs et à les faire réagir » (Chaput, 2013, p. 366). C'est en substance ce qu'affirmait déjà Raunet (2001) dans son étude consacrée à la norme dans les médias lorsqu'il affirmait que « l'utilisation par la presse écrite québécoise de tournures populaires est non seulement acceptable, mais même souhaitable, surtout lorsque le journaliste veut attirer le lecteur de son côté » (Raunet, 2001, p. 84). Il considère ainsi que la presse québécoise se distingue de la presse européenne en cela que si le recours à un registre plus familier a également cours dans cette dernière, celui-ci se cantonne à un certain type de textes alors que « la presse québécoise, par contre, mélange ouvertement les genres et introduit des formulations très familières à l'intérieur d'exposés rédigés par ailleurs en langue châtiée » (Raunet, 2001, p. 85). Il est à noter toutefois que, sur le plan syntaxique, l'auteur estime que les journalistes québécois évitent les variations plus marquées de la langue parlée.

En ce qui a trait au lexique, Martel, *et al.* (2001) se sont spécifiquement penchés sur la place qu'occupent les anglicismes dans les textes journalistiques québécois. L'analyse d'un corpus extrait de la Banque de données textuelles de Sherbrooke les amène à conclure que les emprunts de type calque sont plus présents que les emprunts de forme. En outre, la comparaison de leurs résultats avec ceux d'une étude réalisée par Klein, *et al.* (1997) leur permet d'affirmer que l'emploi d'anglicismes ne semble pas plus marqué dans les journaux québécois que dans les journaux français en termes de fréquence, mais que, par contre, ces emprunts ne sont pas de même nature.

Ces résultats vont dans le même sens qu'une dernière étude qui nous est apparue incontournable dans le cadre de notre travail, soit celle menée par De Villers (2005). En effet, l'autrice avait pour objectif de comparer le vocabulaire du *Devoir* et celui du *Monde* en analysant tous les articles publiés par les deux quotidiens au cours de l'année 1997. Cette étude lexicale d'une ampleur considérable (77 405 articles au

⁵ Soit une « communication entre personnes qui s'effectue par l'intermédiaire d'appareils informatiques connectés à un réseau » comme défini par l'Oqlf (<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8364366/communication-mediee-par-ordinateur>).

total) lui a permis d'émettre les constats suivants. En premier lieu, le recoupement avéré des formes lexicales communes aux deux quotidiens est de 77 % ; toutefois, l'autrice estime que celui-ci pourrait être de 85 % en excluant les formes non lexicalisées (*anti-fourrure, archisymphatique, mégacontrat*, etc.), les gentilés, les formes lexicales suffixées à partir d'un patronyme (*bouchardiste, eurocrate, haussmanien*, etc.) et les termes courants ou savants non employés dans l'un des quotidiens en raison des différences éditoriales dues à l'actualité. De Villers souligne donc que le vocabulaire partagé par les deux quotidiens forme «un tronc commun immense». En second lieu, de Villers constate que seulement 7,7 % des québécismes sont issus du fond français (soit des archaïsmes d'un point de vue français, tels les noms *achalandage* ou *avant-midi*) et qu'ils ont un indice de fréquence plutôt faible. En outre, elle remarque également qu'une grande part de la variation lexicale observée est attribuable aux québécismes de fréquence, soit des mots dont la fréquence d'emploi est différente au Québec et dans le reste de la francophonie (ex : *chandail, congédiement, dispendieux, présentement*).

De Villers constate également que les québécismes de création représentent 68 % des unités lexicales propres au corpus québécois (ex : *babillard* ou *motoneige*). Elle souligne que l'innovation lexicale est particulièrement productive et que celle-ci « puise fondamentalement aux sources du français » (de Villers, 2005, p. 297). Autrement dit, nombre de formes lexicales du français québécois sont la résultante du potentiel de création de la morphologie du français, notamment par préfixation ou suffixation (ex : *acériculture, clavardage, didacticiel*). De Villers relève également que la formation de mots composés dont les éléments ne sont pas soudés ni liés par un trait d'union est un procédé particulièrement productif (*caisse populaire, réserve faunique*), mais ignoré par la plupart des dictionnaires. Finalement, au sujet des emprunts lexicaux à l'anglais, à l'instar de Martel et al. (2001), l'autrice souligne que les emprunts formels sont peu nombreux et que la plupart sont des emprunts sémantiques (faux ami comme *agenda* au sens de *programme*) ou des emprunts syntaxiques (calques), ces derniers concernant généralement la transitivité des verbes ou le choix de la préposition. De Villers relève par exemple l'emploi transitif du verbe *partir* au sens de *créer* ou *lancer*, construit sur le modèle de *to start* (de Villers, p. 268) ou encore l'utilisation de la préposition *pour* avec le verbe *augurer* (*bien, mal*), qui s'emploie normalement avec la préposition *de*, sur le modèle de *to augur* (*well, badly*) *for* (de Villers, p. 270).

1.4.2 Perception du français dans les médias écrits québécois

Ce statut bien particulier de modèle de la presse écrite se vérifie auprès des lecteurs québécois : dans leur enquête auprès de la population québécoise, Bouchard et Maurais (2001) relèvent que 49,2 % des

répondants estiment que la langue des quotidiens est d'une qualité supérieure à celle de leurs propres écrits. Les auteurs concluent que «la population fait une évaluation plus positive de la langue des journaux que celle des autres médias» (Bouchard et Maurais, 2001, p. 121). Cette perception par la population selon laquelle la langue des quotidiens constitue un modèle est également partagée par les acteurs de la presse québécoise. Ainsi, Meier (2017), faisant référence à une étude concernant la conscience linguistique des journalistes qu'il a effectuée auprès de 77 journalistes issus de la presse francophone de Montréal, Gatineau et Ottawa, affirme que ces derniers sont généralement bien conscients de leur rôle en tant qu'agents normatifs. Selon son étude concernant la perception des normes en écriture journalistique, cette perception s'incarne dans la posture des acteurs de la presse écrite qu'il a interrogés (enseignants, langagiers et chroniqueurs) et qui «réclament le respect absolu du code orthographique et des règles syntaxiques», mais qui tolèrent des écarts occasionnels à la description lexicographique (Meier, 2017, p. 279). Cette attitude par rapport à la syntaxe découle du fait que cette dernière est éminemment associée à la notion de clarté, elle-même envisagée comme un principe directeur des normes communicationnelles journalistiques par les répondants (Meier, 2016). Au-delà du respect des règles, Meier souligne que ce sont surtout des aspects qui concernent la phrase et sa structure syntaxique qui sont mis de l'avant par les acteurs interrogés. Il notera ainsi :

«Cette clarté phrastique résiderait surtout dans l'emploi de constructions 'relativement simples' (P07) qui suivent le mieux possible le modèle canonique de la phrase, c'est-à-dire la phrase de base, parfois appelée aussi phrase élémentaire (Riegel, Pellat et Rioul, 2009). Ainsi, pour les répondants, 'des phrases idéales c'est sujet verbe complément' (P20), tandis que 'des phrases trop complexes, avec trop de subordonnées, où [...] le sujet est éloigné de son verbe (P07) doivent être évitées». (Meier, 2016, p. 92)

Si les travaux de Meier (2016, 2017) permettent de mieux cerner les représentations idéales des journalistes québécois en ce qui a trait à la syntaxe de la phrase, il nous semble pertinent que celles-ci soient confrontées aux structures syntaxiques observables dans la presse écrite québécoise qui feront l'objet de notre propre analyse.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL

Dans ce chapitre, nous exposerons les concepts inhérents à notre étude. Nous débuterons avec la notion de norme, qui regroupe divers concepts en linguistique. Nous poursuivrons avec le concept de variation. Finalement, nous poserons les bases du cadre théorique de l'analyse syntaxique des phrases de notre corpus.

2.1 Norme et linguistique

Le sens prototypique du terme *norme* renvoie aux sciences mathématiques et fait référence à une moyenne statistique, exempt de tout jugement de valeur : la norme se définit par rapport à une fréquence⁶. Par extension, les sciences sociales ont utilisé ce concept pour définir les rapports entre les individus au sein d'une société. Ainsi, Baylon (1996) définit les normes sociales comme « l'ensemble des conduites dont on constate la régularité dans un groupe ». Parmi les normes sociales, il en est qui intéressent plus spécifiquement l'objet de notre analyse, il s'agit bien sûr des normes linguistiques.

2.1.1 Normal et normatif

Baggioni (1997) souligne que ce n'est que tardivement que le concept de norme s'est affranchi de la stricte notion de bon usage, puisque pendant de nombreuses années les linguistes étaient avant tout des grammairiens dont l'objectif revendiqué était de « régler la langue dont ils décrivent le (bon) usage ». En effet, c'est dans un article de 1972 que Rey, a clairement mis en lumière le fait que le terme norme, en linguistique, pouvait renvoyer à deux concepts forts distincts, bien qu'interreliés.

« Avant toute tentative pour définir « la norme », la moindre considération lexicologique découvre derrière le terme deux concepts, l'un relevant de l'observation, l'autre de l'élaboration d'un système de valeurs, l'un correspondant à une situation objective et statistique, l'autre à un faisceau d'intentions subjectives. » (Rey, 1972, p. 5)

⁶ <http://www.cnrtl.fr/definition/norme>

Cette dualité sémantique du terme de « norme » traduit deux approches en linguistique : l'approche normale, au sens mathématique, qui concerne l'observation statistique des faits linguistiques et l'approche normative qui concerne plutôt un idéal défini par des jugements de valeur.

2.1.2 Une typologie des normes

Moreau (1997) propose une typologie des normes qu'elle présente comme une synthèse des travaux linguistiques et sociolinguistiques de différents auteurs qui se sont intéressés à ce concept, notamment dans le cadre de l'étude du français. Elle distingue ainsi cinq types de normes.

Les normes de fonctionnement

Il s'agit là de normes au sens objectif ou statistique. Ainsi les normes de fonctionnement font référence aux habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté. Moreau relève qu'au sein d'une communauté certaines de ces normes sont complètement partagées (par exemple la place de l'auxiliaire devant le participe passé du verbe conjugué à un temps composé) tandis que d'autres laissent place à des formes concurrentes (par exemple, le choix de l'auxiliaire avec les verbes de déplacement).

(29a) L'eau a rapidement monté dans la cave.

(29b) L'eau est rapidement montée dans la cave.

Il s'agit donc de normes implicites, ce qui n'exclut pas une certaine pression sociale dans leur acquisition.

Les normes descriptives

Ce sont les normes qui rendent compte des normes de fonctionnement en les rendant explicites. Moreau les qualifie de descriptives « dans la mesure où elles se bornent à enregistrer les faits, sans associer de jugement de valeur à la description » (Moreau, 1997, p.219). La capacité des linguistes à décrire une langue étant limitée par leurs observations, l'ensemble des normes descriptives pour une langue donnée est inévitablement moindre que l'ensemble de ses normes de fonctionnement.

Les normes prescriptives

Ce sont les normes qui regroupent une partie des normes de fonctionnement qu'elles hiérarchisent sous la bannière des modèles à rejoindre. Ces normes relèvent de règles normatives et visent le bon usage tel qu'entendu par les grammairiens. La hiérarchisation des formes linguistiques concurrentes peut reposer

sur un critère de priorité au groupe ; il peut s'agir par exemple d'un vocable considéré comme « le bon » dans un territoire donné (ne commandez pas un *pain au chocolat* dans une boulangerie toulousaine, mais bien une *chocolatine*⁷). Cette hiérarchisation peut également s'appuyer sur la tradition ; il s'agit alors de considérer que la bonne variété est celle qu'utilisent les locuteurs plus âgés ou moins soumis à l'influence du modernisme. Finalement, la priorité aux formes à éliciter peut s'appuyer sur le capital symbolique de ces dernières, notamment au sein d'une communauté linguistique stratifiée en classes : ainsi la norme se définit au départ « de l'usage des intellectuels, des écrivains, des artistes, des professionnels de médias, etc. » (Moreau 1997, p.219). Ce sont ces conceptions que l'on retrouve chez les grammairiens qui partagent comme objectif l'identification et la promotion des bonnes formes. Par exemple, les formes préconisées par *Le Bon Usage* (Grevisse et Goosse, ¹⁶2016) ne le sont pas en fonction de leur fréquence et de leur taux de dispersion : elles sont légitimées par des occurrences issues de productions langagières de la classe détentrice du capital symbolique (auteurs classiques ou reconnus, organes de presse, discours politiques, etc.)

Les normes évaluatives

Ces normes concernent les attitudes des individus face à la langue et sont étroitement liées aux normes prescriptives. Ainsi, dans un système où la hiérarchisation des normes de fonctionnement est établie selon le capital symbolique, les formes préconisées seront jugées plus élégantes ou plus distinguées tandis que les formes stigmatisées seront considérées comme relâchées ou vulgaires. C'est ce type de normes qui transparait dans certaines expressions qualifiant la langue telle que « parler comme un livre » ou « parler comme un charretier ».

Les normes fantasmées

Celles-ci relèvent des conceptions que les locuteurs se font de la langue et de son fonctionnement social. Elles concernent les croyances ou les stéréotypes ; par exemple, au Québec, il est courant d'entendre dire que les Français emploient beaucoup plus d'anglicismes que les Québécois, alors qu'une étude menée par Martel *et al.* (2001) tend à indiquer que les taux sont sensiblement les mêmes de part et d'autre de l'Atlantique, et que c'est plutôt la nature des emprunts qui diffère. En outre, les normes fantasmées concernent la manière dont les locuteurs perçoivent la norme qu'ils considèrent parfois « comme un ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits » (Moreau 1997, p.222).

⁷ <https://francaisdenosregions.com/2016/09/01/pain-au-chocolat-ou-chocolatine/>

2.1.3 Norme endogène et exogène

Il s'agit là d'une autre considération sur la notion de norme qu'il nous semble indispensable d'aborder. Manessy (1994) a proposé ce concept de norme endogène pour traduire la réalité linguistique qu'il lui a été donné d'observer au cours de ses travaux sur le français en Afrique. Le terme de *norme* doit être interprété au sens de *bon usage* ; le terme exogène vise donc à caractériser l'origine de la norme prescriptive. Manessy dira à propos des manifestations de la norme endogène :

« [elles] doivent [...] être recherchées non pas systématiquement dans les écarts grammaticaux qui peuvent ne relever que d'un apprentissage imparfait ou plus simplement des licences qu'autorisent l'oralité, mais dans la manière de mettre en œuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie) par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones « occidentaux ». (Manessy, 1994, p.225)

Ainsi, la norme endogène ne peut être considérée que dans la mesure où on l'oppose à la norme exogène, soit une norme externe, mais admise en raison de son contenu symbolique et politique. Hambye et Francard (2008) résumant élégamment les conditions nécessaires pour qu'une variété puisse acquérir le statut de norme endogène.

- La variété en question doit être valorisée par un groupe social qui la représente, qui en fait un symbole identitaire, et qui possède un pouvoir de légitimation ;
- ainsi légitimée, la variété peut dès lors constituer un « modèle de comportement langagier » pour la majorité des membres de la communauté ;
- elle est consciemment opposée à un usage, qui lui est « historiquement et structurellement apparenté » et qui représente une norme « importée » ou exogène ;
- son contenu linguistique a cependant peu d'importance : « il doit seulement être différent, sur certains points que les usagers tiennent pour significatifs, de celui de la norme externe ». (Hambye et Francard, 2008, p.46)

En somme, l'émergence d'une norme endogène au sein d'une communauté linguistique⁸ présuppose de la part de celle-ci une attitude et une valorisation de ses propres pratiques langagières au point de leur accorder le statut de modèle au détriment du modèle normatif exogène.

⁸ Nous retiendrons pour ce terme la définition de Baylon qui entend par communauté linguistique « [...] l'ensemble de ceux qui, malgré la diversité de leurs pratiques, partagent les mêmes normes et les mêmes jugements. » (Baylon, 1996, p.37)

2.1.4 Langue standard

La reconnaissance d'une norme prescriptive, qu'elle soit de nature endogène ou exogène, mène nécessairement à la reconnaissance d'une langue standard. Knecht (1997), présente celle-ci comme une norme de référence reconnue par une communauté linguistique en tant qu'« étalon de correction ». Ainsi, la langue standard relève d'un processus de codification et de normalisation et se distingue par le fait qu'elle ne relève pas d'une production naturelle, mais bien d'une construction artificielle. Bulot et Blanchet (2013) définissent la langue standard en quatre points

« Ainsi, la langue standard, c'est :

- la norme de référence (ossifiée par les dictionnaires) ;
- la forme unificatrice sur un territoire (continu ou discontinu) donné parce qu'elle englobe un ensemble de domaines dialectaux ;
- la forme identificatrice, car elle pose une séparation identitaire par rapport aux sociétés voisines ;
- la forme de prestige par la primauté qu'elle accorde(ra)it à ses locuteurs.»

(Bulot et Blanchet, 2013, p.8).

Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre (1.1.6), bien que le concept ait donné lieu à une certaine polémique, il est désormais généralement admis qu'il existe au Québec un français québécois standard. Vézina (2002) affirme à ce sujet :

«Il est donc tout à fait correct de parler de français québécois standard, puisque ce concept incarne bien la pleine possession du français par la société québécoise. Il paraît toutefois difficile de présenter un standard d'ici comme s'opposant à des standards d'ailleurs, ou au français international, étant donné la très grande filiation qui existe entre les bons usages de toutes les variétés de français, sans compter le fractionnement symbolique qu'une telle opération suppose. Les concepts de « norme endogène » et de « norme exogène », qui sont utiles pour décrire différents aspects de la réalité linguistique de la communauté francophone québécoise, paraissent moins pertinents lorsque vient le temps de décrire l'ensemble du modèle normatif que l'on souhaite diffuser au Québec. »(Vézina, 2002, p. 44-45)

En somme, en accord avec Vézina (2002), nous conviendrons que « la norme du français québécois constitue une modulation québécoise du français international. »

2.2 La variation

La notion de normes linguistiques implique inéluctablement celle de variation linguistique. En effet, la reconnaissance et l'intériorisation d'une norme plutôt qu'une autre par une population donnée se

traduisent dans les faits par des productions langagières équivalentes (ou quasi équivalentes) sur le plan sémantique, mais diverses en ce qui a trait à leurs formes (phoniques, lexicales ou grammaticales). C'est donc cette diversité de formes en concurrence que l'on nomme variation linguistique. Dans les lignes suivantes, nous traiterons de la variation externe, soit la variation imputable à des facteurs autres que linguistiques. En effet, la variation peut également trouver sa source dans des facteurs internes, soit linguistiques ; par exemple, Comeau (2015) souligne que la forme de la phrase (affirmative ou négative) a une incidence sur l'emploi du futur simple plutôt que du futur périphrastique.

2.2.1 Un concept sociolinguistique

Bien qu'elle trouve son origine dans la dialectologie avec l'apparition des premiers atlas linguistiques, l'étude de la variation constitue le cœur de la sociolinguistique variationniste. En effet, en plus d'attester son existence par des observations in situ, l'approche variationniste s'attèle à relier cette variation aux dynamiques sociales en présence dans la communauté linguistique. Avec son étude de 1962 « les motivations sociales d'un changement phonétique », Labov (1976) est le fondateur de cette approche. Ses observations concernaient alors l'utilisation des diphtongues sur l'île de Martha's Vineyard. En effet, il apparaît que les locuteurs natifs de l'île avaient tendance à centraliser certaines diphtongues de l'anglais. Ainsi, Labov a cherché à en étudier la distribution en prenant en compte des facteurs sociaux : âge, localisation, profession, appartenance ethnique, etc. Il est ressorti de cette étude que le trait de centralisation était un marqueur d'appartenance à la communauté de l'île. Une autre de ses études fondatrices est celle des grands magasins de New York. Labov a étudié la réalisation du /r/ selon la stratification sociale : cette étude a permis de mettre en évidence le rôle des dynamiques sociales dans la variation (certaines formes associées aux classes sociales dominantes sont valorisées) et de faire émerger la notion d'insécurité linguistique, qui se caractérise entre autres par une hypercorrection de la part de certains locuteurs dans le but de se conformer aux usages socialement valorisés.

En somme, on peut retenir que la variation linguistique est un phénomène étroitement lié aux concepts d'identité et de norme. En effet la variation résulte de l'identité individuelle d'un locuteur ou de l'identité collective d'une communauté linguistique. Elle s'observe et se mesure via les normes objectives puisque la variation instancie la diversité des usages et elle relève en partie des normes subjectives puisqu'elle est liée aux représentations et aux jugements des locuteurs.

2.2.2 Un phénomène linguistiquement transversal

Bien qu'elle ait été d'abord étudiée à travers le prisme de la phonologie, la variation est présente dans toutes les composantes de la langue. Sur le plan lexical, il arrive que le sens d'un mot varie d'une région à l'autre comme c'est le cas pour les québécoismes sémantiques. Pensons par exemple au terme *cabaret* qui désigne un plateau de service en FQ alors qu'il renvoie à une salle de spectacle en FH. Citons également le terme *écœurant* qui est connoté de manière méliorative au Québec alors qu'en France il est porteur d'un sens fortement péjoratif. Aussi, comme le soulignent Reinke & Ostiguy (2016), en mentionnant les québécoismes de création ayant un équivalent en français de référence, une même réalité peut être désignée par des vocables différents : les Québécois portent des *tuques* alors que les Français portent des *bonnets*. Finalement, la variation lexicale peut également s'observer au sein d'un même territoire en se faisant le reflet d'une diversité sociale (*voiture, automobile, auto, char, minoune, bazou, citron...*).

En outre, la variation peut se manifester sur le plan morphosyntaxique ; pensons par exemple à l'utilisation du pronom *on* pour désigner la première personne du pluriel en français familier. Cette variation morphosyntaxique peut également être d'origine territoriale ; ainsi, dans certaines régions de France, le pronom complément direct *le* est très souvent remplacé par le pronom *y*⁹.

(30a) Je vais y faire. (français savoyard/Lyonnais)

(30b) Je vais le faire (français de référence).

Également, nous avons vu qu'en français québécois familier, les pronoms *elle* et *il(s)* peuvent être remplacés par les pronoms *a* et *i*.

(31a) A l'a envie de dormir. (FQf) (Reinke et Ostiguy, 2016, p. 62)

(31b) Elle a envie de dormir. (FR)

Moins de travaux concernent la syntaxe de la phrase, ou plutôt, ces travaux ont tendance à mettre en jeu des alternances entre forme de prestige et forme non standard (Bigot 2021, Reinke & Ostiguy 2016, Gadet 1989). Par exemple, la variation syntaxique peut affecter la phrase de forme négative et se traduire par

⁹<https://francaisdenosregions.com/2016/09/01/le-y-dit-savoyard-laisse-je-va-is-y-faire-y-manger-y-prendre/>

l'absence de l'adverbe *ne* ou par la présence indue de l'adverbe *pas* (malgré un autre marqueur de négation comme *personne, rien, aucun* ou *jamais*).

(32a) On peut pas passer par ici. (FQf)/(FHf)

(32b) On ne peut pas passer par ici. (FR)

(33a) J'ai pas vu personne rentrer. (FQf)

(33b) Je n'ai vu personne rentrer. (FR)

Cette variation syntaxique peut également se manifester dans les phrases interrogatives directes par l'ajout de la particule interrogative « *-tu* » ou par la non-inversion du sujet lorsque requise.

(34a) C'est-tu fermé ? (FQf)

(34b) Est-ce que c'est fermé ?/Est-ce fermé ? (FR)

(35a) Il est parti ? (FQf)/(FHf)

(35b) Est-il parti ? (FR)

Aussi, la variation syntaxique peut affecter l'ordre des pronoms CD et CI, notamment dans les phrases de type impératif.

(36a) Rends-moi-le. (FQf)/(FHf)

(36b) Rends-le-moi. (FR)

Finalement, la variation syntaxique peut également se manifester lors du recours à la subordination. Elle peut concerner le choix du subordonnant dans certaines relatives, l'adjonction de la conjonction *que* à la conjonction *quand* ou encore la concurrence des formes *qu'est-ce que/que c'est que* avec la structure *ce que*.

(37a) J'ai oublié le titre du film que tu m'as parlé. (FQf)

(37b) J'ai oublié le titre du film dont tu m'as parlé. (FR)

(38a) Le plus difficile, c'est quand que tu commences. (FQf)

(38b) Le plus difficile, c'est quand tu commences. (FR)

(39a) Je fais qu'est-ce que je veux. (FQf)/(FHf)

(39b) Je fais ce que je veux. (FR)

À la lecture de ces exemples, on comprendra que notre propre étude ne traitera pas ce type de phénomènes syntaxiques, ceux-ci étant exclus de la langue journalistique écrite, qui relève d'un registre soigné.

Aussi, une définition stricte de la variation pose problème à certains linguistes lorsqu'on se penche sur la phrase :

« Il y a donc variable linguistique lorsque deux formes différentes permettent de dire "la même chose" c'est-à-dire lorsque deux signifiants ont le même signifié et que les différences qu'ils entretiennent ont une fonction autre, stylistique ou sociale » (Calvet 2013, p.71).

Ainsi, il demeure un certain débat autour de la variation syntaxique et notamment autour de la question du sens : deux phrases syntaxiquement différentes peuvent-elles avoir le même sens ? Cette question renvoie au fondement même du langage et de son lien avec la pensée : est-il possible que deux locuteurs puissent vouloir exprimer exactement la même chose en produisant des énoncés identiques ? Gadet (1997) propose ainsi d'être moins ambitieux sur la question de sens, de reconnaître les dimensions du flou et du vague et parler, plutôt que de « dire la même chose », de « dire des choses proches à propos d'un même référent ».

Quoi qu'il en soit, notre propre étude ne s'inscrivant pas dans le cadre de la sociolinguistique variationniste, les définitions que lui attribue celle-ci sont trop restrictives pour notre recherche, qui porte sur les structures syntaxiques observables dans la presse écrite. Nous entendons donc par variation syntaxique la variabilité issue du potentiel de structures syntaxiques que permet le français.

2.2.3 Typologie de la variation

Il existe différentes manières de classer les variétés langagières. Gadet (2007) propose une première distinction entre la variation interlocuteurs et la variation intralocuteur. La première concerne différents individus selon différents angles d'observation (époque, situation géographique, position sociale) et la seconde concerne le répertoire d'un même locuteur selon la situation de communication (ce que Labov (1976) nomme le style). Ainsi, s'inspirant des travaux de romanistique allemande de Coseriu, Gadet (2007) distingue cinq axes à l'origine de la variation.

Tout d'abord, la variation peut être d'origine diachronique, c'est-à-dire imputable au passage du temps. Au Québec, par exemple, les locuteurs plus âgés utilisent parfois les termes *Commission des liqueurs* ou *Régie des Alcools* pour désigner ce que l'on nomme aujourd'hui la *Société des Alcools du Québec* (S.A.Q.). On peut également penser à un certain nombre d'adverbes de négation tels que *goutte*, *mie* ou *point* qui ont disparu de l'usage aujourd'hui.

La diversité peut également être d'origine diatopique, soit s'inscrire dans l'espace géographique. Les atlas linguistiques, tels que le récent Atlas du français de nos régions de Avanzi (2017), ont pour objet de rendre compte de ce type de variation. Pour ce qui est du français, dans les exemples suivants, Gadet (2007) distingue le berceau européen (exemples (40) à (43)) et la transmission hors d'Europe via l'immigration et la colonisation (exemples (44) à (46)).

- (40) L1 – tu te rappelles ce qu'il disait/c'était intéressant quand même
L2 – oui/,mais j'y ai pas utilisé/parce que je pars d'un autre point de vue (région de Lyon)
- (41) on donne d'abord l'autre au tirage et après on vous prend à vous (Toulouse)
- (42) il est assez grand que pour manger tout seul (Belgique)
- (43) j'ai personne vu (Suisse romande et zone franco-provençale)
- (44) maintenant/je pense que recommencer/je ferais une garde-malade (Ontario, Canada),
- (45) mais fallait quand même tu travailles pis tu payes parce tes parents pouvaient pas le faire (Acadie, Canada)
- (46) du riz là y a pour moi (français ivoirien, Afrique)

La variation peut également trouver sa source dans la diversité sociale, on parlera alors de l'axe diastratique ; ainsi certains usages sont plus stigmatisés que d'autres parce qu'on les associe à un langage populaire ou relâché (par exemple le remplacement du pronom relatif *dont* par *que* : « c'est le film que je t'ai parlé ») et d'autres valorisés parce qu'on les associe à une condition sociale prestigieuse (pensons par exemple à la liaison recherchée, à l'emploi à l'oral de certains temps verbaux que l'on retrouve plutôt à l'écrit ou encore à l'interrogation par inversion complète). Gadet (2007) souligne que le jugement social n'est pas toujours indépendant de la localisation, ce qui montre parfois la difficulté d'isoler le diastratique

du diatopique. Par exemple, Boyer (2016) a mis en lumière comment l’accent du Midi en France menait à une certaine illégitimation politico-médiatique.

La variation peut aussi être d’ordre diaphasique, soit reliée au contexte de production. En effet, tout locuteur dispose d’un répertoire varié et sa production langagière ne peut être dissociée de la situation d’énonciation (contexte formel ou informel, degré d’intimité avec l’interlocuteur, rapport hiérarchique social, etc.) Gadet (2007, p.138) donne un exemple de la diversité du répertoire d’un locuteur en produisant des extraits d’enregistrement des conversations téléphoniques d’une jeune chercheuse (Gisèle) qui ont été réalisés à sa demande, mais à son insu, sur une période d’un mois. Le premier exemple est extrait d’une dispute avec son compagnon, le second d’une discussion avec son professeur de cours par correspondance.

(47) Mais putain qu’est-ce que tu me prends la tête là <je te dis EST-ce qu’i (l) vient lui/quoi < ben Jean quoi/c’(es) t une blague < attends là/y a quelque chose de louche là/faut pas m’emmerder quand même

(48) allô oui c’est Gisèle/à qui ai-je l’honneur </ah bonjour Monsieur X/je vous les ai envoyés/y a exactement un mois/lorsque j’ai reçu mon dossier d’adhésion l’inscription a donc été validée/du moins, me semble -t-il

Finalement la variation peut être d’ordre diamésique, soit en lien avec la modalité orale ou écrite du langage, puisque les locuteurs ne parlent pas comme ils écrivent et inversement.

Pour récapituler cette typologie, nous reproduisons ici un tableau synthèse de Gadet.

Tableau 2.1 Représentation de la variation (Gadet, 2007,p.23)

Variation selon l’usager	temps	changement	diachronie
	espace	géographique, régional, local, spatial	diatopie
	société, communauté	social	diastatie
Variation selon l’usage	style, niveaux, registres	situationnel, stylistique, fonctionnel	diaphasie
	canal	oral/écrit	diamésie

2.3 Cadre d'analyse syntaxique

2.3.1 Deux définitions préalables : syntaxe et phrase

Notre recherche portant sur la variation syntaxique, il importe de préalablement définir la notion de syntaxe. Pour ce faire, nous retiendrons la définition de Riegel *et al.* (⁸2021) :

« La syntaxe (du grec *syntaxis* : mis en ordre, disposition, assemblage) décrit la façon dont les mots se combinent pour former des groupes de mots et des phrases. En français, l'existence d'une dimension syntaxique est d'emblée confirmée par le caractère non arbitraire de l'ordre des mots. La combinatoire proprement syntaxique, loin de se réduire au seul ordre linéaire des mots, détermine leur regroupement en syntagmes qui fonctionnent comme des unités intermédiaires entre le niveau des mots et celui de la phrase. C'est la phrase qui constitue le cadre naturel de ces regroupements, dans la mesure même où elle représente le niveau supérieur de l'organisation hiérarchique des énoncés, un niveau au-delà duquel il n'y a plus de regroupements syntaxiques (rectionnels et de dépendance). » (Riegel *et al.*, ⁸2021, p.39)

Comme nous l'avons mentionné plus haut (cf. 2.2.2), dans le contexte écrit soigné que constitue notre corpus, nous ne nous attendons pas à observer des différences en ce qui a trait aux règles syntaxiques d'un quotidien à l'autre : nous tenons pour acquis que les règles de syntaxe du français québécois écrit et du français hexagonal écrit demeurent les mêmes. Toutefois, ces règles établissent un large cadre : le potentiel syntaxique du français autorise une grande variété de phrases en termes de structure et c'est précisément le sujet de notre analyse. Ainsi, il importe à présent de définir plus précisément cette notion de phrase. Notre approche s'inscrivant dans la grammaire moderne, il nous faut d'abord différencier les notions de phrase graphique et de phrase syntaxique : nous emprunterons les définitions de Lefrançois (2020).

La phrase graphique est celle qui commence par une majuscule et se termine par une ponctuation forte finale (un point, un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension).

La phrase syntaxique ou P est une unité formée de grands constituants. Elle est presque toujours construite autour d'un verbe, conjugué ou non. (Lefrançois, 2020, p.48)

Les grands constituants auxquels Lefrançois fait référence dans sa définition sont le sujet, le prédicat (soit généralement le verbe et ses compléments) et le complément de phrase (CP), qui est un constituant facultatif.

(49) [Les enfants] [jouent au ballon] [dans le jardin].
 SUJET PRÉDICAT CP

Désormais, dans le but d'alléger notre texte, nous utiliserons généralement le terme phrase pour faire référence à la phrase graphique et l'abréviation P pour faire référence à la phrase syntaxique.

2.3.2 L'analyse syntaxique

Pour l'analyse syntaxique de notre corpus, nous avons adopté comme cadre de référence la grammaire moderne telle que présentée dans Piron (2017 a/b). La première unité d'analyse en termes de syntaxe est le syntagme, communément appelé groupe syntaxique en grammaire moderne. L'unité maximale d'analyse est la phrase : lorsque celle-ci ne comporte qu'une seule P, on parle de phrase simple ; lorsqu'elle en comporte plusieurs, on parle alors de phrase complexe.

2.3.2.1 Les groupes syntaxiques

Un groupe syntaxique est un ensemble de mots structuré autour d'un noyau dont la catégorie lexicale déterminera celle du groupe. Les catégories lexicales qui permettent la formation d'un groupe sont le nom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe et la préposition. Un groupe syntaxique peut être formé seulement d'un noyau ou bien d'un noyau auquel s'ajoutent une ou plusieurs expansions (c'est-à-dire un ou plusieurs autres groupes). La fonction syntaxique caractérise la relation entre une expansion et son noyau.

(50) [**Maude**]
 groupe du nom (GN) formé seulement d'un noyau

(51) [un vieux **livre** de cuisine]
 groupe du nom (GN) ayant pour noyau *livre*
 l'expansion *vieux* (GAdj) occupe la fonction de complément du nom
 l'expansion *de cuisine* (GPrep) occupe la fonction de complément du nom

(52) [très **confiant** en l'avenir]
 groupe de l'adjectif (GAdj) ayant pour noyau *confiant*
 l'expansion *très* (GAdv) occupe la fonction de modifieur de l'adjectif l'expansion *en l'avenir*
 (GP) occupe la fonction de complément de l'adjectif

(53) [leur **lire** un roman]
 groupe du verbe (GV) ayant pour noyau *lire*
 l'expansion *un roman* (GN) occupe la fonction de complément du verbe
 l'expansion *leur* (GN) occupe la fonction de complément du verbe

- (54) [très **gentiment**]
 groupe adverbial (GAdv) ayant pour noyau *gentiment*
 l'expansion *très* (GAdv) occupe la fonction de modifieur de l'adverbe
- (55) [**sans** contact]
 groupe prépositionnel (GPrép) ayant pour noyau *sans*
 l'expansion *contact* (GN) occupe la fonction de complément de la préposition

2.3.2.2 Les types et formes de phrases

La phrase constitue l'unité syntaxique maximale. Lorsqu'on la considère dans une perspective d'analyse syntaxique, son type est le premier critère auquel on s'attarde. Ainsi une phrase peut être de type déclaratif, interrogatif, exclamatif ou impératif. Le type de la phrase peut avoir un impact sur l'agencement de ses constituants, sa ponctuation ainsi que sa composition (par l'ajout ou l'effacement de certains mots).

- (56) phrase déclarative
 Nous allons dans le jardin.
 Nous y allons.
- (57) phrase interrogative
 Allons-nous dans le jardin ? /Est-ce que nous allons dans le jardin?
 Y allons-nous ? /Est-ce que nous y allons ?
- (58) phrase exclamative
 Nous allons dans le jardin !
 Nous y allons !
- (59) phrase impérative
 Allons dans le jardin.
 Allons-y.

Le type d'une phrase relevant de l'acte de langage qu'elle réalise, les types de phrases sont mutuellement exclusifs. Si une phrase ne relève que d'un seul type, elle combine par ailleurs plusieurs formes qui elles aussi affectent son architecture que ce soit par l'agencement de ses constituants ou par l'ajout de certains mots. Ainsi, une phrase peut être de forme positive ou négative, neutre ou emphatique (c'est-à-dire une phrase dont un élément a été mis en relief), active ou passive et finalement personnelle ou impersonnelle.

- (60) phrase positive vs phrase négative

Paul a lu ce roman. vs Paul n'a pas lu ce roman.

(61) phrase neutre vs phrase emphatique

Paul n'a pas lu ce roman. vs Ce roman, Paul ne l'a pas lu./C'est ce roman que Paul n'a pas lu.

(62) phrase active vs phrase passive

On a arraché des pages de ce roman. vs Des pages ont été arrachées de ce roman.

(63) phrase personnelle vs phrase impersonnelle

Des pages manquent dans ce roman. vs Il manque des pages dans ce roman.

En outre, il existe des phrases à construction particulière, il s'agit de phrases de forme averbale (sans verbe) ou infinitive (sans sujet).

(64) phrase averbale

Joli tir !

Pelouse interdite.

(65) phrase infinitive

réchauffer 15 minutes à 350 F.

Ne pas marcher sur la pelouse.

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la visée illocutoire des articles que nous avons retenus est d'informer ou d'expliquer, en outre ceux-ci sont rédigés à la troisième personne. Ainsi, les phrases impératives, exclamatives et interrogatives sont pour ainsi dire absentes de notre corpus. Le type de phrase n'a donc pas fait partie de nos critères d'analyse. En ce qui a trait à la forme, nous avons observé la mise en relief des phrases emphatiques ainsi que les phrases à construction particulière.

2.3.2.3 Les phrases complexes

Une phrase complexe, contrairement à une phrase simple, contient plus d'une P. Il existe trois procédés de formation de phrase complexe : la juxtaposition, la coordination et la subordination.

La juxtaposition de phrases consiste en la jonction de deux P au moyen d'un signe de ponctuation qui peut être une virgule, un point-virgule ou un deux-points. Ce dernier est déterminé selon la nature du lien sémantique qui lie les deux énoncés.

(66a) Il se lève, il part.

(66b) Alice adore la mayonnaise ; Victor préfère le ketchup.

(66c) Les enfants n'ont pas fait de sieste : ils sont énervés.

La coordination de phrases consiste en la jonction d'une P à une autre au moyen d'un coordonnant qui peut être de forme simple ou composée.

(67a) Il se lève **et** il part.

(67b) Alice adore la mayonnaise, **en revanche** Victor préfère le ketchup.

(67c) Les enfants n'ont pas fait de sieste, **alors** ils sont énervés.

Finalement, la subordination consiste en l'enchâssement d'une P à l'intérieur d'une autre au moyen d'un subordonnant. Il existe cinq types de subordonnées : la subordonnée relative, la subordonnée complétive, la subordonnée circonstancielle, la subordonnée corrélatrice et la subordonnée indéfinie. La subordonnée relative est introduite par un pronom relatif, elle occupe généralement la fonction de complément du nom.

(68a) Je viens d'achever la lecture de ce roman **qui** est fort décevant.

(68b) Je suis déçu du roman **que** je viens de lire.

(68c) Je suis déçu du roman **dont** je viens de terminer la lecture.

(68d) Ce roman **auquel** tu fais référence est fort décevant.

La subordonnée complétive est introduite par un subordonnant qui peut être interrogatif. Elle occupe essentiellement la fonction de complément (très souvent la fonction de complément du verbe, mais pas seulement) et, plus rarement, celle de sujet ou d'attribut. Une subordonnée complétive ne peut être effacée de la phrase sans en affecter la grammaticalité.

(69a) Je trouve **que** ce roman est fort décevant. (comp. du verbe)

(69b) Je me demande **si** ce roman est intéressant. (comp. du verbe)

(69c) Je me demande **lequel** de ces romans est le plus intéressant. (comp. du verbe)

(69d) Je ne comprends pas **pourquoi** tu m'as recommandé ce roman. (comp. du verbe)

(70a) Je suis content **que** vous soyez venus. (comp. de l'adjectif)

(70b) L'idée **que** vous veniez me ravit. (comp. du nom)

(71) **Que** vous veniez m'a surpris. (sujet)

(72) Le fait est **que** je suis surpris de votre visite. (attribut du sujet)

La subordonnée circonstancielle est introduite par un subordonnant (simple ou composé). Elle occupe la fonction de complément de phrase et on peut donc l'effacer sans affecter la grammaticalité de la phrase.

(73a) **Quand** *il est parti*, cela m'a brisé le cœur.

(73b) Ø Cela m'a brisé le cœur.

(74a) Paul semble vraiment triste **depuis que** *Marc est parti*.

(74b) Ø Paul semble vraiment triste.

La subordonnée corrélatrice est formée à partir d'un adverbe corrélatif et de la conjonction *que* ; la subordonnée corrélatrice occupe la fonction de modifieur de l'adverbe corrélatif.

(75) Il fait plus chaud **que** *je ne le pensais*.

(76) Il y a davantage de spectateurs **que** *ce à quoi je m'attendais*.

(77) J'ai tellement crié **que** *je n'ai plus de voix*.

Finalement, il existe un cinquième type de subordonnée, soit la subordonnée indéfinie. Elle est introduite par un subordonnant pronom indéfini qui n'a pas d'antécédent et elle remplace un élément dont le sens est donné par le subordonnant (quelqu'un, quelque chose, quelque part).

(78) **Qui** *m'aime* me suive

(79) Tu achèteras **de quoi** manger.

(80) Je te suivrais **où** tu iras.

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la complexité des phrases étant au cœur de notre étude, nous avons recensé toutes les phrases juxtaposées, coordonnées et subordonnées. Les subordonnées ont fait l'objet d'une analyse approfondie, excepté les corrélatives et les indéfinies (quasi absentes de notre corpus).

2.3.2.4 Le discours rapporté

On nomme discours rapporté « l'insertion d'un énoncé source dans un autre énoncé » (Abeillé et Godard 2021). Ce discours peut être rapporté de manière indirecte, il prendra alors la forme d'une subordonnée complétive, qui aura pour fonction d'être un complément d'un verbe de communication.

(81) Paul m'a dit **qu'il ne voulait pas venir**.

Le discours peut également être rapporté de manière directe : les propos rapportés sont alors encadrés par des guillemets. Comme le discours indirect, le discours direct peut occuper la fonction de complément d'un verbe de communication, il est alors généralement précédé d'un deux-points.

(82) Paul m'a dit : « ***Je ne veux pas venir.*** »

Le discours direct peut également être accompagné d'une phrase incise, c'est-à-dire une phrase qui se caractérise par un verbe de communication et l'inversion du sujet. La phrase incise peut être insérée à l'intérieur des propos rapportés ou après ceux-ci. Les propos rapportés constituent alors la P principale et l'incise occupe la fonction de complément.

(83) « ***Je ne veux pas venir, m'a dit Paul.*** »

Du fait qu'il affecte profondément la structure syntaxique de la phrase, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le discours direct a fait l'objet d'une analyse systématique dans notre étude.

CHAPITRE 3

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Comme nous l'avons vu, à l'oral, la variation se manifeste sur les plans lexical, phonique et syntaxique, et ce, peu importe le contexte de production (formel ou informel). À l'écrit, la variation est également effective et se manifeste sur le plan lexical. Cependant, du fait que la modalité écrite est davantage soumise au filtre de la norme prescriptive, on présuppose une absence de variation d'ordre syntaxique dans un contexte de production formel (par exemple dans des articles de journaux). Toutefois, la linguistique textuelle montre qu'il existe une variation syntaxique conditionnée par le discours ou le genre : autrement dit, le potentiel syntaxique du français, même lorsqu'il est soumis à la norme prescriptive, autorise la variation, car il existe également des normes subjectives (propres à un discours ou à un genre) qui orientent le scripteur. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce qu'il existe, dans le respect de la norme prescriptive, une variation syntaxique motivée par des normes subjectives véhiculées par l'axe diatopique et par l'axe diastratique. C'est là l'hypothèse sur laquelle sont fondés nos questions et objectifs de recherche qui feront l'objet de la première section du présent chapitre. La langue journalistique écrite, relevant d'un registre courant et soigné, mais non littéraire, constitue un terrain de recherche privilégié (de Villers 2005, Tremblay 2001, Martel & al. 2001), c'est également celui que nous avons retenu pour notre analyse. Ainsi la seconde partie du présent chapitre sera consacrée à la description de notre corpus de presse. Nous exposerons dans une troisième section les variables de notre étude, que nous détaillerons dans une quatrième section consacrée à la méthodologie de notre recherche. Nous concluons en établissant les limites de notre étude.

3.1 Questions de recherche et objectifs

Suite aux observations que nous venons d'émettre à propos de la variation à l'écrit émergent les questions suivantes :

- 1) Dans un contexte écrit formel, soit des articles de journaux, peut-on observer une variation quant aux normes de fonctionnement des structures de phrase ?
- 2) Le cas échéant, sur quels éléments syntaxiques porte cette variation?

- 3) Le cas échéant, la variation syntaxique est-elle de nature diatopique ou diastratique, voire un mélange des deux ?

Afin de répondre à ce questionnement, nos objectifs de recherche sont donc les suivants :

1. Rendre compte des structures des phrases d'un corpus journalistique constitué d'articles issus de deux quotidiens québécois (*Le Devoir* & *Le JDM*) et de deux quotidiens français (*Le Monde* & *Le Parisien*) dont le lectorat cible est respectivement les classes privilégiées ou les classes populaires.
2. Identifier des éléments de variation syntaxique relatifs à la structure de phrase attribuables à la variation diatopique.
3. Identifier des éléments de variation syntaxique relatifs à la structure de phrase attribuables à la variation diastratique.

3.2 Corpus

Comme nous l'avons souligné, le recours à un corpus de presse traduit notre volonté de montrer le français en usage, plus spécifiquement en contexte informatif. Ainsi, le corpus de notre étude comprend 64 articles issus de quatre quotidiens publiés le 19 ou le 20 février 2018. Les quotidiens sont *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal* (désormais JDM), *Le Monde* et *Le Parisien*. La longueur des articles étant fortement variable d'un quotidien à l'autre et parfois au sein d'un même quotidien, nous avons constitué les sous-corpus de chaque quotidien en tenant compte du nombre de mots : l'objectif étant que la quantité de texte soit relativement semblable pour les quatre journaux¹⁰.

Tableau 3.1 Synthèse du corpus

	N mots	N articles	N auteurs
Le Monde	8 994	11	9
Le Devoir	8 744	12	9
Le Parisien	10 369	18	16
Le JDM	8 930	23	18
TOTAL	37 037	64	52

¹⁰ Après avoir appliqué nos critères d'exclusion des articles (cf. 3.2.2), il se trouve que le sous-corpus du *Parisien* dans son édition du 19 février 2018 compte plus de mots que les sous corpus des autres quotidiens : nous avons décidé de ne pas exclure d'autres articles selon des critères qui n'auraient pas été appliqués aux autres quotidiens.

3.2.1 Les quotidiens

Le Monde est en France un journal de référence qui jouit d'un grand prestige auprès de la classe politique et des intellectuels. En effet, tel que le précise Eveno :

« Pour un historien de la presse, affirmer que *Le Monde* est depuis un demi-siècle le quotidien de référence de la majeure partie des élites françaises apparaît comme une tautologie. »
(Eveno, 2001, p.22)

Selon De Villers (2005, p.32), les lecteurs du *Monde* ont un niveau d'éducation élevé (63 % ont fait des études supérieures contre 25 % dans l'ensemble de la population), ils occupent des professions de cadre et bénéficient de hauts revenus. D'un point de vue sociolinguistique, nous considérons donc que le lectorat cible du quotidien *Le Monde* est les classes privilégiées.

Le Devoir constitue le quotidien francophone de référence au Québec (Bouchard, 2020). Selon De Villers (2005), les lecteurs du *Devoir* sont fortement scolarisés (80 % détiennent un diplôme universitaire), il s'agit essentiellement de cadres ou de membres d'ordres professionnels et leur revenu annuel moyen est deux fois supérieur à celui de la population générale. En outre, ce quotidien québécois est celui dont l'étendue de vocabulaire est la plus grande (Tremblay, 1994). Les caractéristiques sociodémographiques des lecteurs du *Devoir* sont donc sensiblement les mêmes que celles des lecteurs du *Monde*. D'un point de vue sociolinguistique, nous considérons donc que le lectorat cible du quotidien *Le Devoir* est les classes privilégiées.

Le Parisien est un journal au format tabloïde ; la mise en page de sa une ne présente pas de texte, hormis les titres qui accompagnent les illustrations. Le journal se définit lui-même comme un journal populaire de qualité (Lefiliâtre, 2016) et Edwy Plenel, fondateur de Médiapart, juge que *Le Parisien* relève « d'une presse populaire plus exigeante qui n'exclut ni la rigueur ni le sérieux ». En ce qui concerne son lectorat, il est composé à 31 % d'ouvriers ou d'employés et près de 49 % des foyers des lecteurs du *Parisien* présentent un revenu annuel inférieur à 36 000 euros¹¹. D'un point de vue sociolinguistique, nous considérons donc que le lectorat cible du quotidien *Le Parisien* est les classes populaires.

¹¹ https://one.acpm.fr/2017_06/Q2100-Le-Parisien-Aujourd-hui-en-France.html

Le Journal de Montréal est un quotidien au format tabloïde. Sa mise en page laisse une très grande part aux illustrations et aux titres en gros caractères. Parmi les grands quotidiens québécois, c'est celui dont le vocabulaire est le moins étendu (Tremblay, 1993). En ce qui concerne le portrait sociodémographique de son lectorat, selon Vividata (Vividata 2016 Q4 Readership and Product Database), 9 % seulement de ses lecteurs sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures et 35 % n'ont qu'un diplôme d'études secondaires ou n'ont pas de diplôme. Le lectorat du *JDM* compte peu de cadres supérieurs ou de professionnels et 49 % des lecteurs ont un revenu individuel inférieur à 40 000 dollars. D'un point de vue sociolinguistique, nous considérons donc que le lectorat cible du quotidien *Le JDM* est les classes populaires.

3.2.2 Les articles

La visée illocutoire des articles que nous avons retenus est d'informer ou d'expliquer (Adam, 1997). Il s'agit de comptes rendus ou de reportages ; nous avons exclu les textes au caractère expressif marqué tels les chroniques, les billets, les critiques, les lettres, les portraits, les hommages, etc. Nous avons privilégié des articles dont la position énonciative est neutre : tous les articles de notre corpus sont écrits à la troisième personne. Les auteurs des articles que nous avons retenus sont des journalistes membres de la rédaction du quotidien ou du groupe de presse auquel appartient le quotidien : nous avons donc exclu les textes non signés (ou dont l'auteur utilise un pseudonyme), les dépêches d'agence de presse ainsi que les textes signés par des auteurs non journaliste (experts, lecteurs, célébrités, etc.). Notre capacité d'analyse étant limitée, afin de favoriser la diversité des auteurs au sein de chaque quotidien, nous avons exclu les articles de plus de 1500 mots. Finalement, nous avons exclu les articles relevant des domaines du sport et de la culture à cause de leur caractère expressif souvent très marqué.

3.3 Les variables de l'étude

3.3.1 Les variables indépendantes

L'objectif de notre étude est d'identifier des éléments de variation syntaxique potentiellement induits par l'axe géographique ou par l'axe social. Notre première variable indépendante (soit les données qui varient sans être influencées par d'autres) est donc la variété linguistique des quotidiens, en l'occurrence, le

français québécois ou le français hexagonal. Notre seconde variable indépendante concerne l'axe social : il s'agit du lectorat cible des quotidiens, que nous désignerons sous le nom de classes populaires ou privilégiées.

3.3.2 Les variables dépendantes

Notre étude concerne la variation d'ordre syntaxique, sur le plan de la structure de la phrase. Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, il n'existe pas d'études consacrées à la variation syntaxique du français québécois en contexte écrit formel. La recherche menée dans le cadre d'un mémoire étant limitée, il nous a fallu choisir les éléments syntaxiques que nous allions observer. Ainsi, les variables dépendantes (soit les données affectées par les variables indépendantes) de notre étude sont les suivantes. Nous avons ainsi observé les variables suivantes parce qu'elles représentent des indicateurs syntaxiques majeurs :

1. L'étendue et la complexité des phrases graphiques ;
2. Les procédés de jonction de phrases (coordination, juxtaposition et subordination). Nous expliciterons dans la section méthodologie les sous-variables propres à chaque type de construction (ellipse verbale, type de subordonnée, mode verbal, fonction de la subordonnée, etc.) ;
3. Les constructions particulières (phrase averbale, phrase infinitive et subordonnée orpheline);
4. Le recours au discours direct (nous expliciterons dans la section suivante ses implications en termes de syntaxe);
5. La mise en relief.

3.4 Méthodologie

3.4.1 Encodage des données

Dans un premier temps, nous avons récupéré tous les articles dans leur version numérique à partir des sites Internet des quotidiens. Les fichiers étant en format *.pdf*, il nous a fallu préalablement les convertir en format *.doc*. La conversion de format entraînant parfois des coquilles, nous avons dû procéder à une révision de l'ensemble des articles (notamment pour éliminer les espaces indésirables, cf. 3.4.2.1). Une fois cette opération réalisée, nous avons transféré les textes dans un fichier Excel comprenant quatre

feuilles, soit une par quotidien. Dans nos tableaux Excel, à chaque ligne correspond une seule phrase graphique, les colonnes nous permettant de coder les variables dépendantes de notre étude.

Les phrases sont identifiées de manière alphanumérique. Les lettres initiales font référence au quotidien. Ainsi JDM renvoie au *Journal de Montréal*, P au journal *Le Parisien*, D au journal *Le Devoir* et M au journal *Le Monde*. Le premier nombre correspond au numéro attribué à l'article dans le sous-corpus constitué par l'ensemble des articles issus d'un même quotidien (cf. tableau synoptique des sous-corpus en Annexe). Finalement, le dernier nombre indique le rang de la phrase au sein de l'article. L'exemple suivant présente la quatorzième phrase du douzième article du sous-corpus du *Journal de Montréal*.

(84) Le vieillissement de la population pourrait toutefois expliquer davantage la baisse de permis de pêche au Québec. (JDM12.14)

Dans notre analyse, nous avons observé la structure syntaxique de chaque phrase graphique. Ainsi, chaque suite de mot débutant par une majuscule et se terminant par un point a fait l'objet d'une analyse structurelle. Les deux exemples suivants sont donc analysés comme des phrases graphiques.

(85) Car si depuis 1804 le Code civil stipule qu'il est impossible d'écarter ses rejetons de son héritage, les ficelles pour contourner la loi française sont légion : précisions dans le testament, recours à l'assurance vie, voire, cas extrême, organisation de la succession à l'étranger (lire en page 3). (P1.18)

(86) Voire... (P4.24)

En présence de discours direct, nous avons considéré que tous les propos entre guillemets ne constituaient qu'une seule phrase, et ce peu importe la ponctuation à l'intérieur du discours direct, car celle-ci relève de la transcription du discours oral et non de la syntaxe propre à l'écrit. Par conséquent, nous avons considéré que le discours direct et la phrase dans laquelle il s'insérait ne formaient qu'une seule phrase graphique. Le discours direct étant, par ailleurs, étranger (dans le sens où il provient d'un autre locuteur) au discours journalistique, qui constitue, lui, le cœur de notre analyse, nous n'avons analysé que la phrase incisive ou la phrase autonome juxtaposée qui l'accompagnait. (cf. caractères soulignés dans les exemples suivants). Si la phrase graphique n'est constituée que de discours direct, alors elle ne fait l'objet d'aucune analyse grammaticale.

- (87) « Il sait ce qu'il a fait », « il va tomber », a-t-il ainsi balancé, allant jusqu'à comparer Darmanin à un Jérôme Cahuzac puissance 10 ! (P4.11)
- (88) Pas de quoi déstabiliser le principal intéressé qui lui a répondu, hier matin, sur RMC et BFMTV : « Je vais vous dire quelque chose les yeux dans les yeux. [...] Je n'ai jamais abusé d'aucune femme et je n'ai jamais abusé de mon pouvoir », a-t-il provoqué, reprenant la célèbre formule de l'ex-ministre du Budget, qui avait assuré les yeux dans les yeux ne pas avoir de compte caché. (P4.12)
- (89) « Que pensez-vous du rapport Spinetta ? Êtes-vous en colère ? » (P7.31)

3.4.2 Description des éléments syntaxiques observés

3.4.2.1 Étendue et complexité syntaxique des phrases

Le premier élément que nous avons consigné est l'étendue des phrases graphiques, c'est-à-dire leur nombre de mots. Cette opération a été effectuée au moyen d'une formule de calcul dans le logiciel Excel¹². Cette étape a nécessité quelques ajustements : le calcul effectué par la formule s'effectuant à partir des espaces entre les caractères, il nous a fallu ajouter une espace après chaque apostrophe afin que chaque déterminant ou pronom qui précédait l'apostrophe soit reconnu comme un mot distinct de celui qui la suivait. En outre, il nous a fallu supprimer les espaces avant ou après certains signes de ponctuation (guillemets, deux-points, etc.) afin que ceux-ci ne soient pas comptabilisés comme des mots.

Nous avons ensuite observé la complexité syntaxique des phrases en comptabilisant au sein de chacune d'entre elles le nombre de phrases syntaxiques (P). Les deux phrases suivantes sont extraites de notre sous-corpus du *Devoir* ; la première phrase ne contient qu'une seule P tandis que la seconde contient trois P.

- (90) [Avec ses 3,6 millions de pieds carrés, le site **comportera** des boutiques, des restaurants, des hôtels, une place publique, deux salles de spectacle, un parc aquatique, des espaces de bureau et un toit vert.] (D8.14)
- (91) [De son côté, le maire de Mont-Royal, Philippe Roy, **dit [croire [que l'administration Plante appuiera le projet.]]]** (D8.26)

¹² =NBCAR(cellule)— NBCAR(SUBSTITUE(cellule ;" ";""))+1

Nous avons également rendu compte des processus de formation des phrases complexes en consignant le type de jonction de phrases : coordination, juxtaposition et subordination.

(92) Coordination

Il a été parmi les critiques les plus acerbes de son nouveau chef, **mais** l'ex-député néodémocrate lavallois Alain Giguère se rallie totalement et complètement à Jagmeet Singh. (D2.4)

(93) Juxtaposition

Le même scénario s'est répété : le projet a été bloqué au Conseil. (M11.12)

(94) Subordination

De ce fait, la croissance observée à Montréal, **qui occupe le troisième rang du continent**, offre un contraste saisissant avec l'évolution plus rapide observée dans d'autres régions nord-américaines. (D5.11)

3.4.2.2 Procédés de jonction de phrases

Notre recherche étant de nature exploratoire, en fonction de l'observation préliminaire de nos données, nous avons analysé plus en détail certains phénomènes ou particularités syntaxiques propres à chaque type de jonction de phrase selon leur fréquence ou leur disparité apparente d'un quotidien à l'autre.

3.4.2.2.1 Coordination

En plus de recenser toutes les coordinations de phrases, nous avons également consigné le contexte syntaxique du recours à la coordination. Ainsi nous avons distingué les coordinations de phrases autonomes, de phrases subordonnées ou à une phrase antérieure.

(95) Coordination de phrases autonomes

Il a été parmi les critiques les plus acerbes de son nouveau chef, **mais** l'ex-député néodémocrate lavallois Alain Giguère se rallie totalement et complètement à Jagmeet Singh. (D2.4)

(96) Coordination de phrases subordonnées

M. Brown affirme aussi qu'il vivait dans un appartement de type « aire ouverte » **et** que son accusatrice a donc fabriqué son histoire. (D7.21)

(97) Coordination à la phrase antérieure

Et le monarque pourrait épouser une personne de religion catholique, et non plus uniquement une personne de religion protestante. (D3.8)

En outre, nous avons recensé les ellipses verbales (qui concernent généralement l’auxiliaire ou le semi-auxiliaire et son sujet ainsi que le subordonnant) dans les phrases coordonnées.

(98) Ellipse verbale dans la phrase coordonnée

Michel Tooktoo a été transporté maintes et maintes fois de son centre de détention au palais de justice et a souvent passé ses journées à attendre sans que rien ne se passe, sans qu’il ne puisse entrer dans la salle d’audience *ni même ø parler à son avocat, qui ne retournait pas la plupart de ses appels.* (D12.9)

3.4.2.2.2 Juxtaposition

L’analyse préliminaire de nos données démontre que le recours à la juxtaposition de phrases est un procédé peu répandu, voire quasi inexistant, pour certains quotidiens ; en outre, nous n’avons relevé aucune juxtaposition de phrases subordonnées : nous nous sommes donc limité à recenser les juxtapositions de phrases autonomes.

(99) Juxtaposition de phrases autonomes

Le même scénario s’est répété : le projet a été bloqué au Conseil. (M11.12)

3.4.2.2.3 Subordination

Sur les cinq types de phrases subordonnées, nous nous sommes intéressé aux subordonnées relatives, aux subordonnées complétives et aux subordonnées circonstancielles, en laissant de côté les corrélatives (dont l’emploi est conditionné par le contexte sémantique) et les indéfinies, qui sont deux types de subordonnées fort peu répandus.

(100) Subordonnée relative

Le plan rendu public lundi ne fait toutefois pas mention du golfe du Saint-Laurent, où *Terre-Neuve-et-Labrador détient aussi des droits de gestion sur une partie du territoire marin.* (D10.18)

(101) Subordonnée complétive

Il faut dire *que le territoire maritime géré par Terre-Neuve-et-Labrador est immense.* (D10.10)

(102) Subordonnée circonstancielle

Si la préoccupation principale de la Ville est la sécurité des usagers de la voie Camillien-Houde, à la suite du décès du cycliste Clément Ouimet en octobre dernier, plusieurs questions restent en suspens autour de l’accessibilité et de l’utilisation de la montagne. (D6.7)

Pour les subordonnées relatives, en plus de leur distribution, nous avons consigné leur mode verbal, soit indicatif, infinitif, participe ou subjonctif ainsi que leur pronom relatif, le cas échéant.

(103) Mode indicatif

Le plan rendu public lundi ne fait toutefois pas mention du golfe du Saint-Laurent, **où Terre-Neuve-et-Labrador détient aussi des droits de gestion sur une partie du territoire marin.** (D10.18)

(104) Mode infinitif

En ce début 2018, Hassan, 37 ans, est le seul de ce trio à **travailler.** (M2.6)

(105) Mode participe

Une passerelle pour piétons et cyclistes **enjambant l'autoroute Décarie** reliera le Royalmount à la station de métro de la Savane. (D8.15)

(106) Mode subjonctif

Un changement qu'il attend avec impatience, lui qui, hormis les deux cents heures de cours de français de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et les douze heures de contrat d'intégration républicaine, a surtout appris la France et le français grâce à ses amitiés vichyssoises, au bénévolat et aux coups de main précieux d'Issam Othman, premier Soudanais **qui se soit installé là, en 2001.** (M2.32)

Pour les subordonnées complétives, nous avons également consigné leur distribution ainsi que leur mode verbal, soit indicatif, infinitif ou subjonctif.

(107) Mode indicatif

L'ancien député du Nouveau-Brunswick Yvon Godin ne croit pas **qu'un tel positionnement rebutera les électeurs ailleurs au Canada.** (D2.22)

(108) Mode infinitif

Le gouvernement de Stephen Harper avait accepté en 2013, de concert avec les 14 autres pays du Commonwealth, **d'approuver le changement aux règles à la succession du trône réclamé par la Grande-Bretagne.** (D3.6)

(109) Mode subjonctif

Il faudrait **que ce plan enchâsse les objectifs de la CMM en matière de mobilité et de réductions des émissions de GES.** (D5.25)

En outre, nous avons relevé la fonction grammaticale des subordonnées complétives, soit complément du verbe, complément du nom, complément de l'adjectif, sujet ou attribut du sujet.

- (110) Subordonnée complétive complément du verbe
Les PGQ avaient plutôt proposé d'intégrer la gestion des pesticides à risque dans le Plan agroenvironnemental de fertilisation, déjà signé en amont par un agronome. (D4.26)
- (111) Subordonnée complétive complément du nom
Les militants ne se sont donc pas prononcés sur la pertinence de demander à la Banque du Canada d'imprimer de l'argent pour financer sans intérêt les projets d'infrastructures. (D2.29)
- (112) Subordonnée complétive complément de l'adjectif
Alexandre Boulerice reconnaît que la « taxe Netflix » pourrait être plus difficile à vendre ailleurs au pays. (D2.41)
- (113) Subordonnée complétive sujet
Supprimer le trafic ne va toutefois pas résoudre tous les enjeux de sécurité auxquels les cyclistes sont confrontés, croit Robert Voyer, directeur général du Club Cycliste Cycle Pop qui compte plus de 250 membres. (D6.24)
- (114) Subordonnée complétive attribut du sujet
Et si l'aspect financier est capital, la dimension humaine est également à *prendre en compte*. (P2.25)

Pour les subordonnées circonstancielles, nous avons consigné leur distribution et leur mode verbal, soit indicatif, infinitif, participe, gérondif ou subjonctif.

- (115) Mode indicatif
*Si la préoccupation principale de la Ville **est** la sécurité des usagers de la voie Camillien-Houde*, à la suite du décès du cycliste Clément Ouimet en octobre dernier, plusieurs questions restent en suspens autour de l'accessibilité et de l'utilisation de la montagne. (D6.7)
- (116) Mode infinitif
Les enquêteurs du SPVM sont arrivés peu après sur place *afin de **faire** la lumière sur les circonstances de l'agression*. (D1.7)
- (117) Mode participe
Estimant son nom lavé, il s'est porté candidat à sa propre succession. (D7.27)
- (118) Mode gérondif
En comparant les cartes publiées par Terre-Neuve-et-Labrador à d'autres cartes produites par Pêches et Océans Canada, on constate par ailleurs que plusieurs secteurs ciblés pour d'éventuels projets d'exploration pétrolière recouvrent des zones désignées en décembre dernier comme « refuges marins » par le gouvernement fédéral. (D10.24)

(119) Mode subjonctif

Dans son rapport, uniquement consultatif (en matière fiscale, le Parlement européen n' est pas colégislateur), M. Lamassoure propose de modifier la version de Bruxelles *afin que l' ACCIS s' applique à toutes les entreprises*. (M11.16)

3.4.2.3 Constructions particulières

Nous avons recensé les phrases averbale et infinitive ainsi que les subordonnées orphelines.

(120) Phrase averbale

Une critique formulée également par l'Union des producteurs agricoles (UPA). (D4.21)

(121) Phrase infinitive

Comment expliquer que ces allégations n'ébranlent pas les électeurs ? (D7.12)

(122) Subordonnée orpheline

Jusqu'à déshériter l'un de ses enfants. (P3.7)

3.4.2.4 Discours direct

Lors de notre étude, nous nous sommes attardé aux propos rapportés de manière directe. Nous avons identifié et codé trois formes sous lesquelles le discours direct était présent dans notre corpus. Tout d'abord, il peut apparaître sous forme de syntagme ou de subordonnée. Les propos rapportés sont alors encadrés par des guillemets et enchâssés dans une phrase où ils occupent une fonction de complément ou de prédicat.

(123) Complément

Toutefois, le juge Downs estime que l'exécution de ce moyen d'enquête a été « *défaillante, voire négligente* ». (JDM18.11)

(124) Complément

« *Quand ils ont décidé de ne plus sortir de l'Europe* », Danielle est partie. (M5.55)

(125) Prédicat

Et si la société est une nouvelle fois déboutée, elle « *ira en Cour de cassation* ». (P16.14)

Ensuite, le discours direct apparaît parfois sous forme de phrase. Les propos rapportés sont identifiables par l'utilisation des guillemets ou par l'ajout d'une incise, parfois les deux. Dans tous les cas, la phrase qui constitue le discours rapporté est autonome. Pour rappel, même si les guillemets encadrent plusieurs

phrases, nous considérons le tout comme un seul bloc et donc une seule unité pour notre analyse. Voici trois exemples.

(126) « *Pour nous, le mont Royal est un lieu récréatif et sportif, mais ce n'est pas une voie d'entraînement. On a le circuit Gilles-Villeneuve qui est bien utile pour ça.* » (D6.36)

(127) *L'auteur de ces actes haineux n'a toujours pas été identifié*, indique Thaïs Dubé, agente d'information. (JDM9.12)

(128) « *Pendant 1 h 30, il a envahi la cuisine avec sa brigade et nous a préparé les plats mémorables* », raconte le passionné des pianos. (P13.35)

Finalement, nous avons établi une troisième catégorie regroupant deux formes sous lesquelles peut apparaître le discours direct. Dans le premier cas, les propos rapportés forment un syntagme verbal incomplet dont l'auxiliaire ou le semi-auxiliaire se trouve à l'extérieur des guillemets. Voici deux exemples.

(129) Prostrée devant son écran à Forbach (Moselle), la terre de parachutage de Florian Philippot, elle s'est « *dit que c'était fichu* », se souvient la frontalière. (M5.26)

(130) Le but : le PCF doit « *passer à l'offensive politique* » et redevenir « *une force politique nationale influente* ». (M3.13)

Dans le second cas, le bloc entre guillemets forme un tout hétérogène : la première partie des propos entre guillemets est un syntagme ou une subordonnée complément, tandis que l'autre est une phrase autonome. Voici deux exemples.

(131) Elle n'a « *rien contre les étrangers, prévient-elle, mais y'en a beaucoup trop quand même* ». (M5.56)

(132) Même si, selon elle, la ligne 15 sud provoquera plutôt « *une légère baisse du trafic du T2 entre la porte de Versailles et Musée de Sèvres (dans les deux sens). Et sur la partie nord, l'augmentation de trafic devrait être limitée* ». (P18.25)

3.4.2.5 La mise en relief

Le dernier élément sur lequel porte notre observation est la mise en relief. On reconnaît trois types de mise en relief, soit l'extraction, la dislocation et la restriction. Cette dernière, par nature, ne peut apparaître que dans un contexte sémantique précis : il faut qu'un élément soit restreint. Pour notre étude nous n'avons donc retenu que la mise en relief par extraction et par dislocation.

(133) Extraction

C'est pour cela **que** Jean-Luc Petitrenaud a voulu rendre hommage à Bruno Courchinoux, le patron de cette maison depuis seize ans. (P13.14)

(134) Dislocation

Le client nantais, **lui**, a reconnu ses activités de rachat et revente. (P9.34)

3.4.3 Exclusion des titres et des intertitres

Pour l'ensemble de notre analyse, nous avons exclu les titres et les intertitres. Les titres relèvent de procédés rédactionnels plus spécifiques (Ngoc Quan Tran 2017) et les intertitres relèvent souvent de procédés graphiques de mise en page qui parfois n'impliquent même pas l'auteur. Ainsi, nous souhaitons donc éviter de voir les phrases courtes et averbales surreprésentées. En outre, les sous-corpus du *Parisien* et du *JDM* comportent beaucoup plus d'articles, et donc de titres, que ceux du *Monde* et du *Devoir*.

3.5 Limites méthodologiques de la recherche

Comme nous l'avons précisé, notre étude est de type exploratoire et descriptif et il n'y a pas réellement d'antécédent en termes d'étude sur la variation grammaticale en contexte écrit formel. Si nous avons déterminé que notre recherche porterait sur la structure de phrase, la liste des éléments grammaticaux que nous avons recensés et analysés a évolué en fonction de notre corpus et de nos observations durant le codage de nos données. À plusieurs reprises, nous nous sommes ajusté pour affiner le degré d'analyse. Par exemple, c'est en consignant les coordinations de phrases qu'il nous est apparu pertinent de rendre compte de l'ellipse verbale dans les phrases coordonnées. Ce mode de fonctionnement chronophage a eu pour effet de nous obliger à limiter notre analyse : d'autres variables nous ont semblé intéressantes à posteriori (la forme passive entre autres), mais nous ne disposons pas des ressources temporelles nécessaires pour les intégrer à notre étude. En outre, cela nous a également obligé à limiter l'étendue de notre corpus, ce qui contribue à restreindre le nombre d'occurrences de certains phénomènes moins courants et nous avons dû décider d'en écarter de l'étude (les subordinées corrélatives par exemple).

Finalement, bien que notre recherche soit de type corrélationnel, puisqu'elle vise à établir des liens entre les variations diastratique ou diatopique et les normes de fonctionnement des quotidiens, nous avons décidé d'analyser nos résultats sans procéder à des tests statistiques. En effet, la limitation de nos données

(liée à la taille de notre corpus) et la faiblesse de l'amplitude de la variation (liée à la nature même des éléments que nous avons observés — pensons par exemple au nombre moyen de P par phrase) implique de facto une puissance statistique très faible.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS & ANALYSE

Dans ce chapitre, nous procèderons à la présentation des résultats ainsi qu'à leur analyse pour chacune des variables syntaxiques à l'étude, soit l'étendue et la complexité des phrases, les procédés de jonction de phrases, les constructions particulières, le discours direct et la mise en relief. Avant de conclure, nous produirons un tableau synoptique présentant une synthèse des éléments de variation syntaxique les plus saillants.

La syntaxe étant une composante linguistique moins sensible à la variation que d'autres composantes linguistiques, les statistiques descriptives des quotidiens que nous allons rapporter dans cette section présentent parfois des écarts très modérés qui, dans un autre contexte, pourraient être considérés comme négligeables (<5 %). Toutefois, tenant compte de la nature des phénomènes syntaxiques que nous avons analysés, nous avons décidé de considérer toutes les différences statistiques que nous avons pu observer, y compris les plus subtiles.

Pour chacun des éléments, nos observations ont été faites selon une perspective diastratique (en comparant ensemble les deux quotidiens de chaque variété de français — soit *Le Devoir* avec *Le JDM* et *Le Monde* avec *Le Parisien*) et selon une perspective diatopique (en comparant ensemble les deux quotidiens visant le même lectorat — soit *Le Devoir* avec *Le Monde* et *Le Parisien* avec *Le JDM*). Nous avons également tenu compte de la combinaison des variations diastratiques et diatopiques en signalant les cas de manifestations divergentes (voire contraires) des effets de la variation diastratique au sein de chaque variété.

4.1 Étendue et complexité des phrases graphiques

La première variable à laquelle nous nous sommes intéressé est la composition des phrases graphiques. Plus précisément, nous avons observé leur étendue, soit leur nombre de mots, ainsi que leur complexité grammaticale en nous attardant d'abord au nombre de P par phrase puis aux procédés de formation des phrases complexes.

4.1.1 Étendue des phrases graphiques

4.1.1.1 Moyenne, médiane et écart type

Nous avons d'abord observé le nombre moyen ainsi que l'écart type du nombre de mots par phrase pour chacun des quotidiens. Le tableau ci-après présente les résultats.

Tableau 4.1 Nombre de mots par phrase graphique : moyenne et écart type

	PH. GRAPH.	MOTS	MOYENNE	MÉDIANE	ÉCART TYPE
Le Monde	302	6858	22,7	21	12,3
Le Devoir	249	6174	24,8	23	11,8
Le Parisien	351	6640	18,9	17	10,9
Le JDM	255	5818	22,8	21	9,3

En termes de variation diastatique, on observe deux phénomènes. Tout d'abord, pour les quotidiens québécois comme pour les quotidiens français, il apparaît que les phrases des quotidiens populaires contiennent en moyenne moins de mots que celles des quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées (-3,8 mots/ph. pour *Le Parisien* par rapport au *Monde* et -2 mots/ph. pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*). Ensuite, il semble que les quotidiens populaires présentent une plus grande homogénéité de longueur de phrase puisque l'écart type du *Parisien* (10,9) est plus faible que celui du *Monde* (12,3) et que celui du *JDM* (9,3) est plus faible que celui du *Devoir* (11,8).

En ce qui a trait à la variation diatopique, lorsque l'on compare les scores des quotidiens ayant le même lectorat cible, on remarque que la longueur moyenne des phrases des quotidiens québécois est plus importante que celles des quotidiens français (+2,1 mots/ph pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +3,9 mots/ph pour *Le JDM* par rapport au Parisien). De plus, l'écart type dénote une plus grande homogénéité de longueur de phrase pour les quotidiens québécois. En effet, on constate que l'écart type des quotidiens québécois est légèrement moindre que celui des quotidiens français (11,8 pour *Le Devoir* contre 12,3 pour *Le Monde* et 9,3 pour *Le JDM* contre 10,9 pour *Le Parisien*).

4.1.1.2 Distribution des phrases selon leur étendue

Constatant ces différences, nous avons procédé à une observation plus détaillée en regroupant les phrases selon un découpage par tranches de cinq mots. Le tableau ci-après présente les résultats.

Tableau 4.2 Etendue des phrases graphiques

Nombre de mots	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
≤5	10	3,3 %	2	0,8 %	28	8,0 %	1	0,4 %
≤6≤10	38	12,6 %	14	5,6 %	59	16,8 %	17	6,7 %
≤11≤15	53	17,5 %	40	16,1 %	70	19,9 %	43	16,9 %
≤16≤20	42	13,9 %	47	18,9 %	49	14,0 %	57	22,4 %
≤21≤25	50	16,6 %	41	16,5 %	54	15,4 %	48	18,8 %
≤26≤30	41	13,6 %	36	14,5 %	35	10,0 %	34	13,3 %
≤31≤35	28	9,3 %	27	10,8 %	24	6,8 %	26	10,2 %
≤36≤40	13	4,3 %	16	6,4 %	18	5,1 %	23	9,0 %
≤41≤45	15	5,0 %	15	6,0 %	8	2,3 %	3	1,2 %
≤46≤50	3	1,0 %	4	1,6 %	4	1,1 %	2	0,8 %
>50	9	3,0 %	7	2,8 %	2	0,6 %	1	0,4 %

Dans ce tableau, pour chacun des quotidiens, la colonne de gauche indique le nombre de phrases graphiques par tranche de mots (inférieur à 5, entre 6 et 10, etc.) ; dans la colonne de droite, ce nombre d'occurrences est exprimé en pourcentage selon l'ensemble des phrases graphiques du quotidien.

Ces résultats confirment que la variation de la longueur des phrases des quatre quotidiens est tangible. En effet, selon une perspective diatopique, on observe par exemple que les phrases ≤ 5 mots représentent moins de 1 % de l'ensemble des quotidiens québécois, tandis qu'elles représentent 3,3 % des phrases du *Monde* et 8 % de celles du *Parisien*. Les phrases de 6 à 10 mots sont également moins nombreuses dans les quotidiens québécois, ainsi lorsqu'on observe les phrases ≤ 10 mots (en compilant les données des deux premières lignes du tableau), on observe qu'elles ne représentent respectivement que 6,4 % des phrases du *Devoir* et 7,1 % de celles du *JDM*, mais 15,9 % des phrases du *Monde* et surtout 24,8 % de celles du *Parisien*. Autrement dit, près du quart des phrases de ce dernier n'excèdent pas 10 mots. Par contre, on remarque que les phrases formées de 16 à 20 mots sont nettement plus présentes dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français (+5 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +8,4 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*).

D'un point de vue diastratique, on remarque que les phrases formées de 41 à 46 mots et celles de plus de 50 mots sont nettement plus présentes dans les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées.

Dans le but de mieux visualiser ces variations de longueur de phrase, nous avons traduit les résultats précédents sous forme de graphique.

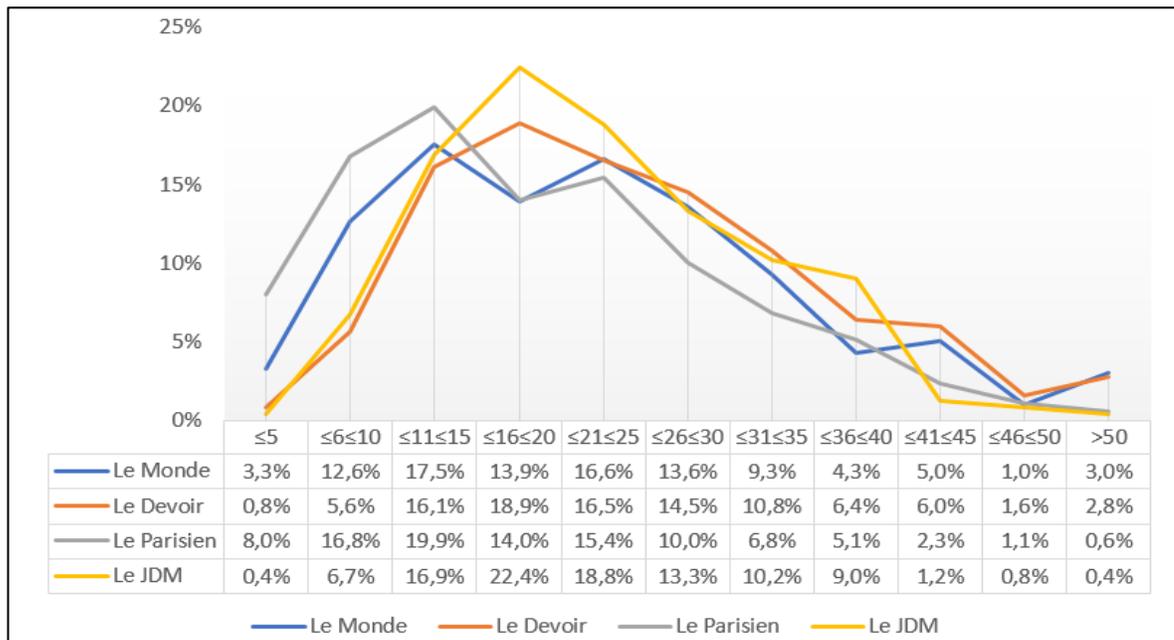


Figure 4-1 Distribution des phrases selon leur étendue

Pour les phrases ≤ 25 mots, la symétrie des courbes du *Monde* et du *Parisien* d'une part et celles du *Devoir* et du *JDM* d'autre part dénote une variation diatopique manifeste. Cette portion peut être scindée en trois zones aux dynamiques distinctes : la première correspond aux phrases ≤ 15 mots, la seconde à celle des phrases de 16 à 20 mots et la troisième à celle des phrases de 21 à 25 mots.

Tout d'abord, on observe que les phrases courtes (≤ 15 mots) sont nettement plus présentes dans les quotidiens français. En effet, elles représentent 33,4 % de l'ensemble des phrases du *Monde* contre 22,5 % de celles du *Devoir* et 44,7 % de celles du *Parisien* contre 24 % des phrases du *JDM*. On notera également qu'il y a très peu de différence entre les deux quotidiens québécois. En outre, comme le démontrent les sommets des courbes du *Monde* et du *Parisien*, les phrases formées de 11 à 15 mots sont les phrases les plus représentées dans les quotidiens français.

Par la suite, la seconde zone marque une inversion dans la dynamique diatopique puisque les phrases formées de 16 à 20 mots sont sensiblement plus présentes dans les quotidiens québécois (18,9 % pour *Le Devoir* contre 13,9 % pour *Le Monde* et 22,4 % pour *Le JDM* contre 14 % pour *Le Parisien*). En outre, comme le démontrent les pics des courbes du *Devoir* et du *JDM*, ces phrases sont les plus représentées dans les quotidiens québécois. Ceci fait écho à notre observation précédente : les phrases des quotidiens québécois sont généralement plus longues.

Finalement, la zone des phrases formées de 21 à 25 mots marque une nouvelle inversion de cette dynamique. Les courbes des quotidiens québécois décroissent tandis que celles des quotidiens français remontent, ce qui se traduit par un nouveau pic pour les quotidiens français.

Au-delà de 25 mots, c'est plutôt la variation diastratique qui affecte la longueur des phrases. En effet, on remarque que les courbes symétriques sont, d'une part, celles du *Monde* et du *Devoir* et, d'autre part, celles du *Parisien* et du *JDM*. En outre, la dynamique entre les courbes des quotidiens de même variété sont similaires. En effet, pour les phrases formées de 36 à 40 mots, on peut voir que la pente de la courbe du *Monde* est plus marquée que celles du *Parisien* et que celle du *Devoir* est plus marquée que la pente du *JDM*. Au-delà de 40 mots, la variation diastratique est très marquée : les courbes des quotidiens visant un lectorat similaire (soit celles du *JDM* et du *Parisien* d'une part et celles du *Devoir* et du *Monde* d'autre part) se confondent quasiment. Les phrases de plus de 40 mots sont définitivement plus présentes dans les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées. Finalement, les très longues phrases (>50 mots) sont quasiment absentes des quotidiens populaires.

4.1.2 Composition des phrases graphiques

4.1.2.1 Moyenne et écart type du nombre de P par phrase graphique

En ce qui a trait à la structure des phrases graphiques, le premier élément que nous avons observé concerne le nombre moyen et l'écart type du nombre de P syntaxiques par phrase graphique pour chacun des quotidiens. Le tableau ci-dessous présente les résultats.

Tableau 4.3 Phrase syntaxique : nombre moyen et écart type par phrase graphique

	PH. GRAPH.	PH. SYNT.	MOYENNE	ÉCART TYPE
Le Monde	360	763	2,12	1,14
Le Devoir	320	712	2,23	1,27
Le Parisien	455	885	1,95	1,06
Le JDM	343	755	2,21	0,99

On constate une variation diatopique puisque le nombre moyen de P par phrase graphique est légèrement supérieur pour les quotidiens québécois¹³ (+0,11 pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +0,26 pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*).

On observe également une variation diastratique et diatopique puisqu'il apparaît que le nombre moyen de P par phrase graphique varie sensiblement pour les quotidiens français (+0,17 pour *Le Monde* par rapport au *Parisien*) alors qu'elle est très proche pour *Le Devoir* (2,23) et *Le JDM* (2,21). Autrement dit, en ce qui concerne le nombre moyen de P par phrase graphique, la variation diatopique se traduirait également par une certaine neutralisation de la variation diastratique pour les quotidiens québécois. Par contre, on observe que *Le Devoir* présente l'écart type le plus important (1,27), tandis que *Le JDM* présente l'écart type le plus faible (0,99). Ainsi, en ce qui a trait à l'écart type, la différence de valeur entre *Le Devoir* et *Le*

¹³ Comme on peut le constater avec le tableau 4.4, la petitesse des écarts s'explique par le fait que les phrases graphiques formées de 1 à 3 P constituent environ 90 % des phrases graphiques des quatre quotidiens.

JDM (0,28) est nettement plus importante que celle entre *Le Monde* et *Le Parisien* (0,8) ce qui indique que la variation diatopique se traduit aussi par une plus grande hétérogénéité du nombre de P par phrase graphique pour les journaux québécois.

4.1.2.2 Nombre de P par phrase graphique

Nous avons procédé à une observation plus fine en comptant le nombre exact de P par phrase graphique. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.4 Nombre de phrases syntaxiques par phrase graphique

N P par Ph. Graph.	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1	118	32,8 %	94	29,4 %	176	38,5 %	83	24,2 %
2	143	39,7 %	133	41,6 %	184	40,5 %	151	44,0 %
3	62	17,2 %	55	17,2 %	56	12,3 %	78	22,7 %
4	20	5,6 %	17	5,3 %	24	5,3 %	20	5,8 %
≥5	17	4,8 %	17	6,6 %	14	3,1 %	11	3,2 %

On remarque que les écarts sont manifestes, notamment pour les phrases formées de une et trois P : ces résultats confirment donc que la variation du nombre de P par phrase graphique au sein des quatre quotidiens est tangible.

Pour les phrases graphiques formées d'une seule P, on observe de grandes disparités. La variation diatopique se manifeste par une plus grande présence des phrases simples dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois. Si l'écart est modéré pour les quotidiens visant un lectorat privilégié (+ 3,4 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir*), il est fortement marqué pour les quotidiens populaires (+14,3 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). Le fait que les journaux français présentent un plus grand nombre de phrases simples fait écho à ce que nous avons observé au sujet du nombre de mots par phrases : si les quotidiens français présentent un plus grand nombre de phrases graphiques courtes, il est logique qu'ils présentent également un plus grand nombre de phrases simples. En outre, on

constate que la variation induite par l'axe diastratique est inversée entre les journaux français et les journaux québécois : les phrases simples sont plus présentes dans *Le Parisien* que dans *Le Monde* (+5,7 %), mais moins présentes dans *Le JDM* que dans *Le Devoir* (-5,2 %).

Pour les phrases contenant deux P, on constate un certain aplanissement (les scores des quotidiens varient de près de 40 % à 44 %) et une réorganisation des disparités. La variation diatopique semble toutefois se manifester par une présence légèrement plus marquée de ces phrases formées de deux P au sein des quotidiens québécois. En effet, lorsque l'on compare les scores des quotidiens ayant le même lectorat cible, celles-ci sont un peu plus présentes dans *Le Devoir* que dans *Le Monde* (+1,9 %) et dans *Le JDM* que *Le Parisien* (+3,5 %). On observe également une quasi-neutralisation de la variation diastratique au sein des quotidiens français (+0,8 % pour *Le Parisien*), mais une présence des phrases formées de deux P légèrement accrue dans *Le JDM* par rapport au *Devoir* (+3,5 %). Cette différence de l'ampleur de la variation diastratique entre les quotidiens français d'une part et québécois d'autre part constitue également une variation diatopique, toutefois l'écart demeure relativement mince et nous invite à la mesure dans son interprétation.

En ce qui a trait aux phrases formées de trois P, on observe une variation diatopique induite par une inversion de la dynamique diastratique au sein de chaque variété linguistique. Les scores du *Monde* et du *Devoir* étant identiques (17,2 %), cette variation est attribuable aux quotidiens populaires. Ainsi, les phrases formées de trois P sont plus présentes dans *Le JDM* que dans *Le Devoir* (+5,5 %), mais moins présentes dans *Le Parisien* que dans *Le Monde* (-4,9 %) : les proportions sont relativement semblables. Pour *Le JDM*, le pourcentage de phrases formées de trois P (22,7 %) est assez proche de celui des phrases simples (23,9 %), ceci fait écho au fait que *Le JDM* présente les plus faibles écarts types en termes de nombre de P par phrase graphique (0,99) et en termes de nombre de mots par phrase (9,3). Autrement dit, *Le JDM* est le quotidien le plus homogène en ce qui a trait à la longueur des phrases et à leur complexité syntaxique.

Pour ce qui est des phrases formées de quatre P, on constate un aplanissement des disparités et donc une certaine neutralisation de la variation diatopique et de la variation diastratique.

Finalement, pour ce qui est des phrases formées de cinq P ou plus, on observe une légère variation diastratique puisque celles-ci sont plus présentes dans les quotidiens visant un lectorat privilégié (+1,6 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +3.5 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*). On remarque une légère différence dans l'amplitude de cette variation (+1,9 % pour les quotidiens québécois) attribuable aux journaux visant un lectorat privilégié (les scores du *Parisien* et du *JDM* étant respectivement de 3,1 % et de 3,2 %). Cette différence de près de 2 % constitue en soi une variation diatopique, toutefois, elle demeure relativement faible.

4.1.3 Structure des phrases complexes

En ce qui a trait à la structure des phrases, le second élément que nous avons observé concerne la formation des phrases complexes. Plus spécifiquement, nous nous sommes penché sur le nombre moyen de subordinations, de coordinations et de juxtapositions par phrase graphique pour chacun des quotidiens. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.5 Procédés de formation des phrases complexes

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Subordinations de phrase	274	304	299	287
N moyen de subordinations par Ph. Graph	0,76	0,96	0,66	0,84
Coordinations de phrases	94	47	53	47
N moyen de coordinations par Ph. Graph.	0,26	0,15	0,12	0,14
Juxtapositions de phrases	25	3	28	3
N moyen de juxtapositions par Ph. Graph.	0,07	0,01	0,06	0,01

En premier lieu, on constate que pour les quatre quotidiens le procédé de formation de phrases complexes largement dominant est la subordination, vient ensuite la coordination et dans une mesure beaucoup plus faible, la juxtaposition. Toutefois, certaines disparités sont manifestes : on remarque par exemple que la subordination semble plus présente dans les quotidiens québécois, que *Le Monde* se détache en ce qui a trait à la coordination ou encore que l'utilisation de la juxtaposition est assez rare dans *Le Devoir* et *Le JDM*. Dans le but de mieux visualiser ces résultats, nous les avons traduits sous forme d'histogrammes.

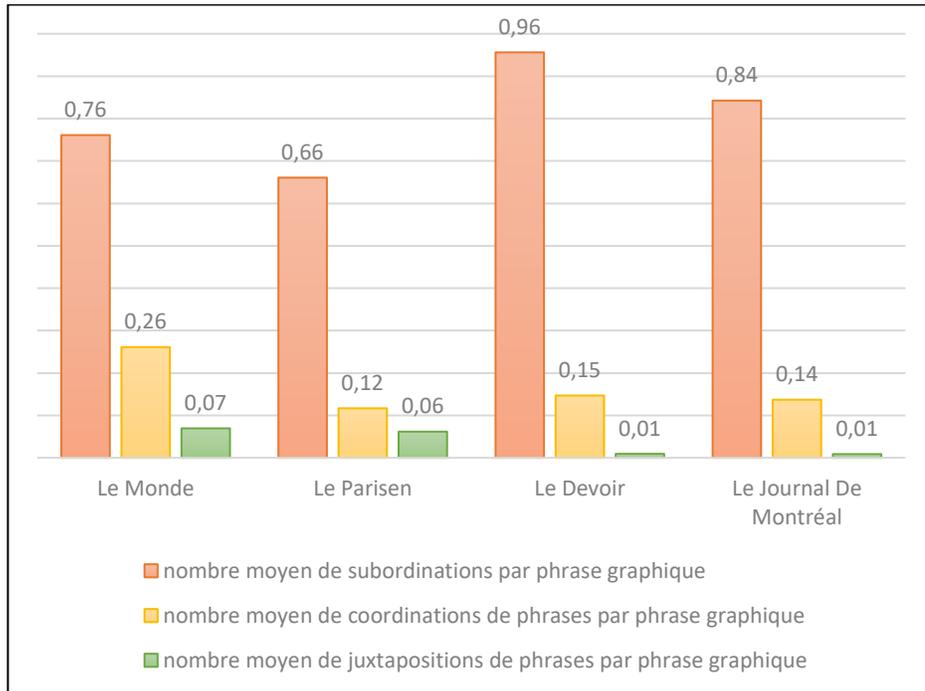


Figure 4-2 Procédés de formation des phrases complexes

Ce graphique révèle une certaine symétrie entre *Le Monde* et *Le Parisien* d'une part et entre *Le Devoir* et *Le JDM* d'autre part, ce qui traduit une variation diatopique manifeste dans les procédés de formation des phrases complexes. Tout d'abord, on constate que la subordination est sensiblement plus présente dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français. Le nombre moyen de subordinations par phrase graphique du *Devoir* dépasse celui du *Monde* de 0,2 et celui du *JDM* dépasse celui du *Parisien* de 0,18 : les proportions demeurent les mêmes. Ensuite, on observe que la variation diatopique affecte également la juxtaposition de phrases. En effet, celle-ci est quasi absente des quotidiens québécois, bien que présente dans les quotidiens français : le nombre moyen de juxtapositions de phrases par phrase graphique est de 0,01 pour *Le Devoir* et *Le JDM*, tandis qu'il est de 0,07 pour *Le Monde* et de 0,06 pour *Le Parisien*.

En ce qui a trait à la variation diastratique, celle-ci semble avoir un effet sur la subordination puisque cette dernière est sensiblement plus présente dans les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées. En effet, le nombre moyen de subordinations par phrase graphique du *Monde* dépasse celui du *Parisien* de 0,10 tandis que celui du *Devoir* dépasse celui du *JDM* de 0,12 : les proportions demeurent les mêmes.

Finalement, on observe une variation diastratique et diatopique : le nombre moyen de coordinations de phrases par phrase graphique est sensiblement le même pour *Le Devoir* (0,15) et *Le JDM* (0,14), tandis que l'écart est nettement plus prononcé entre *Le Monde* (0,26) et *Le Parisien* (0,12).

4.2 Procédés de jonction de phrases

Dans cette section, nous nous proposons d'analyser plus en détail la coordination de phrases, la juxtaposition de phrases et la subordination.

4.2.1 Coordination

Nombre moyen de coordinations par phrase graphique

Comme nous avons pu l'observer en nous intéressant à la structure des phrases complexes (1.1.3), le tableau suivant confirme une certaine disparité quant à l'utilisation de la coordination par les quotidiens.

Tableau 4.6 Coordinations de phrases : nombre moyen par phrase graphique

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Coordination de phrases	94	47	53	47
N moyen de coordination de phrases par Ph. Graph.	0,26	0,15	0,12	0,14

Il apparaît que *Le Monde* se détache nettement par un recours plus important à la coordination ; ces résultats révèlent une variation diatopique qui se traduit par la neutralisation de la variation diastratique au sein des quotidiens québécois. En effet, le nombre moyen de coordinations de phrases par phrase graphique est sensiblement le même pour *Le Devoir* (0,15) et *Le JDM* (0,14), tandis que l'écart est nettement plus prononcé entre *Le Monde* (0,26) et *Le Parisien* (0,12).

Contexte syntaxique du recours à la coordination

L'étude des procédés de coordination de phrases méritait, selon nous, une analyse plus fine. Ainsi pour chacun des quotidiens nous nous sommes attardé à distinguer la coordination de phrases autonomes, la coordination de phrases subordonnées et la coordination d'une phrase avec la phrase graphique précédente. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.7 Contexte syntaxique du recours à la coordination

	Coordination de phrases	Coordination de phrases autonomes		Coordination de phrases subordonnées		Coordination avec la phrase précédente	
	N	N	%	N	%	N	%
Le Monde	94	53	56,4 %	10	10,6 %	31	33,0 %
Le Devoir	47	19	40,4 %	16	34,0 %	12	25,5 %
Le Parisien	53	14	26,4 %	8	15,1 %	31	58,5 %
Le JDM	47	33	70,2 %	8	17,0 %	6	12,8 %

En ce qui a trait à la coordination de phrases autonomes, on observe une variation diastratique et diatopique induite par une inversion de la dynamique diastratique au sein des quotidiens de chaque variété. Cette variation est essentiellement attribuable aux quotidiens populaires puisque *Le JDM* est le journal qui présente le plus de coordination de phrases autonomes (70,2 % de l'ensemble de ses coordinations de phrases) tandis que *Le Parisien* est celui qui en présente le moins (seulement 26,4 % de l'ensemble de ses coordinations de phrases). Ainsi, sur l'ensemble des coordinations de phrases, *Le JDM* compte +29,8 % de coordinations de phrases autonomes par rapport au *Devoir*, tandis que *Le Parisien* en compte -30 % par rapport au *Monde*. Si la dynamique diastratique est inversée, on remarque néanmoins que l'amplitude de l'écart entre les deux quotidiens québécois et celle de l'écart entre les deux quotidiens français sont quasiment identiques. Sur le plan diatopique, on remarque que la coordination de phrases autonomes est nettement moins présente dans *Le Devoir* que dans *Le Monde* (-16%).

Concernant la coordination de phrases subordonnées, la dynamique semble la même. En effet la variation diastratique et diatopique est induite par une inversion de la dynamique diastratique au sein des quotidiens de chaque variété, mais elle affecte cette fois les quotidiens dont le lectorat est la classe privilégiée. Ainsi, le quotidien qui y a le moins recours est *Le Monde* (10,6 % de l'ensemble des coordinations de phrases), à l'opposé, le quotidien qui y a le plus recours est *Le Devoir* (34 % des occurrences de coordinations de phrases). Pour

Le Parisien et *Le JDM*, la coordination de phrases subordonnées représente respectivement 15,1 % et 17 % des occurrences observées. Ainsi, sur l'ensemble des coordinations de phrases, *Le Devoir* compte +17 % de coordinations de subordonnées par rapport au *JDM*, tandis que *Le Monde* en compte -4,5 % par rapport au *Parisien*.

En ce qui concerne la coordination d'une phrase avec la phrase graphique qui la précède, la variation diatopique est manifeste puisque ce type de coordination est sensiblement plus présent dans les quotidiens français. En effet, 58,5 % des coordinations de phrases observées dans *Le Parisien* et 33 % de celles observées dans *Le Monde* sont des coordinations avec la phrase précédente. Pour *Le JDM* et *Le Devoir*, les cas de coordination avec la phrase précédente représentent respectivement 12,8 % et 25,5 % des occurrences observées. Non seulement les valeurs des quotidiens français sont absolument supérieures à celles des quotidiens québécois (l'écart le plus faible est de +7,5 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir*), mais on observe encore une fois une dynamique diastratique inverse pour chaque variété. En effet, sur l'ensemble des coordinations de phrases *Le Parisien* compte +25,5 % de coordination avec la phrase précédente par rapport au *Monde* tandis que *Le JDM* en compte -12,7 % par rapport au *Devoir*.

Ellipse du verbe dans la phrase coordonnée

Le dernier élément que nous avons observé au sujet de la coordination de phrases concerne l'ellipse du verbe dans la phrase coordonnée ; le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.8 Ellipse du verbe dans la phrase coordonnée

	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
Coordination de phrases	94		47		53		47	
Ellipse du verbe dans la phrase coordonnée	N	%	N	%	N	%	N	%
	12	12,8 %	2	4,3 %	1	1,9 %	4	8,5 %

Encore une fois, la variation diastratique et diatopique est induite par une inversion de la dynamique diastratique au sein des quotidiens de chaque variété. En effet, le quotidien qui a le plus recours à l'ellipse du verbe est *Le Monde* (12,8 % de l'ensemble des phrases coordonnées), à l'opposé, les phrases coordonnées du *Devoir* présentant une ellipse du verbe ne comptent que pour 4,3 % de l'ensemble de ses phrases coordonnées. Ainsi, sur l'ensemble des phrases coordonnées, *Le Monde* compte +10,9 % de phrase présentant une ellipse verbale par rapport au *Parisien*, tandis que *Le Devoir* en compte -4,2 % par rapport au *JDM*.

4.2.2 Juxtaposition

Tel qu'observé en 1.1.3, le tableau suivant confirme une certaine disparité quant à l'utilisation de la juxtaposition de phrases par les quatre quotidiens.

Tableau 4.9 Juxtaposition de phrase : nombre moyen par phrase graphique

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Juxtaposition de phrases	25	3	28	3
N moyen de juxtapositions par Ph. Graph.	0,07	0,01	0,06	0,01

La différence entre les quotidiens québécois d'une part et les quotidiens français d'autre part est particulièrement marquée. En effet, la juxtaposition de phrases est extrêmement rare dans les journaux québécois, tandis que, bien que peu fréquente, elle est tout de même présente au sein du *Monde* et du *Parisien*. En somme, la variation diatopique se manifeste par une quasi-absence du recours à la juxtaposition de phrases au sein des quotidiens québécois. En ce qui a trait à la variation diastratique, celle-ci semblerait inopérante puisque les résultats des quotidiens français, d'une part, et ceux des quotidiens québécois, d'autre part, sont sensiblement similaires.

4.2.3 Subordination

Tel que nous l'avons souligné ultérieurement, la subordination de phrase est le procédé de formation de phrases complexes le plus courant parmi les quatre quotidiens, toutefois, tous n'y ont pas recours de la même manière et la variation est manifeste. Afin d'affiner l'analyse présentée lors de l'étude de la structure des phrases complexes, nous avons observé de manière distincte les différents types de phrases subordonnées. Nous verrons d'abord les subordonnées relatives, puis les subordonnées complétives et finalement les phrases subordonnées compléments de phrase.

4.2.3.1 Subordonnées relatives

Concernant les subordonnées relatives, nous avons observé la fréquence de leur utilisation, leur mode verbal et leur pronom relatif.

Distribution des subordonnées relatives

Dans un premier temps, nous avons observé le nombre moyen de phrases subordonnées relatives par phrase graphique. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.10 Subordonnées relatives : nombre moyen par phrase graphique

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Subordonnées relatives	107	93	108	87
N moyen de subordonnées relatives par Ph. Graph.	0,30	0,29	0,24	0,26

La première observation que l'on peut faire est que le recours à la subordonnée relative est assez répandu puisque pour les quatre quotidiens près du quart (ou plus) des phrases graphiques contiennent une subordonnée relative. La seconde observation est que ce recours à l'utilisation de la subordonnée relative semble conditionné par la variation diastratique

puisque celles-ci sont légèrement moins présentes dans les quotidiens populaires. Finalement bien que subtile, la variation diastratique et diatopique se manifeste par l’amplitude des écarts attribuables à la variation diastratique au sein de chaque variété. En effet, l’écart du nombre moyen de relatives par phrase entre les deux quotidiens français (0,06) est légèrement supérieur à celui entre les quotidiens québécois (0,03), car les relatives sont un peu moins présentes dans *Le Parisien* que dans *Le JDM* tandis que *Le Monde* et *Le Devoir* ont des scores similaires. Autrement dit, cette variation diastratique et diatopique semble affecter les quotidiens populaires.

Étant donné qu’il est relativement courant qu’une même phrase contienne plusieurs subordonnées relatives, nous avons affiné notre analyse en observant plus précisément leur distribution au sein de chaque quotidien. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.11 Distribution des subordonnées relatives

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Ph. Graph ≥ 1 Sub.Rel.	92	83	91	77
	25,6 %	25,9 %	20,0 %	22,4 %
Ph. Graph = 1 Sub.Rel.	78	74	75	67
	21,7 %	23,1 %	16,5 %	19,5 %
Ph. Graph = 2 Sub.Rel.	13	8	15	10
	3,6 %	2,6 %	3,3 %	2,9 %
Ph. Graph = 3 Sub.Rel.	1	1	1	0
	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,0 %

En premier lieu, on constate que le recours à la subordonnée relative est effectivement affecté par la variation diastratique puisque les quotidiens visant un public privilégié

comportent un peu plus de subordonnées que les quotidiens populaires, et ce, peu importe la variété de français.

Lorsque l'on s'attarde aux phrases ne comportant qu'une seule relative, on constate encore que, bien que légère, la variation diastratique semble présente : *Le Devoir* en compte +3,5 % que *Le JDM* et *Le Monde* en compte +5,6 % que *Le Parisien*.

Pour ce qui est des phrases comportant deux relatives, il semble cette fois que ce soit la variation diatopique qui est à l'œuvre puisque les valeurs des quotidiens français sont légèrement plus élevées, toutefois la faiblesse des écarts nous invite à la mesure dans cette interprétation.

En ce qui a trait aux phrases graphiques contenant trois subordonnées relatives, on remarque peu ou pour ainsi dire, pas de variation : nous noterons seulement que ces phrases sont particulièrement peu présentes.

Modes verbaux des subordonnées relatives

Le second élément que nous avons observé au sujet des subordonnées relatives est leur mode verbal, le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.12 Mode verbal des subordonnées relatives

	Sub. Rel. N	INDICATIF		INFINITIF		PARTICIPE		SUBJONCTIF	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Le Monde	107	91	85 %	3	2,8 %	10	9,3 %	3	2,8 %
Le Devoir	93	77	82,8 %	1	1,1 %	15	16,1 %	0	0 %
Le Parisien	108	93	86,1 %	4	3,7 %	11	10,2 %	0	0 %
Le JDM	87	75	86,2 %	4	4,6 %	8	9,2 %	0	0 %

La première observation que nous pouvons faire est que le mode indicatif est largement dominant pour l'ensemble des quotidiens. On remarque cependant que si ce mode concerne

au moins 85 % des subordonnées relatives du *Monde*, du *Parisien* et du *JDM*, *Le Devoir* se démarque légèrement puisque c'est 82,8 % de ses phrases subordonnées relatives qui sont à l'indicatif. *Le Devoir* se démarque de manière plus manifeste par un recours plus important au mode participial. En effet, ce dernier concerne 16,1 % de ses subordonnées relatives, alors que dans les autres journaux la proportion de subordonnées relatives participiales se situe entre 9,2 % et 10,2 %. Pour ce qui est du mode subjonctif, c'est *Le Monde* qui se démarque puisqu'il est le seul quotidien à l'utiliser dans les relatives. En somme, bien que légère, il semblerait que la variation diatopique affecte essentiellement les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées. Pour ce qui est de la variation diastratique, on remarque que les quotidiens populaires ont très légèrement plus recours au mode infinitif (+0,9 % pour *Le Parisien* par rapport au *Monde* et +3,5 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*).

Choix du pronom relatif

Le dernier élément que nous avons observé au sein des subordonnées relatives est leur pronom relatif lorsqu'il était présent. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.13 Distribution des pronoms relatifs

	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
QUI	50	53,2 %	53	68,8 %	70	75,3 %	52	68,4 %
QUE	14	14,9 %	7	9,1 %	8	8,6 %	11	14,5 %
DONT	7	7,4 %	4	5,2 %	7	7,5 %	5	6,6 %
OÙ	15	16 %	10	13 %	4	4,3 %	3	3,9 %
LEQUEL	8	8,5 %	3	3,9 %	4	4,3 %	5	6,6 %
Total	94		77		93		76	

Le pronom relatif *qui* est assurément le plus employé dans les quatre quotidiens, toutefois, on remarque une certaine disparité dans son usage. En effet, s'il est présent dans 53,2 % des subordonnées introduites par un pronom relatif dans *Le Monde*, on le retrouve dans une

proportion de 75,5 % dans *Le Parisien* : l'écart est très marqué (+22,3 % pour *Le Parisien*). Dans *Le Devoir* et *Le JDM*, le recours au pronom relatif *qui* est similaire puisqu'il introduit 68,8 % des relatives du *Devoir* et 68,4 % des relatives du *JDM*. En somme l'emploi du pronom *qui* semble affecté par une variation diastratique et diatopique induite par une neutralisation de la variation diastratique dans les quotidiens québécois.

L'emploi du pronom *que* varie également d'un quotidien à l'autre. Les deux journaux où il est le plus présent sont *Le JDM* (14,5 %) et *Le Monde* (14,9 %). Dans *Le Devoir* et *Le Parisien*, il est respectivement présent dans 9,1 % et 8,6 % des relatives. Ainsi, *Le JDM* compte +5,4 % d'occurrence du pronom *que* par rapport au *Devoir* tandis que *Le Parisien* en compte -6,3 % par rapport au *Monde*. En d'autres termes, la variation diastratique et diatopique se manifeste par une inversion de la dynamique de la variation diastratique au sein des deux variétés.

L'emploi du pronom *dont* présente des différences nettement moindres; toutefois, il semble que la variation diatopique soit présente. En effet, le pronom *dont* est légèrement plus présent dans les quotidiens français (7,4 % pour *Le Monde* et 7,5 % pour *Le Parisien*) que dans les quotidiens québécois (5,2 % pour *Le Devoir* et 6,6 % pour *Le JDM*). Encore une fois, la faiblesse des écarts invite à la mesure dans cette interprétation. On remarque également que la variation diastratique semble inopérante pour les quotidiens français, tandis qu'on observe une légère différence quant au recours au pronom *dont* dans les quotidiens québécois (+1,4 % pour *Le JDM*), mais là encore, l'écart est faible.

Les différences que l'on peut observer dans l'emploi du pronom *où* sont assurément imputables à la variation diastratique puisque, dans les deux variétés, ce dernier est nettement plus présent dans les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées (+11,7 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +9,1 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*). Sur le plan diatopique, le pronom *où* est un peu plus présent dans *Le Monde* que *Le Devoir* (+3 %), mais les scores du *Parisien* et du *JDM* sont relativement proches (+0,5 % pour *Le Parisien*).

Pour ce qui est de l'emploi du pronom *lequel* on observe une variation diastratique et diatopique qui se manifeste par l'inversion de la dynamique diastratique au sein des deux variétés. En effet, le pronom *lequel* est plus présent dans *Le Monde* que dans *Le Parisien* (+4,2 %), mais il est légèrement moins présent dans *Le Devoir* que dans *Le JDM* (-2,7 %).

4.2.3.2 Subordonnées complétives

Concernant les subordonnées complétives, nous avons observé la fréquence de leur utilisation, leur mode verbal et leur fonction.

Distribution des subordonnées complétives

Dans un premier temps, nous avons observé le nombre moyen de phrases subordonnées complétives par phrase graphique. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.14 Subordonnées complétives : nombre moyen par phrase graphique

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Subordonnées complétives	95	132	110	119
N moyen de subordonnées complétives par Ph. Graph.	0,26	0,41	0,24	0,35

La première observation que l'on peut faire est que le recours à la subordonnée complétive est courant pour les quatre quotidiens puisque, en moyenne, c'est minimalement le quart de leurs phrases qui contiennent une complétive. La seconde observation est que ce recours à l'utilisation des subordonnées complétives est fortement conditionné par la variation diatopique. En effet, les complétives sont nettement plus présentes dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français : le nombre moyen de complétives par phrase étant respectivement de 0,41 pour *Le Devoir* et de 0,35 pour *Le JDM*, tandis qu'il n'est que de 0,26 pour *Le Monde* et de 0,24 pour *Le Parisien*. Finalement, pour les quotidiens québécois,

la variation diastratique a aussi un effet marqué sur l'utilisation des complétives puisqu'elles sont moins présentes dans *Le JDM* que dans *Le Devoir*. Elles sont également moins présentes dans *Le Parisien* que dans *Le Monde* ; toutefois l'écart entre les deux quotidiens français est très faible (0,02 subordonnée complétive par phrase graphique). La variation diastratique et diatopique pourrait donc également se manifester par une certaine neutralisation de variation diastratique dans les journaux français.

Étant donné qu'une même phrase graphique peut contenir plusieurs subordonnées complétives, nous avons affiné notre analyse en observant plus précisément leur distribution au sein de chaque quotidien. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.15 Distribution des subordonnées complétives

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Ph. Graph ≥ 1 Sub. Comp.	78 21,7 %	101 31,6 %	91 20,0 %	95 27,7 %
Ph. Graph = 1 Sub. Comp.	65 18,1 %	73 22,8 %	75 16,5 %	74 21,6 %
Ph. Graph = 2 Sub. Comp.	9 2,5 %	25 7,8 %	13 2,9 %	18 5,2 %
Ph. Graph = 3 Sub. Comp.	4 1,1 %	3 0,9 %	3 0,7 %	3 0,9 %

Ces résultats confirment une variation diatopique puisque, pour les quotidiens québécois, le pourcentage de phrases contenant au moins une complétive varie autour de 30 %, alors que pour les quotidiens français cela varie autour de 20 %.

Si on considère le nombre de complétives par phrase, là encore, on observe une variation diatopique. Par rapport au *Monde*, *Le Devoir* présente +4,7 % de phrases ne contenant qu'une seule complétive et par rapport au *Parisien*, *Le JDM* en présente +5,1 %. Pour ce qui est des phrases contenant deux complétives, le score du *Devoir* excède celui du *Monde* de +5,3 % et celui du *JDM* excède celui du *Parisien* de +2,3 %. En ce qui a trait aux phrases graphiques contenant trois subordonnées complétives, on remarque peu ou pour ainsi dire, pas de variation : nous noterons seulement que ces phrases sont particulièrement peu présentes.

Pour ce qui est de la variation diastratique, on remarque qu'en général, les subordonnées complétives sont plus présentes dans les quotidiens visant un lectorat privilégié, toutefois les écarts demeurent légers et invitent à la prudence dans cette interprétation. On peut noter également une certaine neutralisation de cette variation diastratique au sein des quotidiens français en ce qui a trait aux phrases comprenant deux complétives, mais là encore les différences sont subtiles (écart de 0,4 % entre *Le Parisien* et *Le Monde* ; écart de 2,6 % entre *Le JDM* et *Le Devoir*).

Modes verbaux des subordonnées complétives

Le second élément que nous avons observé au sujet des subordonnées complétives est leur mode verbal, le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.16 Mode verbal des subordonnées complétives

	Sub. Comp.	INDICATIF		INFINITIF		SUBJONCTIF	
	N	N	%	N	%	N	%
Le Monde	95	18	18,9 %	70	73,7 %	7	7,4 %
Le Devoir	132	58	46,3 %	69	52,6	5	3,8 %
Le Parisien	110	18	16,4 %	92	83,6 %	0	0 %
Le JDM	119	58	48,7 %	57	47,9 %	4	3,4 %

Il apparaît que le mode verbal des subordonnées complétives est fortement conditionné par la variation diatopique : cette affirmation s'appuie sur trois observations. En premier lieu, on remarque que les quotidiens français privilégient très largement le mode infinitif dans les subordonnées complétives (73,5 % pour *Le Monde* et 83,6 % pour *Le Parisien*) au détriment du mode indicatif (18,9 % pour *Le Monde* et 16,4 % pour *Le Parisien*) ; les quotidiens québécois ont recours aux modes indicatif et infinitif de manière nettement moins contrastée. En effet, 43,6 % des subordonnées complétives du *Devoir* sont à l'indicatif et celles à l'infinitif représentent 52,6 %. *Le JDM* utilise les modes indicatif et infinitif dans des proportions quasi analogues, soit 48,7 % et 47,9 %. En second lieu, on observe une variation diastratique et diatopique induite par une dynamique diastratique inverse entre les quotidiens français et les quotidiens québécois. En effet, *Le Monde* a un peu plus recours au mode indicatif que *Le Parisien* (+2,5 %) tandis que pour les journaux québécois c'est dans *Le JDM* que l'indicatif est plus présent (+5,1 % par rapport au *Devoir*). À l'inverse, pour le mode infinitif, *Le Parisien* devance *Le Monde* (+10,1 %) et *Le Devoir* devance *Le JDM* (+4.7 %). En troisième lieu, le recours au mode subjonctif diffère dans les deux variétés. Il se fait de manière semblable pour les deux quotidiens québécois (3,8 % pour *Le Devoir* et 3,4 % pour *Le JDM*), tandis que pour les quotidiens français, il est totalement absent du *Parisien* bien qu'il est présent dans 7,4 % des complétives du *Monde*.

Fonctions syntaxiques des subordonnées complétives

Le dernier élément que nous avons observé au sujet des subordonnées complétives est leur fonction syntaxique. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.17 Fonctions syntaxiques des subordonnées complétives

FONCTION SYNTAXIQUE	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Comp. du verbe	67	68,4 %	109	82,0 %	73	66,4 %	106	89,1 %
Comp. du nom	20	20,4 %	15	11,3 %	14	12,7 %	8	6,7 %
Comp. de l'adjectif	8	8,2 %	6	4,5 %	20	18,2 %	2	1,7 %
Att. du sujet	0	0,0 %	0	0,0 %	3	2,7 %	3	2,5 %
Sujet	0	0,0 %	2	1,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	95		132		110		119	

La première remarque que nous pouvons faire est que dans les quatre quotidiens les complétives occupent très majoritairement la fonction de complément du verbe. Toutefois, on observe une variation diatopique notable puisque 82 % des complétives du *Devoir* et 89,1 % de celles du *JDM* sont des compléments du verbe alors que les scores des quotidiens français sont de 68,4 % pour *Le Monde* et de 66,4 % pour *Le Parisien*. On observe également une dynamique diastratique contraire au sein des deux variétés puisque *Le JDM* contient nettement plus de complétives compléments du verbe que *Le Devoir* (+7,1 %), tandis que *Le Parisien* en contient un peu moins que *Le Monde* (-2 %).

En ce qui a trait à la fonction de complément du nom, la variation diatopique reste notable puisque cette fonction représente 20,4 % des complétives du *Monde* (soit +9,1 % par rapport au *Devoir*) et 12,7 % de celles du *Parisien* (soit +6 % par rapport au *JDM*). La variation diastratique est également présente puisque les complétives compléments du nom sont plus nombreuses dans les quotidiens visant un lectorat privilégié (+7,7 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +4,6 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*).

Pour ce qui est des subordonnées complétives occupant la fonction de complément de l'adjectif, la variation diatopique est encore présente puisque les scores des quotidiens français sont supérieurs à ceux des quotidiens québécois (+3,7 % pour *Le Monde* par rapport

au *Devoir* et +16,5 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). On observe également une dynamique diastatique contraire entre les deux variétés : celle-ci est nettement plus marquée dans les quotidiens français (+10 % pour *Le Parisien* par rapport au *Monde*, mais - 2,8 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*).

En ce qui a trait aux subordonnées complétives occupant la fonction d'attribut du sujet, la variation diastatique semble présente. En effet, aucune des complétives du *Monde* ou du *Devoir* n'occupe cette fonction alors que pour *Le Parisien* et *Le JDM* leurs proportions sont respectivement de 2,7 % et 2,5 % : le nombre d'occurrences demeure toutefois peu élevé.

On notera finalement que les subordonnées complétives occupant la fonction de sujet ne sont présentes que dans *Le Devoir*, et ce, dans une proportion relativement marginale (1,5 %).

4.2.3.3 Subordonnées circonstancielles

Distribution des subordonnées circonstancielles

Dans un premier temps, nous avons observé le nombre moyen de subordonnées circonstancielles par phrase graphique. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.18 Subordonnées circonstancielles : nombre moyen par phrase graphique

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Subordonnées circonstancielles	72	82	81	83
N moyen de subordonnées circonstancielles par Ph. Graph.	0,20	0,26	0,18	0,24

La première observation que l'on peut faire est que le recours à la subordonnée circonstancielle est relativement répandu pour les quatre quotidiens. La seconde observation est que l'utilisation de la subordonnée circonstancielle semble conditionnée par la variation

diatopique puisque celles-ci sont sensiblement plus présentes dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français. Finalement on observe un très léger effet de la variation diastratique puisque les quotidiens populaires présentent un peu moins de circonstanciels que les quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées.

Étant donné qu'une même phrase graphique peut contenir plus d'une subordonnée circonstancielle, nous avons affiné notre analyse en observant plus précisément leur distribution au sein de chaque quotidien. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.19 Distribution des subordonnées circonstanciels

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Ph. Graph ≥ 1 Sub.Circ.	68 18,9 %	74 23,1 %	70 15,4 %	74 21,6 %
Ph. Graph = 1 Sub.Circ	64 17,8 %	68 21,3 %	60 13,2 %	65 19,0 %
Ph. Graph = 2 Sub.Circ	4 1,1 %	4 1,3 %	9 2,0 %	18 5,2 %
Ph. Graph = 3 Sub.Circ	0 0,0 %	2 0,6 %	1 0,2 %	0 0,0 %

On observe effectivement un effet de la variation diatopique puisque les phrases présentant au moins une subordonnée circonstancielle sont plus présentes dans les quotidiens québécois (+4,2 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +6,2 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). Sur le plan diastratique, il semble que les quotidiens visant les classes privilégiées aient légèrement plus recours aux circonstanciels que les quotidiens populaires, mais l'écart est

modéré (+3,5 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +1,5 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*).

En ce qui a trait aux phrases contenant une seule circonstancielle, nos observations sont relativement similaires : il semble que la variation soit d'ordre diatopique et diastratique. En effet, ces phrases sont plus présentes dans les quotidiens québécois (+3,5 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +6,8 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). Sur le plan diastratique, elles sont légèrement plus présentes dans les quotidiens visant un lectorat privilégié, toutefois l'écart entre les deux quotidiens québécois est faible (+3,5 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien*, mais +1,3 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*).

Pour ce qui est des phrases graphiques contenant deux subordonnées circonstancielles, les écarts sont marginaux (<1 %), seul *Le JDM* se détache légèrement avec une proportion de 5,2 %. On peut voir là une manifestation de la variation diastratique au sein des quotidiens québécois (que l'on n'observe pas pour les quotidiens français), toutefois l'écart demeure modéré. (+3,9 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*). Encore une fois, la variation diastratique et diatopique serait induite par une dynamique diastratique distincte au sein de chaque variété.

En ce qui a trait aux phrases graphiques contenant trois subordonnées circonstancielles, le peu d'occurrences et la faiblesse de l'écart qui en découlent nous incitent à une certaine réserve quant à l'interprétation de ces résultats.

Mode verbal des subordonnées circonstancielles

Le second élément que nous avons observé au sujet des subordonnées circonstancielles est leur mode verbal, le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.20 Mode verbal des subordonnées circonstancielles

	Sub. Circ.	INDICATIF		INFINITIF		PARTICIPE		GÉRONDIF		SUBJONCTIF	
	N	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Le Monde	72	21	29.2 %	30	41.7 %	9	12.5 %	11	15.3 %	1	1.4 %
Le Devoir	82	28	34.1 %	31	37.8 %	5	6.1 %	12	14.6 %	6	7.3 %
Le Parisien	81	42	51.9 %	28	34.6 %	1	1.2 %	8	9.9 %	2	2.5 %
Le JDM	83	27	32.5 %	41	49.4 %	1	1.2 %	10	12.0 %	4	4.8 %

La première observation que nous pouvons faire est que le mode verbal des circonstancielles est assurément affecté par la variation. Pour ce qui est de l'emploi de l'indicatif, on observe une variation diastratique et diatopique induite par une différence de la dynamique diastratique au sein de chaque variété. En effet, le mode indicatif est beaucoup plus présent dans *Le Parisien* que dans *Le Monde* (+22,7 %) alors qu'il est légèrement moins présent dans *Le JDM* que *Le Devoir* (-1,6 %).

Pour le mode infinitif, on observe également une variation diastratique et diatopique. En effet, il est plus présent dans *Le Monde* que dans le *Le Parisien* (+7,1 %), mais moins présent dans *Le Devoir* que dans *Le JDM* (-11,6 %).

Pour ce qui est du mode participe, on observe une variation diastratique assez marquée puisque il est très peu présent dans les subordonnées circonstancielles des quotidiens populaires (1,2 %), tandis qu'on le retrouve dans 6,1 % des circonstancielles du *Devoir* et 12,5 % de celles du *Monde*. Encore une fois, on observe une variation diastratique et diatopique : l'écart entre les deux quotidiens québécois est de 4,9 %, mais celui entre les deux quotidiens français est de 11,3%.

Le recours au gérondif dans les circonstancielles se fait de manière plus uniforme : les écarts sont moins marqués. On remarque toutefois qu'il est un peu plus présent dans les quotidiens visant un lectorat privilégié (+5,4 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +2,6 % pour *Le*

Devoir par rapport au *JDM*). On remarque que cette variation diastratique est moins marquée pour les quotidiens québécois.

Finalement, l'emploi du subjonctif dans les circonstancielles semble affecté par la variation diatopique puisqu'il est plus présent dans les quotidiens québécois (+5,9 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +2,3 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). En outre, bien que les écarts soient faibles, on observe que la dynamique diastratique entre les deux variétés est inversée puisque le subjonctif est très légèrement moins présent dans *Le Monde* que dans *Le Parisien* (-1,1 %) tandis qu'il est un peu plus présent dans *Le Devoir* que dans *Le JDM* (+2,5 %).

4.3 Constructions particulières

4.3.1 Phrase averbale

Nous avons comptabilisé pour chacun des quotidiens le nombre de phrases graphiques dont la phrase principale est une phrase averbale. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.21 Recours à la phrase averbale

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Ph. Graph. ayant pour phrase principale une phrase averbale	42	9	68	1
Représentativité dans l'ensemble des phrases du quotidien	11,7 %	2,8 %	15 %	0,3 %

La variation diatopique est manifeste : on observe que les phrases graphiques ayant pour phrase principale une phrase averbale sont nettement plus présentes dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (+8,9 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir* et +14,7 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). En outre, bien que les écarts soient légers, on

observe une variation diastratique et diatopique : la dynamique diastratique au sein de chaque variété est inversée. En effet, on trouve un peu plus de phrases averbales dans *Le Parisien* que dans *Le Monde* (+3,3 %), mais un peu moins dans *Le JDM* que *Le Devoir* (-2,5 %).

4.3.2 Phrase infinitive

Nous avons comptabilisé pour chacun des quotidiens le nombre de phrases graphiques dont la phrase principale est une phrase infinitive. Le tableau ci-dessous présente les résultats.

Tableau 4.22 Recours à la phrase infinitive

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Ph. Graph. ayant pour phrase principale une infinitive	6	1	7	1
Représentativité dans l'ensemble des phrases du quotidien	1,7 %	0,3 %	1,5 %	0,3 %

De manière générale, on peut dire qu'il s'agit d'un procédé peu employé. Toutefois, bien que subtile, la variation diatopique semble présente. On observe que les phrases ayant pour phrase principale une infinitive sont légèrement plus présentes dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (+1,4 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir* et +1,2 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). Pour ce qui est de la variation diastratique, il semble que celle-ci soit inexistante. En effet, les résultats présentent un alignement entre *Le Monde* et *Le Parisien* d'une part et entre *Le Devoir* et *Le JDM* d'autre part.

4.3.3 Subordonnée orpheline

Nous avons comptabilisé pour chacun des quotidiens le nombre de subordonnées orphelines. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.23 Recours à la phrase subordonnée orpheline

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
Subordonnée orpheline	5	1	8	0
Représentativité dans l'ensemble des phrases du quotidien	1,4 %	0,3 %	1,8 %	0 %

Là encore, il s'agit d'un procédé exceptionnel en général. Cependant, la variation diatopique semble opérante : le nombre d'occurrences est modeste, mais on observe que les subordonnées orphelines sont présentes dans les quotidiens français (1,4 % pour *Le Monde* et 1,8 % pour *Le Parisien*) tandis qu'elles sont quasi inexistantes des quotidiens québécois. En ce qui a trait à la variation diastratique, là encore, celle-ci semble inexistante : comme pour les infinitives, il semble que les résultats présentent un alignement entre *Le Monde* et *Le Parisien* d'une part et entre *Le Devoir* et *Le JDM* d'autre part. Toutefois, le faible nombre d'occurrences nous invite à une certaine réserve.

4.4 Discours direct

Nous nous sommes attardé aux propos rapportés de manière directe. Nous avons donc observé la présence du discours direct en général, les formes syntaxiques sous lesquelles il pouvait apparaître et le recours à la phrase incise.

4.4.1 Recours au discours direct

Dans un premier temps, nous avons observé la présence du discours direct en relevant toutes les phrases graphiques où il apparaissait. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.24 Recours au discours direct

	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
Ph. Graph.	360		320		454		343	
Ph. Graph. incluant du discours direct	N	%	N	%	N	%	N	%
	115	31,9 %	107	33,4 %	120	26,4 %	98	28,6 %

La première remarque que nous pouvons faire est que le recours au discours direct est relativement courant : il est présent dans plus du quart des phrases graphiques des quatre quotidiens. On observe toutefois une variation diastratique puisqu'il est plus présent dans les quotidiens ciblant les classes privilégiées (+5,5 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +4,8 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*). Sur le plan diatopique, on remarque qu'il est légèrement plus présent dans les quotidiens québécois que les quotidiens français (+1,5 pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +2,2 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). En somme, il semblerait donc que le recours au discours direct soit conditionné par la variation diastratique et, dans une moindre mesure, par la variation diatopique.

4.4.2 Nature syntaxique du discours direct

Nous nous sommes ensuite intéressé à la nature syntaxique du discours direct dans les quotidiens. En effet, tel que mentionné au chapitre 3 (cf. 3.3.2), dans les quatre quotidiens, les propos rapportés apparaissent sous forme de syntagme ou de subordonnée, sous forme de phrase autonome ou encore sous une troisième forme mêlant les deux premières et que nous avons qualifiée de forme hétérogène. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.25 Distribution du discours direct selon sa nature syntaxique

	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Discours direct sous forme de syntagme ou de subordonnée	53	40,5 %	25	22,9 %	20	16,1 %	6	6,1 %
Discours direct sous forme de phrase	71	54,2 %	84	77,1 %	102	82,3 %	92	93,9 %
Discours direct sous forme hétérogène	7	5,3 %	0	0,0 %	2	1,6 %	0	0,0 %
Total	131		109		124		98	

Si les quatre quotidiens privilégient le discours direct sous forme de phrase, on remarque toutefois des différences marquées.

Pour ce qui est du discours direct sous forme de syntagme ou de subordonnée, sur le plan diastratique, on remarque que ce dernier est plus présent dans les quotidiens visant un lectorat privilégié (+24,4 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien* et +16,8 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*). Sur le plan diatopique, il est nettement plus présent dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (+17,6 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir* et +10 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). La variation diastratique et diatopique est également marquée puisque l'amplitude de la variation diastratique est plus importante pour les quotidiens français (+24,4% pour *Le Monde* par rapport au *Parisien*) que les quotidiens québécois (+16,8 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*).

On observe une symétrie complètement inversée pour le discours direct sous forme de phrase. En effet, celui-ci est plus présent dans les quotidiens populaires (+28,1 % pour *Le Parisien* par rapport au *Monde* et +16,8 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*), et, sur le plan diatopique, il est nettement plus présent dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français (+22,9 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +11,6 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). La variation diastratique et diatopique est également marquée

puisque l'amplitude de la variation diastratique est là aussi nettement plus importante pour les quotidiens français que pour les quotidiens québécois (+11,3 %).

Finalement, on remarque que le discours direct sous forme hétérogène, légèrement présent dans les quotidiens français, est totalement absent des quotidiens québécois

4.4.3 Recours à la phrase incise

Le dernier élément auquel nous nous sommes intéressé en ce qui a trait au discours direct est le recours à la phrase incise (qui n'apparaît que dans le contexte où le discours direct est présent sous forme de phrase). Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.26 Recours à la phrase incise

	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
Discours direct sous forme de phrase	71		84		102		92	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Présence de phrase incise	49	69,0 %	61	72,6 %	86	84,3 %	90	97,8 %

Là encore, il semblerait que le recours à la phrase incise soit conditionné par la variation diastratique et la variation diatopique. Pour ce qui est des effets de la variation diastratique, on observe que les phrases incises sont nettement plus présentes dans les quotidiens populaires (+15,3 % pour *Le Parisien* par rapport au *Monde* et +25,2 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*). Pour ce qui est de la variation diatopique, on remarque que les phrases incises sont généralement plus présentes dans les quotidiens québécois (+3,6 % pour *Le Devoir* par rapport au *Monde* et +13,5 % pour *Le JDM* par rapport au *Parisien*). En ce qui a trait à la variation diastratique et diatopique, notons que le recours à la phrase incise en présence de discours direct sous forme de phrase est quasi systématique pour *Le JDM* (97,8 %), mais pas pour *Le Parisien* (84,3%). En outre, l'amplitude de la variation diastratique

entre les deux quotidiens québécois (+25,2 %) est nettement supérieure à celle des deux quotidiens français (+15,3 %).

4.5 Mise en relief

La dernière variable à laquelle nous nous sommes attardés est la mise en relief. Nous avons donc observé sa distribution ainsi que les formes sous lesquelles elle apparaissait (extraction ou dislocation).

4.5.1 Recours à la mise en relief

Dans un premier temps, nous avons observé le recours à la mise en relief en relevant toutes les phrases graphiques où elle apparaissait. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 4.27 Recours à la mise en relief

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
Ph. Graph.	360	320	454	343
	N %	N %	N %	N %
Mise en relief	9 2,5 %	4 1,3 %	12 2,6 %	6 1,7 %

La première remarque que nous pouvons faire est que le recours à la mise en relief est particulièrement rare dans les quatre quotidiens. On observe toutefois des différences puisqu'il est légèrement plus présent dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (+1,2 % pour *Le Monde* par rapport au *Devoir* et +0,9 % pour *Le Parisien* par rapport au *JDM*). Il semblerait donc que le recours à la mise en relief soit sensible à la variation diatopique, mais pas à la variation diastratique, même si les chiffres peu importants nous incitent à la prudence.

4.5.2 Types de mise en relief

Nous nous sommes ensuite intéressé à deux types de mise en relief utilisés par les quotidiens, soit l'extraction et la dislocation.

Tableau 4.28 Distribution de la mise en relief selon son type

	Le Monde	Le Devoir	Le Parisien	Le JDM
	N %	N %	N %	N %
Mise en relief par extraction	7 78 %	3 75 %	9 75 %	6 100 %
Mise en relief par dislocation	2 22 %	1 25 %	3 25 %	0 0 %
Total	9	4	12	6

Il apparaît que les quatre quotidiens privilégient la mise en relief par extraction et qu'il y a peu de variation. On remarque cependant que la mise en relief par dislocation est inexistante dans *Le JDM*, ce qui constitue une variation diastratique par rapport au *Devoir* et qui implique donc une variation diastratique et diatopique puisqu'on n'observe pas de réelle différence entre les deux quotidiens français. Toutefois, le faible nombre d'occurrences en général nous invite à une certaine réserve quant à l'interprétation de ces résultats.

4.6 Synthèse

Les objectifs de cette étude étaient de rendre compte des structures des phrases d'un corpus journalistique constitué d'articles issus de deux quotidiens québécois (*Le Devoir* & *Le JDM*) et de deux quotidiens français (*Le Monde* & *Le Parisien*) et d'identifier des éléments de variation syntaxique attribuables à la variation diatopique ainsi qu'à la variation diastratique. Comme nous l'avons constaté dans ce chapitre, ces éléments relatifs à la structure de phrase sont assez nombreux et la variation, qu'elle soit de nature diatopique, diastratique ou des deux simultanément, peut être subtile ou assez marquée. Dans le tableau suivant, nous nous

sommes donc efforcés de récapituler les éléments de variation les plus saillants (soit ceux où la variation est la plus manifeste) que nous avons pu observer.

Tableau 4.29 Synthèse de la variation

ÉTENDUE ET COMPLEXITÉ DE LA PHRASE GRAPHIQUE

Variation diastratique	<ul style="list-style-type: none"> Les phrases des quotidiens populaires sont en moyenne plus courtes, contiennent moins de P et sont plus homogènes (en termes de nombre de mots et de complexité syntaxique).
Variation diatopique	<ul style="list-style-type: none"> Les phrases des quotidiens québécois sont en moyenne plus longues et contiennent plus de P que celles des quotidiens français. Les phrases très courtes (≤ 10 mots) sont nettement moins présentes dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français (dans des proportions de 10 % à 20 %).
Variation diastratique/diatopique	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui a trait à la complexité syntaxique, la dynamique de la variation diastratique est différente au sein de chaque variété. Pour les journaux québécois, les phrases simples sont plus présentes dans le quotidien visant un lectorat privilégié (+5 %) ; pour les journaux français, c'est dans le quotidien populaire qu'elles sont majoritaires (+6 %). Dans les deux variétés, on observe le contraire pour les phrases formées de 3P (dans des proportions de 5 % également). En termes de nombre de mots et de nombre de P, la variation diatopique est plus marquée pour les quotidiens populaires : les écarts entre <i>Le JDM</i> et <i>Le Parisien</i> sont généralement plus importants que ceux entre <i>Le Devoir</i> et <i>Le Monde</i>.

COORDINATION

Variation diastratique/diatopique	<ul style="list-style-type: none"> Les quotidiens québécois, contrairement aux quotidiens français, ne semblent pas affectés par la variation diastratique : le nombre moyen de coordinations par phrase est quasi-identique pour <i>Le JDM</i> (0,14) et <i>Le Devoir</i> (0,15), tandis qu'il y a sensiblement moins de coordination de phrases dans <i>Le Parisien</i> (0,12) que dans <i>Le Monde</i> (0,26). Pour les quotidiens visant le même type de lectorat, le contexte de la coordination diffère au sein de chaque variété : <i>Le JDM</i> présente très majoritairement des coordinations de phrases autonomes (70,2 %), alors que <i>Le Parisien</i> présente majoritairement des coordinations avec la phrase graphique précédente (59 %) ; dans <i>Le Devoir</i>, les coordinations de phrases autonomes ne représentent que 40 % de l'ensemble des coordinations, tandis que dans <i>Le Monde</i>, ce sont 56 % des coordinations qui concernent des phrases autonomes.
-----------------------------------	---

- En ce qui a trait à l'ellipse du verbe dans la phrase coordonnée, la dynamique diastratique est inverse pour les deux variétés : pour les quotidiens québécois, elle est plus courante dans le quotidien populaire (+5 %) tandis que pour les quotidiens français elle est plus présente dans le quotidien visant un lectorat privilégié (+11 %).

JUXTAPOSITION

Variation diatopique

- La juxtaposition de phrases est quasi absente des quotidiens québécois alors qu'elle concerne 6 % à 7 % des phrases des quotidiens français.

SUBORDINATION (GÉNÉRAL)

Variation diastratique

- Les quotidiens populaires ont nettement moins recours à la subordination que les quotidiens visant un public privilégié (de l'ordre de 20 %).

Variation diatopique

- Les quotidiens québécois ont nettement plus recours à la subordination que les quotidiens français (de l'ordre de 20 %).
- Le mode indicatif est sensiblement plus présent dans les subordinées des quotidiens québécois que celles des quotidiens français (+5 %), mais les quotidiens français ont davantage recours au mode infinitif que les quotidiens québécois (+5 %).

SUBORDONNÉES RELATIVES

Variation diastratique

- Les quotidiens populaires contiennent moins de subordinées relatives que les quotidiens visant un lectorat privilégié (de l'ordre de 4 % à 6 %).
- Les quotidiens populaires ont moins recours à l'emploi du pronom relatif *où* (de l'ordre de 10 % à 12 %)

Variation
diastratique/diatopique

- Dans les quotidiens québécois, le recours au mode participe dans les relatives est marqué par la variation diastratique (+6 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM*), alors que son emploi est similaire pour les deux quotidiens français.
- Dans les quotidiens québécois, l'emploi du pronom relatif *qui* n'est pas affecté par la variation diastratique alors que dans les quotidiens français, il est nettement plus courant dans le quotidien populaire (+22 % pour *Le Parisien* par rapport au *Monde*).

- En ce qui a trait à l'emploi des pronoms *que*, la dynamique diastratique est inversée dans les deux variétés : pour les journaux québécois, il est davantage présent dans le quotidien populaire (+6 % pour *Le JDM* par rapport au *Devoir*), tandis que pour les journaux français, il est plus présent dans le quotidien ciblant les classes privilégiées (+6 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien*).

SUBORDONNÉES COMPLÉTIVES

Variation diatopique

- Les quotidiens québécois contiennent nettement plus de subordonnées complétives que les quotidiens français (de l'ordre de 8 % à 10 %).
- Le mode indicatif est nettement plus fréquent dans les complétives des quotidiens québécois que celles des quotidiens français (+30 %), mais les quotidiens français ont davantage recours au mode infinitif que les quotidiens québécois (+20 à +35 %).
- Dans les quotidiens québécois, la très grande majorité des complétives (82 % à 89 %, selon le lectorat cible) occupent une fonction de complément du verbe ; cela est moins marqué dans les quotidiens français (66 % à 68 %) dans lesquels ≈30 % des complétives occupent les fonctions de complément du nom ou de l'adjectif.

Variation diastratique/diatopique

- Dans les quotidiens français, le recours au mode subjonctif est fortement affecté par la variation diastratique puisqu'il est totalement absent du quotidien populaire, mais présent dans 7 % des complétives du *Monde*, alors que dans les deux quotidiens québécois le recours au subjonctif est similaire et avoisine 3 %.

SUBORDONNÉES CIRCONSTANCIELLES

Variation diastratique

- Les modes participe et gérondif sont nettement plus présents dans les subordonnées circonstancielles des quotidiens ciblant les classes privilégiées que dans celles des quotidiens populaires (+ 8 % pour *Le Devoir* par rapport au *JDM* et +17 % pour *Le Monde* par rapport au *Parisien*).

Variation diatopique

- Les subordonnées circonstancielles sont un peu plus présentes dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français (de l'ordre de 5 %).
- Le mode subjonctif est un peu plus présent dans les subordonnées circonstancielles des quotidiens québécois que dans celles des quotidiens français (de l'ordre de 5 %).

Variation diastratique/diatopique

- Dans le quotidien populaire québécois, le mode verbal privilégié dans les circonstancielles est l'infinitif (49 %), pour le quotidien populaire français, il s'agit de l'indicatif (52 %).

CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Variation diatopique

- Les phrases averbales sont 10 % à 15 % plus présentes dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois.
- Les phrases infinitives et les subordonnées orphelines sont quasi absentes des quotidiens québécois ($\leq 0,3\%$), mais apparaissent dans les quotidiens français (autour de 2 %).

DISCOURS DIRECT

Variation diastratique

- Le discours direct est généralement plus présent dans les quotidiens visant les classes privilégiées que dans les quotidiens populaires (de l'ordre de 5 %).
- La nature syntaxique du discours direct est corrélée au lectorat : le discours direct sous forme de phrase est plus présent dans les quotidiens populaires que dans les quotidiens visant un lectorat privilégié (de l'ordre de 17 % à 30 %), tandis que le discours direct sous forme de syntagme ou de subordonnées est nettement plus présent dans les quotidiens ciblant les classes privilégiées que dans les quotidiens populaires (de l'ordre de 17 %).
- Le recours à la phrase incise est nettement plus présent dans les quotidiens populaires que dans ceux ciblant les classes privilégiées (de l'ordre de 15 % à 25 %).

Variation diatopique

- La nature syntaxique du discours direct est corrélée à la variété linguistique : le discours direct sous forme de syntagme ou de subordonnées est plus présent dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (de l'ordre de 10 % à 18 %), tandis que ceux-ci ont davantage recours au discours direct sous forme de phrase (de l'ordre de 12 % à 23 %).
- Le recours au discours direct sous forme hétérogène (c.-à-d. autre qu'un syntagme, une subordonnée ou une phrase autonome) est quasi-absent des quotidiens québécois, mais présent dans les quotidiens français (de l'ordre de 2 % à 5 %).

Variation diastratique/diatopique

- En présence de discours direct sous forme de phrase, le recours à la phrase incise est quasi systématique pour le quotidien populaire québécois (98 %), mais pas pour le quotidien populaire français (84 %).

MISE EN RELIEF

Variation diatopique

- Les phrases présentant une mise en relief sont très légèrement plus présentes dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois (de l'ordre de 1 %).

4.7 Conclusion

Lors de notre questionnement initial, nous nous demandions s'il était possible d'observer une variation quant aux normes de fonctionnement des structures de phrases dans le contexte écrit formel que constituent des articles de journaux. Le cas échéant, nous nous demandions sur quels éléments syntaxiques pourrait porter cette variation et si celle-ci serait plutôt de nature diastratique ou diatopique. Les résultats de notre étude sont sans équivoque : la variation est effective ; elle est parfois subtile et parfois franchement marquée. Elle affecte diverses composantes syntaxiques (ou morphosyntaxiques) de la phrase telles que son étendue, sa complexité ou le système de subordination. Pour ce qui relève de l'origine de la variation, nous avons pu observer que celle-ci était parfois de nature diastratique, parfois de nature diatopique, mais qu'elle pouvait également résulter de la combinaison des axes diastratique et diatopique lorsque l'on observe un effet attribuable à la variation diastratique au sein d'une variété exclusivement.

En ce qui a trait à l'étendue des phrases graphiques, s'il demeure que les quotidiens populaires présentent généralement des phrases plus courtes, nos résultats sont sans équivoque : le facteur qui a le plus d'influence sur la variation observée est l'axe diatopique. En termes de longueur de phrase, comme le rappelle la figure suivante, les plus grandes différences de normes de fonctionnement concernent les phrases courtes (≤ 10 mots) : celles-ci sont nettement moins présentes dans les quotidiens québécois, et ce, sans égard à leur public cible.

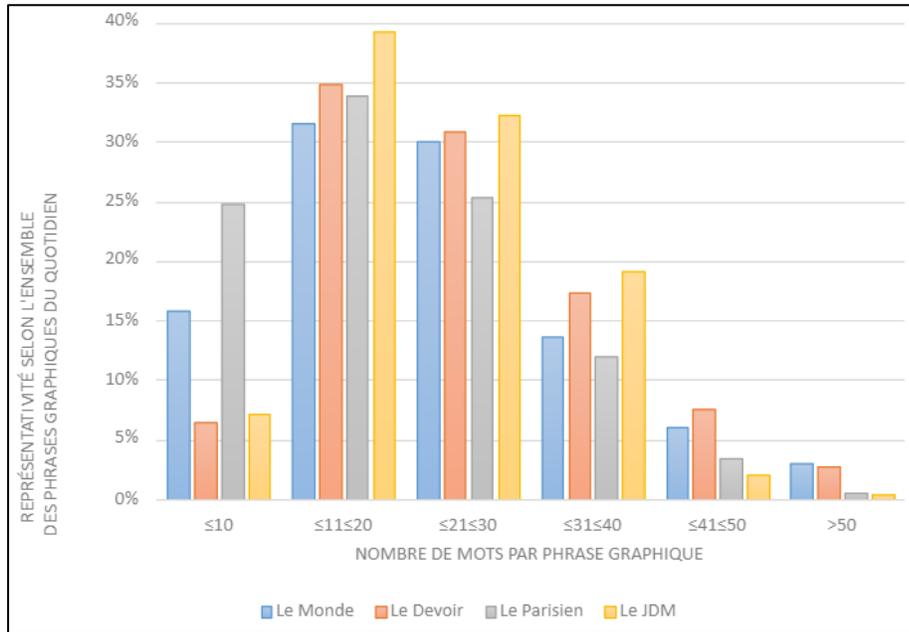


Figure 4-3 Nombre de mots par phrase graphique

Pour ce qui est de la complexité syntaxique des phrases, la variation en jeu est de nature diastratique et diatopique. En effet, on observe que les effets de la variation diastratique peuvent diverger, voire se manifester de manière inverse au sein de chaque variété de français (pensons par exemple aux phrases simples qui sont plus représentées dans *Le Parisien* que dans *Le Monde*, mais plus présentes dans *Le Devoir* que dans *Le JDM*).

Cette variation à la convergence de l'axe diatopique et diastratique est également manifeste lorsqu'on observe les coordinations de phrases : on remarque par exemple que le recours à la coordination de phrases est similaire dans les deux quotidiens québécois alors qu'il est nettement moins présent dans *Le Parisien* que dans *Le Monde*.

En revanche, pour la juxtaposition de phrases, la variation est manifestement d'ordre diatopique puisqu'il s'avère que les quotidiens québécois n'y ont quasiment jamais recours alors que c'est un procédé sensiblement présent dans les quotidiens français (il concerne 6 à 7 % des phrases).

Pour ce qui est de la subordination, la variation est très marquée et se manifeste également sur le plan morphosyntaxique. Elle est parfois de nature diastratique, on retiendra par exemple que les quotidiens populaires ont généralement moins recours à la subordination que les quotidiens visant un lectorat

privilegié et que certains subordonnants (par exemple le pronom relatif *où*) ainsi que certains modes (participe et gérondif) y sont moins représentés. Toutefois, la variation diatopique est également très marquée puisque la subordination est généralement plus présente dans les quotidiens québécois que dans les quotidiens français. Ceci est particulièrement vrai pour les complétives où la variation diatopique s'exprime également par la fonction des subordonnées : au moins 80 % des complétives des quotidiens québécois occupent une fonction de complément du verbe alors que dans les quotidiens français cette fonction n'est occupée que par environ 65 % des complétives. On observe également une variation à la fois diastratique et diatopique dont les effets les plus marqués concernent essentiellement la morphosyntaxe (choix des pronoms relatifs et modes verbaux).

Pour ce qui relève des constructions particulières, la variation est essentiellement d'ordre diatopique : comme le rappelle le tableau suivant, les quotidiens français se démarquent nettement des quotidiens québécois par la présence accrue de phrases dont la composition ou la structure déroge des normes de fonctionnement usuelles, voire des normes prescriptives.

Tableau 4.30 Distribution des phrases graphiques à construction particulière

Ph. Graph.	Le Monde		Le Devoir		Le Parisien		Le JDM	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Phrase averbale	43	11,9 %	9	2,8 %	68	15,0 %	1	0,3 %
Phrase infinitive	6	1,7 %	1	0,3 %	7	1,5 %	1	0,3 %
Subordonnée sans phrase principale	4	1,1 %	1	0,3 %	8	1,8 %	0	0,0 %
Total	53	14,7 %	11	3,4 %	83	18,3 %	2	0,6 %

Pour ce qui est du recours au discours direct, la variation est importante et de nature variée. Les effets de la variation diastratique sont manifestes : on notera par exemple que les quotidiens populaires privilégient le discours direct sous forme de phrase autonome (par opposition au discours direct sous forme de syntagmes ou de subordonnées) et le recours à l'incise. Toutefois, la variation diatopique est également marquée puisque les quotidiens québécois ont moins recours au discours direct sous forme de syntagme ou de subordonnées que les quotidiens français. En outre, on trouve dans les quotidiens français du discours direct sous une forme hétérogène qui contrevient à la norme prescriptive, ce qui n'est pas le cas des quotidiens québécois. Pour ce qui relève de variation à la fois diastratique et diatopique, on retiendra

par exemple que le recours à la phrase incise est pour ainsi dire systématique dans le quotidien populaire québécois alors que ce n'est pas le cas pour le quotidien populaire français.

Finalement, la mise en relief est essentiellement affectée par la variation diatopique puisque la principale observation que nous avons pu émettre est que les procédés de mise en relief sont plus présents dans les quotidiens français.

En somme pour l'ensemble des éléments syntaxiques que nous avons observés, il s'avère que la variation est effective. La syntaxe étant une composante linguistique moins sensible à la variation, nos observations concernaient des différences statistiques parfois très subtiles. Toutefois, comme nous venons de le rappeler dans la présente section, pour chacun des éléments syntaxiques que nous avons analysés, nous avons pu observer des effets marqués de la variation diastratique, diatopique ou des deux combinées. Ainsi, il apparaît que les normes de fonctionnement des quotidiens diffèrent selon leur lectorat cible ou selon leur variété linguistique, et que, parfois, les différences des normes de fonctionnement que l'on observe entre les deux variétés résultent de normes de fonctionnements distinctes au sein de chaque variété.

CONCLUSION

Avec la présente étude, nous nous proposons d'apporter une nouvelle perspective quant à la question de la norme du français québécois. En effet, s'il existe de nombreuses études sur la grammaire du français québécois, celles-ci portent généralement sur le français populaire ou sur la variété orale : l'objectif de cette recherche était donc de rendre compte d'une éventuelle variation syntaxique entre le français québécois et le français hexagonal dans un contexte écrit formel, ce qui, à notre connaissance, n'a jamais été fait.

Ainsi, nous avons constitué un corpus de 64 textes journalistiques issus de deux quotidiens québécois, soit *Le Devoir* et *Le JDM* et de deux quotidiens français, soit *Le Monde* et *Le Parisien*. Pour chacun des textes, nous avons procédé à un inventaire détaillé de plusieurs éléments syntaxiques. Plus précisément, nous avons observé l'étendue et la complexité des phrases. Nous avons examiné en détail les procédés de jonction de phrase (coordination, juxtaposition et subordination). Nous avons notamment distingué les différents types de phrases subordonnées, identifié leur mode verbal ainsi que leur fonction grammaticale (pour les subordonnées complétives). Nous avons aussi identifié les phrases à construction particulière (phrases averbales ou infinitives et subordonnées orphelines). Finalement nous avons observé les modalités du recours au discours direct ainsi que celles de la mise en relief.

Le recensement de ces éléments grammaticaux au sein des quatre quotidiens nous a permis de documenter des éléments de variation syntaxique diastratique, soit entre des articles issus d'une même variété linguistique (québécoise ou française), mais dont le public cible diffère et des éléments de variation grammaticale diatopique, soit entre des articles québécois et des articles français. L'analyse de ces éléments devait nous permettre d'identifier quel facteur (diastratique ou diatopique) influençait la variation syntaxique et de déterminer si les normes de fonctionnement grammaticales des quotidiens québécois différaient des normes de fonctionnement des quotidiens français.

En cela, nous estimons que notre mémoire a assurément atteint ses objectifs. Comme présenté dans la conclusion de notre analyse, la variation syntaxique diastratique est manifeste puisque pour certains aspects que nous avons analysés, les normes de fonctionnement des quotidiens populaires (*Le JDM* et *Le Parisien*) diffèrent parfois de celles des quotidiens dont le lectorat cible est les classes privilégiées (*Le Devoir* et *Le Monde*). En outre, il ne fait aucun doute que les effets de la variation syntaxique diatopique sont également fortement marqués, ce qui nous permet d'affirmer que les normes de fonctionnement des quotidiens québécois diffèrent des normes de fonctionnement des quotidiens français.

Certes, notre étude connaît certaines limites, entre autres, nous avons conscience que notre corpus (constitué de 1477 phrases graphiques et 3114 phrases syntaxiques) est relativement modeste. Cependant, le degré de finesse de l'analyse de nos données nous limitait dans la quantité que nous étions en mesure de traiter. En effet, cette étude étant la première à s'intéresser à la variation syntaxique dans un contexte écrit formel, nous n'avions aucune idée des éléments potentiellement sujets à la variation et c'est pour cette raison que chacune des phrases a fait l'objet d'une analyse si complète. Le codage des données a donc été particulièrement long et, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, un élargissement de la taille du corpus n'était pas envisageable. Une autre limite de notre étude est le fait que nous n'avons pas pris en compte les facteurs linguistiques qui pouvaient influencer la variation observée ; là encore, le temps dont nous disposions ne nous permettait pas de pousser plus loin notre analyse.

La limitation du volume de nos données nous a conduit à faire le choix de ne pas procéder à des tests statistiques. Ceci amène évidemment à une certaine réserve dans l'interprétation des résultats, d'autant plus que les écarts observés sont souvent faibles. Rappelons toutefois que, par nature, la syntaxe est une composante langagière moins sujette à la variation que d'autres, ce qui explique souvent la faiblesse des écarts (pensons par exemple au nombre moyen de phrases syntaxiques par phrase graphique). Cependant, notre recherche étant de type exploratoire, il nous est tout de même apparu pertinent de relever tous les éléments syntaxiques qui semblaient sensibles à la variation dans le but d'ouvrir la voie à d'éventuelles recherches ultérieures.

Parmi les résultats de notre étude, il est intéressant de constater que la variation se manifeste parfois à la convergence des axes diastratiques et diatopique; autrement dit que le lectorat cible a une incidence sur la syntaxe, mais que cette incidence n'est pas la même au sein de chaque variété. Pensons par exemple aux phrases simples qui sont plus présentes dans *Le Devoir* que dans *Le JDM*, mais moins présentes dans *Le Monde* que dans *Le Parisien* ou encore à l'emploi du subordonnant *qui* que l'on retrouve dans une proportion semblable dans les deux quotidiens québécois, mais qui est fortement moins présent dans *Le Monde* que dans *Le Parisien*.

Un autre point qui nous semble notable est le fait que la variation diatopique est particulièrement manifeste lorsqu'on observe les structures de phrase qui dérogent des normes subjectives généralement valorisées. Par exemple, les très courtes phrases, souvent averbales ou infinitives, sont autrement plus nombreuses dans les quotidiens français que dans les quotidiens québécois. Il en est de même pour le recours à la coordination avec la phrase graphique précédente. Les écarts sont encore plus manifestes pour des procédés qui transgressent les normes prescriptives. Par exemple, dans les journaux français, nous avons relevé 12 occurrences de subordonnées orphelines, pour les quotidiens québécois, nous n'en avons relevé qu'une seule. Dans les quotidiens français, on trouve à plusieurs reprises du discours rapporté mêlant entre des guillemets des structures syntaxiques non autonomes (syntagme ou subordonnée ayant pour fonction grammaticale de compléter un élément à l'extérieur des guillemets) à des phrases autonomes. Il arrive également que l'auxiliaire ou le semi-auxiliaire d'un syntagme verbal soit à l'extérieur des guillemets. Nous n'avons relevé aucune occurrence de ce type dans les journaux québécois. En somme, les normes de fonctionnement des quotidiens français semblent davantage perméables aux transgressions des normes prescriptives. En d'autres termes, sur le plan syntaxique, il apparaît que les normes de fonctionnement des quotidiens québécois sont plus proches des normes prescriptives que le sont celles des quotidiens français. Pourrait-il s'agir d'une manifestation de l'insécurité linguistique ? Se pourrait-il que le maillage du filtre de la norme du français écrit québécois journalistique soit tissé plus serré que celui de la norme du français hexagonal ? Nous ne prétendons pas répondre à ces questions par cette étude dont

l'objectif était de dresser un constat d'une possible variation syntaxique. Toutefois, nos résultats nous amènent à penser que le questionnement est légitime et qu'il mérite d'être approfondi par d'autres études de nature qualitative. Nous pensons que notre mémoire a ouvert une nouvelle voie quant à l'étude de la norme du français québécois et nous espérons qu'il suscitera assez d'intérêt pour que d'autres recherches explorent le phénomène de la variation syntaxique du français québécois écrit en contexte formel.

ANNEXE A

Tableau synoptique du corpus

Auteur		Titre	Type	Domaine d'information	N mots
<i>sous corpus du Devoir du 19 février 2018</i>					
1	Annabelle Caillou	Montréal: trois hommes blessés à l'arme blanche près du métro Beaudry	informatif	Faits-divers - Société	182
2	Hélène Buzzetti	Le NPD veut reconquérir le Québec	informatif	Politique	844
3	Marie Vastel	Le débat sur la succession au trône en Cour d'appel	informatif	Politique	743
4	Sarah R. Champagne	Québec encadre l'usage des pesticides «néonics»	informatif	Politique Environnement	986
5	François Desjardins	Timide hausse de l'usage du transport en commun dans la région de Montréal	informatif	Société	756
6	Annabelle Caillou	Les enjeux de la voie Camillien-Houde à repenser	informatif	Société	1268
<i>sous corpus du Devoir du 20 février 2018</i>					
7	Hélène Buzzetti	Les conservateurs ontariens au sommet malgré l'affaire Patrick Brown	informatif	Politique	662
8	Jeanne Corriveau	Le projet du Royalmount préoccupe toujours l'administration de Valérie Plante	informatif	Politique municipale	709
9	Jeanne Corriveau	Hadrien Parizeau se joint au comité exécutif de la Ville de Montréal	informatif	Politique municipale	306
10	Alexandre Shields	Terre-Neuve veut doubler sa production pétrolière	informatif	Environnement	741
11	Pauline Gravel	La biobanque CARTaGENE est sous-utilisée	informatif	Science-Santé	947
12	Lisa-Marie Gervais	Commission Viens: un Inuit raconte ne pas avoir eu un procès juste et équitable	informatif	Justice -Société	600
12 articles de 9 auteurs différents pour un total de 8744 mots					
<i>sous corpus du Journal de Montréal du 20 février 2018</i>					
1	Francis Halin	Économie de seconde main: le marché d'occasion rapporte 4,9 milliards \$ par an au Québec	informatif	Economie - société	465

2	Pierre Couture	Décathlon prévoit ouvrir des magasins partout au pays	informatif	Economie	355
3	Robert Plouffe	Des bornes électriques avant une station à hydrogène	informatif	Economie -Politique	275
4	Stéphanie Gendron	300 emplois menacés à une usine de La Pocatière	informatif	Société - Economie	305
5	Sarah Daoust Braun (Ag. Qmi Journal 24H)	La ligne rose devient une priorité à Québec	informatif	Politique - société	264
6	Catherine Montambault	De faux billets sur Kijiji pour Pink	informatif	Société – faits divers	404
7	Caroline Lepage	Mort en manipulant un engin explosif	informatif	Société – faits divers	440
8	Hugo Duchaine	Il soigne ses patients même aux Jeux Olympiques	informatif	Société – faits divers - santé	454
9	Catherine Montambault	Des infirmières victimes de menaces racistes	informatif	Société – faits divers	439
10	Philippe Orfali	Commerce centre-ville : Dynamite et Garage ferment leurs magasins phares	informatif	Société - Economie	373
11	Philippe Orfali	La congestion du Quinze40 n’effraie pas Royalmont	informatif	Société - Economie	432
12	François Cormier (Ag. Qmi-TVA)	Les ventes de permis de pêche continuent leur dégringolade	informatif	Société	328
13	Antoine Lacroix	Un chien volé en même temps qu’une voiture	informatif	Société – faits divers	414
14	Elisa Cloutier (JdQ et TVA)	Une ballade romantique se termine en drame	informatif	Société – faits divers	449
15	Charles Lecavalier (JdQ)	L’utilisation du fond vert sera scrutée	informatif	politique	378
16	Patrick Bellerose (JdQ)	Bouchard a négocié pour les médecins spécialistes	informatif	politique	421
17	Antoine Lacroix	La formation d’embâcles inquiète	informatif	Politique municipale	369
18	Éric Thibault	Deux leaders de la Mafia acquittés de gangstérisme	informatif	Justice – faits divers	417
19	Maxime Huard (Agence Qmi)	«On ne peut pas se permettre de perdre les anglophones», dit Philippe Couillard	informatif	politique	361
20	Amélie St-Yves	Un ado pourra jouer au Hockey grâce à ses idoles	informatif	Société – faits divers	552
21	Éric Yvan Lemay	Coccinelles dans a salle d’opération	informatif	Société – faits divers	450
22	Éric Yvan Lemay	«Ça n’a pas d’allure»	informatif	Société – faits divers	277
23	Éric Yvan Lemay	Des plans pour un nouveau bloc	informatif	Société – faits divers	308

23 articles de 18 journalistes différents pour un total de 8930 mots

sous corpus du <i>Monde</i> du 20 février 2018					
1	Maryline Baumard.	Un sujet qui a disparu de la sphère politique	Informatif	Politique -société	790
2	Maryline Baumard	Hassan, Ahmed et Alsadig, pas encore des citoyens lambda	Informatif	Politique -société	1004
3	Abel Mestre	Au PCF, la révolte des trentenaires contre Pierre Laurent gronde	Informatif	Politique	925
4	Olivier Faye	Laurent Wauquiez comparé à Donald Trump après ses déclarations polémiques	Informatif	Politique	634
5	Lucie Soullier	A Arras, le lancement officiel des Patriotes avait des airs de réunion d' anciens combattants du FN	Informatif	Politique	1116
6	Lucie Soullier	Pour Jean-Marie Le Pen, changer le nom du Front national est «une trahison»	Informatif	Politique	423
7	Cécile Prudhomme	Sauver les hypermarchés, le grand chantier de la grande distribution	informatif	Économie	1029
8	Marie Charrel, Cécile Ducourtieux	Le jeu de chaises musicales à la tête de la BCE est ouvert	informatif	Économie - Politique	990
9	Philippe Escande	Poids lourds, poids légers	informatif	Économie	520
10	Marie de Vergès	La France et Israël doivent coopérer davantage " en matière d'investissements	informatif	Économie	750
11	Cécile Ducourtieux	Le Parlement européen recommande de moderniser l'impôt sur les sociétés	informatif	Économie -Politique	813
11 articles de 9 auteurs différents pour un total de 8994 mots					
sous corpus du <i>Parisien</i> IdF du 20 février 2018					
1	Boris Cassel Aurélie Lebelle	Hériter sans se déchirer	Informatif	Société - fait divers	352
2	Boris Cassel Aurélie Lebelle	Succession : mode d'emploi	Informatif	Société	710
3	Boris Cassel Aurélie Lebelle	Déshériter ses enfants ? Choquant, mais possible	Informatif	Société	747
4	Olivier Beaumont	Entre eux, c'est la haine	Informatif	Politique	592
5	Olivier Beaumont	Cette fois, Wauquiez dézingue Juppé, Péresse... et le Medef	Informatif	Politique	495

6	Jannick Alimi	Migrants : Philippe rassure sa majorité	Informatif	Politique	478
7	Vincent Vériér	Une grève à la SNCF comme en 1995 ?	Informatif	Société	614
8	Frédéric Mouchon	Préférez les kiwis aux mandarines	Informatif	Santé	517
9	Julien Constant	Le rappeur Samat vendait armes et drogue depuis sa cellule	Informatif	Fait-divers	703
10	Timothée Boutry	Condamnée en Irak, la djihadiste risque aussi un procès en France	Informatif	Justice	597
11	Catherine Gasté	Retraites : attention au bonus-malus à partir de 2019	Informatif	Économie - Société	1038
12	Benoît Daragon	Mes nuits devant les JO	Informatif	Société	502
13	Éric Le Mitouard	Au revoir le Café Mode	Informatif	Actualité municipale	872
14	Cécile Beaulieu	Un nouvel opérateur pour la centrale thermique de la Halle Pajol	Informatif	Actualité municipale	298
15	Céline Carez	Kiki débarque aux enchères !	Informatif	Actualité municipale	376
16	Anissa Hammadi	La bataille judiciaire entre la CAF et le centre de santé rue Viala continue	Informatif	Actualité municipale	352
17	Christine Henry	Michel Déon aura une sépulture dans la capitale	Informatif	Politique municipale	527
18	Jila Varoquier	Les usagers du tram de La Défense saturent	Informatif	Société	599
18 articles de 16 auteurs différents pour un total de 10 369 mots					

ANNEXE B

Sous corpus du *Devoir*

D1.1	MONTRÉAL: TROIS HOMMES BLESSÉS À L' ARME BLANCHE PRÈS DU MÉTRO BEAUDRY
D1.2	Trois hommes ont été blessés lors d' une agression armée survenue lundi en fin d' après-midi à Montréal, au coin des rues Sainte-Catherine et Beaudry, dans l' arrondissement Ville-Marie.
D1.3	Les victimes, âgées de 19, 20 et 21 ans, ont été blessées au bas du corps par une arme blanche, aux alentours de 16 h 10.
D1.4	On ne craindrait pas pour leur vie, a indiqué le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
D1.5	Grâce à des informations fournies par des témoins présents lors de l' attaque, un suspect a rapidement été arrêté non loin des lieux, au coin de la rue Amherst et du boulevard René-Lévesque.
D1.6	Il s' agit d' un homme de 25 ans.
D1.7	Les enquêteurs du SPVM sont arrivés peu après sur place afin de faire la lumière sur les circonstances de l' agression.
D1.8	Pour le moment, le lien entre les victimes et le suspect n' a pas encore été établi, ni le motif de l' attaque.
D1.9	Fermée pendant plusieurs heures, la station de métro Beaudry a été rouverte vers 19h10.
D2.1	LE NPD VEUT RECONQUÉRIR LE QUÉBEC
D2.2	Le chef Jagmeet Singh, élu en octobre, a dû se soumettre à un vote de confiance.
D2.3	Ses appuis se sont élevés à 90,7%, samedi.
D2.4	Il a été parmi les critiques les plus acerbes de son nouveau chef, mais l' ex-député néodémocrate lavallois Alain Giguère se rallie totalement et complètement à Jagmeet Singh.
D2.5	Selon lui, la main tendue au Québec en fin de semaine aidera le parti à récupérer les appuis perdus dans la province lors de la prochaine élection.
D2.6	«Il était temps qu' il sorte!» s' exclame M.Giguère en entretien avec Le Devoir.
D2.7	«Jusqu' à présent, il nous avait montré l' image, mais là, il nous a donné du contenu.Je commençais à être inquiet, mais il m' a rassuré.»
D2.8	M.Giguère estime que les thèmes mis en avant par le chef font en sorte «qu' on sera capable de le “vendre” à la population».
D2.9	Le NPD a clôturé son congrès bisannuel à Ottawa dimanche, où s' étaient réunis un peu moins de 2000 militants, dont 207 du Québec.
D2.10	Le parti a profité de l' événement pour adapter son offre politique à la Belle Province.
D2.11	Les militants ont appuyé une résolution pour une déclaration de revenus unique qui serait gérée par Revenu Québec.
D2.12	Ailleurs au pays, c' est plutôt l' Agence du revenu du Canada qui perçoit les impôts puis les transfère aux gouvernements provinciaux.
D2.13	Le NPD devient la seule formation politique fédérale à appuyer cette idée et se fait ainsi l' écho de la Coalition avenir Québec et du Parti québécois.
D2.15	LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE
D2.16	L' autre résolution destinée au Québec indique que le rapatriement de la Constitution canadienne sans l' accord du Québec fut une «erreur historique».
D2.17	Par cette résolution, le NPD se fit favorable à «tout effort sérieux visant à reconnaître le caractère national du Québec et à assurer son adhésion au cadre constitutionnel canadien».
D2.18	Le député Alexandre Boulerice estime que ces prises de position étaient nécessaires.
D2.19	«Ça va changer quelque chose. C' était un des diagnostics posés après 2015, qu' il manquait une offre spécifique au Québec. Je pense qu' on s' est donné des outils en fin de semaine pour être capables de retourner voir les électeurs québécois», explique -t- il.

D2.20	Militer pour les garderies, c' est bien, concède M.Boulerice, mais «comme le réseau des CPE existe déjà, c' était plus difficile de faire comprendre l' avantage de voter pour le NPD».
D2.21	Le NPD a fait élire 16 députés au Québec en 2015, contre 59 quatre ans auparavant.
D2.22	L' ancien député du Nouveau-Brunswick Yvon Godin ne croit pas qu' un tel positionnement rebutera les électeurs ailleurs au Canada.
D2.23	«Le chef ouvre la porte au Québec, et c' est bien parce que le NPD ne peut pas gagner sans le Québec. Moi, je n' ai pas peur de ça», affirme M.Godin.
D2.24	Il prédit que les autres provinces ne regimberont pas à l' idée que le Québec perçoive les impôts fédéraux, pas plus qu' elles ne l' ont fait lorsque Ottawa a accordé à la province la maîtrise d' oeuvre en matière d' immigration.
D2.25	Et la question constitutionnelle?
D2.26	«Le chef dit juste qu' il faut que le Québec fasse partie de la Constitution.»
D2.27	NETFLIX ET JUSTICE SOCIALE
D2.28	Le congrès a évité tous les débats houleux en ne priorisant pas les résolutions les plus controversées.
D2.29	Les militants ne se sont donc pas prononcés sur la pertinence de demander à la Banque du Canada d' imprimer de l' argent pour financer sans intérêt les projets d' infrastructures.
D2.30	Ils n' ont pas eu l' occasion <u>de condamner</u> l' oléoduc Trans Mountain, ce qui aurait opposé les militants d' Alberta à ceux de Colombie-Britannique.
D2.31	Quant aux résolutions condamnant les actions d' Israël à l' égard des Palestiniens, elles sont toutes passées à la trappe.
D2.32	Certains militants ont d' ailleurs fait savoir leur mécontentement à ce sujet en retardant les débats samedi soir.
D2.33	Jagmeet Singh, qui devait se soumettre à un vote de confiance, a récolté 90,7 % d' appuis samedi, résultat s' inscrivant dans la tradition du parti.
D2.34	Avant la déconfiture de Thomas Mulcair en 2016 (48 %), le pire score d' un chef néodémocrate avait été de 84 %, obtenu en 2001 par Alexa McDonough.
D2.35	Jack Layton avait obtenu 92 % puis 97,9 % pendant son mandat.
D2.36	M.Mulcair avait récolté 92,3 % en 2013.
D2.37	M.Singh a indiqué en fin de semaine qu' il militerait pour l' imposition des taxes de vente aux géants du Web, notamment Netflix.
D2.38	Le sujet pourrait créer quelques frictions au sein de la famille néodémocrate.
D2.39	Samedi, la chef ontarienne, Andrea Horwath, n' a pas voulu <u>appuyer</u> l' idée.
D2.40	«Il revient aux partis fédéraux de décider d' aller ou non dans cette direction, mais je sais aussi qu' en Ontario, nous nous inquiétons de la capacité des gens de joindre les deux bouts», a -t- elle déclaré.
D2.41	Alexandre Boulerice reconnaît que la «taxe Netflix» pourrait être plus difficile à vendre ailleurs au pays.
D2.42	«Est-ce que c' est quelque chose qui sera aussi populaire au Canada anglais? Peut-être moins.[...] À mes amis ontariens, je vais dire “C' est à votre tour de vendre ça, là”.»
D3.1	LE DÉBAT SUR LA SUCCESSION AU TRÔNE EN COUR D' APPEL
D3.2	Le couronnement d' Élisabeth II s' était déroulé en direct à la télévision, pour la première fois dans l' histoire du Royaume-Uni, le 2 juillet 1953.
D3.3	Le Canada a -t- il bel et bien respecté les règles constitutionnelles en acceptant que la succession au trône ne soit plus réservée aux aînés masculins des monarques?
D3.4	Ou a -t- il erré, <u>en acquiesçant</u> à ce changement il y a cinq ans, et devra -t- il de ce fait rouvrir la Constitution?
D3.5	Le débat sur la question reprend en Cour d' appel, ce lundi.
D3.6	Le gouvernement de Stephen Harper avait accepté en 2013, de concert avec les 14 autres pays du Commonwealth, d' approuver le changement aux règles à la succession du trône réclamé par la Grande-Bretagne.
D3.7	Dorénavant, l' aîné du roi ou de la reine accèderait au trône, quel que soit son sexe.
D3.8	Et le monarque pourrait épouser une personne de religion catholique, et non plus uniquement une personne de religion protestante.

D3.9	L' assentiment à ce changement a été adopté par la Chambre des communes et le Sénat, mais pas par les provinces.
D3.10	Le gouvernement fédéral plaide qu' il n' avait pas à modifier la Constitution pour ce faire — et donc obtenir le consentement de sept provinces représentant 50 % de la population.
D3.11	Les professeurs à la Faculté de droit de l' Université Laval Patrick Taillon et Geneviève Motard le contestent.
D3.12	La Cour supérieure avait cependant tranché en faveur d' Ottawa, il y a deux ans.
D3.13	M.Taillon et sa collègue ont interjeté appel et l' audition débute ce lundi à Québec.
D3.14	«On met en jeu notre indépendance pour s' éviter un débat avec les provinces», déplorait le juriste en entretien avec Le Devoir, la semaine dernière.
D3.15	THÉORIE INVENTÉE?
D3.16	La Loi constitutionnelle de 1982 dit, à l' article 41)a), que le consentement des Communes, du Sénat et des assemblées législatives des provinces est nécessaire pour modifier les passages portant sur «la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur».
D3.17	Ottawa estime que l' article ne s' applique pas, car il existe une règle non écrite qui veut que le Canada et le Royaume-Uni aient le même souverain et que cette reconnaissance soit automatique.
D3.18	Patrick Taillon et sa collègue, qui ont l' appui du gouvernement québécois qui est intervenant dans ce dossier, soutiennent au contraire qu' Ottawa a «inventé une théorie».
D3.19	«Chaque fois que le Québec a des demandes [constitutionnelles], chaque fois que les autochtones ont des demandes, on se fait dire que la Constitution est trop difficile à modifier. Et là, à l' inverse, quand le gouvernement fédéral, lui, a des changements à faire, il s' invente une théorie pour éviter la modification constitutionnelle», a fait valoir M.Taillon au Devoir.
D3.20	ROUVRIRE LA CONSTITUTION
D3.21	Le juriste assure qu' il n' a rien contre le changement qui permet désormais aux premières-nées d' être héritières au trône britannique, plutôt que de devoir céder la place à un jeune frère, comme c' était le cas jusqu' à tout récemment.
D3.22	«C' est une occasion pour nous de faire respecter la primauté de la Constitution», insiste -t- il.
D3.23	S' il emporte sa bataille judiciaire, il prédit que le gouvernement fédéral sera forcé de rouvrir la Constitution canadienne pour assurer l' uniformité de la Couronne.
D3.24	Le sénateur Serge Joyal, qui est intervenant dans cette cause en soutien à la position du gouvernement fédéral, plaide qu' au contraire le concept de «charge de Reine» inscrit à la Constitution canadienne «n' inclut pas les règles de désignation du titulaire du trône».
D3.25	Et que cette notion n' a jamais été discutée en marge des négociations constitutionnelles précédant le rapatriement de la Constitution.
D3.26	«Les règles de désignation du titulaire [du trône] relèvent de Westminster, selon la procédure énoncée au Statut de Westminster», écrit -il dans son mémoire à la cour d' appel.
D3.27	L' équipe de M.Taillon a été déboutée en Cour supérieure au début de 2016.
D3.28	Les audiences de l' appel se dérouleront lundi et mardi, au palais de justice de Québec, après quoi le juriste s' attend à devoir patienter jusqu' au printemps avant d' avoir le verdict, compte tenu de la complexité du dossier constitutionnel et du fait que la cause pourrait bien aboutir en Cour suprême.
D3.29	Patrick Taillon ne veut pas <u>présumer</u> de la prochaine étape, préférant les prendre une à la fois.
D3.30	«Ce n' est pas du tout exclu d' aller en Cour suprême», a -t- il cependant concédé.
D4.1	QUÉBEC ENCADRE L' USAGE DES PESTICIDES «NÉONICS»
D4.2	Les abeilles ont fait les frais de l' usage des néonicotinoïdes au Québec, mais aussi ailleurs dans le monde.
D4.3	Exit l' utilisation tous azimuts des néonicotinoïdes, ces pesticides «tueurs d' abeilles».
D4.4	À l' instar d' un citoyen ayant besoin de médicaments, les producteurs agricoles devront bientôt obtenir une «prescription» de la part d' un agronome pour utiliser cinq des pesticides considérés comme les plus dangereux pour la santé humaine et l' environnement.
D4.5	Sans les interdire, Québec confirme ainsi de nouvelles restrictions sur l' utilisation des trois néonicotinoïdes les plus courants, ainsi que l' atrazine et le chlorpyrifos.

D4.6	La ministre du Développement durable, de l' Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Isabelle Melançon, doit en faire l' annonce lundi.
D4.7	Elle sera en compagnie d' agronomes, d' apiculteurs et d' environnementalistes, des personnes susceptibles de faire partie d' un comité de suivi, qui sera créé dans la foulée de ces modifications réglementaires.
D4.8	L' été 2018 sera dans les faits la dernière saison où les semences enrobées de pesticides de type «néonics», l' une des cibles principales énoncées par le ministère, pourront être utilisées <u>sans devoir obtenir</u> le feu vert préalable d' un agronome.
D4.9	Ce type de grains est devenu la norme au Québec, la quasi-totalité du maïs et plus de la moitié du soya de la province étant prétraitées avec ces produits, selon l' Ordre des agronomes du Québec.
D4.10	Or, un consensus scientifique sur les effets délétères des néonicotinoïdes sur les abeilles domestiques a émergé ces dernières années.
D4.11	BIODIVERSITÉ MENACÉE
D4.12	Les pollinisateurs domestiques ne seraient en outre que des lanceurs d' alerte puisque la recherche scientifique récente indique aussi que ces pesticides sont toxiques pour une foule d' invertébrés.
D4.13	Ils constituent une «sérieuse menace mondiale pour l' ensemble de la biodiversité», plaide le Groupe de travail sur les pesticides systémiques, qui a passé en revue plus de 500 études.
D4.14	La Fédération des apiculteurs du Québec s' est dite «extrêmement contente» de l' annonce du gouvernement.
D4.15	«Ce n' est pas du tout un combat contre les agriculteurs, mais ce resserrement était vraiment nécessaire pour les apiculteurs», a spécifié son nouveau président, Stéphane Leclerc, dimanche soir.
D4.16	Il admet qu' il y avait «énormément de pression sur les épaules de la Fédération», pression qui a amené Léo Buteau à démissionner le mois dernier, après huit ans à la tête de l' organisme.
D4.17	La ministre Isabelle Melançon dit quant à elle avoir «bon espoir d' obtenir de cette façon une réduction significative de l' utilisation des pesticides les plus à risque au Québec».
D4.18	«APPARENCE DE CONFLIT D' INTÉRÊTS»
D4.19	«C' est contraire à toute logique d' utiliser les néonicotinoïdes à une aussi grande échelle. C' est comme donner des antibiotiques en continu à quelqu' un, de peur qu' il attrape une bactérie», insiste Louise Hénault-Éthier, chef des projets scientifiques à la Fondation David-Suzuki.
D4.20	Elle espère toutefois que «les prescriptions ne deviennent pas la norme», plusieurs agronomes étant liés à l' industrie des pesticides selon elle.
D4.21	Une critique formulée également par l' Union des producteurs agricoles (UPA).
D4.22	«La prescription n' est donc pas une panacée, d' autant plus que la majorité des vendeurs de pesticides sont des agronomes», reconnaît l' organisme par la voix de son porte-parole, Patrice Juneau.
D4.23	Le MDDELCC reconnaît lui aussi cet enjeu, promettant de «documenter la problématique de l' indépendance professionnelle des agronomes».
D4.24	Le ministère a cependant rejeté la suggestion des groupes environnementaux de déléguer ce travail uniquement aux agronomes indépendants, <u>comme c' est le cas en Ontario</u> , ce qui aurait permis d' éclipser «toute apparence de conflit d' intérêts, avéré ou non», souligne Mme Hénault-Éthier.
D4.25	La critique la plus virulente à ces modifications vient des Producteurs de grains du Québec (PGQ), dont le chiffre d' affaires de 1,3 milliard de dollars est notamment lié aux semences traitées aux néonicotinoïdes.
D4.26	Les PGQ avaient plutôt proposé d' <u>intégrer</u> la gestion des pesticides à risque dans le Plan agroenvironnemental de fertilisation, déjà signé en amont par un agronome.
D4.27	«L' adoption de ce projet de réglementation ferait augmenter les coûts directs et diminuer la productivité», écrivait Christian Overbeek, président des PGQ, dans une lettre adressée aux députés provinciaux la semaine dernière.
D4.28	Les rendements agricoles ne seraient pourtant affectés que dans 5 à 10 % des cas, selon des études réalisées par le Centre de recherche sur les grains (CÉROM), dont le conseil d' administration est également présidé par M.Overbeek.
D4.29	Des modèles prédictifs ont aussi été élaborés par le CÉROM pour éclairer la décision des producteurs selon le niveau de risque dans les champs.

D4.30	Québec compte <u>investir</u> 14 millions de dollars pour en arriver à <u>réduire</u> l' utilisation de ces pesticides et faciliter l' adaptation à ces nouvelles mesures, rappelle le communiqué diffusé par la ministre Melançon.
D4.31	POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE
D4.32	Outre ces substances, l' utilisation de l' atrazine devra aussi — dès le mois prochain — être autorisée par un agronome.
D4.33	Le chlorpyrifos suivra ensuite le 1er avril 2019.
D4.34	L' atrazine est interdit depuis 2004 en Europe.
D4.35	Cet herbicide a été retrouvé dans l' eau potable de plusieurs grandes villes canadiennes, notamment à Montréal et à Toronto, ainsi que dans plusieurs cours d' eau.
D4.36	«Plus de 15 ans après l' interdiction en France, on retrouve encore de l' atrazine dans les eaux souterraines et le lait maternel», cite par exemple Mme Hénault-Éthier.
D4.37	Une situation qui démontre l' urgence d' agir, alors que ces substances chimiques se retrouvent partout dans l' environnement et dans nos corps, dit -elle.
D4.38	«Ces règles sont un minimum absolu, qui aurait dû être fait il y a longtemps.»
D4.39	Le grand oublié de cette stratégie demeure le glyphosate, principe actif de 44 % des ventes de pesticides au Québec.
D4.40	Des ventes qui <u>pourraient continuer d' augmenter</u> si l' atrazine est tout simplement remplacé par le glyphosate, fait remarquer la scientifique de la Fondation David-Suzuki.
D4.41	«Il y a des moyens de faire autrement, il faut investir pour trouver de meilleures pratiques et réduire la pression sur nos écosystèmes.»
D5.1	TIMIDE HAUSSE DE L' USAGE DU TRANSPORT EN COMMUN DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL
D5.2	À Montréal, des arrondissements ont vu une baisse de l' utilisation du transport en commun.
D5.3	La part qu' occupe le transport en commun dans les trajets pour se rendre au travail n' a augmenté que légèrement depuis les années 2000 dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), indique le plus récent portrait de la situation, vu comme un «signal» qui milite pour l' accélération des investissements.
D5.4	Selon l' analyse publiée dimanche soir par la CMM, sur un territoire de quatre millions d' habitants qui va de Blainville à Saint-Bruno et de Vaudreuil-Dorion à Contrecoeur, la part globale du transport en commun est passée de 22,1 % en 2001 à 23,5 % en 2016.
D5.5	Ces données reposent sur la ventilation de celles contenues dans le dernier recensement de Statistique Canada.
D5.6	Or le Plan métropolitain d' aménagement et de développement (PMAD), adopté en 2011 par les élus des villes qui font partie de la CMM, a établi à 35 % la place que le transport en commun devrait occuper dans les déplacements d' ici 2031.
D5.7	La présidence du conseil de la CMM est actuellement occupée par la mairesse de Montréal, Valérie Plante.
D5.8	C' est un signal comme quoi il faut se mobiliser pour accélérer les investissements. Il faut mettre l' épaulement à la roue.— Massimo Iezzi, directeur général de la CMM
D5.9	«C' est le temps de le faire si on veut arriver en 2031 avec les orientations que le PMAD s' est données, c' est-à-dire une région métropolitaine axée sur le transport collectif, avec un aménagement à proximité des équipements de transport», ajoute le directeur général de la CMM.
D5.10	35 %, c' est la part que le transport en commun devrait occuper dans les déplacements d' ici 2031 dans la Communauté métropolitaine de Montréal
D5.11	De ce fait, la croissance observée à Montréal, qui occupe le troisième rang du continent, offre un contraste saisissant avec l' évolution plus rapide observée dans d' autres régions nord-américaines.
D5.12	Vancouver et San Francisco, situées aux quatrième et cinquième rangs, ont vécu une croissance de 3,9 points de pourcentage, ce qui porte respectivement à 20,4 % et à 18,4 % la part du transport en commun dans ces deux villes.
D5.13	Le taux de 23,5 % est quand même «très compétitif» par rapport aux autres grandes villes, a dit M.Iezzi.
D5.14	Mais la CMM reconnaît que Montréal «pourrait perdre» son troisième rang si Vancouver et San Francisco poursuivaient leurs progrès.
D5.15	Les données de la CMM montrent également que de 2011 à 2016, 46 des 82 villes de la CMM affichent une hausse de la proportion des navetteurs qui prennent le transport en commun.

D5.16	Vingt-cinq villes ont observé un recul, «généralement» au profit de l' automobile, mais plusieurs de ces baisses étaient faibles.
D5.17	À Montréal, un certain nombre d' arrondissements ont également vu une baisse du transport en commun, sauf que ce glissement a dans plusieurs cas bénéficié au «transport actif», comme le vélo ou les déplacements à pied.
D5.18	Le vélo occupe d' ailleurs une part de 2,1 %, derrière Portland (2,4 %), Ottawa (2,4 %), Vancouver (2,3 %) et San Francisco (2,2 %).
D5.19	Dans les quartiers plus centraux de Montréal, il peut atteindre près de 15 %.
D5.20	Investissements totaux
D5.21	Le PMAD, adopté en décembre 2011, affirme que «le développement du réseau, qui nécessite au moins 23 milliards d' investissements», est «essentiel» pour la mobilité de même que pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
D5.22	Il repose aussi sur le parachèvement de certains tronçons du réseau routier pour «assurer, plus particulièrement, la mobilité des marchandises et la desserte des principaux pôles d' emplois métropolitains».
D5.23	Un certain nombre de projets sont déjà connus, que l' on pense au prolongement de la ligne bleue, à l' achat d' autobus supplémentaires et au Réseau express métropolitain.
D5.24	La nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) doit produire cette année un plan directeur de transport collectif pour la grande région, a rappelé M. Iezzoni.
D5.25	Il faudrait que ce plan enchâsse les objectifs de la CMM en matière de mobilité et de réductions des émissions de GES.
D5.26	«Pourquoi l' ARTM? C' est elle qui, par la suite, va fixer le cadre financier des projets avec les villes et le gouvernement.»
D5.27	Montréal versera cette année 574 millions à l' ARTM cette année, indique le budget 2018 déposé le mois dernier par la mairesse Valérie Plante.
D5.28	De manière plus générale, l' ARTM tire aussi ses revenus des droits imposés aux automobilistes, de la tarification des usagers, des autres villes et des gouvernements.
D5.29	Pour l' année en cours, elle prévoit des revenus et dépenses de 2,3 milliards.
D6.1	LES ENJEUX DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUE À REPENSER
D6.2	Dès le printemps, l' administration Plante fermera partiellement la voie Camillien-Houde aux automobilistes qui traversent le mont Royal.
D6.3	Les automobilistes qui utilisent le mont Royal comme un raccourci devront bientôt revoir leur trajet quotidien.
D6.4	La voie Camillien-Houde, qui traverse la montagne, leur sera fermée dès ce printemps.
D6.5	La polémique est lancée et ne faiblit pas depuis plusieurs semaines.
D6.6	L' annonce de la fin de la circulation de transit sur le mont Royal a soulevé une très vive controverse dans la métropole.
D6.7	Si la préoccupation principale de la Ville est la sécurité des usagers de la voie Camillien-Houde, à la suite du décès du cycliste Clément Ouimet en octobre dernier, plusieurs questions restent en suspens autour de l' accessibilité et de l' utilisation de la montagne.
D6.8	«Il y a des gens qui ne sont vraiment pas contents, mais [d' autres] sont vraiment contents. Ça fait ressortir plein de questions. Je trouve que c' est un débat qui est pertinent», a déclaré la mairesse Valérie Plante en entrevue avec Le Devoir, rappelant que le but n' est pas de limiter l' accès à la montagne, bien au contraire.
D6.9	Mécontents, des citoyens ont lancé la semaine passée une pétition pour convaincre l' administration de revenir sur sa décision.
D6.10	«Nous comprenons votre but d' éviter tout accident à l' avenir, mais éradiquer la voiture du mont Royal n' est pas la solution... ni monter la population des cyclistes et celle des automobilistes l' une contre l' autre, sans parler des piétons et autres joggers», peut-on lire dans la pétition qui a déjà recueilli plus de 5000 signatures.
D6.11	Les fervents défenseurs de la circulation en voiture proposent plutôt une diminution de la vitesse à l' aide de ralentisseurs ou d' un radar ainsi qu' un marquage au sol délimitant une zone réservée aux cyclistes.
D6.12	Mais l' administration Plante ne compte pas rebrousser chemin et un projet-pilote verra bel et bien le jour ce printemps.

D6.13	Les voitures provenant de l' est par le chemin Camillien-Houde devront se stationner aux abords de la maison Smith tandis que celles venant de l' ouest s' arrêteront près du lac aux Castors.
D6.14	Aucune circulation entre ces deux points ne sera autorisée.
D6.15	Selon plusieurs organismes consultés par Le Devoir, la polémique a remis au-devant de la scène des enjeux soulevés à maintes reprises par le passé, mais restés lettre morte auprès des administrations montréalaises.
D6.16	RÉAMÉNAGEMENT
D6.17	«Peu conviviale», «non sécuritaire», la voie Camillien-Houde attire peu les piétons, qui lui préfèrent d' autres chemins multifonctionnels dans le parc du Mont-Royal.
D6.18	Cette route n' a pas changé depuis les années 1960 et aurait besoin d' être adaptée à la mobilité d' aujourd' hui, qui tente de réduire l' utilisation de l' automobile, estime la présidente de Vélo Québec, Suzanne Lareau.
D6.19	Une situation bientôt résolue considérant le réaménagement prévu par la Ville.
D6.20	«Il y a tout un travail à faire pour reconfigurer cette rue pour qu' elle devienne un chemin de parc et non pas une mini autoroute dans un parc», a expliqué le responsable des parcs au comité exécutif, Luc Ferrandez, lors de la présentation du Programme triennal d' immobilisations du Service des grands parcs au début du mois.
D6.21	«C' est dangereux, il y a des endroits où il n' y a même pas de trottoirs et où c' est impossible de traverser à pied», renchérit Coralie Denny, directrice générale du Conseil régional de l' environnement de Montréal, qui se réjouit de voir moins de voitures circuler dans le parc qui sert de poumon vert à la métropole.
D6.22	Les voitures filent à toute allure sur Camillien-Houde sans mesurer à quel point la voie regorge «d' endroits magnifiques», où les Montréalais pourraient prendre le temps de s' arrêter s' ils en avaient la possibilité, regrette -t- elle.
D6.23	La fin de la circulation de transit est l' occasion idéale de repenser la voie en laissant davantage de place aux piétons et aux cyclistes.
D6.24	Supprimer le trafic ne va toutefois pas résoudre tous les enjeux de sécurité auxquels les cyclistes sont confrontés, croit Robert Voyer, directeur général du Club Cycliste Cycle Pop qui compte plus de 250 membres.
D6.25	«Ce qui m' inquiète, c' est que ça peut créer un goût de se dépasser chez les cyclistes, qu' ils se sentent plus libres sans voiture et montent et descendent encore plus vite. C' est dangereux», craint -il.
D6.26	COHABITATION
D6.27	Que ce soit sur Camillien-Houde ou les autres chemins qui traversent la montagne, tel le chemin Olmsted, la cohabitation entre piétons et cyclistes suscite aussi la réflexion.
D6.28	«Souvent, on se dit que piétons et cyclistes sont deux catégories d' usagers vulnérables, mais entre eux il peut aussi y avoir une relation conflictuelle, soutient la porte-parole de Piéton Québec, Jeanne Robin. Un cycliste est deux à trois fois plus rapide que la vitesse de marche, et c' est encore plus pour les vélos d' entraînement».
D6.29	La directrice des communications des Amis de la montagne, Hélène Panaïoti, confirme que plusieurs accidents entre marcheurs et cyclistes surviennent fréquemment dans le parc, mais ne sont pas comptabilisés en raison de leur faible gravité.
D6.30	Près du Cimetière Mont-Royal, plusieurs marcheurs se sont déjà plaints de la vitesse des cyclistes.
D6.31	L' été passé, la fédération québécoise des sports cyclistes avait même dû rappeler ses membres à l' ordre, les invitant à «adopter une vitesse raisonnable en descente, rouler à quatre maximum et en une seule file, et ce, tout en donnant la priorité aux piétons».
D6.32	«Peut-être qu' on devrait faire des portions pour les vélos et les marcheurs séparées, comme on l' a fait pour le pont Jacques-Cartier», avance de son côté Robert Voyer, rappelant que le mont Royal s' avère une belle piste d' entraînement pour ses membres.
D6.33	Une idée remise en question par la présidente de Vélo Québec.
D6.34	«Si [les cyclistes] ont leur voie réservée, ils vont forcément rouler plus vite, avance Mme Lareau. Ça sera d' autant plus dangereux quand des piétons voudront traverser. Avoir un flot mélangé d' usagers, ça permet aussi de forcer les cyclistes à ralentir, car ils ont conscience de partager la route avec des gens plus vulnérables qu' eux».

D6.35	Interrogée sur le sujet, la mairesse Valérie Plante a affirmé que ceux qui font de l'entraînement «n'auront pas préséance».
D6.36	«Pour nous, le mont Royal est un lieu récréatif et sportif, mais ce n'est pas une voie d'entraînement. On a le circuit Gilles-Villeneuve qui est bien utile pour ça.»
D6.37	TRANSPORT COLLECTIF
D6.38	«Avant de dire oui ou non à la fermeture du transit aux voitures, il faudrait penser à améliorer l'accès en transport collectif», estime la directrice des communications des Amis de la montagne, Hélène Panaïoti.
D6.39	C'est là que le bât blesse, selon elle, d'autant plus que la Ville souhaite aussi réduire le nombre de places de stationnement sur la montagne.
D6.40	Les Montréalais souhaitant <u>se rendre</u> rapidement en haut du mont Royal peuvent prendre la ligne d'autobus 11, qui ne passe cependant que toutes les demi-heures en semaine.
D6.41	C'est largement insuffisant, la 11 demeure une des lignes d'autobus les moins fiables. Parfois, elle ne se présente pas de la journée, sans explication, et nos employés en font souvent les frais. — Hélène Panaïoti, directrice des communications de l'organisme Les Amis de la montagne
D6.42	En juin dernier, un bus estival a été ajouté en appui à la ligne 11 afin d'amener davantage de personnes au parc du Mont-Royal et à l'oratoire Saint-Joseph.
D6.43	Une initiative qui devrait être permanente, selon Mme Panaïoti.
D6.44	«Et pourquoi ne pas ajouter une autre ligne qui partirait du centre-ville?» s'aventure même à imaginer la directrice de Vélo Québec, Suzanne Lareau.
D7.1	LES CONSERVATEURS ONTARIENS AU SOMMET MALGRÉ L'AFFAIRE PATRICK BROWN
D7.2	La chose pourrait paraître contre-intuitive, mais les tiraillements au sein du Parti conservateur de l'Ontario à la suite de la démission —puis de la tentative de retour —du chef Patrick Brown pour inconduite sexuelle propulsent le parti vers le sommet.
D7.3	Les Ontariens semblent encore plus déterminés qu'il y a trois semaines à remplacer les libéraux de Kathleen Wynne par les conservateurs... quel qu'en soit le leader.
D7.4	Le dernier coup de sonde effectué par Forum Research accorde 49 % des intentions de vote aux conservateurs, soit une hausse de sept points par rapport au précédent sondage de la firme.
D7.5	Les libéraux arrivent loin derrière à 24 % tandis que le NPD ferme la marche, en baisse à 19 %.
D7.6	Pour les conservateurs, c'est le meilleur résultat enregistré par Forum Research depuis l'élection de 2014!
D7.7	Le sondage a été mené auprès de 949 répondants ontariens, par appels automatisés, vendredi soir et samedi, après que Patrick Brown eut annoncé son intention de se succéder à lui-même.
D7.8	«Nous avons fait un sondage juste après sa démission, et nous avons découvert que cela n'avait eu aucun impact», relate au Devoir le président de Forum Research, Lorne Bozinoff.
D7.9	«Les conservateurs restaient à 42 %, plus ou moins où ils étaient auparavant. Cela signifie que Patrick Brown n'est pas un gros atout pour le Parti conservateur et le fait qu'il parte n'a déçu personne.»
D7.10	Il explique la hausse subséquente des appuis au parti par l'entrée dans la course au leadership de trois noms prestigieux : Doug Ford, frère du controversé maire de Toronto aujourd'hui décédé, Caroline Mulroney, la fille de l'ex-premier ministre du Canada, et Christine Elliott, la veuve de l'ancien ministre (provincial puis fédéral) Jim Flaherty.
D7.11	Mme Elliott en sera à sa troisième tentative de devenir chef.
D7.12	Comment expliquer que ces allégations n'ébranlent pas les électeurs?
D7.13	Parce qu'ils font la différence entre le parti et l'individu, pense M.Bozinoff.
D7.14	«Et aussi parce qu'en ce qui concerne les allégations, les choses ne sont plus aussi claires. On découvre que certains aspects n'étaient pas vrais. Alors, c'est plus déroutant pour le public et cela n'a donc pas un impact dommageable.»
D7.15	Patrick Brown a démissionné de son poste de chef le 25 janvier dernier à la suite d'un reportage de CTV dans lequel deux femmes font état d'inconduite sexuelle.
D7.16	La première allégué que M.Brown l'a invitée chez lui avec une connaissance commune.

D7.17	En lui faisant visiter son appartement, il a fermé la porte de la chambre et lui a demandé <u>de lui faire</u> une fellation.
D7.18	Le reportage disait que la jeune femme fréquentait le «high school».
D7.19	Depuis, il a été révélé que la femme avait au moins 19 ans.
D7.20	M.Brown en avait 29.
D7.21	M.Brown affirme aussi qu' il vivait dans un appartement de type «aire ouverte» et que son accusatrice a donc fabriqué son histoire.
D7.22	Dans le second cas, une jeune femme qui travaillait au bureau de circonscription de M.Brown a prétendu que, lors d' une fête arrosée au domicile du député fédéral, elle s' est retrouvée assise sur son lit en sa compagnie.
D7.23	Il l' aurait alors embrassée sans son consentement tout en la couchant sous lui.
D7.24	Quand elle a refusé ses avances, il l' a raccompagnée chez elle.
D7.25	Depuis, la compagne de l' époque de M.Brown a affirmé publiquement qu' elle était présente à cette soirée et que c' est plutôt l' employée qui avait pourchassé le député toute la soirée.
D7.26	M.Brown dit <u>s' être soumis</u> à un détecteur de mensonge avec succès.
D7.27	Estimant son nom lavé, il s' est porté candidat à sa propre succession.
D7.28	Dix-huit candidats conservateurs étaient présents à son lancement.
	Au fédéral, trois députés conservateurs l' appuient : Alex Nuttall, Phil McColeman et Ben Lobb.
D7.29	Christine Elliott a indiqué que, si elle était élue chef, elle <u>laisserait</u> Patrick Brown <u>porter</u> les couleurs du parti à l' élection, ce que les autres aspirants chefs ont refusé <u>de faire</u> .
D8.1	LE PROJET DU ROYALMOUNT PRÉOCUPE TOUJOURS L' ADMINISTRATION DE VALÉRIE PLANTE
D8.2	Alors que la construction du mégacentre commercial Royalmount devrait commencer d' ici la fin de l' année 2018 à la jonction des autoroutes 15 et 40, l' administration de Valérie Plante n' a toujours pas donné son appui au projet.
D8.3	Elle se dit préoccupée par les impacts que celui-ci risque d' avoir sur la circulation et la vitalité commerciale à Montréal.
D8.4	Lorsqu' il formait l' opposition à l' hôtel de ville, Projet Montréal avait durement critiqué le projet du Royalmount, qui sera situé sur le territoire de la ville liée de Mont-Royal.
D8.5	En 2015, Luc Ferrandez, alors chef de l' opposition, avait accusé Carbonleo de sous-estimer les effets du projet sur la circulation.
D8.6	Il avait aussi reproché à l' administration Coderre de n' avoir rien fait pour empêcher sa réalisation.
D8.7	Projet Montréal est maintenant au pouvoir.
D8.8	«On avait des préoccupations sérieuses à propos de l' impact sur la circulation et l' impact sur la vitalité commerciale de la métropole. On reste avec ces mêmes préoccupations», a indiqué lundi le conseiller Éric Alan Caldwell, responsable des dossiers d' urbanisme et de transport au comité exécutif.
D8.9	«On a rencontré le promoteur pour lui faire part de nos préoccupations et là, on est en dialogue.»
D8.10	Rien n' indique toutefois que la Ville de Montréal <u>serait en mesure de bloquer</u> le projet même si elle détient la majorité des voix au conseil d' agglomération.
D8.11	«On est en train de regarder tout ça. Le promoteur est prêt à écouter nos préoccupations», s' est contenté de dire M.Caldwell.
D8.12	TRENTE MILLIONS DE VISITEURS
D8.13	Lundi midi, Andrew Lutfy, président et chef de la direction de Carbonleo, était l' invité du Cercle canadien de Montréal pour présenter le projet de vaste centre commercial et de divertissement qui devrait voir le jour d' ici 2022.
D8.14	Avec ses 3,6 millions de pieds carrés, le site comportera des boutiques, des restaurants, des hôtels, une place publique, deux salles de spectacle, un parc aquatique, des espaces de bureau et un toit vert.
D8.15	Une passerelle pour piétons et cyclistes enjambant l' autoroute Décarie reliera le Royalmount à la station de métro de la Savane.
D8.16	Le promoteur allègue que 40 % des visiteurs viendront sur le site en transport en commun.

D8.17	Carbonleo croit <u>pouvoir attirer</u> 30 millions de visiteurs par année.
D8.18	À l' issue de son allocution, Andrew Lutfy a indiqué ne pas encore avoir rencontré la mairesse Valérie Plante pour discuter du projet, mais selon lui, la Ville de Montréal ne pourra pas bloquer la réalisation du projet.
D8.19	«Le Royalmount est à Mont-Royal et la Ville est en mesure de faire ce qu' elle veut avec le zonage et ses permis.»
D8.20	Les impacts du Royalmount sur la circulation seront limités, a -t- il ajouté.
D8.21	«Il va toujours y avoir du trafic, mais je pense que les travaux qu' on va effectuer vont faire en sorte de ne pas rajouter au problème», a -t- il expliqué.
D8.22	«On va prendre de l' espace de notre terrain pour agrandir les voies de service et ajouter des feux de circulation.»
D8.23	M.Lutfy a aussi minimisé les conséquences possibles du Royalmount sur les commerces des quartiers centraux de Montréal.
D8.24	«Quinze pour cent de notre chiffre d' affaires viendra de l' île de Montréal», a -t- il dit.
D8.25	Le promoteur n' a pas voulu <u>dire</u> où en étaient les discussions avec le Cirque du Soleil, qui aurait fait part de son intérêt à y présenter un projet créatif : «On est en discussions avec beaucoup de partenaires.»
D8.26	De son côté, le maire de Mont-Royal, Philippe Roy, dit <u>croire</u> que l' administration Plante appuiera le projet.
D8.27	«C' est un trop beau projet pour que la Ville de Montréal soit contre», a -t- il expliqué <u>en évoquant</u> les recettes fiscales de 40 millions par année dont pourraient bénéficier, en parts égales, Mont-Royal et la Ville de Montréal.
D8.28	Le projet a franchi les étapes réglementaires dans sa ville, notamment en matière de zonage, a -t- il fait remarquer.
D8.29	«Est-ce qu' on veut faire ça à l' encontre d' une volonté à Montréal? La réponse est non. Mais on demeure optimistes et confiants.»
D8.30	Le Royalmount permettrait la création de 30 000 emplois pendant sa construction et 10 000 à terme, a souligné M.Roy.
D9.1	HADRIEN PARIZEAU SE JOINT AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL
D9.2	Le conseiller Hadrien Parizeau a été recruté par la mairesse Valérie Plante pour siéger au comité exécutif.
D9.3	Hadrien Parizeau ne participera plus aux rencontres du caucus de l' opposition, sans toutefois quitter les rangs du parti Ensemble Montréal.
D9.4	Hadrien Parizeau, 27 ans, avait été élu dans le district de Saint-Sulpice avec l' Équipe Denis Coderre le 5 novembre dernier.
D9.5	Il prendra en charge les dossiers de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui, jusque-là, étaient sous la responsabilité de Rosannie Filato.
D9.6	«Je ne serai pas entre l' arbre et l' écorce», a -t- il dit en conférence de presse en compagnie de la mairesse lundi matin.
D9.7	«Je me joins à l' administration. Je ne serai plus un membre de l' opposition officielle.»
D9.8	Questionné par les médias anglophones, Hadrien Parizeau, qui est le petit-fils de l' ex-premier ministre Jacques Parizeau, a répondu à quelques questions des journalistes en anglais, avant d' indiquer qu' il ne souhaitait plus <u>continuer à s' exprimer</u> dans la langue de Shakespeare.
D9.9	Il a par la suite attribué sa réticence au stress.
D9.10	«C' est quand même une grande annonce pour moi aujourd' hui. Ça ne me tentait pas nécessairement d' ouvrir à l' anglais considérant que ce n' est pas ma langue première», a -t- il dit.
D9.11	«Ce n' est pas une question de souveraineté/fédéralisme. Je maîtrise bien l' anglais, mais pas tant que ça.»
D9.12	Avant M.Parizeau, deux membres de la formation de l' ex-maire Denis Coderre ont accepté un poste à l' invitation de la mairesse, soit le maire de Verdun, Jean-François Parenteau, qui a accédé au comité exécutif comme responsable des services aux citoyens, ainsi que Cathy Wong, devenue présidente du conseil municipal.
D9.13	M. Parenteau siège cependant comme indépendant, alors que Mme Wong est toujours membre d' Ensemble Montréal.
D10.1	TERRE-NEUVE VEUT DOUBLER SA PRODUCTION PÉTROLIÈRE
D10.2	L' industrie pétrolière et gazière est une source très importante de revenus pour les coffres du gouvernement terre-neuvien.
D10.3	Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador promet de tout mettre en oeuvre pour augmenter substantiellement la production pétrolière en milieu marin au cours des prochaines années.

D10.4	Des milliards de barils pourraient être extraits de zones jusqu' ici inexplorées, dont certaines sont pourtant protégées en raison de leur importance écologique.
D10.5	Dans le cadre du plan «Advance 2030» dévoilé lundi, les autorités provinciales ont annoncé leur intention de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour assurer le «succès» de l' industrie pétrolière et gazière, une source très importante de revenus pour les coffres du gouvernement.
D10.6	Parmi les actions «immédiates» annoncées, on compte «moderniser» l' encadrement de l' industrie des énergies fossiles, mais aussi «accélérer le développement» de projets devant mener à l' implantation de sites de production et accroître la «promotion» du secteur.
D10.7	Selon les prévisions du gouvernement provincial, la production quotidienne de pétrole pourrait grimper à près de 650 000 barils en 2030, contre une estimation de près de 300 000 barils en 2020.
D10.8	En misant sur une «croissance soutenue» du secteur, en raison de l' augmentation attendue de la demande, on envisage même une production quotidienne d' or noir qui atteindrait le million de barils en 2050.
D10.9	TERRITOIRE IMMENSE
D10.10	Il faut dire que le territoire maritime géré par Terre-Neuve-et-Labrador est immense.
D10.11	Les documents dévoilés en appui au plan Advance 2030 précisent que l' ensemble du territoire situé au large des côtes de la province est plus vaste que le golfe du Mexique.
D10.12	Or, à peine 7 % de ce territoire serait présentement recouvert de permis d' exploration.
D10.13	Déjà plus de 1,7 milliard de barils de pétrole ont été produits jusqu' à présent, sur un potentiel découvert de 3,9 milliards de barils.
D10.14	Si on ajoute à cela les plus récentes analyses préliminaires, les fonds marins de cette portion de la côte Est canadienne pourraient renfermer plus de 37 milliards de barils de pétrole, mais aussi 133 000 milliards de pieds cubes de gaz naturel.
D10.15	Tout en affirmant que le développement soutenu de cette industrie pourrait générer plus de 7500 emplois, la ministre des Ressources naturelles, Siobhan Coady, a souligné que la province favorisera l' émergence de nouveaux projets en ouvrant de nombreux territoires marins à l' exploration.
D10.16	Quelque 650 sites ont d' ailleurs déjà été désignés pour d' éventuels travaux, tandis que le gouvernement espère que plus de 100 nouveaux puits d' exploration seront forés d' ici 2030.
D10.17	650, c' est le nombre de sites déjà désignés pour d' éventuels travaux, tandis que le gouvernement espère que plus de 100 nouveaux puits d' exploration seront forés d' ici 2030.
D10.18	Le plan rendu public lundi ne fait toutefois pas mention du golfe du Saint-Laurent, où Terre-Neuve-et-Labrador détient aussi des droits de gestion sur une partie du territoire marin.
D10.19	Pour le moment, le seul projet actif dans cette zone est celui de Corridor Ressources, situé sur la limite de la frontière maritime avec le Québec.
D10.20	Des travaux d' exploration y ont été menés l' automne dernier.
D10.21	Ces travaux s' ajoutent à ceux nettement plus avancés au large de Terre-Neuve, dans l' Atlantique.
D10.22	Un total de quatre projets d' exploitation pétrolière sont présentement actifs, et certains ont déjà annoncé leur intention d' aller de l' avant avec des projets d' expansion au cours des prochaines années
D10.23	REFUGES MARINS
D10.24	En comparant les cartes publiées par Terre-Neuve-et-Labrador à d' autres cartes produites par Pêches et Océans Canada, on constate par ailleurs que plusieurs secteurs ciblés pour d' éventuels projets d' exploration pétrolière recouvrent des zones désignées en décembre dernier comme «refuges marins» par le gouvernement fédéral.
D10.25	Dans le but d' accroître la protection des milieux marins au Canada, en accord avec les engagements internationaux, Pêches et Océans a en effet décidé de créer sept nouveaux refuges marins le long de la côte Est.
D10.26	L' objectif de ces mesures est de «contribuer à la conservation et à la biodiversité à long terme».
D10.27	Le gouvernement Trudeau a toutefois décidé d' autoriser l' exploration pétrolière et gazière dans ces zones, qui totalisent 145 598 km2.

D10.28	Des permis d'exploration pétrolière empiètent d'ailleurs déjà sur le territoire du plus vaste des nouveaux refuges marins, situé au nord d'un secteur où l'industrie des énergies fossiles est particulièrement active.
D10.29	La zone ciblée pour un autre des nouveaux refuges de protection de la biodiversité est quant à elle déterminée pour un futur appel d'offres de permis d'exploration.
D11.1	LA BIOBANQUE CARTAGENE EST SOUS-UTILISÉE
D11.2	Dix ans après sa mise en branle, la grande banque d'échantillons de sang et de données sur la santé et les habitudes de vie des Québécois, CARTaGENE, est sous-utilisée par les chercheurs.
D11.3	Car l'équipe peine à trouver le financement nécessaire pour réaliser l'ultime étape qui rendrait cette biobanque vraiment utile pour la recherche : le séquençage du génome des milliers de participants.
D11.4	Pour inciter les chercheurs à utiliser la banque CARTaGENE, Génome Québec avait rendu disponible en 2011 une somme de 3 500 000 \$, destinée à augmenter le budget alloué aux chercheurs qui l'utiliseraient.
D11.5	«Malheureusement, il y a eu peu de propositions de projets, et seulement 350 000 \$ ont été utilisés. On a été obligés de retourner 3150000 \$ au gouvernement du Québec», souligne Daniel Coderre, président-directeur général de Génome Québec, l'organisme qui finance les projets de recherche en génomique.
D11.6	«Le fait que les chercheurs ont peu recours à CARTaGENE s'explique en partie parce qu'ils doivent payer eux-mêmes le séquençage du génome. Ça nous désole de voir que cette banque, qui a un grand potentiel, est sous-utilisée. Il faudrait séquençer, mais c'est très coûteux.»
D11.7	Le séquençage du génome complet d'un individu coûte environ 1200 \$, mais il faut ensuite analyser cette suite de lettres, ce qui hausse le coût à 3000 \$ par participant.
D11.8	Le séquençage du génome de 10000 à 12000 participants s'élèverait donc à une somme allant de 30 millions à 36 millions de dollars.
D11.9	Or, CARTaGENE reçoit présentement 580000 \$ par an —soit 300000 \$ directement à CARTaGENE et 280 000 \$ à la biobanque de Chicoutimi, où sont entreposés les échantillons de sang— en financement provincial par l'entremise de Génome Québec et environ 800000 \$ de l'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer (ACRC), un organisme indépendant financé par le gouvernement fédéral.
D11.10	«Notre mandat consiste d'abord à recruter des participants et à les suivre régulièrement pour voir l'évolution de leur état de santé au cours du temps. Pour ce faire, il nous faut donc les recontacter de façon régulière. CARTaGENE a été mis sur pied initialement pour une période de 50 ans», précise Alexandra Obadia, directrice générale de CARTaGENE.
D11.11	«Notre second mandat est d'offrir à la communauté des chercheurs toutes les données et les échantillons que nous avons collectés pour accélérer la recherche et en réduire les coûts.»
D11.12	«Nous aimerions séquençer une partie de notre cohorte et procéder à l'analyse génétique de nos participants, comme ce qui se fait dans toutes les grandes biobanques populationnelles, car cette procédure fournit des informations génétiques qui intéressent particulièrement les chercheurs. Mais cela requiert un financement important, et le financement reste un défi pour nous. Il est difficile de faire comprendre aux organismes subventionnaires l'importance ne serait-ce que de se mettre au niveau des autres biobanques à travers le monde qui ont au moins génotypé leurs échantillons», souligne Mme Obadia.
D11.13	INFORMATIONS PRÉCIEUSES
D11.14	«La grande valeur de CARTaGENE réside dans l'interface entre le génome séquençé et les données phénotypiques [sur l'état de santé des participants] qui sont d'une grande richesse», souligne Daniel Coderre.
D11.15	La plate-forme CARTaGENE devrait ainsi permettre de mettre en lumière les interactions entre le génome d'une personne et son alimentation, son mode de vie et son environnement, qui sont cruciales dans l'apparition de maladies telles que le cancer.
D11.16	Martin Godbout, président du conseil d'administration de Génome Québec, considère qu'«il est essentiel d'effectuer le séquençage d'au moins 10000 échantillons pour constituer une base de référence.
D11.17	CARTaGENE est un projet de société, un projet que toute société industrielle se disant innovante doit porter», dit-il.

D11.18	«Le séquençage est une démarche qui permettrait de rentabiliser l'investissement qui a été fait au départ», ajoute M.Coderre avant de rappeler que Génome Canada et Génome Québec ont initialement versé 36 millions de dollars pour la mise sur pied du projet CARTaGENE, dont le recrutement des 20000 premiers participants.
D11.19	PROJET PANCANADIEN
D11.20	Depuis la fin de 2009, CARTaGENE s'est associé au Projet de partenariat canadien Espoir pour demain, qui comprend cinq cohortes (celle du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique), pour un total de 300000 participants et 150000 échantillons de sang.
D11.21	En tant que membre de ce consortium, CARTaGENE a pu recevoir l'appui de l'Alliance canadienne pour la recherche sur le cancer (ACRC), qui a permis à CARTaGENE de procéder au recrutement de nouveaux participants —CARTaGENE compte désormais 43000 participants— et de recontacter les participants précédents pour obtenir de nouvelles informations sur les environnements où ils avaient habité et travaillé, sur leur alimentation, ainsi que pour les soumettre à un examen complet par la technique d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et recueillir un second échantillon de sang.
D11.22	Céline Moore, directrice du Projet de partenariat canadien Espoir pour demain, affirme que CARTaGENE peut espérer <u>recevoir</u> dans les années à venir le même financement qu'elle a reçu de l'ACRC depuis 2008.
D11.23	«Nous n'abandonnons pas le projet, nous continuons de le soutenir, mais, à compter de l'année prochaine, ce sera selon un nouveau modèle. Nous transférerons le contrôle, les opérations et la stratégie scientifique à un nouvel organisme, qui aura pour mandat de maintenir et de soutenir les six cohortes canadiennes. Je ne peux faire de promesse au nom du nouvel organisme, mais nous effectuons cette transition afin que le projet survive et grandisse», a affirmé Mme Moore au Devoir.
D11.24	«Il faut que les cohortes de CARTaGENE servent à la recherche, car c'est la raison d'être de CARTaGENE», lance le pdg de Génome Québec, qui concède néanmoins «ne pas disposer du jour au lendemain de l'argent nécessaire pour séquencer la cohorte CARTaGENE».
D12.1	COMMISSION VIENS: UN INUIT RACONTE NE PAS AVOIR EU UN PROCÈS JUSTE ET ÉQUITABLE
D12.2	En audience devant la Commission Viens sur les relations entre les autochtones et certains services publics, Michel Tooktoo a raconté son histoire.
D12.3	Un procès trop long, d'apparence inéquitable, où l'accusé estime <u>avoir vu bafouer</u> ses droits.
D12.4	Sur 19 mois de détention, Michel Tooktoo a été convoqué 14 fois en cour et chaque fois l'audience a été reportée.
D12.5	Cet Inuit à l'aube de la trentaine a finalement été acquitté le 14 mars 2014, faute de preuves.
D12.6	En audience devant la Commission Viens sur les relations entre les autochtones et certains services publics, le résident de Kuujuarapik a raconté son histoire qui a commencé au début du mois de septembre 2012, lorsqu'il a comparu en cour, accusé de divers crimes contre la personne.
D12.7	Dès lors, les auditions de son procès ont sans cesse été reportées pour des problèmes de visioconférence ou parce que la victime ne s'est pas présentée <u>pour témoigner</u> .
D12.8	Parfois, il ignorait même les raisons pour lesquelles c'était reporté.
D12.9	Michel Tooktoo a été transporté maintes et maintes fois de son centre de détention au palais de justice et <u>a</u> souvent <u>passé ses journées</u> à attendre sans que rien ne se passe, sans qu'il ne puisse entrer dans la salle d'audience ni même parler à son avocat, qui ne retournait pas la plupart de ses appels.
D12.10	À un moment du procès, il a demandé <u>à avoir</u> son enquête préliminaire, mais on lui dit qu'il y avait déjà renoncé.
D12.11	Or, M.Tooktoo affirme ne jamais avoir donné cette instruction à son avocat.
D12.12	«J'ai demandé à avoir les documents de cour et je ne les ai jamais eus», a dit M.Tooktoo.
D12.13	«[Mon avocat] ne voulait pas me présenter [devant la cour], j'imagine que c'est parce qu'il ne voulait pas que je sois acquitté.»
D12.14	Après quelques mois, son premier avocat a été remplacé par un autre
D12.15	À un certain moment, après la troisième absence en cour de la victime qui devait témoigner, il s'attendait <u>à être</u> acquitté, c'est du moins ce qu'il avait compris qu'il se passerait, même si son avocat lui laissait entrevoir qu'il allait écoper d'une sentence de quatre ans au minimum.
D12.16	Or, son procès était loin <u>d'être fini</u> .
D12.17	«Ça m'a fait mal. Je bloquais mes émotions, comme si je n'en avais pas. J'étais très dépressif», a -t- raconté aux médias à la fin de son témoignage.
D12.18	Au commissaire Jacques Viens, il a dit <u>avoir été traité</u> injustement parce qu'il était inuit.

D12.19	«Personnellement, je pense que le juge, l' avocat et le procureur était ensemble dans tout ça», a -t- il déclaré.
D12.20	«J' ai vu des gens en prison, qui avaient des accusations sérieuses, mais ils étaient acquittés. Et moi, j' étais encore en dedans.»
D12.21	EMPATHIE
D12.22	Le commissaire Viens s' est montré empathique au moment de résumer le témoignage.
D12.23	«Vous êtes resté 19 mois en prison et avez eu 14 [appels à comparution] sans qu' aucune audience n' ait lieu», a -t- il dit.
D12.24	«Je réalise que ça a pris beaucoup de temps, et je suis désolé de ce qui vous est arrivé.»
D12.25	En marge de son témoignage, M.Tooktoo a brièvement évoqué les mauvais traitements et la discrimination que les autochtones subissent en prison.
D12.26	Connaît -il d' autres cas semblables au sien?
D12.27	«Je ne sais pas, j' ai passé trop de temps en prison».
D12.28	Entre 2005 et novembre 2017, M.Tooktoo a été détenu pour d' autres infractions.
D12.29	En 12 ans, il n' a connu que six mois de liberté au total.

ANNEXE C

Sous corpus du *Journal de Montréal* (JDM)

JDM1.1	ÉCONOMIE DE SECONDE MAIN: LE MARCHÉ D' OCCASION RAPPORTE 4,9 MILLIARDS \$ PAR AN AU QUÉBEC
JDM1.2	Mine de rien, les sacs de vêtements donnés à la friperie Les p'tits bonheurs de Saint-Bruno lui rapportent 330 000 \$ par année, signe de la vigueur du marché d' occasion, évalué à 4,9 milliards \$ au Québec.
JDM1.3	«La friperie est notre vache à lait.C' est énorme», raconte Aline Desfossés, responsable de la friperie du Centre d' action bénévole de la Rive-Sud, en pointant du doigt avec le sourire le chiffre magique de 330000 \$ sur une feuille accrochée au mur de son bureau.
JDM1.4	Pas moins de 140 clients franchissent le pas de sa porte chaque jour.
JDM1.5	Plus de la moitié sont des personnes dans le besoin, mais il y a aussi «des professionnels de l' occasion».
JDM1.6	«Jusqu' à 30 % de nos clients sont des revendeurs qui vont mettre ça sur Kijiji ou sur eBay.Ces gens-là passent une, deux, trois? ou même quatre fois par jour», poursuit -elle.
JDM1.7	Bijoux, Lego, livres, objets vintage... ces habitués des friperies jouent du coude pour dénicher les trésors faciles à revendre à profit en ligne.
JDM1.8	Au Québec, le marché de l' économie de seconde main s' élève à 4,9 milliards \$ par an.
JDM1.9	Son PIB de 1,24 % dépasse même celui des magasins d' alimentation qui est de 1,10 %, selon un calcul effectué avec des données de Statistique Canada.
JDM1.10	Un Québécois a échangé 63 biens en moyenne l' an dernier, comparativement à 67 en 2016, ce qui correspond à une légère baisse de près de 6 %.
JDM1.13	LE QUÉBEC TRAÎNE DE LA PATTE
JDM1.14	Après les Maritimes (60) d' ailleurs, c' est au Québec que l' Indice Kijiji est le plus faible (63).
JDM1.15	L' Indice Kijiji est calculé en additionnant le nombre de biens achetés à ceux vendus par personne en une année.
JDM1.16	«Je ne pense pas qu' on puisse dire avec ce simple paramètre-là que le Québec a du retard ou un manque d' intérêt dans le domaine», estime le directeur général du Chantier de l' économie sociale, Jean-Martin Aussant.
JDM1.17	Selon Jacques Nantel, professeur au Département de marketing de HEC Montréal, les Québécois adoptent le marché de l' occasion par souci écologique, parce que la technologie est conviviale et aussi pour économiser de l' argent.
JDM1.18	«En termes de vente, c' est en croissance. Les marges sont importantes, notamment pour les friperies», ajoute -t- il.
JDM1.19	Le directeur de l' Observatoire de la consommation responsable et coauteur de l' étude de Kijiji, Fabien Durif, indique que l' économie de seconde main est souvent l' affaire de quelques personnes très motivées.
JDM1.20	Ces «supervendeurs» ont même parfois leur espace de stockage, comme un garage ou un entrepôt.
JDM1.21	«Plus de 64 % des transactions de seconde main sont effectuées par environ 10 % de la population», conclut -il.
JDM2.1	DÉCATHLON PRÉVOIT OUVRIR DES MAGASINS PARTOUT AU PAYS.
JDM2.2	Le géant français Décathlon, spécialisé dans la vente d' articles de sport à bas prix, prévoit ouvrir des magasins partout au pays.
JDM2.3	La première succursale canadienne ouvrira ses portes à la mi-avril au Mail Champlain à Brossard.
JDM2.4	«Il est évident que notre ambition est de bien servir les 36 millions de Canadiens. On commence par Montréal. Et après, en fonction des opportunités, on va voir», a indiqué au Journal le porte-parole de Décathlon Canada, Tristan Vendé.

JDM2.5	Après Montréal, Décathlon a aussi confirmé qu' il ouvrira un magasin en 2019 à Québec, dans le nouveau pôle commercial Duplessis qui accueillera le magasin IKEA.
JDM2.6	Décathlon confirme d' ailleurs être en mode embauche alors qu' une quarantaine de postes sont actuellement offerts pour son magasin de 45000 pieds carrés du Mail Champlain.
JDM2.7	Décathlon dit débarquer au Québec avec la mission de rendre le sport le plus accessible possible, et ce, à un plus grand nombre de personnes.
JDM2.8	«On est là pour faire bouger les gens. On a un positionnement sur le prix avec des gammes de produits exclusifs», a précisé M. Vendé.
JDM2.9	CONCURRENCE
JDM2.10	L' arrivée de Décathlon au Québec pourrait avoir un impact sur les prix des articles de sport offerts par les détaillants concurrents comme Sports Experts, Canadian Tire, Atmosphère, MEC, Sportium, Sail, La Cordée et La Vie Sportive.
JDM2.11	Décathlon offre des articles de sport à bas prix et des vêtements pour les amateurs de hockey, soccer, baseball, golf, pêche, natation, camping, course à pied, vélo, etc.
JDM2.12	«Décathlon est souvent comparé au géant du meuble IKEA avec son offre de produits uniques aux consommateurs», a indiqué récemment au Journal le courtier Sylvain Charron de la firme Oberfeld Snowcap, mandatée par Décathlon pour son expansion canadienne.
JDM2.13	Le détaillant français mise sur une vingtaine de marques privées pour se démarquer de la compétition.
JDM2.14	PLUS DE 78000 EMPLOYÉS
JDM2.15	Comptant plus de 1175 magasins et plus de 78 000 employés dans plus de 28 pays, Décathlon a un chiffre d' affaires annuel de plus de 15 milliards \$ CA.
JDM2.16	La famille Mulliez détient également les bannières Auchan (supermarchés), Leroy Merlin (quincailleries), Saint Maclou (déco) et Kiabi (mode).
JDM3.1	DES BORNES ÉLECTRIQUES AVANT UNE STATION HYDROGÈNE.
JDM3.2	L' Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ) réclame que l' on complète le réseau des bornes électriques au Québec avant de financer une station à hydrogène.
JDM3.3	Le Bureau d' enquête révélait la semaine dernière que le gouvernement fédéral a confirmé une subvention de 1 M\$ pour une première station à hydrogène à Québec, laquelle servira à un projet pilote de 50 voitures Mirai du géant Toyota.
JDM3.4	Transition énergétique Québec pourrait financer jusqu' à 50 % du coût de cette station qui dépasserait les 4 M\$.
JDM3.5	«ABERRATION»
JDM3.6	Selon Martin Archambault, porte-parole de l' AVÉQ, il s' agit d' une «aberration».
JDM3.7	«C' est excessivement cher l' hydrogène. Une borne électrique, c' est 50000 \$. On pourrait doubler le nombre de bornes de recharge rapide avec le coût des deux stations à hydrogène», précise M. Archambault.
JDM3.8	La semaine dernière, l' AVÉQ a lancé une pétition exigeant le déploiement de 2000 bornes supplémentaires d' ici 2020, pétition qui a obtenu l' appui du PQ à l' Assemblée nationale.
JDM3.9	«Si on veut 100 000 véhicules électriques au Québec d' ici 2020, il faut un meilleur réseau de bornes électriques pour en stimuler la vente», déclare le député Marc Bourcier.
JDM3.11	FILIÈRE LIBÉRALE ?
JDM3.12	Par ailleurs, aux yeux de M. Archambault de l' AVÉQ, la présence nombreuse de libéraux dans les rangs des lobbyistes de la filière hydrogène pourrait expliquer le soudain engouement de nos gouvernements pour celle-ci.
JDM3.13	La semaine dernière, notre Bureau d' enquête a en effet révélé que sept proches du PLQ et du PLC ont agi comme lobbyistes pour promouvoir la voiture à hydrogène par la construction de deux stations à hydrogène.
JDM4.1	300 EMPLOIS MENACÉS À UNE USINE DE LA POCATIÈRE
JDM4.2	Trois cents travailleurs sur 600 perdront leur emploi cet automne à l' usine de Bombardier Transport à La Pocatière.

JDM4.3	Trois cents mises à pied sont aussi prévues chez les entreprises sous-traitantes de Bombardier, parce qu' il n' y a aucun gros contrat prévu à La Pocatière lorsque les voitures du métro de Montréal seront terminées en novembre.
JDM4.4	«Ça prend des contrats rapidement, le temps presse», a dit le maire de La Pocatière, Sylvain Hudon.
JDM4.5	Les employés comptaient beaucoup sur le contrat du Réseau express métropolitain (REM) pour fabriquer une partie du matériel roulant, mais Bombardier n' a pas été retenue.
JDM4.6	Et même si l' entreprise l' avait été, compte tenu de l' absence de contenu local exigé pour cette portion du contrat, il n' était pas certain que le travail se serait fait à La Pocatière.
JDM4.7	«La solution passe par le contenu local. Si la législation n' est pas revue, il va arriver quoi avec Bombardier?» a dit le représentant des travailleurs Mario Guignard.
JDM4.8	PAS DE FERMETURE DÉFINITIVE
JDM4.9	Il refuse de parler de fermeture définitive de l' usine dans les prochaines années, mais se questionne pour la suite.
JDM4.10	La solution la plus rapide et qui éviterait les 300 pertes d' emplois serait le prolongement de la ligne bleue à Montréal.
JDM4.11	Comme Philippe Couillard a dit récemment qu' il allait veiller à ce qu' il y ait d' autres projets pour Bombardier à La Pocatière, les élus, travailleurs et entreprises qui travaillent dans le domaine ferroviaire ont exigé que le premier ministre précise sa pensée.
JDM4.12	De passage à Saint-Félicien hier, Philippe Couillard a dit travailler sur «des choses concrètes» sans en dire plus.
JDM4.13	«Si j'en parle maintenant, je risque de tout faire dérailler. Lorsqu' il y aura des nouvelles, j'irai les annoncer directement aux travailleurs», a -t- il promis.
JDM5.1	LA LIGNE ROSE DEVIENT UNE PRIORITÉ À QUÉBEC.
JDM5.2	Montréal se réjouit que Québec inclue dans ses priorités régionales la création de la ligne rose du métro.
JDM5.3	Dans sa «Stratégie gouvernementale pour assurer l' occupation et la vitalité des territoires 2018-2022», publiée en décembre, le gouvernement provincial reconnaît que l' efficacité de la mobilité est l' une des priorités de la métropole.
JDM5.4	Le document de 110 pages indique que la «création d' une nouvelle ligne de métro», sans préciser qu' il s' agit de la ligne rose, pourrait justement améliorer la mobilité à Montréal.
JDM5.5	«C' est une excellente nouvelle. Pour nous, ça prouve que nos partenaires prennent autant que nous au sérieux la ligne rose. Ce qui est ressorti de nos discussions avec le fédéral et provincial, c' est qu' ils comprennent que le réseau actuel est saturé», a réagi hier la mairesse Valérie Plante lors d' un point de presse.
JDM5.6	Dans l' introduction du document, le premier ministre Philippe Couillard soutient que ce sont les priorités des régions qui alimenteront ensuite les actions de son gouvernement.
JDM5.7	«Cela représente un véritable changement de culture : dorénavant, le gouvernement du Québec se place au service des régions», a -t- il écrit.
JDM5.8	CINQ ANS
JDM5.9	Ces priorités, dont celle d' améliorer la mobilité à Montréal, devront être répondues d' ici cinq ans.
JDM5.10	«Si Québec ne répond à la priorité, il devra expliquer pourquoi», a précisé Marie-Ève Pelletier, porte-parole du ministre des Affaires municipales Martin Coiteux.
JDM5.11	Lors d' une visite à l' hôtel de ville en janvier, Philippe Couillard avait affirmé que la mobilité était une priorité pour lui.
JDM6.1	DE FAUX BILLETS SUR KIJJI POUR PINK
JDM6.2	Une fan de Pink déplore s' être fait flouer pour 520 \$ en achetant de faux billets pour le spectacle de la chanteuse à Montréal sur Kijiji.
JDM6.3	«Je ne pensais jamais me faire pagner comme ça, mais là, je ne rachèterai plus jamais de billets ailleurs que dans une billetterie», gronde Céline Simard.
JDM6.4	En naviguant sur le site Kijiji il y a trois semaines, Mme Simard est tombée sur une petite annonce offrant deux billets en carton pour le spectacle de la chanteuse Pink, de passage au Centre Bell le 23 mars.

JDM6.5	L' auteur de l' annonce, un certain «Yanick», y indiquait avoir payé chaque billet 290 \$.
JDM6.6	Il les revendait le même prix, ou 520 \$ pour la paire.
JDM6.7	Folle de joie, Mme Simard a aussitôt contacté le vendeur, qui a accepté de la rencontrer à Montréal le lendemain.
JDM6.8	«Tout s' est déroulé comme prévu. Je lui ai donné l' argent contre les billets, et ils avaient l' air authentiques. Mais en revenant, je ne sais pas pourquoi, j'avais un mauvais feeling», raconte celle qui vit à Saint-Amable, en Montérégie.
JDM6.9	En consultant Kijiji quelques heures plus tard, la femme a constaté que l' annonce de Yanick était toujours en ligne.
JDM6.10	Inquiète, elle a demandé à une amie d' écrire au vendeur pour savoir si les billets étaient disponibles.
JDM6.11	Il a répondu que c' était le cas.
JDM6.12	Mme Simard a alors appelé au Centre Bell, où on lui a confirmé que le numéro de commande inscrit sur les billets ne correspondait pas à la section indiquée et qu' il s' agissait donc d' une supercherie.
JDM6.13	CONFRONTATION
JDM6.14	La femme a immédiatement porté plainte au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui a ouvert une enquête.
JDM6.15	Son amie a ensuite donné rendez-vous au vendeur pour que Mme Simard puisse le confronter.
JDM6.16	«Sur place, quand je lui ai dit qu' il m' avait vendu les mêmes billets la semaine d' avant, il s' est sauvé à la course», dit -elle.
JDM6.17	Depuis, l' annonce a été supprimée et l' homme ne répond plus à son cellulaire.
JDM6.18	Pour éviter de <u>se faire arnaquer</u> , le SPVM rappelle que l' idéal est d' acheter ses billets directement auprès des promoteurs.
JDM6.19	«Si on fait affaire avec un revendeur, c' est une bonne idée de le rencontrer à un endroit où l' on peut faire vérifier la validité des billets», indique le sergent Laurent Gingras.
JDM7.1	MORT EN MANIPULANT UN ENGIN EXPLOSIF
JDM7.2	Un passionné d' engins explosifs est mort lorsqu' une bombe artisanale qu' il transportait dans une valise de voiture a explosé.
JDM7.3	Micaël Hardy, 31 ans, s' amusait parfois à faire exploser des bombes artisanales dans des terrains vagues, notamment des sablières, a révélé un ami sous le couvert de l' anonymat.
JDM7.4	Tout indique qu' un de ses engins explosifs qui était dans un coffre de voiture lui a explosé au visage samedi en début de soirée dans un secteur isolé du quartier Rock Forest à Sherbrooke.
JDM7.5	L' homme est mort sur le coup.
JDM7.6	Un autre individu de 56 ans qui l' accompagnait a été interrogé par les policiers et a été relâché.
JDM7.7	Il devrait être accusé de possession illégale d' arme après une perquisition par les policiers à son domicile.
JDM7.8	CRIMINEL OU ACCIDENTEL?
JDM7.9	«Je suis sûre qu' il n' avait aucun but de blesser qui que ce soit et qu' il ne s' attendait pas à ce que cela finisse comme ça», partage la cousine de la victime Ève Tercel Hardy.
JDM7.10	Hier, la division des crimes majeurs de la SQ poursuivait son enquête et n' était pas en mesure de statuer si l' explosion était de nature criminelle ou accidentelle.
JDM7.11	Toutefois, Mme Guindon écartait tout lien avec le terrorisme ou le crime organisé.
JDM7.12	Plusieurs proches sont sous le choc à la suite du décès de M. Hardy.
JDM7.13	Sa cousine a encore de la difficulté à y croire.
JDM7.14	«Micaël était le cousin qui faisait les blagues au party de Noël. C' était un gars super attentionné qui aimait sa famille plus que tout il ne devait pas nous quitter si vite de cette manière», a exprimé Ève Tercel Hardy.

JDM7.15	Le propriétaire d' une entreprise de dynamitage, Michel Desrochers, qui habite tout près du lieu de l' explosion, assure que son entreprise n' est aucunement liée à ce grave incident.
JDM7.16	Il a échangé avec d' autres entrepreneurs de son secteur, en Estrie, et aucun n' affirmait avoir été victime de vol de dynamite.
JDM7.17	«Plus ça va, moins je pense que ce soit de la dynamite qui ait causé l' explosion», a dit M. Desrochers.
JDM7.18	M. Hardy travaillait sur plusieurs chantiers en Estrie comme monteur d' acier.
JDM7.19	Selon l' agent d' affaires Sylvain Boivin, il détenait aussi une spécialisation comme soudeur.
JDM7.20	RAGE AU VOLANT
JDM7.21	Au début de la vingtaine, le Sherbrookoise a eu des démêlés avec la justice, notamment dans un cas de rage au volant.
JDM7.22	M. Hardy avait brisé la vitre d' un conducteur avec un bâton de baseball, lui avait asséné des coups et s' était enfui.
JDM7.23	Depuis 2011, son casier judiciaire était sans tache.
JDM8.1	IL SOIGNE SES PATIENTS MÊME AUX JEUX OLYMPIQUES
JDM8.2	Un médecin québécois en Corée du Sud pour les Jeux olympiques continue de soigner ses patients au Québec grâce à une nouvelle plateforme médicale en ligne.
JDM8.3	«J'ouvre mon ordinateur et je fais des consultations pour des patients à Dolbeau ou dans un petit village de la Mauricie», s' étonne l' omnipraticien de Montréal Sylvain Couture.
JDM8.4	Il se trouve pourtant à Pyeongchang en ce moment, comme médecin pour les centaines d' employés du diffuseur des Jeux olympiques.
JDM8.5	Mais il fait d' une à deux consultations chaque jour pour des patients au Québec, malgré les 14 heures de décalage horaire.
JDM8.6	QUESTIONNAIRE
JDM8.7	Lancée cet automne, la plateforme d' AkioSoft permet à des patients d' obtenir un diagnostic où et quand ils le veulent, en remplissant un questionnaire détaillé.
JDM8.8	La cinquantaine de questions s' adapte selon les maux et les symptômes décrits.
JDM8.9	«Plus besoin de coordonner nos horaires avec ceux des médecins je le fais quand j'en ai de besoin, sans rendez-vous, à 3h du matin ou au travail», décrit le fondateur d' AkioSoft, Francis Nicloux.
JDM8.10	Sur sa plateforme, les patients peuvent ensuite voir quand les médecins seront disponibles pour consulter les résultats du questionnaire.
JDM8.11	Ceux-ci peuvent ensuite leur poser des questions supplémentaires, leur prescrire un médicament ou un examen chez un spécialiste, par exemple.
JDM8.12	«Un échange est possible, assure M. Nicloux, mais c' est 100 % web comme processus.»
JDM8.13	Le coût d' accès à la plateforme est de 9,95 \$ pour un patient.
JDM8.14	Le coût de la consultation, facturé par les médecins, est ensuite de 20 \$ à 40 \$, explique M. Nicloux, car la télémédecine n' est pas encore remboursée au Québec, comme c' est le cas en Colombie-Britannique.
JDM8.15	OUVERT À TOUS
JDM8.16	Jusqu' ici, quatre omnipraticiens se sont inscrits et ils pouvaient y inviter leurs patients à l' essayer.
JDM8.17	Mais la plateforme est désormais ouverte à tous, qu' ils aient déjà un autre médecin de famille ou non.
JDM8.18	D' autres pourront être recrutés et formés quand il y aura plus de demandes, poursuit -il.
JDM8.19	Pour l' instant, le Dr Couture se dit très satisfait de son expérience avec les consultations sur le web.
JDM8.20	«C' est un meilleur accès pour les patients», dit -il, ayant l' impression d' avoir pu éviter des visites à l' urgence à certains d' entre eux.
JDM8.21	Il a notamment prescrit des antibiotiques contre des sinusites, renouvelé des prescriptions ou changé la posologie de certains patients, en dépression par exemple, qui ne se sentaient pas mieux.

JDM8.22	Sylvain Couture assure que lui seul pose le diagnostic.
JDM8.23	S' il craignait d' avoir plus de difficulté sans le patient devant lui, ce n' est pas le cas.
JDM8.24	Il ne fait pas moins de diagnostics ainsi qu' en cabinet.
JDM9.1	DES INFIRMIÈRES VICTIMES DE MENACES RACISTES
JDM9.2	Deux infirmières de Saint-Jérôme d' origine haïtienne ont récemment trouvé un message de menaces à caractère raciste sur le parebrise de leur voiture, dont les pneus avaient été crevés, alors qu' elles finissaient leur quart de travail.
JDM9.3	«Retourne dans ton pays, je ne veux plus te voir à Youville, tu viens volé notre job, 1er avertissement, la prochaine fois je vais aller chez vous, je vais te faire comprendre ça va être tard pour toi?», indiquait le papier collé sur les deux véhicules.
JDM9.4	Jasmine Gervais et Viviane Saint-Louis sont sous le choc depuis qu' elles ont découvert ce message, la nuit du 17 janvier, dans le stationnement du Centre d' hébergement Youville, où elles travaillent respectivement depuis quatre et huit ans.
JDM9.5	«On a eu très peur, raconte Jasmine Gervais. Moi, j' ai trois enfants, alors j' avais peur que la personne qui a fait ça me suive jusque chez moi et fasse mal à ma famille.»
JDM9.6	La police de Saint-Jérôme a aussitôt été appelée sur place.
JDM9.7	Un dossier a été ouvert, mais les femmes ont choisi de ne pas porter plainte, préférant rencontrer d' abord leur chef d' unité.
JDM9.9	INACCEPTABLE
JDM9.10	Des caméras ont depuis été installées dans le stationnement du centre d' hébergement et des agents de sécurité sont désormais disponibles pour escorter les employés à leur véhicule la nuit.
JDM9.11	Une enquête interne a été ouverte au CISSS des Laurentides.
JDM9.12	L' auteur de ces actes haineux n' a toujours pas été identifié, indique Thaïs Dubé, agente d' information.
JDM9.13	«Les victimes ont été rencontrées par leur gestionnaire pour voir quels étaient leurs besoins en terme de soutien, dit -elle. On a un programme d' aide aux employés vers lequel elles ont été référées.»
JDM9.14	«On déplore cet événement, que l' on juge inacceptable, ajoute -t- elle. Ici, c' est tolérance zéro pour tout ce qui est discrimination et intimidation.»
JDM9.15	ARRÊT DE TRAVAIL
JDM9.16	Malgré les mesures de sécurité déployées, Jasmine Gervais a cessé de travailler quelques jours après l' incident.
JDM9.17	«Je ne dormais plus parce que j' étais trop inquiète, explique la femme de 47 ans. J' avais constamment la migraine. Je suis allée voir mon médecin et il m' a dit que je devais me reposer. Je devrais être de retour la semaine prochaine.»
JDM9.18	Au Québec depuis 20 ans, Mme Gervais affirme que c' est la première fois qu' elle est victime d' un tel acte raciste.
JDM9.19	«On entend souvent qu' il y a du racisme à Saint-Jérôme, parce qu' il n' y a pas beaucoup d' immigrants ici, dit -elle. Mais moi, je n' ai jamais eu de problèmes avec ça, en tout cas rien d' aussi grave.»
JDM10.1	COMMERCE CENTRE-VILLE: DYNAMITE ET GARAGE FERMENT LEURS MAGASINS PHARES
JDM10.2	Les magasins phares de Montréal des détaillants de mode Dynamite et Garage sont sur le point de fermer, a appris Le Journal.
JDM10.3	Pas moins de 30 personnes devront donc se trouver un nouvel emploi sous peu.
JDM10.4	Alors que le président-directeur général du Groupe Dynamite, Andrew Lutfy, vantait les mérites de son projet de mégacentre commercial Royalmount devant la communauté d' affaires, hier midi, ses employés du centre-ville de la métropole apprenaient qu' ils perdraient sous peu leur emploi.
JDM10.5	Les deux magasins phares, situés au 1111, rue Sainte-Catherine Ouest, fermeront au cours des prochaines semaines.
JDM10.6	«Oui, on ferme», a confirmé M. Lutfy au Journal.
JDM10.7	Cette décision s' explique par la fin prochaine des baux, et non pas par des ventes décevantes dans ces magasins ayant pignon sur rue sur Sainte-Catherine, selon ce qu' avance l' entreprise.

JDM10.8	Les deux chaînes de boutiques pour adolescentes (Garage) et jeunes femmes (Dynamite) conserveront toutefois leurs magasins du Centre Eaton, situé non loin.
JDM10.9	«On en profite pour transformer et agrandir les magasins existants au Centre Eaton», précise un porte-parole.
JDM10.10	«Ceux-ci deviendront les nouveaux flagships au centre-ville et profiteront ainsi d' un accès direct au métro», ajoute Julien Baudry.
JDM10.11	DES COUPES À L' AUTOMNE
JDM10.12	D' importantes pertes d' emplois étaient survenues pas plus tard qu' à l' automne au sein du groupe Dynamite, selon nos sources.
JDM10.13	Des employés du siège social ont été remerciés, et d' autres, dans les magasins de la rue Sainte-Catherine, auraient aussi écopé.
JDM10.14	Cette fois-ci, toutefois, Groupe Dynamite affirme qu' il aidera les employés à se reposer.
JDM10.15	Tous les employés des deux magasins concernés profitent d' un accompagnement par les ressources humaines afin de se trouver un emploi dans une autre boutique des deux enseignes.
JDM10.16	«Chaque employé a été informé de cette décision et tous se verront offrir de nouvelles occasions de carrière au sein du groupe», précise M. Baudry.
JDM10.17	QUI EST LE GROUPE DYNAMITE?
JDM10.18	Fondé à Montréal, le Groupe Dynamite compte aujourd' hui près de 400 magasins et emploie environ 6000 personnes, pour la plupart en Amérique du Nord.
JDM10.19	L' entreprise réalise des ventes de 600 millions \$ par an.
JDM10.20	Ses commerces se trouvent principalement au Canada, mais les deux marques sont également présentes aux États-Unis ainsi qu' au Moyen-Orient.
JDM11.1	LA CONGESTION DU QUINZE40 N' EFFRAIE PAS ROYALMOUNT
JDM11.2	Malgré les nombreuses inquiétudes quant à la congestion routière que va causer le projet Royalmount, ses promoteurs n' ont pas l' intention de modifier le design du mégacentre commercial de 1,8 milliard de dollars qui doit voir le jour à l' angle des autoroutes 15 et 40.
JDM11.3	Ces deux autoroutes sont les plus congestionnées du Québec.
JDM11.4	Et Andrew Luffy, le président de Carbonleo, s' attend à ce que le nouveau complexe attire 30 000 automobilistes de plus à partir de son inauguration, en 2022.
JDM11.5	L' endroit accueillera 200 magasins, dont plusieurs petites boutiques, de même que cinq hôtels, grâce à quelque 3,6 millions de pieds carrés d' espace commercial.
JDM11.6	On y comptera aussi de nombreux espaces à bureaux, des espaces de divertissement et des restaurants, mais pas d' édifices résidentiels, ce qui signifie que ses usagers devront emprunter soit leur voiture, soit le transport en commun.
JDM11.7	CIRCULATION AUTOMOBILE DENSE
JDM11.8	«Il y a du trafic, il y en aura toujours» dans ce secteur, admet le président de Carbonleo, qui gère aussi le Quartier DIX30.
JDM11.9	«Nous avons embauché une firme professionnelle. Leur recommandation est que la congestion ne sera pas un problème pour Royalmount. Nous allons certainement ajouter des véhicules, mais nous allons aussi apporter des solutions avec le ministère des Transports du Québec, qui feront en sorte que l' impact final sera neutre», a affirmé le président et chef de la direction de Carbonleo, qui est également PDG du Groupe Dynamite.
JDM11.10	Carbonleo fera construire, à ses frais, un lien piétonnier, enjambant l' autoroute Décarie, entre la station de métro De la Savane et son projet.
JDM11.11	Une voie devrait aussi être ajoutée au chemin Côte-de-Liesse, une nouvelle fois aux frais de Carbonleo.
JDM11.12	L' entreprise présentait lundi de nouvelles esquisses de son projet immobilier.
JDM11.13	Celui-ci a déjà reçu le feu vert de Mont-Royal, où est située la majorité du terrain, mais doit aussi obtenir celui de Montréal.
JDM11.14	Or, le parti de Valérie Plante, aujourd' hui au pouvoir, a toujours été contre ce complexe commercial.
JDM11.15	Les opposants de Royalmount soutiennent notamment que celui-ci va accroître la congestion routière et dévitaliser le centre-ville de Montréal.

JDM11.16	Eric Alan Caldwell, responsable de l'urbanisme et des transports au comité exécutif de Montréal, rappelle que la circulation «pose un réel problème» aux yeux de la ville centre.
JDM11.17	«On avait des préoccupations sérieuses à propos de l'impact sur la circulation et la vitalité commerciale de la métropole. On reste avec ces préoccupations. On a rencontré le promoteur pour lui partager nos préoccupations et là, on est en dialogue», a -t- il dit.
JDM12.1	LES VENTES DE PERMIS DE PÊCHE CONTINUENT LEUR DÉGRINGOLADE
JDM12.2	Le nombre de permis de pêche vendus au Québec ne cesse de baisser depuis quatre ans.
JDM12.3	Alors que plus de 775 000 permis ont été vendus en 2013, il y en a eu 692 000 en 2017.
JDM12.4	«Je ne sais pas comment la personne a pris ces statistiques, alors je ne veux pas les commenter, a indiqué le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Luc Blanchette.
JDM12.5	Nous, on nous dit que le nombre de participants aux activités de pêche a été maintenu», a -t- il poursuivi.
JDM12.6	Ces chiffres sur lesquels TVA Nouvelles a mis la main proviennent pourtant du ministère.
JDM12.7	Ils démontrent clairement une baisse du nombre de permis vendus depuis quatre ans.
JDM12.8	HAUSSE DE PRIX
JDM12.9	«Le gouvernement libéral a augmenté des permis de pêche d'une manière importante», a dénoncé le député péquiste de Bonaventure, Sylvain Roy.
JDM12.10	En effet, le prix d'un permis de pêche est passé de 20 \$ à 30 \$ en trois ans.
JDM12.11	Sylvain Roy montre également du doigt l'interdiction d'utiliser des menés vivants comme appât en vigueur depuis l'an dernier.
JDM12.12	«Quand tu as un poisson comme appât, tu prends du poisson. Les pêcheurs ne vont pas s'asseoir sur la banquise pour regarder la neige. Ils veulent prendre du poisson», a -t- il lancé.
JDM12.13	MANQUE DE RELÈVE
JDM12.14	Le vieillissement de la population pourrait toutefois expliquer davantage la baisse des ventes de permis de pêche au Québec.
JDM12.15	«Aujourd'hui, un jeune garçon sait manipuler une Xbox. Une ligne à pêche, c'est autre chose, a illustré Steve Blanchette, gérant du Domaine du Lac St-Pierre, à Louiseville. Il y a un manque de relève. Beaucoup d'exode des jeunes vers les villes.»
JDM12.16	Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs fait d'ailleurs valoir qu'une somme de 5 millions \$ a été octroyée pour susciter l'intérêt de la pêche chez les familles et les non-initiés.
JDM13.1	UN CHIEN VOLÉ EN MÊME TEMPS QU'UNE VOITURE
JDM13.2	Un couple de Montréal-Nord qui s'est fait voler sa voiture ce week-end souhaite par-dessus tout retrouver son jeune chien qui se trouvait à l'intérieur de l'auto au moment de l'effraction.
JDM13.3	«On s'en fout de la voiture! Nous, tout ce qu'on veut, c'est récupérer notre chienne. À la personne qui a fait ça, je ne te demande qu'une chose: va la porter dans un refuge pour qu'on puisse la ravoïr», lance Amy Boucher-Sinclair, propriétaire de Nala, un labernois femelle (mélange de labrador et de bouvier bernois) de 9 mois.
JDM13.4	Le vol est survenu le 17 février à 18 h 30, à l'angle des rues Langelier et Pierre dans Montréal-Nord.
JDM13.5	Une plainte a été formulée au SPVM, qui enquête sur le vol.
JDM13.6	«Mon copain fait des livraisons pour un dépanneur. Lorsqu'il s'arrête, il laisse le véhicule sans surveillance pendant deux minutes maximum. Il y a quelqu'un qui en a profité pour partir avec la voiture pendant ce temps-là», s'insurge Mme Boucher-Sinclair.
JDM13.7	La maîtresse de Nala dit avoir le cœur en morceaux depuis que le chien a été volé, puisqu'il était passager de la voiture.
JDM13.8	Son histoire a touché le Québec, alors que sa publication sur Facebook comptait plus de 2200 partages, hier
JDM13.9	«Je rentre à la maison, je vois toutes ses affaires puis je me mets à pleurer, raconte la jeune femme de 19 ans. C'est mon premier chien, c'est comme mon bébé. Je ne dors plus depuis qu'elle n'est plus là.»

JDM13.10	PAS DANS SON ASSIETTE
JDM13.11	Elle est d' autant plus inquiète parce que son chien ne semblait pas dans son assiette dans les derniers jours.
JDM13.12	«Je me demande si elle va bien. Elle ne mangeait pas beaucoup, vomissait et semblait très fatiguée. Je l' avais même amenée chez le vétérinaire la veille», affirme Amy Boucher-Sinclair.
JDM13.13	La jeune femme implore les gens d' ouvrir l' œil et de signaler à la police s' ils aperçoivent une Mazda 3 bleue, avec de la rouille, dont le numéro de plaque est le J52 DMV.
JDM13.14	La chienne pèse 72 livres et est de couleur brune, beige et blanche.
JDM13.15	Elle porte un collier brun-beige, avec une médaille rouge en forme d' os avec son nom inscrit, ainsi que le numéro de ses maîtres.
JDM13.16	Une récompense est promise à la personne qui permettrait de la retrouver, sans que soient précisés le montant ou la nature de la récompense.
JDM14.1	UNE BALLADE ROMANTIQUE SE TERMINE EN DRAME
JDM14.2	Une promenade à motoneige qui s' annonçait romantique s' est terminée en cauchemar samedi après-midi alors qu' un homme a assisté impuissant au décès de sa conjointe qui le précédait dans les sentiers.
JDM14.3	«Elle est décédée sur le coup, dans mes mains. C' était l' amour de ma vie», confie Patrice Darsigny, en parlant de Johanne Poulin, 56 ans, qui est morte samedi après-midi dans un sentier fédéré de Laurierville dans le Centre-du-Québec.
JDM14.4	Accompagné d' un groupe de huit, le couple était parti de Drummondville dans le but de se rendre dans un hôtel de Thetford Mines pour fêter la Saint-Valentin.
JDM14.5	«C' était un rayon de soleil cette femme-là. Elle était tellement dévouée, toujours là pour les autres», mentionne -t- il, la voix nouée par l' émotion.
JDM14.6	Originaire de Sainte-Julie, la motoneigiste n' a eu aucune chance, selon son conjoint.
JDM14.7	«Le skidoo est parti comme une balle et elle est allée frapper un arbre de plein fouet», raconte -t- il.
JDM14.8	«L' accident est survenu vers 13 h, en raison d' un abaissement de la surface de circulation dû à une entrée privée qui donne accès au sentier», explique Aurélie Guindon, porte-parole de la Sûreté du Québec.
JDM14.9	CONDUITE SÉCURITAIRE
JDM14.10	Selon M. Darsigny, la femme qui était infirmière au CHUM portait son casque lors de l' accident et ne roulait pas plus vite que la limite permise.
JDM14.11	«Peut-être qu' elle a voulu baisser la vitre de son casque et qu' elle a pris la bosse avec une seule main», estime M. Darsigny.
JDM14.12	Des arrêts obligatoires ont été installés près des lieux après l' accident.
JDM14.13	Selon le motoneigiste, il s' agissait du deuxième accident à survenir au même endroit, dans la même journée.
JDM14.14	«En arrivant sur les lieux, les pompiers ont dit qu' ils étaient venus le matin. J'ai su qu' un homme avait aussi fait un accident là, mais il s' en est sorti», indique -t- il.
JDM14.15	Un autre accident, survenu cette fois à La Malbaie, a coûté la vie à un motoneigiste de 50 ans.
JDM14.16	Originaire de Clermont, Mario McNicoll est décédé dans la nuit de vendredi à samedi, après être entré en collision avec un arbre vers 1 h du matin.
JDM14.17	Celui qui faisait partie d' un groupe de quatre motoneigistes circulait sur le sentier 378, près du mont Grand-Fonds.
JDM14.18	«C' était le meilleur homme sur la Terre, pour qui sa famille comptait plus que tout au monde», mentionne sa fille de 22 ans, Amélia McNicoll.
JDM14.19	Des inspections mécaniques ont été demandées sur les motoneiges des victimes.
JDM14.20	Dans les deux cas, l' alcool ne serait pas en cause.
JDM14.21	Ces deux victimes porteraient à 16 le nombre de décès à motoneige cet hiver.
JDM15.1	L' UTILISATION DU FONDS VERT SERA SCRUTÉE
JDM15.2	La ministre Isabelle Melançon demandera des vérifications sur l' usage du Fonds vert par le ministère des Transports, qui utilise les millions de la lutte aux changements climatiques pour rembourser de vieilles dettes.

JDM15.3	«J'ai un objectif, et je veux réduire les gaz à effet de serre (GES) de 20 % pour 2020. On veut s'assurer que chaque dollar qu'on investit dans le Fonds vert s'en va à la réduction des émissions de GES», a martelé la ministre de l'Environnement, hier.
JDM15.4	Le Journal révélait hier que des dizaines de millions de dollars du Fonds vert sont utilisés pour rembourser les dettes des vieux projets du prolongement du métro de Laval et du Train de l'Est.
JDM15.5	Mme Melançon a affirmé qu'elle «attend toujours des réponses» et qu'elle a demandé des comptes à la présidente du conseil de gestion du Fonds.
JDM15.6	«Je veux savoir si le comité de gestion a été mis au courant. J'attends de parler avec la présidente», a-t-elle dit.
JDM15.7	Dans une communication écrite avec le Journal, le Comité a cependant indiqué qu'il appuyait la décision du MTQ.
JDM15.8	DE LA «MAUVAISE GESTION LIBÉRALE»
JDM15.9	Les partis d'oppositions déplorent que ce cas fasse «encore une fois» la démonstration de la mauvaise gestion du Fonds vert par le gouvernement libéral.
JDM15.10	«Ce n'est pas acceptable. Ça devient une taxe déguisée pour payer des projets passés, dénonce le député péquiste Sylvain Gaudreault. On n'a pas créé le Fonds vert pour ça».
JDM15.11	Plutôt que de laisser au MTQ le choix des projets financés dans une logique de «silos», M. Gaudreault propose un ministère de l'Environnement, du climat et de l'énergie qui chapeauterait toutes les sommes du fonds.
JDM15.12	À la Coalition avenir Québec, on estime que l'argent qui vient majoritairement des automobilistes devrait servir à <u>financer</u> de nouveaux services de transport collectif, ainsi qu'à <u>construire</u> en masse des bornes de chargement pour véhicule électrique.
JDM15.13	«C'est scandaleux d'apprendre qu'on utilise le Fonds vert pour éponger les dettes du ministère des Transports, mais est-ce vraiment surprenant de la part des libéraux? Le Fonds vert est un fourre-tout depuis le début», a déploré de son côté la co-porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé.
JDM16.1	BOUCHARD A NÉGOCIÉ POUR LES MÉDECINS SPÉCIALISTES
JDM16.2	L'ex-premier ministre Lucien Bouchard a fait partie de l'équipe de négociations des médecins spécialistes qui a arraché 2 milliards de dollars à l'État québécois, ce que dénonce le député solidaire Amir Khadir.
JDM16.3	«Il me semble qu'il a un devoir, après avoir servi l'intérêt public, de ne pas agir contre l'intérêt public», lance le député de Mercier, qui a souvent critiqué les mandats de l'ex-premier ministre à titre de négociateur.
JDM16.4	La semaine dernière, le gouvernement Couillard a annoncé qu'il versera deux milliards de dollars de plus aux médecins spécialistes dans le cadre de l'entente qui lie l'État avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) jusqu'en 2023.
JDM16.5	Québec assure toutefois que ces sommes proviennent d'ententes passées et que le gouvernement ne versera pas «d'argent neuf»
JDM16.6	Pour Amir Khadir, lui-même médecin spécialiste, ces hausses obtenues par l'ex-premier ministre sont inacceptables.
JDM16.7	«Les augmentations indécentes octroyées aux médecins, pour n'importe quels hommes et femmes raisonnables, sont une exagération qui nuit à l'intérêt public», juge-t-il.
JDM16.8	NÉGOCIATEUR
JDM16.9	La FMSQ avait retenu les services de Me Lucien Bouchard, du cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg, en janvier dernier, à titre de conseiller pour piloter ses recours juridiques.
JDM16.10	La Fédération a notamment servi des mises en demeure au gouvernement du Québec pour contester l'application de la loi 130, qui donne aux hôpitaux le pouvoir de punir les médecins qui ne répondent pas aux besoins des établissements.
JDM16.11	À compter du début de l'été, toutefois, Lucien Bouchard s'est joint à l'équipe de négociations de la FMSQ.
JDM16.12	«Tout le monde sait que c'est un grand négociateur», fait valoir la directrice des Affaires publiques et des communications de la FMSQ, Nicole Pelletier.
JDM16.13	PAS DE RÔLE PRÉCIS
JDM16.14	La Fédération affirme toutefois que Me Bouchard n'agissait pas à titre de négociateur en chef, mais était «partie prenante» de l'équipe de négociation, aux côtés de Me Sylvain Bellavance, directeur des Affaires juridiques et de la négociation à la Fédération, et de Raynald Ferland, vice-président de l'organisme.

JDM16.15	«Une table de négociations, c' est trois personnes qui se présentent et qui discutent. Il n' y a pas un rôle précis», dit Nicole Pelletier.
JDM16.16	«Mon collègue des Affaires juridiques, étant le directeur, c' est un peu lui qui était le "lead", si vous me permettez l' expression, ajoute -t- elle. Mais, sinon, tout le monde est égal autour de la table et tout le monde se parle.»
JDM17.1	LA FORMATION D' EMBÂCLES INQUIÈTE
JDM17.2	La surveillance des cours d' eau du sud et de l' ouest du Québec sera redoublée aujourd' hui et demain à cause du redoux et de précipitations prévues, qui pourraient créer des embâcles et causer des inondations.
JDM17.3	«On a appelé les municipalités qui sont à risque de se montrer aux aguets et de suivre l' évolution de la situation. On a demandé aux villes de mettre en place les mesures qu' elles jugent nécessaires afin de réagir s' il y a des débordements», a indiqué Thomas Blanchet, porte-parole pour la sécurité civile au ministère de la Sécurité publique.
JDM17.4	Des quantités de pluie de 20 à 30 millimètres sont attendues jusqu' à demain.
JDM17.5	Notons aussi que le mercure sera en hausse jusqu' à 10 degrés Celsius.
JDM17.6	«Avec la fonte de la neige, qui va causer du ruissellement dans les cours d' eau, ce sera l' équivalent de 40 à 60 millimètres, indique Pierre Corbin, directeur des opérations chez Hydro Météo. Le danger ne sera pas la crue, mais bien la formation d' embâcles.»
JDM17.7	VEILLE DE DÉBÂCLE
JDM17.8	Selon l' expert en surveillance des cours d' eau, les zones les plus à risques sont celles près des frontières américaine et ontarienne, plus précisément la Beauce, l' Estrie, la Montérégie et l' Outaouais.
JDM17.9	«Une veille de débâcle est en vigueur pour les rivières Châteauguay, aux Brochets et l' Acadie. Mais c' est une situation qui va évoluer d' heure en heure, à suivre de près», souligne M. Corbin, ajoutant que les rivières Richelieu, Yamaska, Coaticook, Saint-François seront également à surveiller.
JDM17.10	Selon lui, la situation pourrait être semblable à ce qui a été observé à la mi-janvier, lorsqu' il y a eu un redoux.
JDM17.11	Des embâcles qui s' étaient formés sur plusieurs rivières du Québec avaient notamment inondé des secteurs des villes de Bécancour, Beauport et Cookshire- Eaton.
JDM17.12	Des dizaines de résidences avaient été touchées.
JDM17.13	PERSONNEL DISPONIBLE
JDM17.14	«Les citoyens qui habitent aux abords de cours d' eau devraient être vigilants. À la moindre inquiétude, ils doivent le signaler aux autorités locales», mentionne Thomas Blanchet, porte-parole de la Sécurité publique.
JDM17.15	Il ajoute que «du personnel a été placé en disponibilité pour venir en aide aux municipalités» en cas de besoin.
JDM18.1	DEUX LEADERS DE LA MAFIA ACQUITTÉS DE GANGSTÉRISME
JDM18.2	Deux piliers de la mafia montréalaise que la police avait enregistrés à leur insu dans un bureau d' avocats ont été acquittés de gangstérisme, hier, parce que la preuve a été recueillie illégalement.
JDM18.3	C' est la décision massue qu' a rendue le juge Eric Downs en faveur de Stefano Sollecito et de Leonardo Rizzuto, qui ont ainsi réussi <u>à faire exclure</u> l' écoute électronique avec laquelle les policiers espéraient <u>pouvoir les faire condamner</u> .
JDM18.4	Le juge a conclu que «les agents de l' État» ont «priorisé» leur enquête au détriment du secret professionnel protégeant les conversations privées entre les avocats et leurs clients.
JDM18.5	UNE PREMIÈRE
JDM18.6	En 2015, Sollecito et Rizzuto étaient considérés comme les deux principaux leaders de la mafia italienne.
JDM18.7	Pour les coincer, les policiers ont joué d' audace et tenté une première au Canada : enregistrer les suspects à leur insu en plantant des micros à l' intérieur du bureau de Me Loris Cavaliere, l' avocat de longue date du clan Rizzuto.
JDM18.8	Les enquêteurs avaient eu l' aval d' un juge pour épier les suspects qui tenaient des réunions de «business» dans la salle de conférence de l' avocat.
JDM18.9	«CUMUL DE VIOLATIONS»

JDM18.10	Sollecito et Rizzuto ont notamment été enregistrés, en août 2015, en train de discuter d'activités illicites, de territoires de vente, de «taxes» à verser aux Hells Angels et de possibles recours à la violence pour rester en contrôle.
JDM18.11	Toutefois, le juge Downs estime que l'exécution de ce moyen d'enquête a été «défaillante, voire négligente».
JDM18.12	Elle a mené à un «cumul de violations» de droits constitutionnels des requérants et de «tiers innocents», soit d'autres avocats du même cabinet et leurs clients qui n'auraient pas dû être épiés.
JDM18.13	«Un bureau d'avocats est un sanctuaire et on n'y entre pas comme dans un entrepôt», a commenté la criminaliste Danièle Roy, qui défendait Stefano Sollecito.
JDM18.14	Le juge a acquitté les deux accusés après que la Couronne eut annoncé qu'elle n'aurait pas d'autre preuve à offrir que celle qu'il venait d'écartier.
JDM18.15	Détenu, Leonardo Rizzuto fait toujours face à des accusations pour possession de cocaïne et de deux pistolets semi-automatiques que les policiers avaient saisis à son domicile de Laval dans cette affaire.
JDM18.16	Loris Cavaliere s'était reconnu coupable de gangstérisme sans contester l'écoute électronique effectuée dans son bureau.
JDM18.17	Il a obtenu sa libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine de 34 mois, en novembre dernier.
JDM19.1	«ON NE PEUT PAS SE PERMETTRE DE PERDRE DES ANGLOPHONES», DIT PHILIPPE COUILLARD
JDM19.2	Confronté aux données selon lesquelles une majorité d'anglophones ont déjà songé à <u>quitter</u> la province, Philippe Couillard a insisté sur la nécessité de retenir tous les travailleurs au Québec, hier.
JDM19.3	«Avec la pénurie de main-d'oeuvre qu'on connaît, on ne peut pas se permettre de perdre des Québécois», a souligné le premier ministre du Québec lors d'un point de presse à Saint-Félicien, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
JDM19.4	Un sondage Léger publié la fin de semaine dernière par Le Journal montre que 60 % des anglophones au Québec ont déjà envisagé <u>de s'établir</u> dans une autre province.
JDM19.5	M. Couillard a réitéré qu'il percevait un «sentiment d'éloignement» chez les anglophones, raison pour laquelle son gouvernement a créé un poste de ministre responsable des Relations avec les Québécois de langue anglaise à l'automne dernier.
JDM19.6	PLAN D'ACTION
JDM19.7	Il compte <u>présenter</u> un plan d'action qui visera à <u>faciliter</u> l'accès au marché du travail ainsi qu'aux cours de français.
JDM19.8	«On veut que tous les Québécois et Québécoises se sentent comme des Québécois à part entière», a tranché le premier ministre.
JDM19.9	L'étude a été menée en ligne dans la foulée du débat du «Bonjour, hi» et du «Adidas Gate», l'automne dernier.
JDM19.10	«La controverse du "Bonjour, hi", ce n'est rien comparé à celle du lac Meech. Les gens qui ont connu les tensions des années 1990 pensent que les relations avec les francophones sont vraiment meilleures aujourd'hui», a commenté hier le député libéral montréalais Anthony Housefather.
JDM19.11	Au total, 57 % des anglophones qualifient d'harmonieuses les relations avec les francophones.
JDM19.12	«Nous avons vu une énorme amélioration au fil des années, mais les jeunes n'ont pas ces souvenirs-là», a analysé l' élu de Mont-Royal.
JDM19.13	Le porte-parole péquiste en matière de culture et de langue, Pascal Bérubé, a argué que le Québec retiendrait davantage d'anglophones s'il y avait plus d'immersion française et d'échanges entre collèges dans les cégeps anglophones.
JDM19.14	«On est convaincus que la réussite sociale et professionnelle des anglophones passe par un meilleur apprentissage du français», a -t- il affirmé.
JDM20.1	UN ADO POURRA JOUER AU HOCKEY GRÂCE À SES IDOLES
JDM20.2	Un adolescent atteint d'une maladie inconnue pourra continuer à <u>jouer</u> au hockey à l'aide d'entraîneurs de la Ligue nationale et de la Ligue junior majeur du Québec.
JDM20.3	Kory-Antony Roy-Lagacé est atteint d'une maladie sans nom qui provoque de l'inflammation importante dans tout son corps.
JDM20.4	Les crises surviennent quand il attrape un virus, en moyenne toutes les quatre à six semaines.
JDM20.5	Le gardien de but de 15 ans de Rivière-du-Loup se retrouve alors cloué au lit avec des souffrances importantes pour plusieurs jours et doit rater du hockey et de l'école.

JDM20.6	Le seul traitement qui a ralenti son mal jusqu' à présent est d' aller dans une chambre hyperbare riche en oxygène.
JDM20.7	Le désir de revêtir son uniforme du Bleu et Or bantam BB de Rivière-du-Loup l' aide à rester positif.
JDM20.8	L' adolescent joue au hockey depuis qu' il a trois ans et s' est lié d' amitié avec plusieurs de ses idoles.
JDM20.9	Il se rendait souvent dans les aréna de la LHJMQ et il se faisait remarquer en raison du masque qu' il devait porter pour ne pas attraper de virus.
JDM20.10	Il a même déjà livré un discours de motivation avant un match des séries des Voltigeurs de Drummondville.
JDM20.11	UN BEAU CADEAU
JDM20.12	Or, quelques-unes de ses idoles se sont réunies pour lui offrir un beau cadeau.
JDM20.13	Kory-Antony a fait une bonne rechute au retour des Fêtes et l' entraîneur adjoint des Sénateurs d' Ottawa, Martin Raymond, l' entraîneur des Tigres de Victoriaville, Louis Robitaille, et l' ex-capitaine des Voltigeurs de Drummondville, Charles-David Beaudoin, ont lancé une campagne de sociofinancement afin d' amasser les 10 000 \$ qu' il manquait pour lui acheter cette chambre hyperbare.
JDM20.14	La somme a été amassée en 12 jours, ont -ils annoncé dimanche.
JDM20.15	Le joueur des Predators de Nashville, Frédérick Gaudreau, a notamment contribué.
JDM20.16	«Je suis vraiment content parce que ça va améliorer ma qualité de vie et me permettre de jouer au hockey et de pouvoir aller à l' école comme une personne normale», dit l' adolescent, qui est en 3e secondaire.
JDM20.17	SIX MOIS SANS CRISE
JDM20.18	Kory-Antony a eu l' occasion d' essayer une chambre hyperbare pour la première fois durant les Fêtes de 2016, et il a été presque six mois sans faire de crises de douleur.
JDM20.19	La mère de l' adolescent, Valérie Roy, n' en revenait pas de voir son jeune autant en forme et est renversée de voir des hommes de la LHJMQ et de la LNH s' unir pour son fils.
JDM20.20	«Ce qui est touchant, c' est que des adultes ont permis à cet enfant-là d' être un ami à eux. Ils l' apprécient beaucoup», dit -elle.
JDM20.21	L' ancien capitaine des Voltigeurs de Drummondville et maintenant joueur du Moose du Manitoba, Charles-David Beaudoin, est resté marqué par la maturité de l' adolescent.
JDM20.22	«On dirait qu' il est un adulte dans un corps d' enfant», dit -il.
JDM20.23	L' entraîneur des Tigres de Victoriaville, Louis Robitaille, est très fier de toute cette solidarité dont les gens ont fait preuve.
JDM20.24	«Je suis un père de deux enfants, et voir des enfants sourire est ce que j'aime le plus au monde. Si je peux lui permettre d' avoir le sourire tous les jours, je vais avoir atteint mon objectif», dit -il.
JDM21.1	COCCINELLES DANS LA SALLE D' OPÉRATION
JDM21.2	Le problème d' infiltration d' insectes est loin d' être réglé à l' Hôpital Charles-LeMoine, malgré ce que prétend la direction.
JDM21.3	Une vidéo troublante montre une coccinelle qui s' est récemment posée au travers des bistouris durant une intervention chirurgicale.
JDM21.4	L' incident est survenu le 3 novembre dernier.
JDM21.5	Sur la vidéo obtenue par notre Bureau d' enquête, on peut voir l' insecte se promener à travers les instruments chirurgicaux sur la table située à quelques centimètres du patient.
JDM21.6	Ces équipements, comme tout le matériel qui sert à opérer, doivent absolument être stériles.
JDM21.7	Le personnel a dû prendre un bol en métal pour attraper l' insecte.
JDM21.8	La situation est loin d' être isolée dans cet hôpital situé à Greenfield Park, sur la Rive-Sud de Montréal.
JDM21.9	Seulement en novembre et décembre 2017, le personnel a compté deux coccinelles, trois fourmis, deux mouches et une mouche à fruits au bloc opératoire, selon un rapport interne dont nous avons obtenu copie.
JDM21.10	Dans un cas, la fourmi se promenait sur la blouse stérile du chirurgien au début de l' opération.

JDM21.11	Des insectes ont été observés à 34 reprises depuis 2016.
JDM21.12	TRAVAUX COÛTEUX
JDM21.13	Selon la direction, l'hôpital a investi 700 000 \$ depuis 2016 pour tenter de venir à bout des problèmes d'infiltrations d'insectes et d'humidité excessive, mais rien ne semble y faire (voir autre texte).
JDM21.14	Certains s'inquiètent que la situation redevienne problématique avec le retour des températures plus clémentes.
JDM21.15	Pourtant, en septembre dernier, la direction avait soutenu que le problème était réglé après les révélations de notre Bureau d'enquête sur la présence d'insectes et même d'une souris.
JDM21.16	«Dans les derniers mois, toutes les vérifications ont démontré qu'on avait réglé le problème», avait assuré le directeur des services professionnels, le Dr Jean Rodrigue, en entrevue à la radio du 98,5.
JDM21.17	NID DANS LE PLAFONDA
JDM21.18	Les événements des derniers mois ont prouvé le contraire.
JDM21.19	Excédés, une trentaine de chirurgiens et anesthésistes se sont adressés au ministre de la Santé, Gaétan Barrette, dans une lettre envoyée au début du mois de février.
JDM21.20	Ils réclament des travaux d'urgence pour refaire le bloc opératoire.
JDM21.21	«Nous avons le devoir de nous assurer que nos patients soient opérés dans des conditions sanitaires adéquates afin de ne pas nuire à leur état de santé. À cet égard, nous ne pouvons tolérer des mouches, des coccinelles ou des niveaux d'humidité nettement au-delà des normes dans ces salles», peut-on lire.
JDM21.22	Selon le document, les autorités de l'hôpital sont au courant que diverses bestioles ont établi leur nid dans le plafond du bloc opératoire en raison de la désuétude des installations.
JDM21.23	Visionnez la vidéo de la coccinelle jdeM.com/coccinelles
JDM22.1	«ÇA N' A PAS D' ALLURE»
JDM22.2	Depuis quelques mois, l'établissement situé à Longueuil a bouché les trous en attendant de pouvoir faire des travaux majeurs.
JDM22.3	On a notamment colmaté l'enveloppe extérieure du bloc opératoire.
JDM22.4	Une nouvelle porte sera bientôt installée à l'entrée du bloc et d'autres travaux ont été faits au circuit de refroidissement.
JDM22.5	On prévoit également refaire des travaux de calfeutrage sur la structure extérieure de l'hôpital vers la fin du mois de mars.
JDM22.6	Des travaux évalués à 400 000 \$.
JDM22.7	HUMIDITÉ EXCESSIVE
JDM22.8	«Malgré tout l'argent investi, il y a encore des insectes», indique une personne bien au fait de la situation.
JDM22.9	Cette dernière dit n'avoir jamais rien vu de tel dans un hôpital.
JDM22.10	«Ailleurs, il y a eu une mouche et c'était le branle-bas de combat alors qu'ici, ça fait des années qu'on ramasse les insectes.»
JDM22.11	Les médecins s'inquiètent notamment des risques d'infections nosocomiales.
JDM22.12	«Ça n'a pas d'allure, ça augmente les risques d'infection.»
JDM22.13	À la fin du mois de septembre, 36 opérations avaient dû être annulées à cause de la chaleur et de l'humidité excessive.
JDM22.14	Une autre source qui n'a pas constaté la présence d'insectes n'est cependant pas surprise de la situation.
JDM22.15	«Quand il va se mettre à faire plus beau, ça va ressortir. Ce bloc-là est tellement vieux», dit -elle en précisant que le taux d'humidité est souvent loin de respecter les normes.
JDM22.16	En août dernier, le Centre hospitalier de Vichy en France a fermé son bloc opératoire pour quatre jours par mesure préventive après la découverte d'insectes dans certaines zones de circulation.
JDM23.1	DES PLANS POUR UN NOUVEAU BLOC

JDM23.2	Même si un nouveau bloc opératoire est dans les cartons depuis une quinzaine d'années, la direction de l' Hôpital Charles Le Moyne n' a officiellement présenté ses plans au ministère qu' en décembre dernier.
JDM23.3	La présentation d' un plan clinique était l' une des conditions du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, pour décider si un nouveau bloc opératoire sera construit.
JDM23.4	Les futures salles seraient aménagées au-dessus de la nouvelle urgence.
JDM23.5	Le nombre de salles d' opération pourrait augmenter de 13 à 15 pour répondre aux besoins de la population de la Montérégie.
JDM23.6	«On est positifs», dit Lise Pouliot, présidente-directrice générale du CISSS de la Montérégie-Centre.
JDM23.7	Ce n' est toutefois pas d' hier que ce projet est dans les plans.
JDM23.8	Il faisait partie du plan de développement présenté à l' hôtel de ville de Greenfield Park en novembre 2003.
JDM23.9	En 2010, on estimait le coût des travaux pour un nouveau bloc et d' agrandissement des laboratoires à 42 M\$ dans un document interne.
JDM23.10	Il était alors présenté comme un projet avec avis favorable du ministère.
JDM23.11	PROBLÈME CIRCONSCRIT
JDM23.12	Pourtant, il n' y a encore aucune annonce qui a été faite en ce sens.
JDM23.13	La direction dit que ce n' est pas la présence d' insectes ou l' humidité des salles qui justifie la construction d' un nouveau bloc.
JDM23.14	On indique plutôt que ce problème est circonscrit à un secteur particulier du bloc opératoire.
JDM23.15	La salle d' opération numéro 1 serait particulièrement à risque en raison des deux murs qui donnent sur l' extérieur.
JDM23.16	Des mesures de contrôle parasitaire ont été mises en place et on soutient qu' aucun incident n' a été répertorié depuis décembre.
JDM23.17	Selon Lise Pouliot, une infirmière est toujours présente lors d' opérations pour s' assurer que le champ stérile n' est pas contaminé.
JDM23.18	Elle peut intervenir au besoin.

ANNEXE D

Sous corpus du *Monde*

M1.1	UN SUJET QUI A DISPARU DE LA SPHÈRE POLITIQUE
M1.2	Taux d'emploi, réussite scolaire, habitation... de profondes inégalités persistent entre population d'immigrés et population dite «générale»
M1.3	Les personnes issues de l'immigration sont -elles bien intégrées dans la société française?
M1.4	Plus de sept Français sur dix ont répondu «non» à cette question, selon le résultat d'un sondage sur les Européens et l'immigration réalisé dans 25 pays par l'IFOP en octobre 2017.
M1.5	Que les personnes interrogées se situent à droite ou à gauche, moins d'une sur deux en est convaincue.
M1.6	Ce qui fait de ce sujet un des rares points de consensus sur l'immigration en France aujourd'hui.
M1.7	Les indicateurs d'intégration ne sont pas au beau fixe.
M1.8	Il existe des différentiels importants entre la population dite «générale» et les dernières générations d'immigrés sur quelques marqueurs significatifs.
M1.9	Responsable de la cellule migrations de l'OCDE, Christophe Dumont observe que, «parmi les personnes arrivées entre 2009 et 2014, un tiers est en emploi au bout de cinq ans de présence».
M1.10	C'est d'autant plus gênant que, comme cette situation se répète à chaque génération de nouveaux arrivants, cela finit par créer un différentiel de 10 points en taux d'emploi entre la population générale (à 65 % en emploi) et les immigrés (55 %), explique le responsable OCDE.
M1.11	Avec le phénomène aggravant que «ceux qui ne sont pas en emploi en sont très éloignés», ajoute encore M.Dumont.
M1.12	Cette mal-intégration n'est pas héréditaire, certes, mais elle est quand même difficile à enrayer dans une société où l'école se charge d' <u>accroître</u> les inégalités liées à la naissance.
M1.13	Et les enfants issus de l'immigration n'y échappent pas, puisque ces derniers sont 24 % à sortir sans diplôme du système éducatif, contre 16 % dans la population générale.
M1.14	Si l'on s'arrête sur la seule population africaine, le taux de décrochage ou d'échec au diplôme monte même à 30 % (et à 39 % chez les garçons), comme l'a montré le chercheur Cris Beauchemin, coauteur de <i>Trajectoires et origines</i> (2016, INED Editions)
M1.15	SENTIMENT DE RELÉGATION
M1.16	Cette statistique nourrit un sentiment de relégation encore développé par la concentration dans les mêmes lieux, en ZUS (zone urbaine sensible) notamment, de ces populations fragilisées.
M1.17	Un quart des descendants d'origine africaine et 23 % des originaires de Turquie habitent en ZUS, contre 4 % des «natifs», faisait observer en mars 2015 France Stratégie dans une étude intitulée <i>Jeunes issus de l'immigration: quels obstacles à leur insertion économique?</i>
M1.18	En dépit de ces statistiques, le sujet «intégration» a disparu de la sphère politique avec la disparition du Haut Conseil à l'intégration (HCI) en 2012, et même avant.
M1.19	Dans les années 1990, pourtant, dans le sillage de la Commission sur la nationalité de 1987 avait émergé l'idée d'un nécessaire «contrat d'intégration» que le HCI devait mettre en œuvre.
M1.20	Ce contrat d'accueil et d'intégration a été expérimenté dès 2003 et remplacé en 2016 par le contrat d'intégration républicaine.
M1.21	En parallèle, en 1998, Martine Aubry a fait prendre un virage en jugeant la lutte contre les discriminations plus importante que l'intégration.

M1.22	Puis Jean-Marc Ayrault a encore un peu plus tué le sujet en 2015, noyant l' intégration dans le débat sur la laïcité.
M1.23	Ce qui a tout compliqué et l' a obligé à <u>refermer</u> la boîte de Pandore.
M1.24	De toute manière, comme le rappelait le Haut Conseil à l' intégration lui-même, le sujet est demeurée«une politique à éclipse des gouvernements», à l' exception de la période allant de 1991 à 1997 avec soit un ministre, soit un secrétaire d' Etat chargé de l' intégration.
M1.25	Pour le démographe Patrick Simon, «l' essentiel des politiques d' intégration a en fait été mené sur le terrain par les associations de quartier», plutôt sous forme de politiques de lutte contre les discriminations, d' égalité des chances, voire de promotion de la diversité, que d' intégration proprement dite.
M1.26	C' est pourquoi, à ses yeux, la politique d' intégration n' est pas à «réinventer», mais bien à «inventer».
M1.27	On embellirait un peu l' histoire en s' inventant une France d' hier qui aurait fait de ce sujet une priorité et aurait su <u>intégrer</u> .
M1.28	Dans notre pays où un habitant sur cinq est immigré, ou enfant d' immigré, rien n' est jamais vraiment allé de soi, même à l' heure de l' immigration européenne.
M1.29	Italiens, Polonais, Espagnols et Portugais ont longtemps été considérés avec méfiance.
M1.30	«Les derniers arrivés vivaient quelque temps dans les bidonvilles puis s' intégraient par le travail», rappelle Patrick Simon, qui se demande «comment aurait tourné l' intégration de ces vagues d' Européens, mal reçues dans la France de 1938-1939, sans la grande remise à plat de la guerre et de la Libération».
M2.1	HASSAN, AHMED ET ALSADIG, PAS ENCORE DES CITOYENS LAMBDA
M2.2	Trois migrants, arrivés en octobre 2015 à Vichy, témoignent de leurs efforts pour s' intégrer, mais aussi de leurs difficultés
M2.3	Trente mois de France, déjà!
M2.4	Ils s' appellent Hassan, Alsadig et Ahmed; sont arrivés à Paris à l' été 2015.
M2.5	Les trois Africains, qui font partie d' un groupe de réfugiés dont Le Monde suit l' intégration en France dans le cadre du programme The New arrivals, s' impatientent un peu, à Vichy, de n' être pas encore des citoyens lambda, anonymes dans la ville.
M2.6	En ce début 2018, Hassan, 37 ans, est le seul de ce trio à travailler.
M2.7	Chaque matin, il prend sa voiture et file, vers les champs des Jardins de Cocagne, l' entreprise d' insertion qui l' a embauché en juillet 2017.
M2.8	De l' aveu de son patron, Alexandre Mondet, «Hassan est autonome. Il comprend très bien le français, s' exprime de mieux en mieux».
M2.9	Une sacrée reconnaissance pour le salarié qui bientôt se trouvera un emploi non fléché.
M2.10	Enfin, «pas tout de suite», freine un peu son patron.
M2.11	«Il manque encore quelques codes à Hassan.Le plus difficile : les codes culturels», explique celui qui vient non seulement de refuser un après-midi à l' Erythréen pour faire réparer sa voiture, mais qui lui a en prime expliqué que ce genre d' autorisation ne se demande pas à un employeur.
M2.12	Pour M. Mondet, la demande d' Hassan est «normale», sa réponse à lui, aussi.
M2.13	C' est ce dialogue et cet apprentissage que permet un travail en insertion.
M2.14	Cet habitué des publics éloignés de l' emploi – selon l' expression consacrée – estime que deux années d' insertion sont en général nécessaires avant d' être prêt à travailler chez un patron classique en ayant toutes ses chances d' y réussir et d' y être bien.
M2.15	«BUREAUCRATIE INFERTILE»
M2.16	Alsadig et Ahmed, eux, n' en sont pas encore à la case «travail», et, même si tous deux s' expriment bien et ont déjà «compris» la France, ils ont surtout vu où se trouvent les nœuds.
M2.17	«Il est difficile de commencer à travailler. Pourtant nous avons envie de travailler», vient d' ailleurs d' écrire le groupe de réfugiés soudanais de Vichy à leur députée La République en marche, Bénédicte Peyrol, pour partager avec l' élue la condition de réfugié, en France, en 2018.

M2.18	De la France, tous trois ont d'abord senti la froideur du bitume parisien, connu les trottoirs en guise de matelas, avant de se retrouver dans le squat du lycée Jean-Quarré, dans le 19e arrondissement.
M2.19	Et puis, en octobre 2015, un matin à l'aube, des bus les ont évacués vers Varennes-sur-Allier et son centre d'accueil et d'orientation (CAO).
M2.20	«On a passé plusieurs mois là avant d'arriver à Vichy où on a été hébergés comme demandeurs d'asile, puis comme réfugiés, et où finalement on a commencé à faire nos premiers pas vers l'autonomie», résume Ahmed, 27 ans.
M2.21	Pour lui, la plus grosse galère a été le logement.
M2.22	Il vient juste de s'installer, alors qu'il cherchait depuis des mois un studio.
M2.23	Entre les propositions de marchands de sommeil et les loueurs qui ont peur du statut de réfugié, le jeune homme a dû être hébergé par une citoyenne solidaire entre la fin de son placement en foyer de demandeur d'asile et son emménagement récent.
M2.24	Outre cette difficulté, qu'il lui aurait été difficile de surmonter seul, Ahmed a aussi connu les galères de ce que le courrier à la députée qualifie de «bureaucratie infertile».
M2.25	Pour pouvoir bénéficier d'une formation, le jeune homme devait valider sa demande sur son espace personnel de Pôle emploi.
M2.26	Sauf qu'Ahmed n'avait ni ordinateur ni connexion Internet.
M2.27	Il a essayé de créer cet espace virtuel avec son téléphone portable, en vain.
M2.28	Et sans un coup de pouce amical, il ne serait sans doute toujours pas inscrit à la formation FIMO (Formation initiale minimale obligatoire), sésame pour conduire des poids lourds en France.
M2.29	«Il était bloqué et plus rien ne se passait», s'agace Pablo Aiquel, un Vichyssois solidaire, qui l'a aidé à faire installer une connexion Internet dans son appartement.
M2.30	RETISSER UN LIEN
M2.31	D'ici peu, le jeune homme, qui a appris très rapidement le français grâce au dévouement des bénévoles, va retrouver le plaisir d'être occupé toute la journée.
M2.32	Un changement qu'il attend avec impatience, lui qui, hormis les deux cents heures de cours de français de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et les douze heures de contrat d'intégration républicaine, a surtout appris la France et le français grâce à ses amitiés vichyssoises, au bénévolat et aux coups de mains précieux d'Issam Othman, premier Soudanais qui se soit installé là, en 2001.
M2.33	Alsadig, lui, s'est senti «un peu bloqué tant qu'il ne savait pas s'il obtiendrait le statut de réfugié».
M2.34	Une fois ce cap franchi, il a mis l'accélérateur et réalisé des progrès très rapides en français.
M2.35	«Parce que je devais ça à la France qui m'a accordé sa protection. Avant le statut, je n'étais pas vraiment prêt à progresser, même si j'aimais les cours de Marie, Bernard ou Claudine -bénévoles du Réseau Vichy solidaire -», analyse Alsadig.
M2.36	Son rêve à lui, c'était de retisser un lien avec son passé perdu, et de devenir électricien parce qu'il avait «fait ce travail au Soudan».
M2.37	Un souhait en train de se concrétiser depuis sa rencontre avec Pierre-Martin Aubelle
M2.38	Le directeur des Clés de l'atelier, une petite entreprise lyonnaise de formation aux métiers du bâtiment, a lu sur le site du Monde.fr le rêve de ce garçon de 27 ans.
M2.39	Il l'a joint et lui a proposé de l'inscrire avec un autre réfugié à une de ses formations.
M2.40	Comme Alexandre Mondet, des Jardins de Cocagne, Pierre-Martin Aubelle est habitué aux publics éloignés de l'emploi, sait les étapes qu'il faut franchir une à une vers l'autonomie, et aime baliser ce chemin pas si facile mais nécessaire pour avancer.
M2.41	Tous deux prennent pour la première fois un réfugié.
M3.1	AU PCF, LA RÉVOLTE DES TRENTENAIRES CONTRE PIERRE LAURENT GRONDE
M3.2	Plusieurs cadres nationaux et locaux signent un texte virulent contre le secrétaire national du Parti communiste, à neuf mois du congrès.
M3.3	Ce n'est pas (encore) une déclaration de guerre.
M3.4	Mais plutôt un coup de semonce, un avertissement adressé à la direction du Parti communiste français (PCF).

M3.5	A neuf mois de son congrès extraordinaire, plus d' une trentaine de responsables nationaux et locaux, âgés entre 22 ans et 45 ans dont une grande majorité de trentenaires, ont signé une «contribution collective».
M3.6	Intitulé «C' est le moment!», long de trois pages, ce texte veut poser les bases d' un communisme du XXI ^e siècle» et «révolutionner» le PCF, «sa stratégie et son organisation».
M3.7	Les signataires rassemblent «toutes les sensibilités du parti», ceux pour une alliance avec La France insoumise et ceux qui sont contre.
M3.8	Parmi eux, l' on remarque certains noms comme ceux d' Ian Brossat, 37 ans, adjoint à la Mairie de Paris en charge du logement et membre de la direction ; Igor Zamichiei, 32 ans, également membre de la direction, chargé du projet, et secrétaire de la fédération de Paris ; Anne Sabourin, 33 ans, qui s' occupe des questions européennes place du Colonel-Fabien ; ou encore Nicolas Bonnet-Oulaldj, 43 ans, président du groupe PCF au Conseil de Paris.
M3.9	«RECU»
M3.10	Ces jeunes cadres ne mâchent pas leurs mots.
M3.11	Leurs reproches adressés à Pierre Laurent, qui dirige le parti depuis 2010, sont clairs : le PCF a failli par manque de vision stratégique et par un effacement face aux autres forces politiques de gauche.
M3.12	A un peu plus d' un an des élections européennes, ils appellent à <u>faire</u> «lucidement le bilan de [leurs] difficultés pour les dépasser».
M3.13	Le but : le PCF doit «passer à l' offensive politique» et redevenir «une force politique nationale influente»
M3.14	«Notre parti perd pied dans la vie politique nationale, tranchent ainsi les signataires. Notre recul de plusieurs centaines de milliers de voix aux dernières élections législatives et le caractère inaudible de nos décisions nous conduisent à une marginalisation que la recomposition politique en cours peut rendre durable.»
M3.15	Ils dénoncent encore pêle-mêle «les difficultés stratégiques [qui] débouchent sur un gâchis d' énergie. Un doute se répand sur l' utilité de nos actions militantes. Nous avons souvent un coup de retard».
M3.16	Ces trentenaires demandent «un cap politique national clair, des objectifs réalistes mais ambitieux».
M3.17	Ils souhaitent <u>recréer</u> un rapport de force en leur faveur pour pouvoir ensuite bâtir des alliances où le PCF ne serait pas traité comme un simple supplétif, mais comme un partenaire à part entière.
M3.18	«On perd pied. Nous ne sommes pas audibles, on subit l' agenda, on est absent des médias. En interne, il y a une volonté de ne pas affronter les débats, peu de prises de risques... On ne doit pas reconduire les mêmes erreurs», insiste Nicolas Bonnet-Oulaldj.
M3.19	VIFS ÉCHANGES
M3.20	<u>Difficile</u> de ne pas voir dans ce réquisitoire une attaque en règle du bilan de Pierre Laurent – dont certains signataires sont comptables puisqu' ils ont participé à la direction du parti – et une manière de mettre la pression sur lui avant le congrès de novembre 2018 où l' ancien journaliste devrait briguer un nouveau mandat de secrétaire national.
M3.21	Ce rendez-vous est présenté comme le moment où la formation de gauche doit repenser son «action et ses ambitions» et «revoir ses orientations et sa stratégie de rassemblement et d' alliances».
M3.22	Dans une telle temporalité, les signataires savent qu' il est délicat d' apparaître comme des «frondeurs» qui veulent «diviser» un parti déjà en crise.
M3.23	Pas question, selon eux, de se lancer contre Pierre Laurent au congrès.
M3.24	Et tous jurent donc ne pas avoir le secrétaire national en ligne de mire.
M3.25	«On ne cible pas Pierre Laurent. La responsabilité est collective», assure Igor Zamichiei, présenté par tous comme la cheville ouvrière du texte.
M3.26	Ian Brossat abonde : «on ne fait aucun procès d' intention. On ne va s' embarquer dans une bataille contre Pierre Laurent. On a de l' estime pour lui. Notre question principale est de refaire du PCF une force qui compte. Les communistes n' ont pas vocation à être les seconds couteaux.»
M3.27	M. Zamichiei le jure : «Pierre Laurent ne l' a pas pris comme une attaque.»
M3.28	Voir.

M3.29	Car, en off, l' entourage du secrétaire national fulmine contre cette initiative.
M3.30	Ses proches y voient «un nouveau coup» porté par «la fédération de Paris» (dont de nombreux signataires sont issus).
M3.31	Ajoutez à cela de «vifs échanges» lors du dernier conseil national, les 9 et 10 février, autour de l' organisation du congrès, et vous aurez tous les ingrédients pour raviver les tensions internes.
M3.32	«La démarche est assez habile, car le texte énumère des insatisfactions et des attentes fortes qui existent. Mais ils n' apportent aucune solution. Tous ces sujets seront abordés lors de la préparation du congrès», affirme un dirigeant qui souhaite <u>conserver</u> l' anonymat.
M3.33	Ce dernier continue, <u>en désignant</u> Igor Zamichiei comme chef de file des jeunes «contestataires» : «La crispation vient de Paris, ce n' est pas nouveau. Mais leur texte, c' est l' alliance de la carpe et du lapin.»
M3.34	Le Parti communiste est aujourd' hui dans une situation délicate.
M3.35	Mis sous la pression de La France insoumise, ses membres sont profondément divisés quant à la stratégie à adopter face à Jean-Luc Mélenchon.
M3.36	Certains sont partisans – comme les députés Marie-George Buffet, Sébastien Jumel ou Stéphane Peu – d' une alliance électorale avec l' ancien socialiste.
M3.37	D' autres sont farouchement contre, comme André Chassaigne, le président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l' Assemblée nationale.
M3.38	Le congrès est l' occasion de trancher cette question.
M3.39	Avec une certitude : quelle que soit la décision, une partie de l' appareil sera mécontente.
M4.1	LAURENT WAUQUIEZ COMPARÉ À DONALD TRUMP APRÈS SES DÉCLARATIONS POLÉMIQUES
M4.2	Le président du parti Les Républicains, enregistré à son insu lors d' un cours devant les étudiants d' une école de commerce, a dû présenter des excuses à Nicolas Sarkozy.
M4.3	La droite française a -t- elle découvert son Donald Trump?
M4.4	C' est ce que semblent penser certains de ses responsables après la diffusion, vendredi 16 février, dans l' émission «Quotidien», sur TMC, de propos tenus la veille par Laurent Wauquiez devant des étudiants de l' école de management de Lyon, où il donnait un cours.
M4.5	Le président du parti Les Républicains (LR) s' est «lâché» dans le huis clos supposé de cette grande école de commerce, accusant notamment Nicolas Sarkozy d' avoir placé sur écoute ses ministres, Emmanuel Macron d' avoir mis en place une «cellule de démolition» contre François Fillon pendant la campagne présidentielle, ou estimant encore que la chancelière allemande, Angela Merkel, manquait de «charisme»...
M4.6	M.Wauquiez a aussi assuré qu' il ne livrait que du»bullshit» [des conneries] lors de ses interventions médiatiques.
M4.7	«C' est pire que du Trump», s' est lamenté Xavier Bertrand, dimanche, sur BFM-TV.
M4.8	Le président de la région Hauts-de-France, qui a quitté LR en décembre 2017 à la suite de l' élection à sa tête de M.Wauquiez, a vu dans cette attitude un pendant de celle du président des Etats-Unis, connu pour son langage fleuri et son «parler vrai», censés plaire à un électorat lassé par les hommes politiques traditionnels.
M4.9	«Vous prenez les mots qui ont été dits là, ça pourrait être un des membres de la famille Le Pen : c' est la même tonalité, la même violence, a ajouté M.Bertrand. Une des raisons pour lesquelles j' ai quitté LR, c' est cette violence, ce cynisme en politique, je ne les supporte plus.»
M4.10	«Ces propos ne concourent pas au rassemblement» de la droite, a, pour sa part, commenté dans une litote Eric Woerth, député LR de l' Oise, sur France 3.
M4.11	«SUR LE TON DE L' HUMOUR»
M4.12	Conscient de l' impair commis auprès de Nicolas Sarkozy, resté très populaire parmi les sympathisants des Républicains, M.Wauquiez a appelé dès samedi l' ancien chef de l' Etat pour s' excuser des accusations qu' il a proférées contre lui.
M4.13	«Il n' a jamais été question dans mon esprit de soutenir qu' on ait fait surveiller des membres du gouvernement dans le cadre du conseil des ministres», a fait savoir le président de LR dans une déclaration.
M4.14	Pour tenter de faire bonne figure, il évoque «une discussion libre avec des étudiants, parfois sur le ton de l' humour», et déplore que ses propos aient été «enregistrés de façon illégale, avec des méthodes peu déontologiques qui ouvrent la voie à des suites judiciaires».

M4.15	Cette défense en laisse certains sceptiques.
M4.16	«Comment peut-on, en 2018, tenir des propos devant un amphî d' étudiants, tous équipés de smartphones, en demandant la confidentialité, et croire que personne ne vous enregistrera? Naïveté? Confiance excessive? Ou... Provocation calculée?», s' est interrogé sur Twitter l' ancien ministre et député LR Thierry Mariani.
M4.17	Quoi qu' il en soit, cet épisode a polarisé l' attention autour du président de LR pendant près de quarante-huit heures, alors que ce dernier enregistrerait un regain dans les sondages les jours précédant la polémique.
M4.18	Les membres de l' exécutif ne se sont pas privés d' <u>attaquer</u> le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
M4.19	«Diffamations, injures, vulgarité», a simplement résumé le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux.
M4.20	Une sévérité d' autant plus grande que M.Wauquiez a estimé devant ses étudiants que Gérald Darmanin, le ministre de l' action et des comptes publics, visé par une plainte pour viol – classée sans suite – et par une autre pour abus de faiblesse, représenterait un «Cahuzac puissance 10».
M4.21	«Il va tomber», a assuré M. Wauquiez.
M4.22	«Il y a de drôles d' enseignements dans de drôles d' écoles de commerce», a réagi avec ironie M.Darmanin.
M5.1	A ARRAS, LE LANCEMENT OFFICIEL DES PATRIOTES AVAIT DES AIRS DE RÉUNION D' ANCIENS COMBATTANTS DU FN
M5.2	Même si Florian Philippot s' en défend, la désillusion causée par le Front national est le point de ralliement initial de ses militants.
M5.3	«Alors nous y voilà.»
M5.4	Le jour de gloire est arrivé pour Florian Philippot.
M5.5	A Arras (Pas-de-Calais), dimanche 18 février, dans le centre de congrès et de convention, l' ancien numéro deux du Front national a officiellement lancé son nouveau parti, Les Patriotes :«Nous pouvons tout rebâtir sur nos propres fondations», a -t- il assuré à la tribune.
M5.6	Finis les préambules aux discours de Marine Le Pen, cette fois, c' est bien lui qui a eu droit aux confettis.
M5.7	Lui, que les quelque 500 adhérents présents – sur les 6 500 revendiqués – ont confirmé à l' unanimité «président» du parti.
M5.8	Car si Florian Philippot répète que«démocratie directe» et«direction collégiale» seront au cœur de son mouvement, «il faut bien un chef».
M5.9	Or le patron, ici, c' est lui.
M5.10	Et le désormais leader de parti n' a boudé ni les selfies ni les«Florian, président».
M5.11	Entre un pâté lorrain et une course d' escargots, le voilà qui arpente tout sourire son «village des territoires», trinquant ici «aux Patriotes», là «à la France» avec l' ex-député FN José Evrard, sa «prise de guerre» à l' Assemblée nationale.
M5.12	«LES EXTRÊMES SONT DES IMPASSES»
M5.13	Stands «terroir», distribution de drapeaux français et Franck de Lapersonne, cofondateur du parti, pour animer... l' intronisation dominicale de Florian Philippot avait comme un air de Salon de l' agriculture, sans la bousculade des grands soirs ; ou de congrès du Front national.
M5.14	«Ah non! Ce n' est pas tout à fait la même chose dans le parti que vous citez.»
M5.15	L' ancien vice-président du parti d' extrême droite évite tant qu' il le peut d' en prononcer le nom, désormais.
M5.16	«Il ne faut pas le citer trois fois, sinon ça porte malheur», s' amuse -t- il, en aparté.
M5.17	Mais, à la tribune, Florian Philippot attaque bruyamment un «FN embourbé, perdu, pathétique qui a renoncé au pouvoir, se rediabolise pour essayer d' exister et se rallie à l' Union européenne», avant de se lancer dans un quasi mea culpa :«Les extrêmes sont des impasses, on croyait un moment à la mutation d' un parti mais il suffit d' un échec pour que tout déraile, et le retour des vieux démons que l' on croyait éloignés. On pensait pouvoir changer mais on se rend compte qu' on se trompait.»
M5.18	«PAS L' ENVERGURE D' ÊTRE PRÉSIDENTE»
M5.19	Toute la journée, les allées du palais des congrès d' Arras se sont transformées en réunion des anciens combattants frontistes.

M5.20	Car si Florian Philippot répète ne pas vouloir faire de son mouvement le rassemblement des déçus du FN, ses premiers militants ne cachent pas que la désillusion est leur point de ralliement initial.
M5.21	Danielle Grandmontagne-Hoffman la première.
M5.22	Cette retraitée mosellane a passé plus d' une décennie à défendre le Front national..
M5.23	Sur le fond, elle est «bien d' accord» avec eux.
M5.24	Seulement, elle n' y croît plus depuis une certaine soirée du 3 mai.
M5.25	Celle du débat de l' entre-deux-tours, où «Marine Le Pen a montré qu' elle n' avait pas l' envergure d' être présidente», selon elle
M5.26	Prostrée devant son écran à Forbach (Moselle), la terre de parachutage de Florian Philippot, elle s' est «dit que c' était fichu», se souvient la frontalière.
M5.27	Pire, elle s' est sentie «comme une idiote», elle qui avait «tout fait» pour le FN.
M5.28	Tractage, dons, universités d' été...
M5.29	La militante engagée avait même «fait la pub» autour d' elle, depuis toutes ces années.
M5.30	«Ridiculisée», elle a quitté le paquebot pour monter dans l' embarcation de secours.
M5.31	«En fait, je suis venue chercher ici le Front national là où Florian l' avait amené. Avant que Marine l' ait tout cassé.»
M5.32	LES PATRIOTES «SAVENT QUE MARINE LE PEN EST GRILLÉE»
M5.33	Même constat sous l' affiche «Languedoc», où Gilbert Biasoli raconte, foulard rouge noué autour du cou, la «dérive» qui l' a mené ici.
M5.34	Le conseiller municipal de Carcassonne, pin' s Patriotes bien planté côté cœur, déroule : débat, défaite présidentielle et législatives, discours «raciste»...
M5.35	C' est bien du FN qu' il s' agit, là encore.
M5.36	Gilbert Biasoli avait, lui aussi, adhéré au parti d' extrême droite, il y a huit ans de cela, avant de le quitter pour les Patriotes.
M5.37	«Heureusement que Florian est parti, finalement», se rassure Andrea Didelot devant les bretzels de son stand alsacien.
M5.38	L' élu de 25 ans, qui a rejoint le groupe mené par Florian Philippot au conseil régional Grand Est, refait l' histoire : «S' il était resté au FN, on aurait été obligés de rester dans la mélasse nous aussi.»
M5.39	Et de décrire la «sinistrose» dans laquelle a sombré le FN depuis la défaite présidentielle, et à laquelle il pense <u>avoir échappé</u> en le quittant.
M5.40	«Nous, on ne sait pas si Les Patriotes vont marcher, mais eux, ils savent que Marine Le Pen est grillée.»
M5.41	Michel Delannoy acquiesce.
M5.42	A 51 ans, il est venu d' Aniche (Nord), à une trentaine de kilomètres d' Arras, pour assister à «la naissance du bébé».
M5.43	Ce qui le motive à adhérer à un autre parti, alors qu' il a quitté le FN «écœuré» : «Le chômage de masse et l' immigration incontrôlée.»
M5.44	Avec, <u>il en est persuadé</u> , un rapport de cause à effet.
M5.45	«Grand remplacement économique», «génocide économique et culturel», etc., lui qui travaille dans le transport routier en a gros sur le cœur contre l' Europe.
M5.46	Et il a trouvé chez le chef des Patriotes un écho à ses reproches.
M5.47	«Fermer les frontières. Sortir de l' Europe»
M5.48	«La seule solution, c' est de sortir de l' Union européenne», répète Florian Philippot à la tribune, appuyé par un soutien vidéo de Nigel Farage, «l' homme du Brexit», ancien leader britannique europhobe UKIP, et un discours de David Coburn, du l' UKIP écossais.
M5.49	Les déçus du FN deviendront -ils des «philippotistes» convaincus?
M5.50	«On verra», rétorque Danielle.
M5.51	La quinquagénaire n' en dira pas plus sur son identité.

M5.52	Elle est juste venue «essayer» Philippot.
M5.54	Pendant longtemps, Danielle a mis «une enveloppe avec rien dedans» aux différents scrutins.
M5.54	Avant de tenter le FN, sans succès.
M5.55	«Quand ils ont décidé de ne plus sortir de l' Europe», Danielle est partie.
M5.56	Elle n' a «rien contre les étrangers, prévient -elle, mais y'en a beaucoup trop quand même».
M5.57	L' immigration est pour elle «un grave problème» auquel elle ne voit qu' une solution :«Fermer les frontières. Sortir de l' Europe.»
M5.58	Dans l' auditorium, Florian Philippot distribue les sujets programmatiques de son nouveau mouvement : éducation, écologie, droits des animaux, etc.
M5.59	Mais c' est la fin de son discours qui réveille ses troupes :«Peut-on aborder sans hystérie la question de l' immigration massive?», scande l' ex-bras droit de Marine Le Pen.
M5.60	«Assimilation républicaine», perte de «la qualité de Français» pour ceux «partis combattre avec les terroristes islamistes»...
M5.61	«Sans hystérie», à l' appel de ses fondamentaux, la salle agite ses drapeaux.
M6.1	POUR JEAN-MARIE LE PEN, CHANGER LE NOM DU FRONT NATIONAL EST «UNE TRAHISON»
M6.2	Le président d' honneur du parti d' extrême droite affirme au «JDD» qu' il se rendra au congrès, qui doit voter la suppression de sa fonction et de ses statuts.
M6.3	«Elle ne pourra rompre ses liens avec moi qu' en se suicidant! C' est mon sang qui coule dans ses veines.»
M6.4	Jean-Marie Le Pen a une certaine idée de la «réconciliation».
M6.5	Dans un entretien au Journal du dimanche, le 18 février, le cofondateur du Front national relance le mélodrame politico-familial de l' extrême droite.
M6.6	Lui, dont la justice a confirmé l' exclusion, début février, tout en le maintenant à la présidence d' honneur prévient : il ne sait pas encore comment, mais il sera bien présent à Lille, le week-end du congrès du FN, les 10 et 11 mars.
M6.7	Dans la foulée de la décision de la cour d' appel, le FN avait prévu que l' entrée lui serait interdite.
M6.8	«Si jamais cela devait arriver», menace le patriarche dans une lettre ouverte adressée à sa fille, Marine Le Pen, également publiée par Le JDD, «ce serait la bagarre de rue entre nous : d' excellents militants seraient blessés, le Front et son image ne s' en remettraient pas» .
M6.9	Signé :«ton père.»
M6.10	Quelques lignes plus haut, Jean-Marie Le Pen écrivait pourtant que «l' heure est à une grande réconciliation nationale», leur imposant «de nous élever au-dessus de nos querelles».
M6.11	«INEXPLICABLE ET SUSPECT»
M6.12	Mais la tentation était décidément trop forte.
M6.13	«J' ai existé avant elle, et elle existe grâce à moi», lance -t- il cinglant, dans les colonnes du JDD, à propos de celle qu' il a imposée à la tête du parti d' extrême droite, et qui l' a ensuite exclu.
M6.14	Dix jours auparavant, il se faisait tout aussi glaçant auprès du Monde :«Marine Le Pen? Je ne la connais pas plus que les autres, nous avons juste cohabité.»
M6.15	Le patriarche appelle également les militants frontistes à rejeter les nouveaux statuts, lesquels doivent entériner, lors du congrès, la suppression de sa présidence d' honneur.
M6.16	Quant au changement de nom du FN prôné par Marine Le Pen, qui doit être adopté par un nouveau vote, quelques jours après?
M6.17	Jean-Marie Le Pen n' y voit rien de moins qu' «une trahison de l' histoire du mouvement.(...) C' est inexplicable et suspect».
M6.18	Et si sa fille venait à l' oublier un peu trop tôt, il a prévu de <u>se rappeler</u> rapidement à son bon souvenir.
M6.19	Le premier volume de ses Mémoires doit paraître le 28 février.
M6.20	Soit dix jours avant le congrès.
M7.1	SAUVER LES HYPERMARCHÉS, LE GRAND CHANTIER DE LA GRANDE DISTRIBUTION

M7.2	Réduction des surfaces, arrivée de nouvelles enseignes...
M7.3	Les distributeurs ne s'avoient pas vaincus.
M7.4	L'hypermarché a-t-il encore un avenir en France?
M7.5	A en croire les distributeurs, ce modèle de grande surface, cannibalisé par les magasins de proximité, la distribution spécialisée et Internet, n'est pas mort.
M7.6	Ce mode de consommation dit du «tout-sous-le-même-toit» reste en croissance dans les pays en développement, mais semble moins pertinent dans les économies développées, où les clients sans enfants ou âgés préfèrent les magasins proches de chez eux.
M7.7	«Ce concept de distribution de masse, né dans les "trente glorieuses" et pensé dans le but d'écouler la marchandise, n'est plus adapté au contexte sociétal de démassification», estime Philippe Moati, coprésident de l'Observatoire société et consommation (ObSoCo).
M7.8	D'autant qu'il est baigné dans «un environnement de révolution numérique».
M7.9	Par sa taille, l'hypermarché continue à vouloir séduire tous azimuts, alors même que des «concepts de précision ont proliféré, comme des formats de magasin plus petits, du hard-discount, des magasins bio. L'hypermarché perd des clients de toutes parts», ajoute M.Moati.
M7.10	Et surtout dans ses rayons non alimentaires.
M7.11	«Peu de gens achètent leur télévision ou leur machine à laver dans un hypermarché. Les ventes sont en chute libre», constate le dirigeant d'un groupe de distribution.
M7.12	Mais «l'hypermarché recèle toujours une grande valeur», a assuré Alexandre Bompard, le PDG de Carrefour, le 23 janvier.
M7.13	RÉDUCTION DE LA TAILLE DES MAGASINS
M7.14	Les distributeurs ne s'avoient donc pas vaincus et explorent les moyens de relancer le modèle.
M7.15	A commencer par une réduction de la taille des magasins, dont certains font plus de 24 000 m ² .
M7.16	Carrefour a l'intention de se séparer d'au moins 100 000 m ² d'ici à 2020.
M7.17	Ils seront, au cas par cas, réaffectés à la préparation de commandes par Internet, transformés en Promocash – l'enseigne du groupe destinée aux professionnels –, en magasins de déstockage pour fins de série comme en Espagne ou rétrocédés à la galerie marchande où est situé l'hypermarché et recommercialisés en boutiques.
M7.18	Souvent, la galerie marchande dans laquelle s'insère l'hypermarché appartient au groupe lui-même.
M7.19	Carmila, la société foncière du groupe Carrefour, détient la moitié de celles qui sont attenantes à ses magasins.
M7.20	«Nous sommes en train d'identifier les surfaces dont nous pourrions nous porter acquéreur, a indiqué Jacques Ehrmann, PDG de Carmila, lors de la présentation des résultats de la foncière, le 15 février. Si elles font entre 3 000 m ² et 4 000 m ² , on peut y faire une extension de la galerie marchande, qui coûte moins cher à réaliser qu'un agrandissement du centre.»
M7.21	STRATÉGIE DE VASES COMMUNICANTS
M7.22	Depuis cinq ans, Casino a mis en œuvre cette stratégie de vases communicants entre l'hypermarché et la galerie commerciale, en réduisant de 2 % à 3 % par an la taille de son parc, au moment d'une rénovation.
M7.23	L'idée n'est pas de s'en séparer, puisque les hypermarchés effectuent encore 20 % du chiffre d'affaires total du groupe.
M7.24	Mercialys, la foncière de Casino, a transformé neuf grandes surfaces alimentaires en 2017, recréant 26 commerces sur plus de 18 000 m ² .
M7.25	Bilan : des revenus de loyers qui sont censés augmenter de 1,9 million d'euros par an, a précisé Mercialis dans ses résultats annuels, le 14 février.
M7.26	Et un afflux supplémentaire de visiteurs grâce aux nouvelles boutiques.
M7.27	Pour 2018, trois autres grandes surfaces seront transformées à Annecy, Besançon et Brest.
M7.28	Mais les distributeurs ont également une autre piste pour exploiter l'excédent de surfaces: y faire entrer d'autres enseignes.
M7.29	«Un des avènements possibles pour l'hypermarché est de devenir une plate-forme de rencontre entre fournisseurs et clients, en louant ses espaces, à la manière d'une place de marché sur Internet, avec ses vendeurs extérieurs, ou comme le rez-de-chaussée des Galeries Lafayette. S'appuyer sur des marques et les laisser faire leur métier au sein du magasin», envisage M.Moati.
M7.30	Carrefour explore cette voie : dans certains cas, «des marques qui opéreront en propre dans nos espaces», avait souligné M.Bompard le 23 janvier.

M7.31	Casino teste le concept depuis septembre 2017, avec un espace consacré à Cdiscount – le site de vente en ligne du groupe – sur 300 m ² dans son hypermarché Géant, à Fenouillet, au nord de Toulouse.
M7.32	Dans un même lieu, les clients trouveront à la fois les prix d' Internet ajustés en temps réel avec les promotions, la profondeur de l' offre et la livraison à domicile, le tout à côté des rayons historiques.
M7.33	Et que le meilleur gagne.
M7.34	Très vite, le test s' est révélé concluant, et Cdiscount a fait son entrée dans trois autres hypermarchés français du groupe.
M7.35	Fin mars, il en comptera neuf.
M7.36	Et dix de plus d' ici la fin juin.
M7.37	AMÉLIORATION DE 50 % DES RECETTES
M7.38	Résultat constaté par les équipes : une amélioration de 50 % des recettes de ces hypermarchés dans les catégories concernées (high-tech, électroménager et équipement pour la maison).
M7.39	«Le chiffre d' affaires généré en 2017 par les ventes dans les magasins du groupe s' est élevé à 108 millions d' euros», sur un total de 2,1 milliards d' euros en 2017, précisait Cdiscount mi-janvier, lors de ses résultats.
M7.40	Ajoutant être «désormais chargé de la gestion des catégories biens techniques et meubles des hypermarchés Géant et des supermarchés intégrés Casino, avec un retrait immédiat en magasin proposé sur près de 5 000 références».
M7.41	Une boutique GO Sport – enseigne de la holding Rallye, maison mère du groupe Casino – a également été installée dans l' hypermarché de Chalon-sur-Saône, mais cette «opportunité n' a pas vocation à être dupliquée, car [ils] so[nt] déjà sur beaucoup de sites où se trouve Casino», explique André Segura, président du groupe GO Sport
M7.42	Enfin, pour les hypermarchés dont la clientèle est très attentive aux prix, Casino teste l' introduction de son enseigne Leader Price.
M7.43	L' un de ses franchisés avait tenté l' expérience à l' automne 2017 dans trois de ses hypermarchés, en y installant des espaces de vente spécifiques.
M7.44	Et le résultat a été assez concluant pour que le groupe démarre, il y a dix jours, des tests similaires dans ses magasins intégrés de Corbenay (Haute-Saône) et Cenon (Gironde).
M7.45	En parallèle, depuis une quinzaine de jours, il a introduit des produits Leader Price, connotés bon marché, posés sur palettes, dans 8 hypermarchés et 21 supermarchés.
M8.1	LE JEU DE CHAISES MUSICALES À LA TÊTE DE LA BCE EST OUVERT
M8.2	Lundi, l' Eurogroupe choisit le futur vice-président de la Banque centrale européenne.
M8.3	C' est le premier des quatre postes-clés qui se libéreront à la tête de l' institution ces deux prochaines années, dont celui de son président, Mario Draghi.
M8.4	Peu de citoyens européens le mesurent, et pourtant, cette nomination aura une influence déterminante sur leur vie, comme sur les politiques économiques menées ces prochaines années au sein de l' union monétaire.
M8.5	Lundi 19 février, les ministres des finances de la zone euro devaient choisir le futur vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), en remplacement du Portugais Vítor Constâncio, dont le mandat arrive à échéance en mai.
M8.6	L' Espagnol Luis de Guindos, actuel ministre des finances du gouvernement Rajoy, partait favori.
M8.7	La décision finale sera prise par les chefs d' Etat, probablement lors du conseil des 22 et 23 mars – ils devraient se contenter d' <u>entériner</u> la recommandation de leurs ministres.
M8.8	D' ici à 2020, pas moins de quatre des six membres du directoire, l' organe exécutif de la BCE, seront remplacés.
M8.9	Y compris son président, Mario Draghi, fin 2019.
M8.10	Selon les traités, le seul critère de sélection des candidats est leur «autorité et expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire».
M8.11	Mais, dans les faits, le choix est le résultat d' un marchandage politique complexe, où la nationalité entre en jeu, tout comme l' équilibre entre les différentes sensibilités, ainsi qu' entre le nord et le sud de la zone euro.

M8.12	Naturellement, chaque capitale avance ses pions pour gagner en influence.
M8.13	La nomination du vice-président est donc cruciale, car elle déterminera en partie toutes les autres.
M8.14	M.de Guindos convoite le poste depuis «au moins un an», assure un décideur européen.
M8.15	Il y tient d' autant plus qu' il a déjà essayé un cuisant échec : il s' était positionné pour la présidence de l' Eurogroupe, en 2015, mais le Néerlandais Jeroen Dijsselbloem <u>avait finalement été renouvelé.</u>
M8.16	Membre du Parti conservateur, ministre des finances de son pays depuis fin 2011, M.de Guindos jouit d' une bonne reconnaissance à Bruxelles, où on le crédite du redressement de l' Espagne.
M8.17	Avec le premier ministre, Mariano Rajoy, il a réussi à <u>remettre</u> son pays sur les rails de la croissance, au prix d' une forte cure d' austérité.
M8.18	Cette année, Madrid pourrait même sortir de la procédure pour déficits excessifs de la Commission européenne.
M8.19	MANQUE DE TRANSPARENCE
M8.20	Mais quelques grains de sable se sont récemment glissés dans ce processus de désignation, avec la candidature surprise de l' Irlandais Philip Lane, gouverneur de la banque centrale d' Irlande.
M8.21	Cet économiste reconnu viserait davantage le poste d' économiste en chef de la BCE, mais le fait qu' il postule <u>oblige</u> l' Eurogroupe à se positionner.
M8.22	L' Irlandais a reçu le soutien du Parlement européen.
M8.23	Après une audition à huis clos des deux candidats, mercredi 14 février, les élus de la commission affaires économiques et monétaires de l' hémicycle européen ont en effet estimé que M.Lane était plus «convaincant».
M8.24	Ils se sont désolés de l' absence de femmes dans la course et ont jugé le profil de l' Espagnol trop politique.
M8.25	«Il incarne une menace pour l' indépendance de l' institution», a déclaré l' eurodéputé vert allemand Sven Giegold, doutant également de la solidité de son expérience en matière monétaire.
M8.26	Lundi 19 février, l' Irlande a néanmoins retiré la candidature de Philip Lane, ouvrant la voie à la nomination de M.de Guindos.
M8.27	Dans un revirement de dernière minute, le ministre irlandais des finances Paschal Donohoe a ainsi offert son soutien à l' Espagnol.
M8.28	«Voici quelques semaines, j'ai désigné Philip Lane pour le poste de vice-président de la BCE ; je confirme aujourd' hui que nous ne présenterons pas cette candidature au vote cette nuit, a -t- il déclaré, juste avant de participer à la réunion de l' Eurogroupe. Nous pensons que, compte tenu de l' importance de cette position, la décision doit se faire sur la base d' un consensus».
M8.29	Le ministre irlandais des Finances a annoncé lundi qu' il retirerait Philip Lane, le gouverneur de la banque centrale irlandaise, de la course à la vice-présidence de la Banque centrale européenne (BCE) et soutiendrait la candidature de l' Espagnol Luis de Guindos.
M8.30	Paschal Donohoe a dit à la presse, juste avant de participer à la réunion des ministres des Finances de la zone euro (Eurogroupe), que ce retrait permettrait d' <u>avoir</u> un candidat unique autour duquel se forme un consensus.
M8.31	Les Français hésitaient un peu, par ailleurs, redoutant que la nomination d' un représentant du sud de l' Europe ouvre la voie à une présidence allemande de la BCE en 2019.
M8.32	Selon plusieurs sources européennes, l' actuel gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, convoiterait la tête de l' institution financière.
M8.33	Vendredi 16 février, Paris semblait cependant avoir tranché en faveur de M.de Guindos et <u>devrait soutenir</u> sa candidature.
M8.34	«Bruno Le Maire le trouve très compétent, il a toutes les qualités pour le rôle», estime une source française.
M8.35	A Paris, nombre d' économistes tels que Thomas Piketty et Agnès Bénassy-Quéré (tous deux de l' Ecole d' économie de Paris) ou Xavier Timbeau (Observatoire français des conjonctures économiques) regrettent qu' en dépit des enjeux, le processus de nomination des membres du directoire de la BCE manque de transparence et de démocratie.
M8.36	D' ici à 2020, les mandats de Mario Draghi, Peter Praet, économiste en chef, et Benoît Cœuré, responsable des opérations de marchés, s' achèveront.
M8.37	L' équipe qui les remplacera <u>devra gérer</u> la délicate remontée des taux directeurs, susceptible de heurter la reprise.

M8.38	Jens Weidmann, actuel gouverneur de la Bundesbank, est évoqué <u>pour succéder</u> à Mario Draghi, mais il ne fait pas l' unanimité dans le sud de l' Europe.
M8.39	Dans tous les cas, le prochain président devra être capable de susciter une adhésion suffisamment large au sein du conseil des gouverneurs (directoire et présidents des dix-neuf banques centrales nationales), où les décisions sont toujours prises par consensus.
M9.1	POIDS LOURDS, POIDS LÉGERS
M9.2	Sur Internet comme ailleurs, il n' est pas toujours facile de trouver chaussure à son pied.
M9.3	Voilà déjà un certain temps que Sarenza, le leader français de la vente d' escarpins et de souliers sur la Toile, cherchait la bonne pointure.
M9.4	Il en a finalement trouvé une qui va lui éviter quelques désagréments.
M9.5	Comme celui de perdre sa semelle et le reste face à une activité qu' il <u>peine à rentabiliser</u> .
M9.6	Sarenza devrait bientôt trouver abri dans les bottes du groupe Casino et plus précisément de celles de sa filiale Monoprix.
M9.7	Les célèbres magasins de ville, qui réalisent presque les deux tiers de leur chiffre d' affaires à Paris et dans sa banlieue, poursuivent leur offensive sur le Net.
M9.8	En novembre 2017, la société avait conclu un accord avec le britannique Ocado, spécialiste de la gestion des entrepôts pour développer la vente en ligne de produits alimentaires.
M9.9	Pour Casino, comme pour Carrefour ou Leclerc, l' heure de la grande convergence a sonné.
M9.10	Face à l' offensive d' Amazon, qui a réussi en quelques années à décimer le paysage américain de la grande distribution, les acteurs français font main basse sur les quelques pépites françaises du secteur.
M9.11	Fin 2017, c' est Carrefour qui s' offrait un ticket dans Showroom privé, star tricolore de l' habillement sur le Net.
M9.12	Parti dans les premiers avec l' acquisition en 2000 de Cdiscount, un des leaders en France avec Amazon et Fnac.com, Casino cherche maintenant à rapprocher les mondes physique et virtuel.
M9.13	Des espaces réservés Cdiscount seront installés progressivement dans ses hypermarchés qui servent aussi de point de retrait des commandes en ligne.
M9.14	Il en sera probablement de même avec Sarenza chez Monoprix.
M9.15	La taille européenne
M9.16	Cette annonce intervient un mois après celle de Spartoo, l' autre grand marchand français de chaussures sur le Net, qui a repris l' enseigne André et ses magasins.
M9.17	Mais lui aussi cherche <u>à s' adosser</u> à un partenaire.
M9.18	Car le métier est difficile.
M9.19	Avec la livraison et le retour des articles gratuits, Sarenza ne <u>parvient pas</u> à gagner de l' argent.
M9.20	Dans ce métier gourmand en capitaux, qui demande une logistique au cordeau, seuls s' en sortent ceux qui jouent sur l' effet de taille et l' excellence industrielle ou sur la mode.
M9.21	Le prix ou le style, et si possible les deux.
M9.22	A ce petit jeu, les français ne sont pas les mieux placés.
M9.23	Le groupe allemand Zalando, avec ses 4,5 milliards d' euros de chiffre d' affaires, est vingt fois plus gros que Spartoo ou Sarenza et ses seuls bénéfices opérationnels sont supérieurs à leurs ventes.
M9.24	De l' autre côté du Channel, les ventes de l' enseigne britannique de mode Asos sont, elles, dix fois supérieures à celles des français.
M9.25	On peut donc se réjouir du réveil de nos grands distributeurs et du fait qu' ils viennent au secours des start-up françaises, tout en regrettant que notre écosystème n' ait pas réussi, à l' exception de Vente-privée.com, à faire émerger des acteurs de taille européenne dans cet univers qui nous est si familier.
M9.26	La French Tech a encore du pain sur la planche.
M10.1	«LA FRANCE ET ISRAËL DOIVENT COOPÉRER DAVANTAGE» EN MATIÈRE D' INVESTISSEMENTS
M10.2	Le ministre israélien de l' économie, Eli Cohen, déplore que les relations ne soient pas «à la hauteur de leur potentiel» et appelle les deux pays à unir leurs forces dans des domaines tels que la mobilité intelligente.

M10.3	Les relations économiques entre la France et Israël «ne sont pas à la hauteur de leur potentiel».
M10.4	Dans un entretien au Monde, le ministre israélien de l'économie, Eli Cohen, en visite à Paris, mercredi 14 et jeudi 15 février, plaide pour des liens plus étroits entre les deux pays.
M10.5	Son homologue français, Bruno Le Maire, avait porté le même message lors de sa visite en Israël, en septembre 2017.
M10.6	«La direction est très positive, mais nous devons coopérer davantage», réclame le ministre.
M10.7	L'objectif : «Doublé le volume commercial et les investissements en cinq ans», revendique -t- il, à l'unisson de M.Le Maire.
M10.8	La France ne bénéficie que d'une très faible part des investissements israéliens (un stock de 160 millions d'euros fin 2015, selon la Banque de France).
M10.9	De même, l'Hexagone est seulement le cinquième partenaire européen d'Israël, loin derrière l'Allemagne et, surtout, le Royaume-Uni.
M10.10	Pourtant, «Israël et la France sont complémentaires plus que concurrents», affirme M.Cohen.
M10.11	Vantant les atouts de l'Etat hébreu – qui fête, cette année, ses 70 ans – et son savoir-faire dans les hautes technologies, il appelle les deux pays à unir leurs forces dans le domaine de la «smart mobilité» :«La France a une industrie automobile fantastique. En Israël, nous ne produisons pas de véhicules, car nous sommes un pays trop petit, mais nous avons plus d'une centaine d'entreprises qui proposent des solutions technologiques de pointe dans ce domaine. Cela compte, au moment où l'on parle de digitalisation, d'intelligence artificielle, de voitures autonomes.»
M10.12	Des performances illustrées par le succès de la société israélienne Mobileye, spécialiste des systèmes anticollision, racheté 15 milliards de dollars (12 milliards d'euros) en 2017 par le fabricant américain de puces Intel.
M10.13	Encourager les entreprises étrangères à venir s'installer
M10.14	Le potentiel de la «Silicon Wadi» israélienne n'échappe pas aux constructeurs.
M10.15	A l'été 2016, Renault a inauguré un «Open Innovation Lab», à Tel-Aviv, pour réfléchir aux thématiques du véhicule électrique et de la cybersécurité.
M10.16	Mais, globalement, les groupes français sont rares en Israël.
M10.17	Le pays, souligne M.Cohen, compte plus de 320 multinationales étrangères.
M10.18	La plupart sont américaines et présentes sous la forme de laboratoires de recherche et développement (R&D).
M10.19	A leur tour, de plus en plus de groupes asiatiques, notamment chinois, s'intéressent désormais au marché israélien.
M10.20	Ainsi, le géant de l'e-commerce chinois Alibaba vient d'annoncer son intention d'ouvrir un nouveau centre de R&D à Tel-Aviv.
M10.21	«Maintenant, nous voulons voir plus d'entreprises européennes», insiste le ministre, qui se réjouit du credo en faveur de l'innovation du président Emmanuel Macron.
M10.22	Les Israéliens n'ont pas oublié la visite de celui qui n'était alors que ministre de l'économie, en septembre 2015, au Salon high-tech DLD à Tel-Aviv.
M10.23	Venu promouvoir la French Tech, M.Macron avait loué le dynamisme de la «start-up nation» – un surnom d'Israël – et dit <u>vouloir nouer</u> davantage de partenariats.
M10.24	«FAIRE BAISSER LES PRIX»
M10.25	«Les Israéliens sont de très bons entrepreneurs, et l'économie du pays connaît l'une de ses meilleures périodes», se félicite Eli Cohen.
M10.26	A 4 %, le chômage est à un plus bas historique.
M10.27	L'endettement est contenu, la croissance solide et les exportations progressent.
M10.28	Quelques sérieux bémols nuancent toutefois ce bon bilan.
M10.29	Le secteur florissant du high-tech ne concerne que 10 % des emplois.
M10.30	Le reste de l'économie souffre d'une productivité en berne, environ 30 % plus basse que la moyenne des pays européens.
M10.31	Les écarts de revenus et le taux de pauvreté sont importants.
M10.32	Le coût de la vie est l'un des plus élevés parmi les pays avancés.
M10.33	La situation, qui résulte notamment d'un manque de concurrence au sein de l'économie, alimente le mécontentement de la population.

M10.34	«Nous sommes très conscients de ces problèmes, insiste M.Cohen. Et c' est aussi pour faire baisser les prix que nous encourageons des entreprises étrangères à venir s' installer, notamment dans la distribution. L' arrivée de Decathlon a joué un rôle très positif, et nous espérons qu' il ne s' agit que d' un début.»
M10.35	Le spécialiste français des articles de sport a ouvert, en août 2017, un magasin à Tel-Aviv et connu un démarrage en fanfare, grâce à des prix largement inférieurs à ceux pratiqués par ses concurrents israéliens.
M11.1	LE PARLEMENT EUROPÉEN RECOMMANDE DE MODERNISER L' IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
M11.2	L' institution propose <u>de prendre en compte</u> la «présence numérique» des firmes pour mieux lutter contre l' évation fiscale, qui se nourrit des différences entre Etats membres.
M11.3	Le Parlement européen voudrait éviter qu' une fois de plus le projet d' uniformiser l' impôt sur les sociétés partout dans l' Union passe aux oubliettes.
M11.4	Mercredi 21 février, sa commission des affaires économiques et monétaires <u>devrait</u> , selon toute vraisemblance, <u>adopter</u> un rapport de l' eurodéputé LR Alain Lamassoure défendant ce serpent de mer bruxellois d' une «assiette commune consolidée pour l' impôt sur les sociétés» (ACCIS).
M11.5	L' enjeu?
M11.6	Adapter la fiscalité des entreprises à la réalité du numérique pour mieux lutter contre l' évation fiscale, qui se nourrit des différences entre Etats membres.
M11.7	L' idée de standardiser à l' échelle européenne le calcul de l' assiette de l' impôt sur les sociétés et la manière de consolider les profits (ou les pertes) des filiales d' une multinationale date d' il y a plusieurs décennies.
M11.8	Dès 1975, la Commission avait proposé une première directive «visant l' harmonisation des régimes d' imposition des sociétés et de l' impôt sur les dividendes retenu à la source».
M11.9	A l' époque, il s' agissait surtout d' accompagner le développement du marché intérieur en simplifiant la vie des entreprises transnationales.
M11.10	Mais, comme souvent sur ces sujets relevant directement de leur souveraineté, les pays avaient bloqué le projet au Conseil européen, et il avait été définitivement jeté aux oubliettes en 1990.
M11.11	La Commission n' a retenté sa chance qu' en 2011, avec une nouvelle proposition.
M11.12	Le même scénario s' est répété: le projet a été bloqué au Conseil.
M11.13	Toutefois, à partir de la fin de l' année 2014, les scandales «LuxLeaks», «Panama Papers», ou «Bahamas Leaks» ont montré, comme jamais auparavant, l' ampleur des pratiques d' évation et de fraude fiscales, et ont encouragé Bruxelles à ressortir la directive ACCIS du réfrigérateur.
M11.14	Fin 2016, le commissaire à l' économie Pierre Moscovici a présenté deux directives, l' une concernant l' assiette, l' autre la consolidation des profits des multinationales.
M11.15	PLUSIEURS DIFFICULTÉS
M11.16	Dans son rapport, uniquement consultatif (en matière fiscale, le Parlement européen n' est pas colégislateur), M. Lamassoure propose <u>de modifier</u> la version de Bruxelles afin que l' ACCIS s' applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.
M11.17	«Si elle représente une avancée, autant que cela profite aussi aux PME», estime l' ex-ministre délégué au budget du gouvernement Juppé.
M11.18	Surtout, il recommande <u>de prendre</u> davantage en compte la numérisation des activités, et l' évation fiscale qui peut en découler.
M11.19	La Commission a retenu trois critères pour déterminer les règles de juste répartition des profits entre les différentes filiales d' un groupe : le chiffre d' affaires de la filiale, ses immobilisations et sa main-d' œuvre.
M11.20	Le Parlement introduit un quatrième critère : la collecte et l' exploitation des données personnelles.
M11.21	Le Parlement européen définit ainsi une «présence numérique» allant bien au-delà de la définition du siège social, servant jusqu' à présent de référence pour les fiscs nationaux.
M11.22	Un moyen, si cette notion était introduite dans le calcul de l' impôt, d' éviter la situation actuelle où les géants de l' Internet paient des taxes sans rapport avec les profits effectivement générés, notamment en France.
M11.23	Cette «présence numérique» pourrait très bien être utilisée pour établir cette fameuse «taxe GAFA» réclamée par la France depuis l' été 2017, et que la Commission s' est engagée à <u>proposer</u> (ce sera le 21 mars).

M11.24	Mais Bruno Le Maire, qui <u>est parvenu à convaincre</u> une petite vingtaine d' autres pays (Allemagne, Italie, etc.) l' été dernier, réclamait plutôt une taxe sur le chiffre d' affaires des entreprises du numérique.
M11.25	La solution, a priori séduisante, permettrait <u>de faire rentrer</u> rapidement des recettes fiscales, mais elle soulève plusieurs difficultés de taille: comment faire, dès lors qu' une entreprise enregistre des pertes?
M11.26	Comment éviter les doubles taxations?
M11.27	Bruxelles pourrait contourner l' obstacle en proposant une taxe restreinte aux revenus publicitaires générés par les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), grâce à l' exploitation des données personnelles des utilisateurs.
M11.28	Elle réfléchit aussi à un seuil de revenus en deçà duquel les sociétés ne seraient pas imposées (pour préserver les start-up).
M11.29	Mais la Commission reste persuadée qu' une harmonisation de l' impôt sur les sociétés reste le moyen le plus puissant de lutter contre l' évacion fiscale, y compris celle des GAFA.
M11.30	C' est la raison pour laquelle, le 21 mars, elle pourrait également proposer <u>d' amender</u> sa proposition ACCIS de 2016 en y introduisant la notion de «présence permanente virtuelle» proposée par le rapport Lamassoure.
M11.31	L' eurodéputé serait ravi d' un tel emprunt.
M11.32	Mais il reste dubitatif: «Je crains qu' au Conseil les pays membres ne se consacrent d' abord aux travaux sur la taxe sur le chiffre d' affaires.Ce qui leur prendra des mois, et ACCIS risque d' être à nouveau oubliée.»

ANNEXE E

Sous corpus du *Parisien*

P1.1	HÉRITER SANS SE DÉCHIRER
P1.2	Si l' affaire Hallyday passionne tant les Français, c' est qu' elle fait écho aux difficultés de succession que rencontrent de nombreuses familles.
P1.3	À SAINT-BARTHÉLÉMY, Laura, David et Laëticia pleuraient main dans la main, unis dans le malheur.
P1.4	L' image poignante d' une famille soudée n' aura pas tenue longtemps.
P1.5	Deux mois plus tard, c' est à coup de lettre déchirante et d' avocats spécialisés en droit des successions que le clan Hallyday règle ses comptes.
P1.6	Une histoire de gros sous qui passionne les Français.
P1.7	Et en inquiète plus d' un!
P1.8	Car les héritages qui tournent mal, les testaments surprise et autres vexations postmortem résonnent dans de nombreuses familles.
P1.9	Qui n' a jamais entendu parler de disputes mémorables à propos des bijoux de la grand-mère?
P1.10	Il faut reconnaître que l' enjeu d' une succession est de taille.
P1.11	On touche au portefeuille certes, mais aussi aux souvenirs, à l' intime, à l' amour du défunt pour ses proches.
P1.12	«C' est bien souvent à ce moment-là qu' une famille explose en vol, où les couteaux s' aiguisent, déplore Olivier Rozenfeld, le président du cabinet de droit fiscal Fidroit. Avec Johnny, cela atteint évidemment son paroxysme! Mais dans les familles normales aussi, un héritage suscite de vives tensions.»
P1.13	Pas <u>question</u> de se faire grignoter une partie du gâteau, surtout lorsque l' on sait que 66 % des héritages ne dépassent pas les 30 000 €.
P1.14	Pas question non plus d' être spolié de la bague promise par maman ou de la Harley de papa.
P1.15	Alors, pour éviter le drame familial, <u>mieux vaut prendre</u> les devants.
P1.16	Exit le testament rédigé à la va-vite.
P1.17	Pas d' improvisation possible non plus pour ceux qui veulent «récompenser» un enfant plus qu' un autre.
P1.18	Car si depuis 1804 le Code civil stipule qu' il est impossible d' écarter ses rejetons de son héritage, les ficelles pour contourner la loi française sont légion: précisions dans le testament, recours à l' assurance-vie, voire, cas extrême, organisation de la succession à l' étranger (lire en page 3).
P1.19	A l' heure du repos des âmes, point de salut pour les proches
P2.1	SUCCESSION MODE D' EMPLOI
P2.2	LA DOULEUR de votre perte leur sera déjà insurmontable.
P2.3	Inutile d' infliger à vos proches, en plus, des problèmes de succession.
P2.4	Voici comment.
P2.5	PRÉPARER SA SUCCESSION
P2.6	Si vous avez juste une résidence principale et quelques économies, il n' y a rien d' urgent à rédiger votre testament.
P2.7	Car même en l' absence de document, «le droit français s' occupe de tout», note Boris Vienne, notaire en Haute-Garonne.
P2.8	Dans ce cas, qui hérite ?
P2.9	«Le dernier conjoint et tous les enfants issus du mariage en cours ou d' une autre union», poursuit-il.
P2.10	Et de préciser: «Quand tous les enfants sont nés du même couple, le conjoint survivant a le choix entre bénéficiaire de la totalité du patrimoine en usufruit (NDLR : l' utilisation, la jouissance des biens dont on n' est pas le seul propriétaire) et récupérer immédiatement l' équivalent de 25 % de la succession.»

P2.11	LE CASSE-TÊTE DES FAMILLES RECOMPOSÉES
P2.12	La situation se complique lorsque le défunt a eu des enfants de plusieurs lits.
P2.13	«Le conjoint survivant ne reçoit qu' un quart de la succession en pleine propriété», souligne Boris Vienne.
P2.14	Il ne sera pas, pour autant, chassé de chez lui par ses beaux-enfants.
P2.15	«Il bénéficie de la jouissance du logement principal de la famille jusqu' à la fin de ses jours», précise le notaire.
P2.16	Quant au premier conjoint, il est complètement écarté de l' héritage.
P2.17	L' ÉPINEUSE QUESTION DES ENFANTS ILLÉGITIMES
P2.18	Découvrir l' existence d' un demi-frère ou une demi-sœur au moment d' enterrer l' un de ses parents...
P2.19	La mésaventure arrive souvent.
P2.20	Et, contrairement à ce que pourraient imaginer les enfants «officiels», un enfant né d' une relation adultérine est aussi concerné par l' héritage.
P2.21	«Il a les mêmes droits dans la succession de son père ou de sa mère», souligne le notaire Boris Vienne.
P2.22	A un détail près: les enfants «illégitimes» devront prouver, en plus, leur lien avec le défunt (reconnaissance en paternité, intervention d' un juge, etc.)
P2.23	UN GROS PATRIMOINE, D'AVANTAGE DE PRÉCAUTIONS
P2.24	«La problématique fiscale entre alors en jeu, prévient Olivier Rozenfeld, le président de Fidroit, une société spécialisée dans le conseil patrimonial. Il peut être important de préparer sa succession en envisageant des donations qui seront plus avantageuses sur le plan fiscal qu' une succession classique.»
P2.25	Et si l' aspect financier est capital, la dimension humaine est également à prendre en compte.
P2.26	«Pour éviter les complications à votre décès, surtout si vous avez une famille recomposée, le mieux est d' établir un testament au plus tôt», précise le fiscaliste.
P2.27	En principe, un simple document manuscrit (on parle alors de testament olographe) peut suffire à condition de respecter certaines règles (entièrement rédigé à la main, de façon explicite, signé et très clairement daté) mais, par précaution, il vaut mieux passer devant le notaire.
P2.28	CONTESTER UNE SUCCESSION Possible?
P2.29	Evidemment!
P2.30	Par exemple, si vous estimez que le patrimoine n' est pas équitablement réparti entre les héritiers, il est possible de demander au notaire de réaliser un inventaire des biens du défunt.
P2.31	Mais ce n' est pas tout.
P2.32	«Bien souvent, les désaccords proviennent d' avantages indirects qui ont été versés à l' un des héritiers, explique Olivier Rozenfeld. Il peut s'agir de versements en liquide réguliers ou bien du fait qu' il était logé gratuitement chez le parent survivant. Si les versements sont prouvés ou s'il est démontré que le défunt aurait pu tirer un revenu de la location d' un logement mis à la disposition de l' un de ses héritiers, cela peut être déduit de l' héritage de ce dernier.»
P2.33	Enfin, si le défunt était criblé de dettes, il vous est possible de refuser l' héritage.
P2.34	FORCER MES FRÈRES ET SŒURS À VENDRE UN BIEN
P2.35	C' est possible!
P2.36	Si toute la fratrie a hérité de ce bien en indivision, même s'ils ne sont pas tous propriétaires à la même échelle, l' un d' eux peut exiger la vente.
P2.37	«Il doit d' abord proposer aux autres indivisaires de racheter sa part», précise Elodie Frémont, notaire à Paris.
P2.38	En cas de refus ?
P2.39	«Il peut alors saisir le juge qui mettra la part du bien à vendre aux enchères», assure -t- elle.
P2.40	Un inconnu peut alors devenir en partie propriétaire de la maison de famille.
P3.1	DÉSHÉRITER SES ENFANTS?
P3.2	CHOQUANT, MAIS POSSIBLE
P3.3	En France, il est interdit de priver ses enfants d' héritage.

P3.4	Mais il est possible de contourner la loi.
P3.5	C' EST LE MOMENT de vérité, celui où les secrets de famille, les rancœurs et les préférences éclatent au grand jour.
P3.6	Celui aussi où l' on se permet tout, l' inavouable, le choquant, le tabou.
P3.7	Jusqu' à déshériter l' un de ses enfants.
P3.8	Mais la loi n' autorise pas tout.
P3.9	Même s'il existe des techniques pour contourner le droit...
P2.10	PUIS-JE DÉSHÉRITER L' UN DE MES ENFANTS?
P3.11	Non, la loi française est très claire sur le sujet.
P3.12	Les enfants ont tous le droit à une partie de l' héritage.
P3.13	«Mais il est possible d' avantager un enfant par rapport aux autres», explique Boris Vienne, notaire en Haute-Garonne.
P3.14	Comment ?
P3.15	Si vous avez deux enfants, vous pouvez simplement partager votre patrimoine en deux.
P3.16	Mais vous pouvez aussi octroyer une partie de vos richesses à une personne de votre choix.
P3.17	Cela s'appelle la quotité disponible.
P3.18	Derrière ce nom barbare se cache un principe très simple : toute personne peut orienter une partie de sa succession vers la ou les personnes de son choix.
P3.19	A ce moment-là, vos deux enfants héritent d' un tiers chacun, le dernier tiers allant à la dernière personne désignée par le défunt mais celle-ci paiera d' importants droits de mutation.
P3.20	«Il peut s'agir d' un voisin, d' un neveu mais aussi d' une association, par exemple, précise Elodie Frémont, notaire à Paris (VIe). Mais si vous souhaitez avantager l' un de vos enfants au détriment d' un autre, il suffit de lui donner la quotité disponible.»
P3.21	Au final, le petit chouchou touchera deux fois plus que son frangin.
P3.22	PUIS-JE FAIRE DON DE MES BIENS À QUI JE VEUX ?
P3.23	Oui, vous pouvez, légalement, orienter une partie de votre héritage vers l' un de vos descendants mais aussi une personne extérieure au cercle familial.
P3.24	A condition, bien sûr, de vous y prendre relativement tôt, de ne pas utiliser ces techniques à l' article de la mort.
P3.25	Première d' entre elles, la donation.
P3.26	Imaginez, <u>150 000 €</u> à verser à la personne de votre choix sans un seul euro d' impôt (voir infographie ci-contre).
P3.27	Si vous restez dans les limites légales, vous ne paierez aucun droit de mutation.
P3.28	«Vous pouvez aussi avoir recours à l' assurance vie», note Valérie Bentz, responsable des études patrimoniales de l' Union financière de France (UFF).
P3.29	Le placement préféré des Français est en effet très utile lorsque l' on souhaite sortir, légalement, des fonds d' une succession.
P3.30	«L' assurance vie vous permet de désigner un bénéficiaire», rappelle Valérie Bentz.
P3.31	En clair, si M.Tartempion est le bénéficiaire de votre contrat, il recevra tout ce que vous avez logé dans votre assurance vie.
P3.32	Sans impôts, et sans recours possible.
P3.33	Tant pis pour vos enfants!
P3.34	Il est même possible d' empiéter un peu sur l' héritage qui devrait leur revenir.
P3.35	«Si vous ne lésez personne de façon inconsidérée, vous pourriez aller au-delà de la quotité disponible», souligne Valérie Bentz.
P3.36	Et donc désavantager encore un peu vos héritiers mal aimés.
P3.37	PUIS-JE PRIVER MES ENFANTS D' HÉRITAGE EN ALLANT VIVRE À L' ÉTRANGER ?
P3.38	Il est possible, sous certaines conditions, de détourner la loi française et de déshériter ses enfants.

P3.39	Depuis 2015, une législation européenne prévoit que si vous êtes un citoyen français mais que vous vivez dans un pays étranger dans lequel vous décédez, c' est le droit de succession de ce pays qui s'applique automatiquement.
P3.40	Du coup, à moins d' avoir fait un testament en France, tout est possible ou presque.
P3.41	Si l' Italie, l' Espagne et l' Europe de l' Est ont globalement les mêmes règles que les nôtres, les pays anglo-saxons laissent toute liberté dans le choix de l' héritier.
P3.42	En Algérie et au Maroc, il est même possible de privilégier largement un héritier de sexe masculin au détriment de sa sœur.
P3.43	Mais <u>attention</u> : ceux qui souhaitent bénéficier de ces droits de succession étrangers devront monter leur coup assez tôt.
P3.44	«Il faut prouver que l' on n' a pas déménagé uniquement pour déshériter ses enfants», précise Elodie Frémont.
P3.45	La recette miracle ?
P3.46	Il suffit de payer ses impôts dans son pays d' adoption, d' héberger la majorité de ses comptes bancaires et, cerise sur le gâteau, d' y scolariser ses enfants.
P3.47	Et, accessoirement, d' y avoir sa résidence principale depuis quelque temps.
P3.48	Combien?
P3.49	Rien n' est précisé dans la loi.
P3.50	En cas de conflit, ce sera laissé à l' appréciation des juges.
P3.51	Mais mieux vaut s'êtré doré la pilule dans le pays d' accueil depuis plusieurs mois.
P4.1	ENTRE EUX, C' EST LA HAINE
P4.2	Entre Laurent Wauquiez et Gérald Darmanin, qui s'invectivent aujourd' hui, l' entente n' a jamais été franchement cordiale.
P4.3	SES PIQUES, en privé, contre Laurent Wauquiez ne manquent pas de sel: «Wauquiez? Il a dû faire allemand première langue», tacle Gérald Darmanin.
P4.4	Et de rajouter pour amuser la galerie: «Il est peut-être normalien, mais il n' a rien de normal.»
P4.5	«Il compare Macron à Dark Vador, mais c' est lui qui a basculé du côté obscur de la force», ironise Darmanin.
P4.6	Un florilège de vacheries contre le très droitier patron des Républicains, dont le ministre des Comptes publics se repaît très régulièrement.
P4.7	«Et encore, j'en ai plein d' autres sous le coude!», plaisante -t- il.
P4.8	Reste que Wauquiez le lui rend bien.
P4.9	En témoigne l' enregistrement diffusé, vendredi soir, par «Quotidien» (TMC).
P4.10	Le patron des Républicains attaque sévèrement l' ex-transfuge LR, visé par une enquête pour abus de faiblesse.
P4.11	«Il sait ce qu' il a fait», «il va tomber», a -t- il ainsi balancé, allant jusqu' à comparer Darmanin à un Jérôme «Cahuzac puissance 10»!
P4.12	Pas de quoi déstabiliser le principal intéressé qui lui a répondu, hier matin, sur RMC et BFMTV: «Je vais vous dire quelque chose les yeux dans les yeux.[...] Je n' ai jamais abusé d' aucune femme et je n' ai jamais abusé de mon pouvoir», a -t- il provoqué, reprenant la célèbre formule de l' ex-ministre du Budget, qui avait assuré «les yeux dans les yeux» ne pas avoir de compte caché.
P4.13	Entre Laurent Wauquiez (42 ans) et Gérald Darmanin (35 ans), c' est l' histoire d' une haine, tenace et profonde.
P4.14	Elle remonte à fin 2014.
P4.15	Nicolas Sarkozy fait alors son come-back politique, en reprenant la tête de l' UMP.
P4.16	«Gérald a vite intégré le cœur du dispositif Sarkozy (NDLR : il a même été son directeur de campagne pendant la primaire). Et ça, Laurent l' a très mal vécu. Il s'est dit qu' il aurait toujours ce type dans les pattes», estime un ténor du parti.
P4.17	«Darmanin est vite devenu l' un des préférés de Sarkozy, et l' autre ne l' a jamais admis», enchaîne un ancien ministre, qui va plus loin dans l' analyse: «Wauquiez défend depuis des années un discours en faveur des classes populaires. Et Darmanin est arrivé avec le même profil, qui plus est, en s'emparant de Tourcoing (Nord). Il a donc eu le sentiment qu' il marchait sur ses plates-bandes.»
P4.18	Les deux hommes se détestent.
P4.19	Question d' ambition et de génération.

P4.20	«Ça n' a jamais pris, ils n' ont jamais eu confiance l' un en l' autre, même s'ils ont essayé de mettre un peu d' eau dans leur vin quand Nicolas Sarkozy était président des Républicains», se souvient un élu LR.
P4.21	«Faux ! Laurent n' a absolument pas Gérard dans le viseu», rétorque l' entourage du président de la région Auvergne - Rhône-Alpes.
P4.22	«C' est juste qu' il le considère comme un traître. Et pas n' importe quel traître puisque quand il était directeur de campagne de Sarko il était déjà en cheville avec les juppéistes qui allaient plus tard rejoindre Macron. Aux législatives, il a même fait un meeting LR dans le Nord avec Baroin pour intégrer le gouvernement En Marche! trois jours plus tard. C' est une girouette.»
P4.23	«Mais ça n' a rien de personnel», jurent, presque en chœur, les entourages de ces deux frères ennemis.
P4.24	Voire...
P4.25	«Gérald a plein d' amis, quelques ennemis et une tête de Turc: c' est Wauquiez», reconnaît un proche du ministre.
P5.1	CETTE FOIS, WAUQUIEZ DÉZINGUE JUPPÉ, PÉCRESSE... ET LE MEDEF
P5.2	«Quotidien» a livré hier soir de nouveaux extraits.
P5.3	WAUQUIEZGATE, épisode 2!
P5.4	Trois jours après la diffusion de propos au vitriol prononcés devant des étudiants de l' école de commerce EM Lyon, l' émission «Quotidien» (TMC) en a remis hier soir une louche contre le patron des Républicains.
P5.5	Façon supplice chinois.
P5.6	Extirpant, parmi les sons enregistrés à son insu, de nouvelles pépites qui ne vont pas manquer de faire réagir.
P5.7	Florilège.
P5.8	Valérie Pécresse?
P5.9	«Le nombre de conneries qu' elle peut faire!», balance le patron de LR devant ses élèves.
P5.10	Alain Juppé?
P5.11	«C' est une personnalité éminemment respectable. Mais il a totalement cramé les caisses. A Bordeaux, il a fait exploser les impôts et il a fait exploser la dépense publique et l' endettement», poursuit-il.
P5.12	La majorité en prend aussi pour son grade, notamment les députés LREM: des «parlementaires qui n' ont pas le moindre pouvoir aujourd' hui», des «guignols qui ont tous le petit doigt sur la couture, dit-il en parlant de «dictature totale» du pouvoir en place.
P5.13	Mais c' est sur le Medef et la CGPME, pourtant alliés naturels de la droite, que le patron d' Auvergne - Rhône-Alpes se lâche curieusement le plus.
P5.14	Prenant pour exemple les aides publiques pour les syndicats qu' il a coupées dans sa région, il ajoute: «Mais les pires, si on est très honnête entre nous, c' est le Medef et la CGPME. Eux, ils n' en ont rien à foutre de savoir si on augmente les cotisations sur les entreprises. La seule chose qui les intéresse, c' est encaisser l' argent.»
P5.15	Hier soir, aucun des deux organismes n' avait officiellement réagi.
P5.16	De <u>quoi</u> fragiliser un peu plus la position du leader de la droite, qui doit s'expliquer ce soir sur BFMTV.
P5.17	Une interview décidée dans l' urgence, alors qu' il avait prévu de passer la semaine dans sa région.
P5.18	Mais nécessaire: «C' est lui qui a fait la connerie, c' est à lui de s'exposer. On ne va pas prendre les coups à sa place indéfiniment», chargeait hier un de ses soutiens, alors que tous les porte-parole LR sont montés au front pour le défendre.
P5.19	Au risque de patiner parfois.
P5.20	«On ne commente pas des propos qui sont le fruit d' un montage», défend la porte-parole Laurence Sailliet.
P5.21	«Est-ce que ça, c' est du journalisme? Non.Ça, c' est un exercice au niveau CAP d' ajusteur-monteur», poursuit son homologue Gilles Platret.
P5.22	Au siège du parti, on précise que les suites judiciaires évoquées samedi contre «Quotidien» pourraient se concrétiser dans les prochains jours.
P5.23	En attendant, c' est sur un dernier extrait de Laurent Wauquiez que l' émission a conclu hier: «Dans le monde actuel, tout ce que vous dites peut être utilisé, repris et déformé contre vous. En gros, dès que j'ai plus de deux personnes autour de moi, faut toujours que je me dise que tout ce que je dis va sortir.»

P5.24	Il ne croyait pas si bien dire...
P6.1	MIGRANTS: PHILIPPE RASSURE SA MAJORITÉ
P6.2	Le projet de loi Asile et Immigration, qui a fait gronder certains Marcheurs et les associations, sera présenté demain.
P6.3	Hier, le Premier ministre a préparé le terrain.
P6.4	À 48 heures de la présentation en Conseil des ministres du très controversé projet de loi Asile et Immigration, Edouard Philippe, le Premier ministre, et Gérard Collomb (Intérieur) ont tenté une opération de déminage.
P6.5	Hier, les deux hommes se sont rendus dans la très «collombienne» ville de Lyon, dont le ministre de l'Intérieur fut le maire pendant plus de seize ans, pour dévoiler le rapport sur l'intégration des réfugiés, rédigé par le jeune député de la République en marche, Aurélien Taché.
P6.6	«Humaniser» le projet de loi
P6.7	Un texte destiné à renforcer les dispositifs d'accueil et d'insertion sur le marché du travail et à «humaniser» le projet de loi porté par Collomb, jugé trop répressif.
P6.8	Tant par les associations et les partis de gauche qu'au sein même de la majorité présidentielle.
P6.9	«La France a une longue et belle tradition d'accueil. Mais notre pays n'est pas toujours à la hauteur de cette tradition», a indiqué le Premier ministre en précisant qu'un comité interministériel sur l'intégration serait réuni «dans les prochaines semaines» pour étudier les suites à donner au rapport.
P6.10	Positives si l'on en croit Edouard Philippe lui-même: son gouvernement en «reprenra les grands axes».
P6.11	Parmi les 72 propositions du document, Taché propose notamment de doubler le volume de cours sur l'apprentissage de la langue française «à 400 heures minimum», voire «600 pour les publics les plus éloignés du français».
P6.12	Dans la même logique, il propose d'autoriser les demandeurs d'asile «à travailler six mois après le dépôt» de leur dossier (au lieu de neuf), voire «plus tôt dans le cas d'un examen au cas par cas».
P6.13	GRONDE...MAIS PAS FRONDE
P6.14	Ces mesures suffiront-elles à calmer la colère des associations ?
P6.15	Seront-elles de nature à rassurer ces députés LREM qui, depuis la fin de l'année dernière, se cabrent contre des textes qui, selon eux, seraient plus liberticides qu'humanistes ?
P6.16	Notamment la circulaire Collomb de décembre dernier, qui reviendrait à exclure les migrants déboutés du droit d'asile des centres d'hébergement d'urgence, et jusqu'au projet de loi qui sera présenté demain.
P6.17	«Il y aura des expressions fortes dans l'hémicycle, confie un député LREM, ex-socialiste, remonté contre le texte. Mais nous ne nous transformerons certainement pas en frondeurs. Et les mesures Taché nous conviennent bien.»
P6.18	Sauf surprise, le projet de loi Collomb, qui sera discuté à l'Assemblée à partir du 10 avril, devrait être voté par les députés.
P6.19	«Les parlementaires pourront enrichir le texte lors des auditions en commission des Lois, souligne la députée Elise Fajgeles (LREM). Elles dureront tout le mois de mars. Une durée nécessaire pour un texte politique mais aussi technique et complexe.»
P7.1	VERS UNE GRÈVE À LA SNCF COMME EN 1995?
P7.2	Le gouvernement a lancé hier les consultations sur le chantier à hauts risques de l'avenir de la compagnie ferroviaire.
P7.3	Les syndicats de cheminots ont-ils les moyens de mettre leurs menaces de grève à exécution ?
P7.4	Depuis la remise du rapport Spinetta, qui préconise la fin du statut des cheminots et la transformation de la SNCF en société anonyme, les quatre organisations syndicales représentatives de l'entreprise publique les plus dures, la CGT et SUD-Rail, comme les plus réformistes, la CFDT et l'Unsa, ont adopté un ton martial: haro sur le gouvernement en cas d'application de ce rapport.
P7.5	Certaines prédisent même un nouvel automne 1995.
P7.6	Avec trois semaines de grève non-stop, la France connaissait son plus grand mouvement social depuis mai 1968.

P7.7	«C' est souvent présenté comme le graal du combat syndical à la SNCF, analyse un fin connaisseur des relations sociales de l' entreprise. Les cheminots étaient en pointe et ont fait reculer le gouvernement. Certains rêvent de répéter l' histoire, mais le contexte est différent. Les cheminots avaient le soutien de l' opinion publique en 1995.Pas en 2018!»
P7.8	Et c' est bien là le problème pour les syndicats.
P7.9	La crise économique de 2008, avec la flambée du chômage, a amplifié l' image du cheminot «nanti», sûr de garder son travail, bénéficiant d' une évolution salariale régulière et de conditions de retraite plus confortables.
P7.10	«C' est une caricature, tranche Fabien Villedieu de SUD-Rail. Si les conditions des cheminots sont si merveilleuses, expliquez-moi pourquoi la SNCF peine à recruter! Aujourd' hui, on nous présente comme des nuls parce que les trains sont en retard et qu' il y a des pannes à répétition. Est-ce la faute des cheminots si les gouvernements successifs ont fait le choix du tout TGV au lieu des trains du quotidien?»
P7.11	Le gouvernement compte bien, en tout cas, s'appuyer sur l' opinion publique pour faire céder les cheminots.
P7.12	Les syndicats pourront-ils y remédier ?
P7.13	UN CORPS SOCIAL MOINS POLITISÉ
P7.14	«Il va falloir mobiliser le plus largement possible», affirme Roger Dillenseger, secrétaire général de l' Unsa-Ferroviaire.
P7.15	Il dénonce comme ses homologues un rapport qui «casse le train» en fermant des kilomètres de lignes, et préconise une augmentation des billets.
P7.16	A l' usager d' apprécier.
P7.17	Autre difficulté pour les syndicats de la SNCF, son corps social.
P7.18	«Il est moins politisé, se sent moins concerné», regrette un responsable de la CGT-Cheminots.
P7.19	Les chiffres parlent d' eux-mêmes.
P7.20	Depuis le début des années 2000, le nombre de jours de grève par cheminot diminue.
P7.21	Parallèlement, les syndicats contestataires ont vu leur représentativité baisser au profit des réformistes.
P7.22	De 46,54 % en 1996, la CGT est tombée à 34,33 %.
P7.23	Pendant ce temps, l' Unsa passait de 10,2 % à 23,86 % des votes.
P7.24	Reste enfin à savoir si un front syndical verra le jour.
P7.25	Si, jeudi soir, les quatre syndicats doivent se retrouver, certains à laCGT ne digèrent pas la signature de la CFDT qui a ouvert la voie à l' ouverture à la concurrence.
P7.26	Du côté de la CFDT, pour l' instant, pas question <u>de se lancer</u> dans un mouvement social le 22 mars, comme proposé par la CGT.
P7.27	«Oui, le rapport Spinetta est une véritable saignée du ferroviaire, dénonce Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT-Cheminots. Mais on ne se lance pas dans une grève sans savoir. Il y a un piège. Ce que propose le rapport, c' est la fin du statut pour les nouveaux entrants. Est-ce que les cheminots actuels vont nous suivre? Il va falloir faire de la pédagogie.»
P7.28	Une chose est sûre, les prochaines élections professionnelles à la SNCF auront lieu en novembre.
P7.29	Cela entrera en ligne de compte.
P7.30	LA COMPAGNIE SONDE SES CHEMINOTS
P7.31	«QUE PENSEZ-VOUS du rapport Spinetta? Est-ce que vous êtes en colère?»
P7.32	Depuis quelques jours, des cheminots reçoivent des appels téléphoniques pour le moins surprenants.
P7.33	Au bout du fil, un sondeur de l' institut TNS Sofres les interroge sur le climat social dans l' entreprise ferroviaire.
P7.34	«Beaucoup ont été surpris, relate un délégué syndical. On sent que la direction est inquiète. Elle veut savoir si les cheminots sont prêts à se mettre en grève.»
P7.35	Du côté de l' entreprise publique, on confirme <u>avoir demandé</u> à l' institut de sondage de prendre le pouls des cheminots.
P7.36	«Les réponses sont anonymes», insiste la direction de la compagnie ferroviaire.
P7.37	Ce n' est pas la première fois que la SNCF sonde ainsi ses salariés.

P7.38	Pour la réforme des conditions de travail des cheminots et sur la loi Travail, la direction avait déjà pris la température sociale.
P8.1	PRÉFÉREZ LES KIWIS AUX MANDARINES
P8.2	S'appuyant sur des données officielles, une association écologiste a classé les fruits et légumes qui contiennent le plus souvent des résidus de pesticides.
P8.3	Vous mettez un point d'honneur à consommer cinq fruits et légumes par jour.
P8.4	Mais savez-vous lesquels contiennent le moins de résidus de pesticides?
P8.5	L'association Générations futures s'est penchée sur la question.
P8.6	Dans un rapport dévoilé aujourd'hui et que nous vous révélons, cette ONG a analysé les données recueillies entre 2012 et 2016 par la Répression des fraudes (DGCCRF) qui contrôle chaque année les traces d'insecticides et de fongicides dans les aliments.
P8.7	Pour établir son classement, Générations futures a étudié 19 fruits et 33 légumes non bio consommés en France.
P8.8	Parmi les échantillons analysés par la DGCCRF, les raisins, les mandarines, les cerises, les pamplemousses, les fraises et les nectarines sont les fruits qui contiennent le plus de traces de pesticides.
P8.9	Il y en a beaucoup moins dans les prunes, les kiwis et les avocats.
P8.10	Quant à la pomme, le fruit préféré des Français, plus de 79 % des échantillons analysés contiennent des résidus de pesticides mesurables.
P8.11	Il faut dire que, selon l'association, les champs de pommiers ont reçu en 2015 en moyenne plus de 36 traitements contre les insectes ou les maladies.
P8.12	Parmi les légumes, mieux vaut privilégier les betteraves, les ignames, les asperges ou le maïs doux, aux teneurs en pesticides plus faibles, que les céleris branches, les endives et les laitues.
P8.13	«Les fruits et légumes ont une sensibilité différente aux ravageurs», explique Daniel Sauvaitre, secrétaire général de l'interprofession des fruits et légumes.
P8.14	«D'une espèce à l'autre, et même parfois d'une variété à l'autre, les fruits ont une capacité différente à éliminer les résidus de pesticides», ajoute le président de la Fédération nationale des producteurs de fruits, Luc Barbier.
P8.15	«Il n'est pas normal de trouver encore des résidus de pesticides dans la plupart des fruits et légumes», s'insurge le président de Générations futures, François Veillerette.
P8.16	Alors qu'un nouveau plan de réduction de ces produits chimiques doit être présenté par le gouvernement en mars, le responsable associatif appelle les producteurs à améliorer leurs pratiques.
P8.17	«Ces résultats montrent que le précédent plan a été un échec et que les gouvernements successifs et la profession n'ont pas eu la volonté de se coller à ce chantier.»
P8.18	Une analyse que contestent les producteurs de fruits et légumes.
P8.19	«En trente ans, la France a réduit de moitié l'utilisation de produits phytosanitaires, passant de 125 000 t par an à 60 000 t», affirme Luc Barbier, qui incite les consommateurs à acheter plutôt de la production française.
P8.20	«Contrairement à certaines productions étrangères, nous n'avons pas le droit en France d'effectuer des traitements post-récolte et moins de 1 % de nos fruits et légumes dépassent les limites maximales de résidus, alors que les produits d'importation flirtent avec les 3 %.»
P8.21	Mais le producteur le reconnaît : «Sauf à récolter une année sur cinq, on ne peut pas produire sans utiliser un minimum de produits phytosanitaires.»
P9.1	LE RAPPEUR SAMAT VENAIT ARMES ET DROGUE DEPUIS SA CELLULE
P9.2	Avec dix complices, il a été mis en examen dans un vaste trafic de vente de cannabis et d'armes remilitarisées.
P9.3	DES CAÏDS DES CITÉS, organisés autour du rappeur Samat et de son demi-frère, prospéraient dans le trafic d'armes et de drogue au cœur des cités sensibles.
P9.4	Onze hommes, âgés de 28 à 50 ans, ont été mis en examen en fin de semaine dernière à Bobigny (Seine-Saint-Denis).
P9.5	Six ont été écroués, les autres ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire.
P9.6	Tout commence en avril 2017, lorsque les enquêteurs de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) recueillent un renseignement sur l'existence d'un réseau de trafic de cannabis et de vente d'armes destinées aux trafiquants de drogue et aux braqueurs.
P9.7	Selon cette première information, l'équipe serait menée par deux hommes originaires des cités André-Lurçat de Stains et Floréal de Saint-Denis.

P9.8	«Ce sont deux frères, connus pour assassinat, trafic de drogue, escroquerie et vol, précise une source proche de l' affaire. Ils jouent les caïds dans leurs quartiers.»
P9.9	Les policiers les placent sur écoute et les surveillent sans relâche plusieurs semaines.
P9.10	Ils se rendent compte que le trafic est mené par un seul des deux frères et une autre connaissance de la police: le rappeur Samat.
P9.11	Cet homme de 36 ans, originaire de Stains, a déjà été arrêté en 2010 pour avoir participé à un règlement de comptes devant un supermarché de Garges-lèsGonesse (Val-d' Oise).
P9.12	«On entendait sur les écoutes que ces types parlaient de calibres entre eux», souffle une source proche du dossier.
P9.13	Ils sont en cheville avec un Gitan, âgé de 50 ans, déjà arrêté dans une affaire de trafic d' armes avec des Serbes.
P9.14	«C' est le technicien de la bande qui était chargé de remilitariser des armes», ajoute la même source.
P9.15	EN PRISON, IL GÉRAIT SES AFFAIRES AVEC CINQ TÉLÉPHONES
P9.16	Les surveillances permettent aux forces de l' ordre d' identifier un autre homme qui sera interpellé <u>après avoir acheté</u> dans le quartier un fusil d' assaut Kalachnikov pour 2 500 €.
P9.17	Ils identifient aussi un Nantais, ex-habitant de Stains, qui vient leur acheter de la drogue et des pistolets automatiques à 1 200 € pièce, pour alimenter le «marché» en Loire-Atlantique.
P9.18	Les malfaiteurs avaient parallèlement mis en place une affaire d' importation de résine de cannabis avec le concours de trois hommes, chargés dans les cités de garder la drogue à leur domicile, ainsi que des lieutenants qui s'occupaient d' <u>écouler</u> la marchandise.
P9.19	Le 22 septembre, avenue de New-York à Paris (XVI ^e arrondissement), le rappeur est arrêté après de nombreuses infractions routières.
P9.20	Les forces de l' ordre découvrent, dissimulés derrière le compteur kilométrique, un pistolet automatique 9 mm, 32 cartouches, un peu de résine et 1 800 €.
P9.21	Samat est écroué en raison de ses lourds antécédents judiciaires.
P9.22	Mais depuis sa cellule d' Osny, il continue à gérer ses affaires avec cinq téléphones portables.
P9.23	«Sur les ondes, les membres de l' équipe s'inquiètent et évoquent l' idée que la police pourrait remonter jusqu' à eux», ajoute une autre source.
P9.24	Fin janvier, les fonctionnaires apprennent que la bande vient de recevoir une livraison de drogue.
P9.25	La décision des interpellations est prise.
P9.26	Lundi dernier, les forces de l' ordre mènent une opération à Stains et SaintDenis.
P9.27	Ils arrêtent neuf suspects.
P9.28	Jeudi, à l' aéroport de Roissy, ils passent aussi les menottes à un autre complice qui revenait de Thaïlande.
P9.29	Au cours des perquisitions, les enquêteurs découvrent chez le Gitan un fusil de chasse, un fusil à canon scié, un revolver 44 magnum et deux pistolets automatiques 9 mm en cours de remilitarisation.
P9.30	Mais surtout une presse à munitions, une perceuse à colonne pour fabriquer les canons et un gilet pare-balles.
P9.31	Chez les complices, les policiers saisissent une compteuse à billets, des talkies-walkies, deux autres gilets pare-balles, 77 kg de cannabis et 28 000 €.
P9.32	Lors des auditions, pour lesquelles Samat a été extrait de prison pour être placé en garde à vue, un lieutenant de l' organisation avoue <u>se livrer</u> au trafic de drogue et avoir vendu une quinzaine d' armes de poing.
P9.33	Les «nourrices», des hommes chargés de garder la drogue, sont aussi passées aux aveux.
P9.34	Le client nantais, lui, a reconnu ses activités de rachat et revente.
P9.35	Les autres ont nié ou gardé le silence.
P10.1	CONDAMNÉE EN IRAK, LA DJIHADISTE RISQUE AUSSI UN PROCÈS EN FRANCE.
P10.2	Mélina Bougedir, qui avait rejoint les rangs de Daech, va être expulsée en France où elle fait l' objet d' un mandat de recherche.
P10.3	SES PROCHEs redoutaient la peine de mort, la justice irakienne s'est finalement montrée beaucoup plus clémente.

P10.4	Mélina Bougedir, une Française de 27 ans qui avait rejoint les rangs de l'organisation Etat islamique en 2015, a été condamnée hier à sept mois de prison par la cour pénale centrale de Bagdad.
P10.5	Une peine légère <i>qui</i> , compte tenu du temps que cette jeune femme originaire de Seine-et Marne a passé en détention provisoire, lui <i>permettra</i> d'être libérée dans les tout prochains jours avant d'être expulsée vers la France.
P10.6	En apprenant la sentence, la Française «a souri de joie», précise le journaliste de l'AFP qui a assisté à l'audience.
P10.7	Ce verdict doit néanmoins s'analyser au regard de l'infraction pour laquelle elle a été condamnée, à savoir la seule «entrée illégale en Irak».
P10.8	Ce qui semble ouvrir la voie à de potentielles poursuites terroristes en France.
P10.9	Mélina Bougedir fait en effet l'objet d'un mandat de recherche délivré dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet de Paris le 2 août 2016 du chef d'association de malfaiteurs terroriste.
P10.10	Une procédure criminelle qui pourrait donc lui valoir d'être placée en garde à vue dès son arrivée sur le territoire national.
P10.11	Selon une source judiciaire, la règle du «non bis in idem» qui prévoit qu'on ne peut pas être condamné deux fois pour les mêmes faits ne s'appliquerait pas à son cas à partir du moment où elle n'a été jugée en Irak que pour le séjour illégal.
P10.12	La jeune femme, qui selon ses dires est arrivée en Irak en octobre 2015, avait été arrêtée cet été avec ses quatre enfants dans les ruines de Mossoul, l'ancien fief de Daech dans le nord du pays.
P10.13	Trois de ses enfants ont été rapatriés en France.
P10.14	Hier, elle a comparu avec son dernier fils dans les bras.
P10.15	«Je suis entrée en Syrie avec mon passeport français mais Daech me l'a pris. Je suis restée quatre jours en Syrie puis je suis venue à Mossoul avec mon mari et mes quatre enfants», a-t-elle expliqué.
P10.16	SON MARI EST BIEN CONNU DE L' ANTITERRORISME
P10.17	Son mari, Maximilien Thibaut, qu'elle décrit comme un «cuisinier chez Daech», est une vieille connaissance de l'antiterrorisme.
P10.18	Ancien agent d'accueil de l'université de Nanterre (Hauts-de-Seine), ce converti avait été interpellé en avril 2012 dans le cadre de l'enquête sur le groupuscule islamiste Forsane Alizza (les Cavaliers de la fierté).
P10.19	Ce natif de Houilles (Yvelines) était suspecté d'avoir acquis une carabine et des munitions et d'avoir fourni du matériel de sécurité à ce groupe dont il était un membre actif.
P10.20	En juillet 2015, il avait été condamné à trois ans de prison dont deux avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris.
P10.21	Selon son épouse, Maximilien Thibaut a été tué lors de la bataille menée par l'armée irakienne pour la reprise de Mossoul.
P10.22	Devant ses juges, Mélina Bougedir s'est décrite comme une «femme au foyer».
P10.23	A l'invitation du président, elle a indiqué qu'elle regrettait son engagement.
P10.24	Ses avocats français n'avaient pas été informés de sa comparution.
P10.25	Une autre djihadiste française de 28 ans est actuellement détenue à Bagdad dans l'attente de son procès.
P10.26	Son mari aurait lui aussi été tué sur place.
P10.27	Théoriquement, elle encourt également la peine capitale.
P11.1	RETRAITES : ATTENTION AU BONUS-MALUS A PARTIR DE 2019
P11.2	A compter du 1er janvier prochain, les salariés nés après 1956 voient les règles de leur retraite évoluer.
P11.3	Le point sur la réforme.
P11.4	Dur, dur pour les générations de l'après-babyboom.
P11.5	Aujourd'hui les salariés qui prennent leur retraite à l'âge légal et qui ont la durée d'assurance requise (42 ans) touchent leurs pensions complémentaires intégralement.
P11.6	Tout va changer à compter du 1er janvier 2019.

P11.7	L' accord d' octobre 2015 signé par les partenaires sociaux pour renflouer les caisses des régimes de retraite complémentaire (AgircArrco) va instaurer un système de bonus-malus.
P11.8	Objectif: inciter les personnes nées à partir de 1957 à travailler plus longtemps.
P11.9	LA PENSION VA EN PRENDRE UN COUP
P11.10	Tous les salariés nés après 1956 qui demanderont à bénéficier de leur retraite avant 67 ans, dès lors qu' ils sont munis de tous leurs trimestres, subiront automatiquement une minoration de 10 % sur leurs pensions complémentaires.
P11.11	Ce malus sera appliqué durant trois ans et ce au plus tard jusqu' à 67 ans, âge à partir duquel il ne s'applique plus.
P11.12	LES GRANDS PERDANTS
P11.13	Plus la retraite complémentaire pèse dans le montant total de la pension, plus l' impact sera lourd.
P11.14	C' est pourquoi les cadres seront particulièrement impactés.
P11.15	Prenons l' exemple d' un cadre né en 1957, dont le montant de la retraite complémentaire est estimé à 2 000 €.
P11.16	S'il part à 62 ans (avec le taux plein), il se verra appliquer une décote de 10 % pendant trois ans, soit 200 € de moins par mois pendant trente-six mois.
P11.17	Le manque à gagner total pour lui sera de 7 200 €.
P11.18	Pour un non-cadre, dont le montant de la retraite complémentaire est estimé à 500 €, la perte totale représentera 1 800 €.
P11.19	Autres grands perdants en vue, les chômeurs: beaucoup de seniors finissent leur carrière comme demandeur d' emploi.
P11.20	Dès lors qu' ils remplissent les conditions d' une retraite à taux plein, Pôle emploi cesse de les indemniser.
P11.21	Ils devront solder leur retraite et subiront de plein fouet la décote.
P11.22	UN BONUS EN CONTREPARTIE
P11.23	Ceux qui décideront de travailler un an de plus (à partir de la date où ils peuvent obtenir le taux plein) seront exemptés de la décote.
P11.24	S'ils travaillent deux ans de plus que prévu, ils obtiendront, pendant un an, une majoration de 10 % des pensions complémentaires.
P11.25	Majoration qui grimpera à 20 % s'ils travaillent trois ans de plus et à 30 % s'ils restent en activité quatre ans de plus.
P11.26	A signaler: les salariés prenant leur retraite anticipée au titre d' une carrière longue seront concernés par ce bonus-malus, qui s'appliquera jusqu' à l' âge de 67 ans maximum.
P11.27	DES SALARIÉS ÉPARGNÉS
P11.28	Les retraités à très faibles revenus, exonérés de CSG (contribution sociale généralisée), échapperont au dispositif, et ceux qui, un peu moins mal lotis financièrement, bénéficieront d' un taux réduit de CSG ne subiront qu' une décote de 5 %.
P11.29	Autres exemptions prévues par les textes: les handicapés avec au moins 50 % de taux d' incapacité, les aidants familiaux (ayant un enfant handicapé), les assurés bénéficiaires du régime de base dans le cadre du dispositif amiante, les personnes reconnues inaptes au travail, les mères ouvrières ayant élevé au moins trois enfants.
P11.30	Quant aux salariés qui n' ont pas tous leurs trimestres pour pouvoir bénéficier d' une retraite à taux plein avant 67 ans, ce dispositif ne s'applique pas pour eux.
P11.31	C' est le système de décote habituel qui sera alors mis en œuvre: jusqu' à 22 % de décote possible s'il manque des trimestres pour obtenir le taux plein.
P11.32	VÉRIFIEZ BIEN VOTRE DOSSIER
P11.33	«LA MÉFIANCE EST la plus sûre compagne de la sagesse...»
P11.34	Le montant de votre pension de retraite a -t- il été bien calculé?
P11.35	Les futurs retraités se posent souvent cette question lorsqu' ils reçoivent leurs avis de notification, ces fameux documents envoyés par les différents régimes indiquant, par des projections, les montants qu' ils verseront au retraité le jour J.
P11.36	Et si une erreur s'était glissée en leur défaveur...

P11.37	Le montant des pensions est calculé à partir des données transmises au fil de votre carrière par vos employeurs et différents organismes (Pôle emploi, Assurance maladie...).
P11.38	Les erreurs peuvent survenir à deux niveaux: lors du calcul du montant de votre pension, effectué par les régimes au moment de la retraite, et au cours de votre carrière, lors de l'enregistrement de vos droits.
P11.39	Risques de pertes de données, oublis, erreurs de calcul... personne n'est à l'abri surtout lorsque les parcours professionnels sont hachurés (chômage, licenciement à la suite d'une faillite...), ou ponctués de multiples employeurs.
P11.40	Attention aussi aux changements de statut, en cas de passage du public au privé (ou vice versa).
P11.41	Autant d'éventuelles anomalies qui doivent inciter les futurs retraités à vérifier régulièrement les droits inscrits dans leur dossier retraite, afin de repérer et signaler le plus tôt possible tout oubli ou erreur.
P11.42	Une préoccupation bien légitime, si l'on en croit la Cour des comptes.
P11.43	Chaque année, en effet, les Sages de la rue Cambon livrent (dans le rapport de certification des comptes de la Sécu) un indicateur de «qualité des dossiers validés».
P11.44	Sur un échantillon d'environ 10 000 dossiers passés au crible, la part de ceux entachés d'une erreur financière est passée de 8 % à un peu plus de 11 % entre 2015 et 2016.
P11.45	Plus d'un tiers de cette hausse tient à des changements dans la procédure de contrôle, note la Cour des comptes.
P11.46	Le reste résulte d'«une détérioration de la qualité de la liquidation».
P11.47	L'Assurance retraite (du régime général) a, de son côté, mis en place une procédure d'évaluation : chaque mois, 50 dossiers (déjà notifiés), tirés au hasard, sont examinés à la loupe par la caisse.
P11.48	«La plupart sont de très faible montant, 14 % représentent moins de 10 € par an et 51 % moins de 100 €», affirme l'Assurance retraite.
P11.49	Mieux vaut <u>faire</u> preuve de vigilance car une fois que la retraite sera officielle (soldée avec notification de la pension), il vous restera deux mois seulement pour rectifier le tir.
P11.50	Passé ce délai, il sera trop tard.
P12.1	MES NUITS DEVANT LES JO
P12.2	Comme une centaine de milliers de Français, Bérangère, Anne, Florian et Odile se lèvent la nuit pour suivre en direct les Jeux de Pyeongchang.
P12.3	JEUDI, le réveil de Bérangère a sonné à 1 h 55.
P12.4	Elle a immédiatement saisi la télécommande posée sur sa table de chevet et a allumé sa télévision.
P12.5	Inenvisageable pour cette fondue de ski alpin de rater la nuit en or et ses deux épreuves reines: le géant olympique avec la Française Tessa Worley, suivi de la descente masculine.
P12.6	Bien au chaud dans son studio de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Bérangère, 31 ans, reste sous sa couette.
P12.7	«Je ne me lève pas avant 7 h 15, mon heure habituelle. Sauf pour me faire une tisane», plaisante -t- elle, captivée par son écran.
P12.8	Pour être en forme pour sa journée de travail au service de communication d'un groupe de BTP, elle s'est simplement couchée très tôt la veille.
P12.9	«Le plus difficile, ce n'est pas de dormir six heures par nuit. C'est de s'interdire de hurler à 4 heures du matin pour encourager Alexis Pinturault», s'amuse celle qui est née à Chambéry dans une famille de sportifs.
P12.10	«C'est hyper sympa à suivre, le sport. Mais durant les JO, il règne une ambiance spéciale. Et évidemment, en replay, ça n'a plus rien à voir. Il n'y a plus aucune adrénaline quand on connaît déjà le résultat», assure celle qui s'était aussi astreinte à des réveils matinaux lors des Jeux de Rio.
P12.11	PRÈS DE 190 000 FRANÇAIS CHAQUE NUIT DEVANT LEUR ÉCRAN
P12.12	D'après Médiamétrie, ils sont 170 000 à regarder chaque nuit France 2 entre 3 heures et 6 heures (et même 190 000 entre 3 heures et 4 heures).
P12.13	Des jeunes, bien sûr (18,5 % de part de marché sur les 25-34 ans et 21,3 % sur les 35-49 ans), mais pas que.
P12.14	Odile, retraitée de 59 ans, qui habite dans l'Ain, n'hésite pas, elle aussi, à braver la nuit.

P12.15	«Mais pas tous les jours. Hier, mon corps m'a dit repos, car j'avais fait beaucoup de choses pendant la journée», assure celle qui s'intéresse à tout «sauf au hockey et au patinage artistique».
P12.16	«N' allez pas nous faire passer pour des no life !, s'inquiète Anne, qui vit à Thionville (Moselle) et travaille dans la finance au Luxembourg.
P12.17	«Au boulot, ils ont installé un téléviseur. Mes collègues m'appellent Mme Fourcade. Mais j'assure mon travail», affirme cette passionnée qui a fait le voyage jusqu' à Rio en 2016.
P12.18	«Le plus triste, c' est quand les Français perdent. C' est pour eux que je me lève. Je suis le genre de fille qui va au stade avec un poulet bleu-blanc-rouge sur la tête et qui l' assume. Le sport, ça donne du baume au cœur aux gens», conclut la jeune femme de 29 ans, qui ne pense déjà qu' à la fin de la semaine.
P12.19	Il faudra désormais attendre deux ans avant de voir se rallumer la flamme olympique...
P13.1	AU REVOIR LE CAFÉ MODE
P13.2	L' établissement, véritable annexe de la radio Europe 1, rue François-Ier, ferme dans un mois.
P13.3	Tous regrettent déjà l' âme du quartier qui disparaît.
P13.4	Dans un mois, pile, Bruno Courchinoux, 48 ans, le patron du Café Mode, 24, rue François-Ier (VIIIe), fermera les portes définitivement de son bar-restaurant.
P13.5	Créé en 1963 (sous le nom de l' Athénien), à deux pas d' Europe 1, il est depuis toujours l' annexe et l' esprit de la station.
P13.6	«A l' époque, il y avait même un numéro de téléphone direct pour commander son verre de vin et son sandwich qui était monté à la rédaction», se souviennent les anciens.
P13.7	Quand Jean-Luc Petitrenaud, onze années d' animation des «Escapades de Petitrenaud» sur France 5, a appris la fermeture de «son bureau», son cœur n' a fait qu' un tour.
P13.8	A cent lieues de jouer du violon de la nostalgie, il s'est aussitôt transformé en militant de la bonne bouffe et de l' esprit village.
P13.9	«Ici, tous les matins, le vin blanc et la cochonnaille de l' ouvrier croisent le café et le croissant des gens de la mode», assure -t- il.
P13.10	Et tous font de ce comptoir «le QG des parlotés» affirme Gilles Pudlowski, chroniqueur gastronomique.
P13.11	Sur l' ardoise s'inscrivent les plats du jour: la salade du Quercy, le saucisson lyonnais pommes à l' huile, la blanquette de veau à l' ancienne.
P13.12	Le tout pour 22 € le repas.
P13.13	Et la nappe agrémentes les tables dès le soir venu.
P13.14	C' est pour cela que Jean-Luc Petitrenaud a voulu rendre hommage à Bruno Courchinoux, le patron de cette maison depuis seize ans.
P13.15	«C' est un Auvergnat pure souche, qui défend les plats maison et la bonne viande. Il faut marquer le coup», lance -t- il comme une invitation à ses amis pour saluer «l' âme du quartier», en prenant place sur l' un des tabourets de bar Collinet, et en posant son verre sur ce bar qui n' a pas changé depuis l' origine.
P13.16	«Quand je suis arrivé ici, j'ai remis un coup de peinture. Donné une atmosphère chaude. Mais je n' ai pas changé les bases», affirme -t- il.
P13.17	Alors de l' Athénien au Café Mode, ils ont tous suivi.
P13.18	Laurent Cabrol, le Monsieur Météo d' Europe1, y a pris tous ses repas depuis quarante ans.
P13.19	«C' est bien simple, j'ai dû dépenser 1 000 € par mois... Ça fait bien 400 000 €»...
P13.20	Jean-Luc Petitrenaud y a enregistré son émission «le Bistrot du dimanche», pendant des années, tous les vendredis, au bout du bar.
P13.21	Les meilleurs cuisiniers sont venus là.
P13.22	«Et on dévorait des tripes et de la tête de veau dès 11 heures», se souvient-il.
P13.23	Bienveillant, Bruno Courchinoux, lui avait même adapté un porte-verre accroché au mur.
P13.24	Christian Constant, ancien membre du jury de «Top Chef» sur M6, a le réflexe.
P13.25	«Quand je passe dans la rue, je jette toujours un coup d' œil pour voir si mes potes sont là.»
P13.26	Et tous y passent un moment: Daphné Bürki ou Sébastien Cauet y préparent leur émission en terrasse.
P13.27	Mais à quelques pas de la prestigieuse avenue Montaigne, les grandes marques du luxe ont été plus fortes que cette adresse emblématique de la rue François-Ier.

P13.28	«Le propriétaire des lieux a décidé de reprendre son bien. Je ne peux pas me battre, regrette Bruno Courchinoux. Je vais devoir rendre les clés le 31 mars, seize ans jour pour jour, après la date où je reprenais la maison. Mais je dois tout déménager. Alors je fermerai le 20. Je ne ferai pas de fête. Je pense à mon équipe que je dois licencier.»
P13.29	Laurent Cabrol a déjà prévu de reprendre le bout du bar avec son arrondi qui cache le tiroir-caisse et sa table de marbre brun.
P13.30	Plus qu' un mois pour ressentir ce lieu... sans modération.
P13.31	ILS ONT CHACUN des souvenirs de cette maison pas comme les autres qui a vu passer Charles Aznavour, Johnny Halliday, Jean-Paul Belmondo et les autres...
P13.32	JEAN-LUC PETITRENAUD ET SON CONSERVATOIRE
P13.33	Le chroniqueur gastronomique a écrit sur le mur de faïence noire: «Mon Café Mode est mon petit conservatoire où j'adore chuchoter ma gourmandise».
P13.34	Il y a enregistré son émission «les Bistrots du dimanche» et se souvient d' avoir invité Alain Ducasse.
P13.35	«Pendant 1 h 30, il a envahi la cuisine avec sa brigade et nous a préparé les plats mémorables», raconte le passionné des pianos.
P13.36	COLUCHE Y A INVENTÉ LE RESTO DU CŒUR
P13.37	Avant ou après son émission sur Europe1?
P13.38	Personne ne le sait.
P13.39	Mais c' est ici que Coluche a imaginé l' idée de ses restos.
P13.40	LAURENT CABROL A SIGNÉ TOUS LES CONTRATS DE SA CARRIÈRE
P13.41	«Dans la petite table coincée entre deux colonnes, j'ai signé mes contrats avec Antenne 2 et avec Europe 1. Toute ma carrière est passée là», se souvient-il avec émotion.
P13.42	THOMAS SOTTO Y A FAIT SON POT DE DÉPART
P13.43	«De 9 heures à midi, il est venu ici après sa dernière matinale. C' était vraiment la fête», se souvient Bruno Courchinoux.
P13.44	PHILIPPE GILDAS A PRIS 10 KG ICI
P13.45	«Après sa matinale, il avait pris l' habitude de se prendre le casse-croûte du camionneur avec une andouillette vin blanc...», s'amuse encore Jean-Luc Petitrenaud.
P14.1	UN NOUVEL OPÉRATEUR POUR LA CENTRALE THERMIQUE DE LA HALLE PAJOL
P14.2	Les panneaux photovoltaïques étaient en panne depuis plus d' un an.
P14.3	Ils devraient fonctionner à nouveau dans les prochains mois.
P14.4	LA PROMESSE d' une nouvelle vie, pour la halle Pajol (XVIIIe)?
P14.5	Agé d' un peu plus de quatre petites années seulement, cet ancien édifice ferroviaire transformé, moyennant 200 M€, en centrale photovoltaïque, a subi plus que de raison les outrages du temps...
P14.6	Et des intempéries.
P14.7	Mais outre de nombreux dégâts esthétiques, la halle, qui abrite notamment la médiathèque VaclavHavel, une auberge de jeunesse, des boutiques et restaurants, ne méritait plus depuis un an et demi son «titre» de «centrale solaire» la plus grande d' Europe en milieu urbain.
P14.8	DÉFAUT DE CONCEPTION
P14.9	Dotée de plusieurs milliers de mètres carrés de panneaux photovoltaïques, censés assurer les besoins énergétiques de l' ensemble de la ZAC Pajol, elle était partiellement tombée en panne l' été 2016 à cause d' un défaut de... conception.
P14.10	Tout comme le panneau d' affichage de la consommation énergétique, qui n' a été remis en service qu' au mois de décembre.
P14.11	Et voici que l' horizon s'éclaircit enfin, avec l' arrivée d' un nouvel opérateur, chargé d' exploiter les panneaux de la halle Pajol.

P14.12	«Il s'agit d' Energie partagée, une structure associative qui accompagne et finance des projets citoyens de production d' énergie renouvelable, souligne l' Association pour le suivi de l' aménagement Paris Nord Est (ASA). Elle vient de reprendre Solarvip, qui gérait la halle. Avec ce nouvel opérateur, espérons que les relations avec tous les acteurs seront facilitées.»
P14.13	«Les panneaux thermiques défaillants, poursuit l' ASA, font l' objet d' un marché de travaux qui doit être lancé très rapidement pour une reprise espérée de l' exploitation au cours de l' été 2018.»
P15.1	KIKI DÉBARQUE AUX ENCHÈRES!
P15.2	C' est une vente originale autour de celle qui fut la Reine de Montparnasse.
P15.3	Vous avez des souvenirs?
P15.4	Faites-les estimer gratuitement.
P15.5	C' EST UN PERSONNAGE mythique, un tantinet sulfureux et tout un quartier qui débarque aux enchères!
P15.6	Kiki de Montparnasse, son carré, ses yeux soulignés de khôl, figure légendaire des Années folles de la rive gauche, sera la vedette à Drouot.
P15.7	Ses dessins, les photos d' elle réalisées par Man Ray, en font une figure charismatique de la Rotonde (VIe) notamment!
P15.8	Avec elle, dans son sillage, c' est tout l' univers de Montparnasse, ses peintres, ses ateliers d' artistes, ses restaurants, ses cafés, qui fera l' essence de cette vente originale.
P15.9	Pour l' occasion, les commissaires-priseurs malins lancent les 9 et 10 mars un appel aux Parisiens!
P15.10	Si par hasard vous avez dans vos fonds de tiroir mais aussi sur vos murs ou le long de vos étagères des souvenirs de cette époque (1910 à 1930), c' est peut-être le moment de les exhumer!
P15.11	Et de les vendre !
P15.12	L' étude ouvrira ses portes lors de deux journées exceptionnelles d' expertises et d' estimations gratuites et confidentielles.
P15.13	«On recherche des documents de l' époque, des autographes, précise Géraldine d' Ouinte, le commissaire-priseur de l' étude De Baecque et associés, qui tiendra le marteau, mais aussi des livres, des vêtements, des tissus, des meubles. Evidemment, si on tombe sur un Picasso, on sera drôlement contents!».
P15.14	La vente aura lieu plus tard, une fois le «butin constitué», le 25 mai, à Drouot (IXe).
P15.15	Un fond d' un atelier d' artiste du quartier a déjà été récupéré.
P15.16	«On a eu un déclic!», se justifie Géraldine d' Ouinte.
P15.17	Lors d' un inventaire l' étude qui se situe boulevard Raspail, au cœur de l' ancien Montparnasse bohème et irrévérencieux, a récupéré ce tableau plutôt sage de Foujita qui date de 1930.
P15.18	L' œuvre de l' artiste japonais, estimée à 30 000 €, représente l' égérie de Soutine, Modigliani et du photographe Man Ray.
P15.19	«Dans le quartier, on a des vieux voisins qui nous racontent avoir croisé Picasso et toute la bande accoudée au zinc de la Rotonde. Alors que Kiki de Montparnasse arrive dans notre étude du boulevard Raspail, c' était un signe.»
P16.1	LA BATAILLE JUDICIAIRE ENTRE LA CAF ET LE CENTRE DE SANTÉ RUE VIALA CONTINUE
P16.2	MENACÉ D' EXPULSION par la CAF depuis que la convention d' occupation des locaux est arrivée à son terme, le centre de santé de la rue Viala fait tout pour gagner du temps.
P16.3	Revenons sur les précédents épisodes de ce feuilleton judiciaire: le 25 octobre, le tribunal de grande instance de Paris ordonne l' expulsion de la société Doctegestio, gestionnaire du centre de santé, ainsi que l' exécution provisoire du jugement.
P16.4	La société saisit alors la cour d' appel, qui a rendu son jugement la semaine passée: non seulement la suspension d' exécution est refusée, mais Doctegestio est aussi condamnée à verser 1000 € de dommages et intérêts à la CAF.
P16.5	«Je ne suis ni content ni soulagé, le bon droit de la CAF a été reconnu, réagit Jean-Louis Haurie, son directeur. Les représentants de la mairie centrale et du XVIe cherchent des solutions pour que ce centre de santé puisse aller dans d' autres locaux. Qu' ils le veuillent ou non, de toute façon, ils devront partir. On peut leur laisser un délai, pour ne pas qu' ils se retrouvent du jour au lendemain à la rue.»

P16.9	En attendant, la structure «continue à recruter des praticiens, à recevoir des patients et à occuper les lieux», affirme avec aplomb Bernard Bensaid, le PDG de Doctegestio.
P16.10	Avec 37 praticiens et 60 000 consultations par an, ce centre médical en secteur 1 est indispensable aux habitants du quartier.
P16.11	Surtout depuis la fermeture de deux autres établissements similaires dans le secteur, en 2006 puis en 2015.
P16.12	«L' hôpital Georges-Pompidou est engorgé de patients qui devraient passer par les centres de santé du XVe», grogne un syndicaliste de l' hôpital.
P16.13	Le centre de santé rue Viala ne devrait donc pas faire ses cartons de sitôt: la cour d' appel doit encore se prononcer sur le fond du dossier, c' est-à-dire la prolongation du bail et la requalification en bail commercial, demandée par Doctegestio.
P16.14	Et si la société est une nouvelle fois déboutée, elle «ira en Cour de cassation».
P16.15	Un feuilleton <u>à suivre</u> .
P17.1	MICHEL DÉON AURA UNE SÉPULTURE DANS LA CAPITALE
P17.2	Face à la mobilisation du monde littéraire et après une semaine de polémique, la maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, a décidé <u>de faire</u> marche arrière.
P17.3	Il reposera finalement au cimetière du Montparnasse (XIVe).
P17.4	Après une semaine de polémique, Anne Hidalgo, la maire (PS) de Paris, a décidé <u>d' accorder</u> une dérogation à l' écrivain et académicien mort en Irlande le 28 décembre 2016 à l' âge de 97 ans.
P17.5	La volte-face intervient après la publication lundi, dans «le Figaro», d' une tribune signée par une centaine d' écrivains, essayistes, et éditeurs de divers horizons.
P17.6	Antoine Gallimard, Yasmina Reza, Bernard-Henri Lévy, Michel Houellebecq, Delphine de Vigan, Amélie Nothomb, Philippe Sollers, Pierre Nora, Michel Onfray, Bernard Pivot, Erik Orsenna, Jean-Christophe Rufin, Tatiana de Rosnay, le dessinateur Sempé et bien d' autres encore contestent la décision de la mairie de Paris de ne pas accorder une place dans un cimetière de la capitale à Michel Déon.
P17.7	«Son œuvre, sa personnalité, son rayonnement international ne méritent pas cette situation déplorable», regrettent les signataires.
P17.8	«Sa présence à Paris, comme celle de Proust, Stendhal, Baudelaire, Sartre, contribuera au prestige déjà grand d' une ville indissociable de notre histoire intellectuelle et littéraire», insistent-ils.
P17.9	Alice Déon, fille de l' écrivain et directrice des éditions de la Table ronde, s' est déclarée «très émue» par cette mobilisation du monde intellectuel.
P17.10	«Au-delà de ses positions politiques, qui expliquent sans doute l' ostracisme dont sa sépulture fait l' objet, Michel Déon était un homme d' une grande valeur et un écrivain d' une générosité rare dans le milieu des lettres. Il mérite d' être honoré et de reposer dans un cimetière parisien», défend Belinda Cannone, écrivain et auteur de «la Tentative de Pénélope».
P17.11	«Cette affaire est minable. Il a fallu cette mobilisation pour que la maire de Paris renonce à une décision dogmatique et idéologique», regrette l' écrivain et journaliste de gauche Gilles Lapouge, relayant la polémique qui a enflammé pendant une semaine les réseaux sociaux.
P17.12	«Anne Hidalgo cherchait une solution, tente de déminer Bruno Julliard, premier adjoint. Elle a demandé à ses services d' accorder une dérogation pour répondre favorablement à la famille de l' écrivain ainsi qu' à Hélène Carrère d' Encausse (NDLR: secrétaire perpétuel de l' Académie française dont Michel Déon était membre).»
P17.13	«Le Conseil de Paris proposera la création d' une commission pluraliste chargée d' accorder exceptionnellement une sépulture à des personnalités qui ne résidaient pas à Paris mais qui ont marqué la capitale sinon la France, poursuit le premier adjoint. Ces dérogations resteront exceptionnelles car les 150 places qui se libèrent chaque année dans les cimetières intra-muros ne permettent pas de faire face aux 50 000 demandes.»
P17.14	Catherine Dumas, sénatrice (LR) de Paris, souhaite <u>aller</u> plus loin.
P17.15	Elle a déposé une proposition de loi jeudi dernier, afin que «toute personne étant née dans une commune puisse de droit y disposer d' une sépulture».
P17.16	«Il n' y a donc pas de raison de ne pas donner à une personne qui serait née dans une commune, au moins les mêmes droits qu' à une personne qui y décéderait sans y avoir plus d' attaches!», souligne la sénatrice.
P18.1	LES USAGERS DU TRAM DE LA DÉFENSE SATURENT
P18.2	Face aux conditions de voyage de plus en plus difficiles sur le T2, la ligne qui dessert le quartier d' affaires, l' association Plus de trains a décidé <u>d' interpeller</u> la RATP et Ile-de-France Mobilités.

P18.3	Ils <u>peinent</u> chaque matin à <u>monter</u> dans les rames du T2, qui relie la porte de Versailles (XVe) au pont de Bezons via La Défense (Hauts de-Seine).
P18.4	Alors, ses usagers espèrent enfin se faire entendre.
P18.5	L' association Plus de trains a ainsi lancé l' opération «Plus de trams!»
P18.6	Dans un courrier adressé à la RATP, Ile-de-France Mobilités et l' ensemble des communes traversées, elle dénonce la saturation du T2, «avant qu' elle ne devienne la ligne 13».
P18.7	Les explications de cette galère quotidienne, l' association les connaît: tram bloqué en raison des difficultés de circulation au pont de Bezons, horaires restreints lors de toutes les périodes de vacances scolaires.
P18.8	Et surtout, desserte de grands pôles d' entreprises d' Issy-les-Moulineaux, Pont-de-Sèvres, La Défense, Courbevoie.
P18.9	Et les perspectives ne sont guère optimistes.
P18.10	Outre la construction de nouvelles tours à La Défense, trois d' ici à 2020, la ligne 15 sud du Grand Paris Express aura pour terminus Pont-de-Sèvres.
P18.11	Les voyageurs se tourneront alors vers le tram déjà bondé pour poursuivre leur chemin.
P18.12	En janvier, Ile-de-France Mobilités et la RATP ont pourtant augmenté la fréquence de 12-13 à 16-17 passages par heure.
P18.13	«On ne voit pas le résultat sur le terrain», regrette Alexia, usagère du T2 et responsable de l' opération «Plus de trams!».
P18.14	Xavier Léty, l' ancien patron du T2 lui-même, ne cachait pas ses craintes, dans l' émission «Parigo», diffusée le 4 décembre sur France3: «Quand on voit certains programmes d' aménagements, on peut redouter que tout le monde ne puisse pas rentrer dans les rames. Malgré tous les efforts qu' on peut faire, physiquement, on va atteindre les limites.»
P18.16	DES PROPOSITIONS D' AMÉLIORATION
P18.17	«C' est pourquoi nous essayons de proposer dès aujourd' hui des pistes d' amélioration, poursuit Alexia. Une meilleure synchronisation des feux tricolores, des priorités aux carrefours, le renforcement de lignes de bus existantes ou à créer pour déssaturer le tram.»
P18.18	L' association propose également d' avoir recours aux lignes L et U du Transilien qui passent à proximité.
P18.19	Ces propositions pourraient être directement discutées avec les opérateurs.
P18.20	La RATP, qui reconnaît que «la situation reste tendue sur les périodes d' hyper pointe», affirme être «tout à fait favorable à une réunion d' échange sur l' état du T2 sous l' égide d' IDF Mobilités, de manière à partager les données statistiques (sur le trafic, les incidents, l' offre...) et à expliquer les actions engagées et envisagées».
P18.21	Elle assure aussi avoir «lancé plusieurs actions: renforcement de l' offre, amélioration du passage des carrefours ou de la signalisation dans le tunnel pour rapprocher les rames».
P18.22	Mais elle reconnaît que «des accidents routiers réguliers dans la zone vers l' A 86 et le pont de Bezons ont des impacts sur le trafic tram.»
P18.23	De son côté, Ile-de-France Mobilités a demandé un «diagnostic précis à la RATP pour un programme d' action afin d' améliorer les déplacements des voyageurs».
P18.24	L' autorité régulatrice des transports assure aussi <u>réfléchir</u> «à la refonte du réseau de bus autour de la ligne, conscient des conditions de transport actuelles et des perspectives de développement du secteur».
P18.25	Même si, selon elle, la ligne 15 sud provoquera plutôt «une légère baisse du trafic du T2 entre la porte de Versailles et Musée de Sèvres (dans les deux sens). Et sur la partie nord, l' augmentation de trafic devrait être limitée.»

BIBLIOGRAPHIE

Ablali, D. (2006). Écrire en critique: Exploration morpho-syntaxique sur corpus. In *Corpus en Lettres et Sciences sociales: des documents numériques à l'interprétation. Actes du colloque international d'Albi* (pp. 207-214).

Abeillé, A. & Godard, D. (dir) 2021. *La grande grammaire du français*, Actes Sud/Imprimerie Nationale Éditions.

Adam, JM. (1997). Unités rédactionnelles et genres discursifs: cadre général pour une approche de la presse écrite. *Pratiques*, 94, 3-18.

Association québécoise des professeurs de français (AQPF). (1977). Le congrès du dixième anniversaire. Les résolutions de l'assemblée générale. *Québec français* 28, 10-12.

Auger, P., Beauchemin, N., & Poirier, C. (1988). *Dictionnaire du français plus : à l'usage des francophones d'Amérique*. Montréal, Québec : Centre éducatif et culturel.

Avanzi, M. (2017). *Atlas du français de nos régions*. Armand Colin.

Baggioni, D. (1997). « Norme, genèse du concept », dans *Sociolinguistique : les concepts de base* (Vol. 218), sous la direction de M.-L. Moreau, p. 217-218

Barbaud, P. (1984). *Le Choc des Patois en Nouvelle-France : Essai sur L'Histoire de la Francisation Au Canada*. Presses de l'Université du Québec.

Barbaud, P. (1998). Dissidence du français québécois et évolution dialectale. *Revue québécoise de linguistique* 26 (2) : 107-128.

Baylon, C. (1996). *Sociolinguistique : société, langue et discours*. Nathan.

Bergeron Léandre. (1980). *Dictionnaire de la langue québécoise*. VLB.

Bigot, D. (2021). *Le bon usage québécois : étude sociolinguistique sur la norme grammaticale du français parlé au Québec*. Presses de l'Université Laval.

Boivin, M.C. & Pinsonneault, R. (2020²). *La grammaire moderne*. Chenelière.

Bosquart, M. (1998). *Nouvelle grammaire française*. Guérin.

Bouchard, C. (2020³). *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise* (Collection nouvelles études québécoises). Les Presses de l'université de Montréal.

Bouchard, C. (2008). Anglicisation et autodépréciation. Dans M. Plourde et P. Georgeaul (dir), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie* (p. 255-264). Fides/Les publications du Québec.

Bouchard, C. (2012). *Méchante langue: la légitimité linguistique du français parlé au Québec*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Bouchard, P. & Maurais, J. (2001). Norme et médias. Les opinions de la population québécoise. *Terminogramme. Norme et médias. Québec : Les publications du Québec, Office de la langue française*.

Boulanger, J.-C. & Rey, A. éd. (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie, culture générale*. Dicorobert.

Bouthillier, G. & Meynaud, J. (1972). *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*. Presses de l'Université du Québec.

Boyer, H. (2016). L'« accent du Midi ». De la stigmatisation sociolinguistique à l'illégitimation politico-médiatique : Observations et hypothèses. *Mots. Les langages du politique*, 111,(2), 49-62.

Bulot, T. et Blanchet, P. (2013), *Une introduction à la sociolinguistique (pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde)*. Éditions des archives contemporaines.

Cajole-Laganière, H. (2008). Pertinence de la prise en compte de la variation dans les outils de référence. Dans *La langue française dans sa diversité* (p. 149-167). Gouvernement du Québec, Direction des relations publiques du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine.

Calvet, L. J. (2013). *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de France.

Cardinal, P. & Jouselin, J.-P. (1993). Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui. *Québec français*, (90), 62–64.

Chaput, L. (2013). *La variation linguistique dans les blogues journalistiques québécois*. [Thèse de doctorat, Université d'Ottawa]. Electronic Thesis and Dissertation Repository.1300.

Chartrand, S. G., Aubin, D., Blain, R. & Simard, C. (1999). *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*. Graficor.

Clerc, I., Kavanagh, É., Lépine, F. & Roy, R. L. (2000). Analyse linguistique de textes tirés de quatre quotidiens québécois (1992-1999). Conseil de la langue française.

Comeau, P. (2015). Vestiges from the grammaticalization path: The expression of future temporal reference in Acadian French. *Journal of French Language Studies*, 25(3), 339-365

Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001). *Le français une langue pour tout le monde*. Gouvernement du Québec

Conseil de la langue française (CLF), (1990, 23 mai). L'aménagement de la langue au Québec pour une description du français québécois (communiqué de presse).

<https://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/article/plamenagement-de-la-langue-au-quebec-pour-une-description-du-français-québécois/>

Côté, L. & Xanthopoulos, N. (2008), *La grammaire au secondaire*. Éditions Grand Duc.

Corbeil, J.C. (2003). Préface. Dans M.-É. de Villers (dir.), *Multidictionnaire de la langue française*, (4^e éd., p. xi-xii). Québec Amérique.

Corbeil, J.C. (2007). *L'Embarras des langues-Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Québec Amérique.

De Villers M-É. (1988). *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*. Québec/Amérique.

De Villers, M. É. (1999). Lexicographie : pour une appropriation du français du Québec. *Québec français*, (113), 99–102.

De Villers, M. É. (2001). Analyse linguistique d'un titre de presse : Illustration d'une norme. *Terminogramme* [Norme et médias], 97-98, 21-46.

De Villers, M. É. (2005). *Le Vif désir de durer-Illustration de la norme réelle du français québécois*. Québec Amérique.

Dickinson, J. A. (2000). L'anglicisation. Dans M. Plourde et P. Georgeaul (dir), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie* (p. 130-143). Fides/Les publications du Québec.

Dolbec, J. & Paradis, C. (1991). Modélisation de la variation phonétique en français québécois. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 10(3), 85-105

Dumas, D. (1987). *Nos façons de parler*. Presses de l'Université du Québec.

Duval, H., & Plourde, M. (2000). *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*. Les Éditions Fides.

Eveno, P. (2001). *Le journal Le monde: une histoire d'indépendance*. Odile Jacob.

Friesner, M. (2010). Une prononciation «tsipéquement» québécoise?: La diffusion de deux aspects stéréotypés du français canadien. *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 55(1), 27-53.

Gadet, F. (1989). *Le français ordinaire*. A. Colin

Gadet, F. (1997). La variation, plus qu'une écume. *Langue française*, 5-18.

Gadet, F. (2007). *La variation sociale en français*. Éditions Ophrys.

Grevisse, M. & Goosse, A. (2016). *Le bon usage*. De Boeck Supérieur.

Guillot, M.-C. (1999). Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : Enquête sur les registres. *Canadian Journal of Applied Linguistics*, 2 (1-2), 91-105.

Hambye, P., & Francard, M. (2008). Normes endogènes et processus identitaires. Le cas de la Wallonie romane, dans *Normes endogènes et plurilinguisme : aires francophones, aires créoles*. sous la direction de Bavoux, C., Prudent, L. F., & Wharton, S. p. 45-60, ENS éditions.

Kavanagh, É., Marcoux, C., Paré, I. & Roy, R. L. (2015). *Étude sur la qualité de la langue dans six quotidiens québécois publiés de 2010 à 2013*. Conseil supérieur de la langue française.

Klein, J. R., Lienart, N. & Ostin, S. (1997). L'anglicisme et la presse : Enquête et analyse à travers quatre quotidiens français et belges. *Revue de linguistique romane*, 61 (243-44), 337-360.

Knecht, P. (1997). « Langue standard », dans *Sociolinguistique : les concepts de base* (Vol. 218), sous la direction de M.-L. Moreau, p. 194-198, Éditions Mardaga.

Labelle, H. (2015). *Le traitement lexicographique du français canadien dans Usito, dictionnaire québécois informatisé* (Doctoral dissertation, Université d'Ottawa/University of Ottawa).

Labov, W. (1976). *Sociolinguistique*. Les éditions de minuit.

Laporte, M., & Rochon, G. (2011). *Grammaire Jeunesse : Primaire*. CEC.

Laporte, M. & Rochon, G. (2015), *Nouvelle grammaire pratique. 1^{er} et 2^e cycles du secondaire*. CEC.

Laur, E. (2002). La qualité, le statut et la perception du français au Québec. *Revue d'aménagement linguistique* [hors série], automne, 147-162.

Léard, J.-M. (1995). *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*. Guérin.

Lecavalier J., Lachance G. & Bonneville J. (2011). *L'express grammatical pour le secondaire*. ERPI.

Leclerc, J. (2015). *Le français, langue étatique*. L'aménagement linguistique dans le monde. https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s4_Modernisation.ht

Lefebvre, C. (1982). *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle* (Vol. 2). Service des publications, Office de la langue française.

Lefiliâtre, J (2016). « Le Parisien sera plus local et plus pratique » *Libération*, le 8 septembre 2016

Lefrançois, P. (2020⁴). *Français écrit pour futurs enseignants*. Les Éditions JFD.

Manessy, G. (1994). *Les français en Afrique noire : Mythe, stratégies, pratiques*. Éditions L'Harmattan.

Martel, P., & Cajole-Laganière, H. (1995). Oui au français québécois standard. *Interface*, 16(5), 14-25.

Martel, P., Cajole-Laganière, H. & Langlois, M. F. (2001). Les textes journalistiques québécois sont-ils "envahis" par les emprunts critiqués à l'anglais? *Terminogramme* [Norme et médias], 97-98, 47-72

Maurais, J. (2008). *Les Québécois et la norme : L'évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*. Office québécois de la langue française Québec.

Meier, Franz (2016). La clarté comme principe directeur dans le discours normatif sur les usages communicationnels en presse écrite québécoise. *Circula*, 4, 87-105.

Meier, F. (2017). *La perception des normes textuelles, communicationnelles et linguistiques en écriture journalistique*. Peter Lang Verlag.

Meney, L. (1999). *Dictionnaire québécois français*. Guérin.

Meney L. (2010). *Main basse sur la langue. Idéologie et interventionnisme linguistique au Québec*. Liber.

Meney, L. (2017). *Le français québécois entre réalité et idéologie : un autre regard sur la langue*. Presses de l'Université Laval.

Moreau, M. L. (1997). *Sociolinguistique : les concepts de base* (Vol. 218). Éditions Mardaga.

Nemni, M. (1998). Le français au Québec: représentation et conséquences pédagogiques. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 151-175.

Oakes, L., & Warren, J. (2009). *Lange, citoyenneté et identité au Québec*. Les Presses de l'Université Laval.

Office de la langue française. (1965). *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Ministère des affaires culturelles, Collections de BANQ.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2785772>

Ostiguy, L. & Tousignant, C. (2008²). *Les Prononciations du français québécois : normes et usages*. Guérin.

Paquot A. (2008 a) Pourquoi notre langue d'enseignement doit rester le français standard. *Argument*, 11, (1)

Paquot, A. (2008 b). Heurs et malheurs des dictionnaires au Québec : des débats révélateurs. Dans B. Horiot (Ed.), *Français du Canada – Français de France VII: Actes du septième Colloque international de Lyon, du 16 au 18 juin 2003* (pp. 29-38). Max Niemeyer Verlag.

Pellat, J. & Riegel, M. (2012). La Grammaire méthodique du français : élaboration d'une grammaire linguistique globale. *Langue française*, 176, 11-26.

Piron, S. (2017a). *Grammaire française – Mise à niveau : vol. 1. Supérieur et formation continue* (2e éd.). De Boeck Supérieur.

Piron, S. (2017b). *Grammaire française – Perfectionnement : vol. 2. Supérieur et formation continue*. De Boeck Supérieur.

Poirier, C. (1994). Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord. *Langue, espace, société : Les variétés du français en Amérique du Nord*, 69-95.

Poirier, C. (2008). Entre dépendance et affirmation : le parcours historique des lexicographes québécois. Dans M. C. Cormier & J. C. Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec : de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, (p. 13-60). Presses de l'Université de Montréal.

Poirier, C., Beauchemin, N., & Auger, P. (1988). *Dictionnaire du français plus : à l'usage des francophones d'Amérique*. Montréal, Québec : Centre éducatif et culturel

Raunet, D. (2001). La norme dans les médias. *Terminogramme* [Norme et médias], 97-98, 73-92

Reinke, K. & Ostiguy, L. (2005). La langue à la télévision québécoise : aspects socio-phonétiques. Collection Suivi de la situation linguistique, Étude 6. Québec: Gouvernement du Québec, Office québécois de la langue française.

Reinke, K. & Ostiguy, L. (2016). *Le français québécois d'aujourd'hui*. de Gruyter.

Remysen, W. (2003). Le français au Québec: au-delà des mythes. *Romanesque*, 28(1), 28-41.

Remysen, W. (2012). Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle. *Journal of French Language Studies*, 22 (3), 419-445.

Rey, A. (1972). Usages, jugements et prescriptions linguistiques. *Langue française*, (16), 4-28.

Rey, A. & Boulanger, J.-C. (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie, culture générale*. Dicorobert.

Rey, A., Duval, F. & Siouffi, G. (2013). Qui parle quelle langue au royaume de France ? Dans A. Rey, F., Duval, & G. Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion : I. Des origines au français moderne* (p. 385-416). Perrin.

Riegel, M., Pellat, J. C., & Rioul, R. (2021). *Grammaire méthodique du français*. Collection Linguistique Nouvelle. Presses Universitaires de France.

Roberge, Y., & Rosen, N. (1999). Preposition Stranding and que-deletion in Varieties of North American French. *Linguistica atlantica*, 21, 153-168.

Simard, C. & Chartrand, S. G. (2011). *Grammaire de base : 2e et 3e cycle du primaire*. Éditions du Renouveau pédagogique.

Trait, J.C. (1973, 16 juin). Tremblay : Le joual se défend tout seul. *La Presse*, Arts et lettres, D2
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2737725?docsearchtext=Jean-Claude%20Trait%20le%20joyal%20se%20d%C3%A9fend%20tout%20seul>

Tran, N. Q. (2017). *Étude des titres de presse : classement syntaxique, valeurs sémantiques et pragmatiques*. [Mémoire de maîtrise, Université de Toulon]. HAL Id : dumas-01558210

Tremblay, L. (1994). *Qualité de langue et discours journalistique : définition et description linguistique*, thèse de doctorat, Université de Montréal.

Tremblay, L. (2001). La qualité de la langue dans les médias écrits. *Terminogramme* [Norme et médias], 97-98, 13-20.

Usito (2013), dictionnaire général de la langue française en ligne sous la direction éditoriale d'Hélène Cajolet-Laganière et de Pierre Martel, sous la direction informatique de Chantal-Édith Masson, et avec la collaboration de Louis Mercier (conseiller éditorial et responsable du traitement du vocabulaire de la faune et de la flore), Les Édition Delisme. <https://usito.usherbrooke.ca/>

Vézina, R. (2002). La norme du français québécois : l'affirmation d'un libre arbitre normatif, dans P. Bouchard et M.C. Cormier (éds.) *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques*. *Langues et sociétés*, 39, 33-47. Office de la langue française.

Villeneuve, A. J. (2017). Normes objectives et variation socio-stylistique: le français québécois parlé en contexte d'entrevues télévisées. *Arborescences: revue d'études françaises*, (7), 49-66.

Wolf, L. (2000). Les colons de Nouvelle France. Dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 67-73). Fides/Publications du Québec

